TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9154 — 44 PAGES — VENDREDI 21 JUIN 1974

L'ÉTAT ET LA COMMUNE sont jugés responsables de la catastrophe de Val-d'Isère

LIRE PAGE 18 L'ARTICLE DE BERNARD ELIE



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

Les relations du Portugal avec ses alliés

Lisbonne a bon espoir de conclure un accord d'association avec la C.E.E.

nous déclare M. Soares

Pendant près de deux heures, le mercredi 19 juin, M. Nixon s'est entretenu sur la base aéronavale de Lajes, aux Açores, avec le général Spinola. Le président américain a promis au Portugal une aide économique pour que le gouvernement de Lisbonne puisse atteindre son objectif. Il a aussi remarqué : « Le changement en lui-même n'est pas nécessairement bon. Le changement qui balaie ce qui est demandé et ce qui peut aussi être mauvais est bénéfique. »

Le même jour, à Ottawa, M. Mario Soarès se disait favorablement impressionné par la conversation qu'il venait d'avoir avec M. Kissinger. Le ministre portugais des affaires étrangères a déclaré à notre envoyé spécial qu'il avait bon espoir de conclure un accord d'association avec le Marché commun.

De notre envoyé spécial

Ottawa. — Parmi les nouveaux venus sur la scène internationale que la dernière session de l'OTAN a reçus à Ottawa, l'un des ministres qui ont attiré la plus grande attention était M. Soarès, représentant du Portugal, revenu à la démocratie après quarante-huit ans de dictature. Comment le représentant du nouveau gouvernement de Lisbonne, qui est aussi le secrétaire général du parti socialiste coexistant avec les communistes au sein d'un cabinet de coalition (dans l'alliance atlantique seule l'Islande se trouve dans la même situation, mais son gouvernement est démissionnaire en attendant de nouvelles élections), apprécie-t-il sa situation au sein d'une alliance qui est un peu l'*establishment* du monde occidental et qui n'a pas précisément milité pour aider le Portugal à recouvrer sa liberté? M. Soarès, qui s'est attardé à Ottawa pour recouvrer ses très nombreux compatriotes établis au Canada, a bien voulu nous recevoir pour préciser ses vues à ce sujet.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 5, 1re col.)

Les amis du nouveau régime

C'est à la requête des nouveaux dirigeants de Lisbonne que le président Nixon, de retour d'un voyage triomphal d'une semaine au Proche-Orient, a accepté, le mercredi 19 juin, de s'entretenir pendant deux heures, à la base américaine de Lajes, aux Açores, avec le général Spinola.

Deux mois après la chute du gouvernement Caetano, le nouveau chef de l'Etat portugais semble en effet préoccupé par la tournure des événements tant au Portugal qu'en Afrique, et il manifeste de plus en plus nettement son souci de prendre personnellement les choses en main. Il s'efforce de mettre un terme à la vague de grèves spontanées — la dernière en date étant celle des postiers — et il peut compter dans ce domaine sur le soutien résolu du parti communiste portugais, qui dénonce la « démagogie » des mouvements revendicatifs. Une crise économique sérieuse est à l'horizon. Les experts du régime déchu l'avaient annoncée bien avant le 25 avril.

Mais c'est sans doute la manière dont le processus de décolonisation s'engage dans les territoires africains du Portugal qui inquiète le plus le général Spinola.

Les premiers contacts, officieux puis officiels, engagés par la diplomatie portugaise avec les représentants des mouvements de libération de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont mis en évidence la complexité des problèmes soulevés. A cette occasion, des appétits, des intrigues se sont révélés. La décolonisation des territoires portugais peut remettre en cause tout l'équilibre en Afrique centrale et en Afrique australe. Les grandes puissances, Etats-Unis, U.R.S.S. et Chine, soutiennent directement ou par personnes interposées les différents mouvements de libération, parfois rivaux, qui prétendent à la représentativité totale des populations concernées.

Ayant renforcé sa position personnelle à l'intérieur, le général Spinola entend aujourd'hui faire le compte des amis du nouveau Portugal à la veille de négociations bien plus ardues qu'on ne le supposait au départ à Lisbonne. Les pays membres du Marché commun ont déjà à plusieurs reprises exprimé leur sympathie au nouveau régime, et une place d'associé lui est déjà acquise au sein de la Communauté européenne. Des relations diplomatiques normales viennent d'autre part d'être établies entre le Portugal et certains pays de l'Est, en particulier l'U.R.S.S., la Yougoslavie et la Roumanie. On peut penser que l'Union soviétique, satisfaite de la présence du P.C.P. dans le nouveau gouvernement de Lisbonne, usera dans la mesure du possible de son influence sur certains mouvements de libération africains.

La position des Etats-Unis était encore une inconnue pour Lisbonne. Les Américains ont été, une fois n'est pas coutume, complètement surpris par le putsch des jeunes officiers portugais. La première réaction de Washington avait consisté à renforcer de manière visible son réseau de renseignements, et ce geste avait déplu au Portugal. Depuis, l'ambassadeur des Etats-Unis avait fait part de son inquiétude devant la présence de membres du parti communiste au gouvernement. Tout indique enfin que M. Nixon n'a pas abordé cette rencontre des Açores avec enthousiasme.

Le communiqué final donne à penser que la froideur initiale a été surmontée. M. Nixon a promis une aide économique au gouvernement de Lisbonne, qui acceptera sans doute en août prochain un renouvellement de l'accord permettant aux Etats-Unis d'utiliser la très importante base de Lajes.

Après l'annonce de la hausse du SMIC, des retraites et des allocations familiales

M. Chirac préside la rencontre patronat-syndicats destinée à préparer la seconde phase du plan social

- **Les négociations paritaires sur l'emploi et les conditions de travail vont être accélérées**
- **Les syndicats jugent insuffisantes les décisions que le patronat trouve assez coûteuses**

M. Chirac présidera vendredi 21 juin, au ministère du travail, une réunion à laquelle sont conviés les représentants de l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales. Au cours de cette rencontre seront mises au point les modalités de la concertation que le gouvernement entend mener avec les partenaires sociaux sur les problèmes de l'emploi, des conditions de travail, de la réforme de l'entreprise.

Il s'agit, a déclaré en substance le premier ministre, d'aboutir à une série de mesures en vue de mieux protéger les travailleurs, notamment contre les licenciements collectifs et le chômage dès l'automne. Les mesures sociales arrêtées mercredi par le conseil des ministres et qui concernent essentiellement les revenus des Français les plus modestes ne sont aux yeux du gouvernement qu'une première étape sur la voie de réformes.

Les organisations professionnelles et syndicales manifestent une certaine réserve après l'annonce des mesures sociales. Sans considérer comme négligeables les augmentations du SMIC (+ 7,6 %), des allocations minimales aux personnes âgées (+ 21 %), des pensions et rentes (+ 6,7 %), qui doivent intervenir le 1er juillet, les syndicats estiment qu'elles sont insuffisantes, étant donnée l'accélération de l'inflation. L'Union nationale des associations familiales s'inquiète particulièrement de la faiblesse de la majoration des allocations familiales (+ 12,2 % pour l'année), qui n'interviendra que le 1er août et sera inférieure à l'augmentation du coût de la vie (14,8 %). Le C.N.P.F., en revanche, craint que l'augmentation du salaire minimum ne pose de sérieux problèmes à de nombreuses entreprises (le coût global du plan est évalué à 2,5 milliards cette année, dont un peu moins de 1 à la charge de l'Etat ; respectivement 5,5 et 3 milliards en 1975).

Les intentions du gouvernement concernant les améliorations des garanties de l'emploi — « *pas de licenciement sans offre de reclassement* », — des conditions de travail ou de la réforme de l'entreprise sont accueillies assez favorablement par F.O., la C.F.T.C., la C.G.C et le patronat. Les syndicats seront peut-être plus prolixes après la première réunion de concertation.

(Lire page 38.)

LE PRIX DE LA CRÉDIBILITÉ

Des mesures immédiates réalistes, des projets à moyen terme ambitieux. C'est ainsi que, tour à tour, le premier ministre, puis le président de la République ont présenté, mercredi 19 juin, le plan adopté le matin par le gouvernement. Ce plan se veut à la fois le complément des mesures économiques de lutte contre l'inflation prises le 12 juin, et la première étape d'un vaste programme de réformes sociales. Répond-il à cette volonté de cohérence économique et à cette ambition de transformation de la société ?

La majoration des prestations familiales et sociales, qui représente au total 2,5 milliards de F distribués à partir de juillet, fait même plus qu'effacer sur la consommation les effets attendus de l'augmentation exceptionnelle de l'impôt payé par les gros contribuables, qui doit intervenir le 15 octobre seulement pour un produit évalué à 2,5 milliards de F également (mais dont une partie seulement concerne la consommation). Le milliard de francs d'économies budgétaires annoncé le 12 juin n'est-il pas à peu près compensé par la contribution de l'Etat au relèvement de certaines prestations ?

Ainsi, ce qui doit être prélevé demain pour diminuer la demande globale est en fait injecté dès aujourd'hui dans les circuits de la consommation. Ce transfert anticipé, s'il est satisfaisant sur le plan de la justice sociale, n'est pas de nature à freiner la hausse des prix, dans l'immédiat au moins.

Alors, ce qui a été fait mercredi en faveur des plus modestes, « *n'est-ce pas trop ?* », pour reprendre la question posée par le président de la République. On serait tenté de répondre que ce sont les mesures économiques du 12 juin qui étaient insuffisantes. Car, en ce qui concerne les dispositions sociales, le gouvernement pouvait difficilement faire moins.

JEAN-MARIE DUPONT.

(Lire la suite page 39, 1re col.)

Pour une nouvelle doctrine économique

Par JACQUES ATTALI

Presque partout, les responsabilités économiques sont exercées par des hommes qui ont appris l'économie il y a trente ans, dans des livres écrits il y a quarante ans. Or le décalage va s'accentuant, et il devrait frapper les esprits, entre les problèmes économiques qui ont fondé les conceptions des années 30 et les réalités d'aujourd'hui : aux grandes crises de sous-utilisation des hommes et des machines ont succédé les angoisses de la pénurie des ressources. Le monde économique d'aujourd'hui, à la différence de celui de l'entre-deux-guerres, est dominé par la prise de conscience de la rareté, par le dérèglement et l'illégitimité croissante des processus de répartition des richesses, par la remise en cause du pouvoir dans les entreprises, l'accélération de l'inflation, la multiplication des conflits et l'aggravation des nuisances, liés à la croissance, à la consommation et à la vie urbaine.

Cependant, une réponse économique à des réalités sociales n'est jamais seulement un ensemble de recettes, de mesures techniques et de transferts de ressources.

Elle s'inscrit toujours dans un « programme », à court terme ou à moyen terme, explicite ou implicite, lui-même reflet d'une « doctrine » économique, c'est-à-dire d'un ensemble d'objectifs et de normes pour l'action économique. Consciemment ou inconsciemment, la doctrine économique est elle-même l'application d'une « théorie », c'est-à-dire d'une vision du monde, d'une lecture particulière des réalités économiques, d'une conception de l'évolution de l'ordre social. Aujourd'hui, c'est dans la doctrine keynesienne que s'inscrivent toutes les politiques économiques. C'est-à-dire une doctrine élaborée il y a quarante ans en vue d'éviter le sous-emploi et les crises de surproduction par l'usage de la politique monétaire, budgétaire et fiscale.

Cette doctrine est aujourd'hui si classique, si bien véhiculée par l'enseignement, les journaux et le vocabulaire politique qu'elle semble une vérité absolue, définitive, imperturbable. Ses hypothèses n'ont cependant plus grand-chose à voir avec les problèmes économiques d'aujourd'hui et les mécanismes qu'elle décrit sont complètement démentis par les faits : la stabilisation de la demande ne réduit pas l'inflation, le déficit budgétaire ne réduit pas le chômage, la dévaluation ne rétablit pas la balance des paiements, la hausse du taux d'intérêt ne ralentit pas la croissance monétaire.

(Lire la suite page 42, 1re col.)

AU JOUR LE JOUR

Du bon usage des grèves

On en vient à se demander si les grèves de l'O.R.T.F. ne sont pas organisées par le gouvernement lui-même. Il a tout à y gagner. Les redevances continuent à rentrer, et l'on fait des économies sur les productions. D'autre part, comme beaucoup de postes restent éteints, je suis sûr que l'E.D.F. enregistrera pour cette période une sérieuse baisse de la consommation d'énergie électrique.

Et puis il y a les programmes. Servies à côté des plats de navets des soirées minimales, les interventions du chef de l'Etat n'ont aucune peine à faire figure de régal.

En fin de compte, on se passe très bien de la télévision. Mieux, certainement, qu'on ne s'est passé dans certaines occasions du journal quotidien. Mieux sans doute qu'on ne se passerait de radio s'il n'y avait les postes périphériques pour assurer la relève du monopole défaillant.

Et là, encore, il y a une morale à tirer, qui n'est probablement pas celle que désirent les grévistes mais qui n'est sans doute pas pour déplaire en haut lieu.

ROBERT ESCARPIT.

SIX LIVRES, ET « L'ARCHIPEL DU GOULAG »

L'U.R.S.S. en question

La traduction de « l'Archipel du Goulag » d'Alexandre Soljenitsyne sort cette semaine en librairie. Elle était impatiemment attendue. Non seulement la publication du texte en russe à Paris le 30 décembre dernier, aux Editions YMCA-Press, avait aussitôt suscité de vives attaques contre l'auteur en Union soviétique et en Occident même mais elle devait entraîner l'expulsion de Soljenitsyne de l'U.R.S.S. le 13 février dernier, « événement d'une portée internationale », écrivait « le Monde » du 14 février.

Il n'a pas fallu moins de six traducteurs pour faire passer en quelques mois dans notre langue ce violent réquisitoire contre le système de répression soviétique de 1918 à 1956, que Piotr Rawicz présente, dans « le Monde des livres », comme la « somme » et le « poème » de l'univers totalitaire.

Est-ce le fait du hasard ? Les livres se multiplient actuellement sur l'Union soviétique que, suivant leur provenance ou leur tendance, ils dénoncent ou défendent.

Ce sont d'abord, littéraires ou autobiographiques, les œuvres dues aux transfuges. Il y a quelque temps a été publiée la traduction française d'*En quarantaine* de Maximov, cet autre écrivain soviétique qui a fui sa patrie pour se réfugier à Paris en mars dernier. La semaine même où paraît *l'Archipel du Goulag*, et confirmant ses terribles révélations, paraissent les souvenirs de Joseph Berger, ancien membre important du Komintern, aujourd'hui émigré en Israël après avoir subi la disgrâce et les prisons du régime : les trois livres, par le réquisitoire, la satire ou le témoignage lancent l'anathème contre le totalitarisme.

A l'inverse, des économistes, des diplomates, des géographes, engagés ou non examinent les réalités présentes du pays et en tirent des enseignements positifs. C'est dans cet esprit qu'ont été écrits *les Soviétiques* de Francis Cohen, *l'Entreprise face à l'Etat* d'Erik Egnell et Michel Peissik, *l'Isba d'hier et d'aujourd'hui* de Basile Kerblay, dont parle Alain Jacob.

Reste la grande interrogation sur la révolution elle-même, son échec, sa réussite, son coût. Elle appartient aux historiens. Tandis que Jean Ellenstein poursuit son *Histoire de l'U.R.S.S.*, avec l'étonnante liberté que souligne Paul Gillet dans son article, Charles Bettelheim, dans un autre livre capital, *Les luttes de classes en U.R.S.S.*, dont Maria Antonietta Macciochi rendra compte prochainement, démonte les mécanismes par lesquels une révolution socialiste arrive à se dévorer elle-même.

Tous ces livres, auxquels nous consacrons une double page, projettent des éclairages contradictoires sur l'U.R.S.S., qui, malgré les immenses sacrifices qu'elle a consentis pour battre le nazisme et malgré son rang de seconde puissance mondiale, ne cesse pas d'être en question.

(Lire pages 22 et 23.)

Une interview du ministre de l'éducation

LE BACCALAURÉAT POURRAIT ÊTRE REMPLACÉ EN FIN DE PREMIÈRE PAR UN CONTROLE CONTINU.

(Lire page 14.)

PROCHE-ORIENT

Par 60 voix contre 50

La Knesset a rejeté une motion de censure contre le gouvernement Rabin

Par soixante voix contre cinquante et trois abstentions (les trois députés du parti communiste Rakah), la Knesset a rejeté, mercredi après-midi 19 juin, la motion de censure de l'opposition nationaliste reprochant au gouvernement Rabin d'avoir réagi *« trop mollement »* au projet d'accord nucléaire américano-égyptien.

Le président du conseil, M. Rabin, avait auparavant défendu la politique de son gouvernement en affirmant qu'il était impossible d'empêcher les Arabes d'avoir une industrie nucléaire. Il a accusé le Likoud — opposition nationaliste de droite — d'avoir, par ses critiques de l'accord égypto-américain, *« voulu semer la panique dans le pays »*. Des réacteurs atomiques en Egypte, a-t-il poursuivi, *« n'annoncent pas la fin d'Israël »*. M. Menahem Begin, chef du Likoud, a rappelé de son côté les propos de M. James Schlesinger, secrétaire américain à la défense, qui a dit qu'il existait malgré tout une *« faible possibilité »* d'un mauvais usage par l'Egypte des réacteurs nucléaires qui lui seront fournis. *« Ce qui constitue pour M. Schlesinger une faible possibilité, représente pour nous une question de vie ou de mort »*, s'est écrié M. Begin.

● AU CAIRE, M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, a déclaré mercredi devant le bureau des secrétaires de l'Union socialiste arabe que l'Egypte n'hésiterait pas à procéder à des essais nucléaires si Israël en prenait l'initiative. *« La guerre d'octobre*, a-t-il dit, *a été un premier choc pour Israël, et il ne fait aucun doute qu'il va tenter de prendre sa revanche. »* M. Fahmi a annoncé d'autre part que les dirigeants soviétiques avaient adressé au président Sadate un message évoquant l'éventualité d'un « sommet » soviéto-égyptien et répondant favorablement à tous les points évoqués par le chef d'Etat égyptien dans le message qu'il avait adressé aux dirigeants du Kremlin le 10 juin dernier. Selon le journal *Al Akhbar*, M. Fahmi se rendra à Moscou dans la première quinzaine de juillet pour préparer la réunion soviéto-égyptienne.

● A DAMAS, le général Gonzalo Briseno (Péruvien), chargé d'observer pour la force des Nations unies les opérations de dégagement, a annoncé mercredi que les unités syriennes avaient pris en charge au cours de la matinée la zone concernée par la seconde phase du dégagement. Il s'agit d'un territoire d'environ 180 kilomètres carrés. Les deux dernières phases des opérations de séparation des forces auront lieu les 23 et 24 juin. Les 300 kilomètres carrés restant seront alors remis aux Syriens.

● A BEYROUTH, M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., commentant le communiqué israélo-américain publié à l'issue du voyage de M. Nixon, a déclaré que l' *« appel lancé par le président des Etats-Unis pour que les Etats arabes interdisent l'action des fedayin est une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des pays arabes »*. M. Arafat a également rejeté une suggestion attribuée à M. Kissinger, qui aurait proposé une *« présence palestinienne »* à la conférence de Genève au sein de la délégation jordanienne. — *(A.F.P., U.P.I.)*

M. YGAL ALLON : Israël a le plus grand désir d'améliorer ses relations avec la France.

Jérusalem *(A.F.P.)*. — Israël a le plus grand désir d'améliorer ses relations avec la France, et ce n'est pas notre faute si ces relations ont connu le refroidissement que l'on sait durant ces dernières années, a déclaré, mercredi 19 juin, le ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Ygal Allon, devant le congrès de l'Agence juive, réuni à Jérusalem depuis le début de la semaine.

« La France est désormais dotée d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement, et nous ne voyons pas pour quelle raison les relations entre nos deux pays ne pourraient pas partir sur un nouveau pied, compte tenu des récents développements politiques au Proche-Orient, a poursuivi M. Allon. *Nous aurons bientôt l'occasion de nous entretenir avec les responsables de la politique étrangère française, et nous aborderons l'examen de tous les problèmes avec la ferme intention d'améliorer nos relations avec ce pays. »*

République arabe du Yémen

M. MOHSEN EL AINI EST CHARGÉ DE FORMER LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

M. Mohsen El Aini, qui vient d'être libéré de ses fonctions d'ambassadeur à Londres, a été chargé de former le nouveau gouvernement de la République arabe du Yémen. Ancien baasiste, nationaliste et « moderniste », tout en étant soutenu par au moins l'une des deux grandes confédérations tribales du pays, M. Aini a déjà été à plusieurs reprises premier ministre du Yémen du Nord. C'est en cette qualité qu'il a été l'artisan de l'accord d'unité conclu avec le Yémen du Sud (la République démocratique du Yémen) en décembre 1972.

S'il parvient à former le nouveau gouvernement, celui-ci aura des pouvoirs singulièrement limités, compte tenu de ceux que s'arroge la junte qui a pris le pouvoir le 13 juin. En effet, une « proclamation constitutionnelle » pour la période transitoire, diffusée par Radio-Sanaa, mercredi soir 19 juin, stipule que le président du conseil du commandement (le colonel Ibrahim Hamadi) *« prend les mesures qu'il juge nécessaires pour la sauvegarde de la révolution et du régime républicain »*.

Le conseil de commandement assume d'autre part les pouvoirs législatif et exécutif, élabore la politique générale de l'Etat et en fixe le cadre général.

Irak

Fondateur du Baas

M. MICHEL AFLAK REGAGNE BAGDAD APRÈS UNE ABSENCE DE QUATRE ANS

Beyrouth *(A.F.P.)*. — M. Michel Aflak, fondateur du parti Baas et secrétaire général du commandement interarabe de ce parti, a regagné Bagdad mardi 18 juin, après une absence de quatre ans. Il a été accueilli par M. Saddam Hussein, vice-président du Conseil du commandement de la révolution irakienne.

Le fondateur du parti avait quitté Bagdad pour s'établir à Beyrouth parce qu'il désapprouvait l'attitude des forces irakiennes en Jordanie, qui n'avaient pas, selon lui, apporté leur appui aux fedayin lors des affrontements jordano-palestiniens de 1970.

Le changement d'attitude de M. Aflak, qui avait jusqu'à présent repoussé toutes les invitations des dirigeants irakiens à regagner Bagdad, pourrait s'expliquer par l'évolution de la situation au Proche-Orient. Au lendemain de la guerre d'octobre, il avait en effet, dans un article, mis en garde contre un règlement au Proche-Orient. En ce sens, l'intransigeance de Bagdad ne peut que le satisfaire.

AFRIQUE

La décolonisation de la Guinée-Bissau

M. SENGHOR FAIT PLACER EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE PLUSIEURS DIRIGEANTS DU FLING

M. Léopold Sedar Senghor, président de la République du Sénégal, s'est déclaré « préoccupé », mercredi 19 juin, par les informations « très sûres » dont il dispose, et selon lesquelles des bateaux chargés de mercenaires avaient tenté de débarquer à Bissau. Précisant que ces bateaux ne « venaient pas du Sénégal » (1), M. Senghor a dit que son gouvernement avait assigné à résidence certains dirigeants du Front de lutte pour l'indépendance nationale de la Guinée-Bissau (FLING) vivant en exil à Dakar, car le « danger demeurait ».

Un communiqué du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.), en date du 7 juin dernier, avait annoncé que des ressortissants de la Guinée-Bissau vivant à Dakar avaient envoyé vers Bissau deux bateaux chargés de mercenaires. Ce communiqué avait pourtant suscité, deux jours plus tard, une mise au point du gouvernement sénégalais, précisant qu'il ne tolérait la présence d'aucun mercenaire sur son territoire.

Une équivoque levée

En plaçant en résidence surveillée les dirigeants du FLING, le président du Sénégal lève une équivoque. En effet, le Sénégal, comme tous les Etats de l'O.U.A., reconnaissait le Parti africain de l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.) comme seul mouvement nationaliste représentatif en tolérant que tout réfugié de la Guinée-Bissau vive sur son territoire sous réserve de ne se livrer à aucune activité politique. Or, depuis le coup d'Etat de Lisbonne, certains ressortissants de la Guinée-Bissau, se réclamant du FLING, ont repris leur activité.

Ainsi, c'est dans un texte du 23 mai dernier que le FLING se déclarait prêt à prendre les armes si un accord était conclu entre Lisbonne et le P.A.I.G.C. Dans un télégramme envoyé le 7 juin au général Spinola, le FLING mettait en garde le chef de l'Etat portugais contre les conséquences des « faiblesses » manifestées, à son sens, par le Portugal, lors des négociations de Londres. Enfin, à l'ouverture de la session de 1974 du « sommet » de l'O.U.A., le FLING demandait à l'Organisation panafricaine d'intervenir entre lui et le P.A.I.G.C. pour ménager une rencontre entre dirigeants des deux mouvements.

(1) Selon certaines informations en provenance du Sénégal, mais qu'il est toutefois impossible de confirmer à Dakar, ces bateaux seraient partis de l'archipel du Cap-Vert.

Rhodésie

M. SMITH ANNONCE DE PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Salisbury *(A.F.P., Reuter, UPI)*. — M. Ian Smith, premier ministre de Rhodésie, a annoncé que le Parlement serait dissous à la fin de la semaine et que des élections générales auraient lieu au cours des six prochaines semaines. Cette décision, a ajouté le premier ministre, est due à « *l'état d'incertitude* » qui règne dans le pays en raison d'événements intérieurs et internationaux.

Cette déclaration a été faite à la fin d'un discours consacré au rejet par le Conseil national africain (ANC), mouvement noir d'opposition, de ses propositions de règlement constitutionnel. Le premier ministre a également annoncé qu'une conférence sur les problèmes constitutionnels serait bientôt organisée en Rhodésie, avec la participation de leaders de divers mouvements africains, y compris celle de membres du Conseil des chefs.

D'autre part, neuf Africains, accusés d'avoir participé à une émeute, le 3 juin dernier, à Gwelo, ont été condamnés à des peines allant de châtiments corporels à trois années de prison.

AMÉRIQUES

Chili

A Paris au début de juillet

Une conférence de la gauche européenne demandera la fin de l'« état de guerre intérieure » dans le pays

La conférence européenne de solidarité convoquée par le bureau du collectif national Solidarité Chili (nos dernières éditions du 20 juin) se tiendra à Paris les 6 et 7 juillet au Palais des congrès porte Maillot. Ce projet, a déclaré un porte-parole du collectif, était en préparation depuis l'hiver dernier, mais sa réalisation a été retardée par la situation politique intérieure française. Selon lui, tous les courants qui pouvaient souhaiter apporter leur soutien à une action en faveur du rétablissement des droits de la personne humaine au Chili ont été contactés dans tous les pays d'Europe. Les participants à la conférence ne seront pas regroupés selon les courants doctrinaux (communistes, socialistes, sociaux-démocrates, etc.), mais représenteront des partis politiques. Bien qu'il n'y ait pas eu de telle rencontre entre les partis de gauche européens depuis de très longues années, les travaux de la conférence seront uniquement consacrés à la situation chilienne, et il a été convenu que les représentants des divers partis ne discuteraient pas des relations d'Etat à Etat.

Selon le porte-parole du collectif, la résistance chilienne sera représentée *« au plus haut niveau »* et sans aucune exclusive. Le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire - extrême gauche) participera à la conférence.

MM. François Mitterrand (parti socialiste), Georges Marchais (parti communiste), Robert Fabre (Mouvement des radicaux de gauche), Robert Chapuis (parti socialiste unifié), Georges Séguy (C.G.T.), Edmond Maire (C.F.D.T.), James Marangé (FEN), assistaient à la conférence de presse au cours de laquelle l'appel du collectif — dont leurs organisations constituent le bureau — a été lancé.

Dans ce texte, le collectif déclare notamment : *« Voici près de dix mois que le peuple chilien vit dans l'arbitraire, la terreur et la misère. Voici près de dix mois, qu'en dépit de la protestation mondiale, la junte poursuit et aggrave son impitoyable répression. Pour y mettre un terme, il faut que s'exprime encore plus fortement la solidarité de tous. Nous appelons toutes les forces de progrès, de justice et de liberté d'Europe — par-delà leurs différences d'opinions et de croyance — à tenir à Paris, les 6 et 7 juillet une conférence paneuropéenne au cours de laquelle elles exigeront, pour l'immédiat :*

» Que cesse « l'état de guerre » interne » au Chili ;

» Que cessent les arrestations arbitraires, les tortures, les jugements sommaires ;

» Que soient libérés les détenus politiques des prisons, des camps d'internement et des îles de déportation ;

» Que soient respectés au Chili la dignité, les droits de l'homme et les libertés élémentaires civiques, démocratiques et syndicales. »

LA BOLIVIE ANNONCE QU'UN INCIDENT DE FRONTIÈRE L'A OPPOSÉE AU CHILI

La Paz (U. P. I.) — Les autorités militaires boliviennes ont annoncé le mercredi 19 juin qu'un accrochage s'était produit entre troupes chiliennes et boliviennes à la frontière des deux pays et que, des deux côtés, des renforts avaient été envoyés sur les lieux. On ignore s'il y a eu des victimes. Le porte-parole du gouvernement et celui de l'armée à La Paz se sont refusés à tout commentaire. A Santiago-du-Chili, le gouvernement a démenti les informations concernant cet incident. L'endroit où s'est produit le heurt est proche des deux localités frontalières — Visviri, en Bolivie, Charan, au Chili, — par lesquelles passe le chemin de fer reliant La Paz au port chilien d'Arica.

ASIE

A Kuala-Lumpur

Les ministres des affaires étrangères des pays islamiques se préoccupent de la hausse du pétrole

Kuala-Lumpur *(A.F.P., Reuter.)* — La cinquième conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques s'ouvre le vendredi 21 juin à Kuala-Lumpur. Rappelant que la conférence islamique « au sommet » de Lahore, au mois de février dernier, avait décidé la création d'un « fonds de solidarité islamique », M. Hussein el Tuhaimi, secrétaire général de la conférence, a annoncé que celle-ci étudierait notamment un projet destiné à compenser les pertes subies par certains pays islamiques du fait de la hausse des prix des produits pétroliers. La plupart de ces pays, a-t-il dit en substance, disposent de ressources limitées, et certains ont déjà épuisé près de la moitié de leurs réserves en devises. Nous leur viendrons en aide, notamment en finançant leur développement économique et industriel, et ceci pour un montant égal aux pertes que l'augmentation des produits pétroliers leur a fait subir.

Indépendamment de ce projet, M. Tuhaimi a indiqué qu'il avait réuni au cours de ses visites dans plusieurs pays producteurs de pétrole une somme de 20 millions de dollars qui sera principalement consacrée à la construction de deux universités en Afrique, à la création de l'agence d'information islamique et au financement d'une organisation d'aide aux musulmans des Philippines. La situation de ces derniers sera examinée lors de la conférence. On rappelle à cet égard que le gouvernement de Manille a accusé la Malaisie de favoriser la rébellion des musulmans du sud des Philippines et affirmé que des armes et des munitions leur provenaient de l'Etat de Sabah, en Malaisie orientale. Le gouvernement de Kuala-Lumpur a démenti ces accusations.

Réuni depuis mercredi, un comité d'experts a préparé un rapport sur l'économie mondiale à l'intention de la conférence des ministres des affaires étrangères. Celle-ci sera ouverte par une allocution du premier ministre malaisien, Tun Abdul Razak, et prolongera ses travaux jusqu'au 25 juin.

La précédente conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques s'était tenue à Benghazi au mois de mars 1973.

Indochine

LE G.R.P. ACCUSE LES ÉTATS-UNIS D'ACCROITRE LEUR ENGAGEMENT MILITAIRE AU VIETNAM DU SUD

Répondant aux accusations de l'ambassade américaine à Saigon (*le Monde* du 19 juin 1974), la délégation du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud (G.R.P.) à la conférence de La Celle-Saint-Cloud a publié, le mercredi 19 juin, une déclaration reprochant à son tour aux Etats-Unis d'accentuer *« leur engagement militaire et leur ingérence dans les affaires intérieures du Vietnam du Sud »*. Le texte évoque notamment les projets d'aide militaire américaine aux forces du régime de Saigon et déclare qu'ils constituent *« une violation flagrante et très grave »* des accords de Paris.

● A PHNOM-PENH, les étudiants du lycée du 18-Mars ont publié un communiqué accusant le gouvernement d'être responsable de la mort, le 4 juin, de l'ancien ministre de l'éducation nationale, M. Keo Sangkim, et de son adjoint, M. Tach Chea (*le Monde* du 19 juin).

«LA CHINE SANS UTOPIE»

Une lettre de M. Philippe Sollers

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Philippe Sollers :

Dans la série d'articles de François Wahl, « La Chine sans utopie », publiée récemment par *le Monde*, je ne relèverai pour l'instant qu'une inexactitude grave concernant un séjour en Chine dont j'ai été le témoin direct. François Wahl affirme en effet que les musées en Chine sont *« de nouveau presque tous fermés »*, que les *« temples sont tous en réparation »*, que les Chinois font preuve à cet égard de *« mauvaise foi »*, bref que la Chine actuelle fait table rase de son passé, ce qui revient à se faire l'écho des accusations bien connues de l'Union soviétique contre la révolution culturelle et la campagne en cours contre Lin Piao et Confucius.

Je peux de mon côté affirmer tout autre chose. Sans parler de la Cité interdite et de la vallée des tombeaux ming, que nous avons longuement visitées, nous avons pu, à Luo-Yang, à Xian, à Nankin, voir de très nombreux lieux culturels de la plus grande valeur : la pagode de la Grande-Oie à Xian, des tombeaux han à Luo-Yang, le musée de Xian, d'une inestimable richesse, avec sa fameuse « forêt des stèles », un ancien temple bouddhiste à Nankin, ainsi que l'allée de tombeaux ming dans un parc de cette même ville, le passionnant musée préhistorique de Xian, où tout un village exhumé se trouve protégé et présenté au public chinois avec une précision scientifique qui n'a rien à envier à l'Occident.

Enfin, nous sommes restés longuement aux grottes bouddhistes de Long-Men, haut lieu de la culture bouddhiste chinoise, que des centaines et des centaines de Chinois visitent chaque jour pour en admirer les sculptures monumentales. Là encore, nous avons pu constater non seulement le soin avec lequel le gouvernement chinois traite le passé culturel du pays mais encore de l'intérêt que ce passé, cette histoire, suscite visiblement dans le peuple.

Précisément, l'un des aspects de la campagne contre Lin Piao et Confucius est de faire de la Chine entière un immense champ d'étude de son propre passé pour mieux y découvrir sa mémoire, son présent, ses contradictions et son avenir. C'est ainsi que nous avons pu *aussi* visiter le grand tumulus de l'empereur Chehouangti des Ts'in, personnage autour duquel toute une controverse se déroule actuellement en Chine.

Je peux aussi témoigner de l'inlassable courtoisie de nos hôtes et du peuple Chinois en général, qui ont tout fait pour nous faciliter ce voyage, ainsi que nos désirs, sur le plan culturel. François Wahl doit bien le savoir puisque son appareil de photographie a enregistré tout ce que je viens de dire. Pourquoi alors le nier avec une telle âpreté ?

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE PAPE PAUL VI a reçu durant quarante-cinq minutes le mercredi 19 juin Mme Maria Estela Peron. Du côté argentin on assure que l'entretien a été très chaleureux et que le Saint-Père a entendu un long exposé de Mme Peron sur la nouvelle politique « justicialiste » et sur ses liens avec l'Eglise catholique. — *(A.F.P.)*

Kenya

● M. JAMES OSOGO, ministre kényan de l'administration locale, a estimé, mercredi 19 juin, que son gouvernement devrait reprendre les relations diplomatiques avec Israël, rompues en novembre dernier, car, a-t-il dit, *« nous n'obtenons rien des Arabes »*. Selon M. Osogo, l'interruption de l'assistance technique fournie par Israël a causé du tort au Kenya. — *(Reuter.)*

Portugal

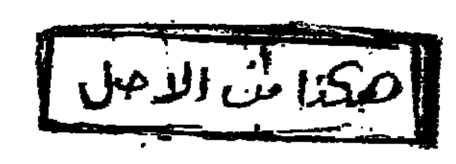
● LE PORTUGAL ET LA R.D.A. ont établi des relations diplomatiques, a annoncé le jeudi 20 juin un communiqué du ministère des affaires étrangères portugais. Selon ce communiqué, un protocole a été signé à Paris mercredi entre les ambassadeurs du Portugal et de la République démocratique allemande en France. Ces relations sont établies au niveau des ambassadeurs.

Somalie

● LE GENERAL SYAD BARRE a démenti que l'Union soviétique ait installé des bases militaires en territoire somalien. *« Il n'y a même pas eu de demande soviétique d'installation de bases en Somalie »*, a déclaré, mardi 18 juin, le chef de l'Etat somalien. — *(Reuter)*

Union soviétique

● LE MATHEMATICIEN SOVIETIQUE ALEXANDRE LOUNTZ et trois autres juifs moscovites ont été appréhendés par la police le mercredi 19 juin à leur domicile sans que l'on sache où ils ont été conduits, apprend-on dans les milieux juifs de Moscou. Lountz et les trois autres intéressés ont demandé sans succès à obtenir des visas d'émigration. Le mathématicien s'est d'autre part vu interdire récemment de participer à l'organisation d'un séminaire entre des scientifiques occidentaux et des chercheurs juifs soviétiques privés de leur poste. — *(A.P.)*



EUROPE

LA SUISSE EN QUÊTE D'UN VINGT-TROISIÈME CANTON

Près de quatre-vingt mille citoyens suisses des sept districts jurassiens du canton de Berne se rendent aux urnes, le dimanche 23 juin, pour répondre à la question : « Voulez-vous constituer un nouveau canton ? » Si la réponse est positive, ce nouveau canton du Jura viendra au dixième rang des cantons suisses par son étendue et au seizième par sa population. Sur le plan politique, la question posée dimanche — en portant directement sur le bon fonctionnement du fédéralisme suisse — peut permettre d'entrevoir un début de solution à l'épineux différend opposant depuis un quart de siècle les Jurassiens francophones au canton de Berne, et dont notre correspondant en Suisse retrace les principales étapes.

I. - Le long combat des autonomistes jurassiens

Par JEAN-CLAUDE BUHRER

Delémont. — Une importante partie de la population jurassienne ne s'est jamais résignée à la décision arbitrairement prise en 1815 par le congrès de Vienne de rattacher l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne pour le dédommager de la perte du pays de Vaud et de l'Argovie. Depuis lors, les relations entre la minorité jurassienne de langue française et les Bernois d'expression allemande n'ont cessé d'être troublées par une tension latente. A diverses reprises, au cours du XIXe siècle, des mouvements autonomistes se sont manifestés, des heurts ont éclaté et des troupes bernoises ont été envoyées dans le Jura pour rétablir l'ordre. Des querelles confessionnelles ont également surgi entre les districts catholiques du Nord et les autorités cantonales. Mais au début du XXe siècle le facteur linguistique tend de plus en plus à prendre le pas sur les divergences religieuses, et les francophones s'opposent à des tentatives de germanisation du Jura.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, un nouveau mouvement autonomiste prend naissance, et son développement finira par aboutir à l'organisation du plébiscite du 23 juin. L'obstination et les maladresses du gouvernement cantonal bernois ont joué leur rôle dans le pourrissement de la situation dans le Jura.

En 1947, le Grand Conseil bernois refuse de confier le poste de directeur des travaux publics à un Jurassien d'expression française, sous prétexte qu'il ne maîtrisait pas suffisamment l'allemand. Cet incident est ressenti comme une injure par les Jurassiens et donne le signal d'une recrudescence de l'agitation séparatiste. Une manifestation de protestation se tient à Delémont et un comité de défense des droits du Jura est créé, qui prendra ensuite le nom de Comité de Moutier. Il réclame une plus grande autonomie au sein du canton de Berne.

Pour calmer les esprits, le gouvernement cantonal consent quelques concessions à la minorité francophone. En 1950, une modification de la Constitution bernoise consacre la reconnaissance juridique du peuple jurassien. L'égalité du français et de l'allemand est désormais admise au Grand Conseil et, dans les publications officielles. Un décret gouvernemental admet la légalité du drapeau jurassien. Plusieurs de ses revendications ayant été satisfaites, le Comité de Moutier est dissous en 1951.

Le scrutin de 1959

Le problème jurassien n'est pas résolu pour autant et les quelques réformes entreprises par les autorités bernoises n'ont pas suffi à dissiper le malaise. Une organisation plus extrémiste, le Rassemblement jurassien, prend la relève et se fait le porte-parole du mécontentement que ressent encore une partie de la population. D'emblée, les séparatistes exigent la création d'un vingt-troisième canton au sein de la Confédération helvétique. « *Tous les peuples suisses possèdent l'autonomie cantonale*, affirment-ils. *Si les Jurassiens forment un peuple, ils ont droit eux aussi à cette autonomie.* »

En 1952, plusieurs milliers de personnes réunies à Delémont à l'occasion de la fête du peuple jurassien demandent l'organisation d'un plébiscite. Depuis lors, les rapports déjà tendus entre les autorités cantonales et une importante fraction de la population francophone ne cesseront de se dégrader. En 1959, sur l'initiative des autonomistes, un premier référendum ayant trait à la question jurassienne se déroule dans le canton de Berne. La consultation ne porte pas directement sur le problème de la séparation, mais seulement sur l'opportunité d'organiser un plébiscite « *en vue de connaître les aspirations du peuple jurassien* ». Mais à l'époque, le gouvernement cantonal rejette encore le principe de l'autodétermination, qu'il sera amené à admettre onze ans plus tard. Dans la partie alémanique du canton, cette proposition est refusée à une nette majorité, alors qu'elle est repoussée d'extrême justesse, par 274 voix seulement, dans les régions francophones.

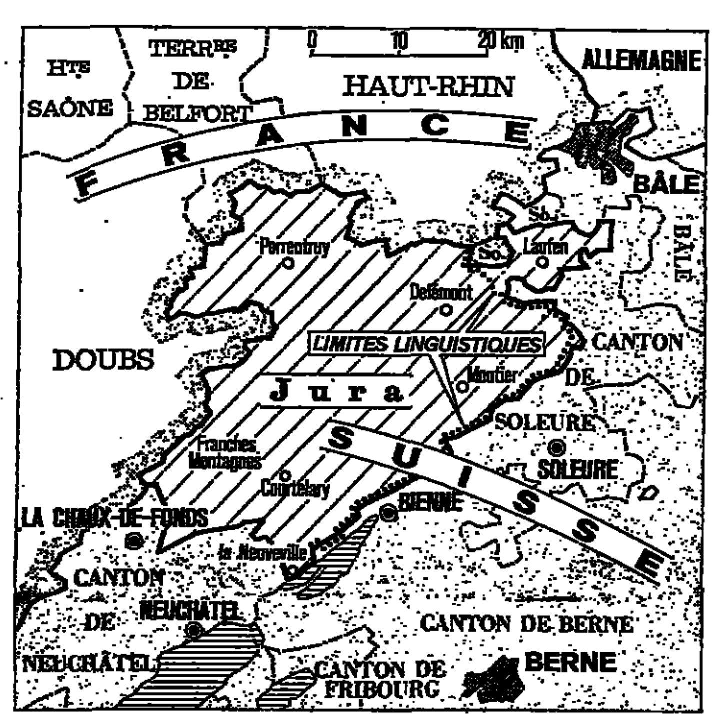
Un certain clivage apparaît cependant entre le nord catholique et le sud protestant du Jura. Dans les trois districts septentrionaux, le projet est approuvé par plus de 70 % des électeurs ; dans les districts méridionaux, il ne recueille guère plus de 30 % des suffrages. Estimant que la moitié des votes négatifs émane de Bernois d'expression allemande établis dans le Jura, les autonomistes en déduisent alors que les deux tiers des habitants de langue française se sont prononcés en faveur de l'autodétermination.

Le scrutin de 1959 renforce en définitive la détermination des séparatistes et, dans un pays traditionnellement aussi paisible que la Suisse, l'agitation tend à prendre les proportions inhabituelles. En 1963, un mouvement clandestin — le *Front de libération jurassien* — fait son apparition et se déclare prêt à « *lutter par tous les moyens* » pour la libération de la région francophone. Incendies et attentats au plastic se succèdent jusqu'à l'arrestation, en mars 1964, de trois membres du groupement terroriste. Le problème jurassien ne tarde alors pas à déborder les frontières cantonales pour passer sur le plan fédéral. L'opinion helvétique commence peu à peu à prendre conscience du malaise ressenti par la minorité jurassienne.

Le Conseil fédéral lui-même ne peut plus rester indifférent et est amené à sortir de la réserve dans laquelle il s'était confiné. En 1963, M. Fritz Wahlen, chef du département politique fédéral, invite publiquement les antagonistes à la négociation. Mais le gouvernement helvétique hésite encore à intervenir directement dans les affaires d'un canton souverain.

En 1965, les députés jurassiens, au Parlement du canton de Berne, demandent un statut de semi-autonomie pour leur région. Le gouvernement bernois se déclare prêt à examiner leurs propositions et, dans le Jura, certains éléments modérés espèrent qu'il sera possible de trouver une solution de compromis. Entre les séparatistes et leurs adversaires, une troisième force se dessine, composée surtout de notables — le Mouvement pour l'unité du Jura. Mais, en 1973, le Parlement bernois dissipe leurs illusions en refusant d'accorder au Jura un statut d'autonomie politique digne de ce nom dans le cadre du canton.

Les divergences entre partisans et adversaires de la séparation n'ont fait que s'exacerber au cours des dernières années, et le divorce entre Berne et le Jura est devenu de plus en plus évident. En se rendant de Berne à Delémont, chef-lieu du Jura, l'observateur s'aperçoit rapidement qu'il existe entre la partie de langue allemande du canton et sa région francophone non seulement des différences de langue mais aussi de traditions, de mœurs et de culture. Ces différences sont évidemment beaucoup plus nettes dans les districts catholiques du Nord que dans les districts protestants du Sud, où l'immigration alémanique a été plus forte.



Un sentiment de frustration

En général et à des degrés divers, la minorité jurassienne éprouve un sentiment de frustration. D'abord, les autonomistes se jugent différents et aspirent par conséquent à devenir maîtres de leurs affaires. Ensuite, ils reprochent à l'Etat bernois de retarder le développement de leur région. « *Faute d'un gouvernement cantonal* — dit l'un d'eux — *nous avons été privés d'autoroutes et les jeunes s'en vont, ne trouvant pas des emplois correspondant à leurs aptitudes. Seul un nouveau canton permettra au Jura de s'épanouir pleinement.* »

Certes des garanties ont été données aux francophones : les préfets sont nommés par leurs administrés, les Jurassiens ont droit à deux représentants au gouvernement bernois et l'un des deux députés du canton au Conseil des Etats est de langue française. Mais ils ne peuvent rien entreprendre sans l'accord de la majorité bernoise. Les deux conseillers d'Etat jurassiens sont finalement nommés avec l'assentiment des Bernois qui ont le dernier mot, d'autant plus que la répartition des forces politiques dans le Jura n'est pas la même que dans le reste du canton. La configuration politique du Jura ressemble à celle de la Suisse : trois grands partis — démocrate-chrétien, radical et socialiste — et un de moindre importance — l'Union démocrate du centre (agrarien) — se partagent les voix des électeurs. Dans l'ensemble du canton de Berne, la situation est inversée : les agrariens sont les plus influents.

L'opposition entre Berne et le Jura est également clairement apparue au cours des 123 consultations populaires qui ont eu lieu de 1869 à 1972 dans le canton. A cent douze reprises, la minorité francophone a été en désaccord avec la majorité bernoise, et à chaque fois elle a été contrainte de s'incliner. Dans leurs volontés, les Jurassiens se montrent aussi en général moins conservateurs que les Bernois.

En un quart de siècle d'existence et de lutte, le Rassemblement jurassien a fait preuve d'une inlassable vitalité. Maintenant constamment ses troupes en éveil, il n'a jamais relâché sa pression sur le gouvernement bernois. D'ailleurs, avec plus de dix mille adhérents, il est l'une des rares organisations de Suisse à pouvoir réunir chaque année des dizaines de milliers de personnes sur une place publique lors de la fête du peuple jurassien. Il a également réussi à susciter l'enthousiasme parmi les jeunes, et la cause jurassienne a trouvé un ardent défenseur dans son organisation de jeunesse, le groupe Bélier, qui s'est fait remarquer par différents coups d'éclat comme l'occupation de l'ambassade de Suisse à Paris. Les antiséparatistes, regroupés au sein de l'Union des patriotes jurassiens, se sont montrés de tout temps plus discrets et moins dynamiques.

La montée du courant séparatiste a finalement incité les autorités helvétiques à s'intéresser de plus près à la question jurassienne. Pressées de toutes parts, elles se devaient de faire quelque chose pour endiguer la détérioration de la situation. Au fil des ans, le problème de la minorité francophone était devenu l'un des principaux sujets de préoccupation de la politique intérieure suisse. A la longue, il menaçait de compromettre la cohésion du pays et mettait directement le fédéralisme à l'épreuve.

Sortant de sa réserve, le Conseil fédéral intervint discrètement auprès des autorités du canton de Berne. En 1968, un premier pas vers la recherche d'une solution est accompli avec la création d'une Commission confédérée de bons offices pour le Jura, dirigée par M. Max Petitpierre, ancien président de la Confédération. La commission avait reçu pour mandat de donner son avis « *sur les mesures qui pourraient entrer en ligne de compte pour améliorer le statut du Jura dans le cadre du canton de Berne* ». Mais dans son deuxième rapport, publié le 7 septembre 1971, la commission Petitpierre constatait : « *On ne peut guère contester que la personnalité du Jura s'affirmerait mieux au sein de la Confédération s'il formait un canton et était représenté à l'Assemblée fédérale par des députés élus exclusivement par lui. Du point de vue suisse, la création d'un vingt-troisième canton serait une démonstration de l'aptitude du fédéralisme à résoudre les questions même les plus délicates qui se posent dans un pays aussi complexe* ».

S'inspirant des recommandations de la commission de bons offices, le gouvernement cantonal s'attacha à mettre au point une procédure reconnaissant aux francophones jurassiens un droit d'autodétermination pouvant aboutir à la création d'un vingt-troisième canton au sein de la Confédération helvétique. Le référendum du 23 juin constitue la première étape de ce processus.

Prochain article :

L'ENJEU DU 23 JUIN

Les cantons

Selon la Constitution fédérale, la Suisse comprend vingt-deux cantons :

Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

A part Zurich, Berne et Lucerne, qui jouissent du privilège de figurer en tête de liste, tous les cantons sont cités dans l'ordre de leur entrée dans la Confédération — entre 1291 et 1815.

Trois de ces petits Etats unitaires ayant conservé une partie de leur souveraineté sont divisés en demi-cantons : Unterwald (Obwald et Nidwald) ; Appenzell (Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures) ; Bâle (Bâle-Ville et Bâle-Campagne).

La création d'un vingt-troisième canton du Jura entraînera une révision de la Constitution fédérale, qui devra être approuvée à la fois par le peuple et les cantons.

L'interdiction de parler en public notifiée aux dirigeants du P.C. espagnol suscite des remous

De notre correspondante

Genève. — Le Conseil fédéral de Berne a interdit aux dirigeants du parti communiste espagnol de prendre la parole au cours de la grande manifestation antifranquiste prévue à Genève le dimanche 23 juin. M. G. Fontanet, chef du département genevois de justice et police, qui avait pourtant, à l'origine, autorisé l'intervention de ces personnalités étrangères — a fourni les précisions suivantes :

« *Avec l'annonce de l'arrivée de milliers de personnes étrangères, habitant l'étranger, venant manifester contre un gouvernement étranger, la politique de neutralité était mise en péril. La manifestation prend un tout autre contenu que celui que l'on pouvait raisonnablement attendre lorsque nous avons pris notre décision... Le Conseil fédéral a agi dans la plénitude de ses compétences. Le gouvernement genevois ne peut que prendre acte de cette décision.* »

L'interdiction vise nommément Dolores Ibarruri (la « *Pasionaria* »), présidente, et M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol. M. Jean Vincent, député genevois du parti du travail (communiste), soulignant que « *le seul intérêt de la rencontre était d'entendre les deux orateurs prévus, Dolorès Ibarruri et Santiago Carrillo* », a nié avoir « *dissimulé le caractère de la manifestation* ».

L'incident a tendance à se transformer en affaire intérieure suisse et est assorti ici de commentaires, désormais classiques, sur les limites d'une « *neutralité* », de plus en plus malaisées à définir. — L. V.

Grande-Bretagne

M. Wilson est mis en minorité aux Communes sur un amendement financier

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement Wilson a été battu aux Communes par 308 voix contre 299 lorsque, mercredi soir 19 juin, les conservateurs, les libéraux et les nationalistes écossais ont, pour la première fois depuis les élections du 28 février, uni presque tous leurs votes contre les travaillistes. Pour l'instant, toutefois, le sentiment prévaut que le premier ministre ne demandera pas la dissolution immédiate du Parlement et que les nouvelles élections générales auront plutôt lieu à l'automne.

Le vote des Communes portait sur un amendement à la loi de finance : un projet gouvernemental visant à restituer aux syndicats quelque 10 millions de livres de dégrèvements fiscaux que certains d'entre eux ont perdus l'année dernière en refusant de reconnaître le système de relations industrielles établi par le gouvernement de M. Heath. Les conservateurs, eux-mêmes, avaient d'ailleurs envisagé de rétablir les dégrèvements en question dans la mesure où ceux-ci concernaient les fonds de retraite de syndicats.

L'épreuve de force qui vient d'avoir lieu démontre que les conservateurs, ne redoutant plus, à tort ou à raison, des élections en juillet, peuvent mettre le gouvernement en minorité sans courir de risque immédiat.

Depuis l'ouverture de la session parlementaire, les tories avaient beaucoup souffert de leur impuissance apparente. Lors des votes importants, ils s'étaient toujours arrangés pour qu'un certain nombre de leurs députés soient absents, ce qui assurait la survie du gouvernement Wilson. Mercredi, ils sont venus en force. Ils n'ont pas reçu seulement l'appui de treize des quatorze libéraux, mais également les voix de six nationalistes écossais, de deux représentants unionistes de l'Ulster, et d'un social-démocrate indépendant, M. Dick Taverne.

Malgré sa défaite, le gouvernement n'est pas contraint à la démission. Il lui est même possible de réintroduire la clause qui vient d'être rejetée lors du vote sur l'ensemble des projets budgétaires. Deux autres défaites travaillistes sont encore probables ces jours-ci : une motion de censure contre les projets de nationalisation du gouvernement a des chances d'être adoptée ce jeudi, et vendredi, les travaillistes pourraient encore être battus à propos du relèvement des tarifs de l'électricité.

Trois défaites successives placeraient M. Wilson dans une position assez humiliante et une partie au moins de son cabinet estimerait sans doute qu'un « appel au peuple » est indispensable pour laver un tel affront.

JEAN WETZ.

● *L'IRA provisoire* a publié, mercredi 17 juin, un communiqué dans lequel elle déclare que la nouvelle campagne de bombes qu'elle a entamée depuis une semaine a pour but de « *faire accepter ses revendications en vue d'une paix juste, la principale de ces revendications concernant le retrait des forces britanniques engagées dans la province* ». Les trois leaders « *loyalistes* », MM. William Craig, Harry West et le pasteur Paisley, ont, pour la première fois depuis la grève protestante de la fin de mai, accepté de rencontrer le secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees. A Londres, M. Heath a nommé M. Ian Gilmour, ancien secrétaire d'Etat à la défense, au poste de secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord dans le cabinet fantôme. — (*A.F.P., A.P.*)

Union soviétique

LES DIRIGEANTS RENDENT HOMMAGE AU MARÉCHAL JOUKOV

Moscou (*A.F.P.*). — Les obsèques du maréchal Joukov auront lieu le vendredi 21 juin. La commission des funérailles est présidée par le maréchal Gretchko. La nécrologie, signée par les dirigeants, déplore « *la lourde perte subie par le peuple soviétique et ses forces armées* ». « *Un grand chef militaire, héros de la grande guerre nationale, nous a quittés. Toute sa vie fut un exemple de dévouement au parti communiste, à la patrie socialiste, à la cause du renforcement de son potentiel défensif* », écrivent les dirigeants soviétiques.

EUROPE

Italie

ACCORD DES PARTIS DE LA COALITION SUR UN PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE

(De notre correspondant.)

Rome. — Après quarante-huit heures de discussions, un accord a finalement été réalisé, le 19 juin, entre le président du conseil italien, M. Mariano Rumor, le ministre de l'économie et les secrétaires des quatre partis de la majorité, pour régler la crise. Ce compromis porte sur la réduction du déficit de la balance des paiements, le soutien des investissements publics et la défense du niveau de l'emploi.

M. Mariano Rumor devait annoncer dans la journée de jeudi les principales mesures adoptées.

La tension demeure vive, d'autre part, à la suite de l'assassinat, à Padoue, de deux militants du Mouvement social italien, qui a été revendiqué par les Brigades rouges (*le Monde* du 20 juin). L'intervention de ce groupement terroriste tend à faire passer au second plan le développement du terrorisme d'extrême droite.

Un entretien avec M. Soares

(Suite de la première page.)

Le représentant du général Spinola a choisi d'exprimer sans détour ses objectifs dans un discours prononcé dès le premier jour de la session, et qui a favorablement impressionné ses collègues : « *Renforcement de nos rapports avec les pays qui entretenaient des relations avec nous ; éclaircissement des relations qui allaient en se dégradant avec les pays traditionnellement amis, et même alliés ; ouverture ou rétablissement de relations diplomatiques avec tous les pays, qu'ils appartiennent à l'Europe de l'Est, à l'Afrique ou à l'Asie, et cela indépendamment de leur régime intérieur.* » Les pays de l'OTAN entraient donc dans la première ou la seconde catégorie, selon qu'ils critiquaient ou non le régime de Salazar et de M. Caetano. Avec les uns et les autres, les relations seront « renforcées » ou « éclaircies » selon les cas, mais il n'est pas question de punir quiconque : « *Pendant longtemps,* nous dit M. Soarès, *j'ai critiqué publiquement l'OTAN et l'ai soupçonnée d'avoir beaucoup aidé l'ancien régime. De nombreux pays de l'Alliance atlantique, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, ont fourni des armes au Portugal de Salazar. En principe, ces armes ne devaient pas être utilisées dans la lutte anti-guérilla, mais le gouvernement de Lisbonne a tourné ces règles, et les armes se sont retrouvées en Afrique.*

» *Cependant, il doit y avoir un système de sécurité de l'Occident, de même qu'il y a à l'Est le pacte de Varsovie et des alliances militaires. Nous faisons partie de l'Occident et sommes donc fidèles à l'alliance un contenu plus poli- lui donner un contenu plus politique, l'axer vers la défense de la démocratie et des droits de l'homme, d'où la dernière phrase de mon discours qui a passablement choqué mon collègue grec.* » (1).

Cela dit, fallait-il, du temps du régime Caetano, expulser le Portugal de l'OTAN ? Faut-il aujourd'hui en expulser la Grèce ? M. Soarès ne va pas jusque-là. Il admet *qu'en tant que ministre* des affaires étrangères, il ne peut ni ne doit intervenir dans les affaires intérieures d'aucun pays. Mais il ne veut pas non plus faire quoi que ce soit qui puisse passer pour un appui au régime des colonels. Son attitude semble devoir s'inspirer de celle du ministre norvégien des affaires étrangères qui, lors de la session de l'OTAN tenue à Lisbonne en 1972, avait estimé que la présence d'un pays comme le Portugal d'alors dans l'Alliance compromettait les objectifs de celle-ci. Il ne fait pas de doute qu'il rejoindra le camp des Scandinaves qui dénoncent traditionnellement les régimes non démocratiques aux sessions atlantiques.

Les relations avec les États-Unis

Autre signe de continuité : les relations avec les Etats-Unis. M. Soarès a été très favorablement impressionné par la conversation qu'il a eue mercredi avec M. Kissinger. Selon lui, les Etats-Unis sont satisfaits du tournant politique pris à Lisbonne, car « *un régime de dictature, qui menait des guerres coloniales, était pour eux un allié incommode et plutôt gênant* ». En tout cas, le secrétaire d'Etat américain a « *fort bien compris* » les éléments de la situation au Portugal, y compris la présence de communistes au gouvernement, présence naturelle dans un cabinet de coalition regroupant toutes les forces politiques. Quant à la base de Lajes aux Açores, le gouvernement portugais n'a nullement l'intention d'en refuser l'usage aux Américains. Il compte seulement, comme le font tous les autres gouvernements dans cette situation, en tirer quelque avantage, ce qu'avait négligé de faire de régime précédent. Des négociations doivent s'ouvrir cet été à Washington pour le renouvellement du bail, mais cette question n'a pas été évoquée dans la *conversation de mercredi* avec le secrétaire d'Etat américain.

Les relations avec la C.E.E.

Le ministre portugais s'est montré également optimiste à propos des relations de son pays avec la Communauté européenne. Il a déjà eu des entretiens avec trois membres de la Commission de Bruxelles et a bon espoir de passer avec la C.E.E. un accord d'association qui donnera au Portugal la situation d'allié privilégié auquel celui-ci aspire (il n'est pas question d'une adhésion pure et simple au Marché commun, à laquelle l'économie portugaise n'est pas prête). Un tel statut ne serait pas sans signification politique puisque l'Espagne voisine, en raison de son régime intérieur, ne peut y prétendre. De là à évoquer *les répercussions que peut* avoir sur ce régime la révolution portugaise, il n'y a qu'un pas que M. Soarès se refuse à franchir. Il se borne à relever que les relations « d'Etat à Etat » entre le *Portugal* et l'Espagne *ont* été d'une grande correction depuis le 25 avril : un ambassadeur fort honorable a été nommé à Lisbonne par Madrid, l'Espagne a veillé à ce que les réfugiés de l'ex-Pide — la police du régime Caetano — soient regroupés assez loin des frontières portugaises, et elle a même accepté de renvoyer vers le Portugal, où ils ont été libérés, des militants du mouvement d'extrême gauche portugaise LUAR. Le reste est plutôt l'affaire des peuples que des gouvernements.

MICHEL TATU.

(1) « Nous ne pouvons pas comprendre que puissent continuer d'être acceptés dans le soi-disant monde libre des régimes qui ne respectent ni les droits de l'homme ni les règles de la démocratie que *notre alliance a consacrés* », avait dit le ministre portugais des affaires étrangères.

DIPLOMATIE

LA FIN

La session du conseil atlantique d'Ottawa a pris fin, le mercredi 19 juin, par une brève cérémonie au cours de laquelle chacun des quinze ministres des affaires étrangères a déclaré approuver la « déclaration atlantique ». Les dernières heures de la session avaient été consacrées à une discussion sur la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), après quoi M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, et M. Kissinger avaient tenu une conférence de presse.

Le communiqué : il reste beaucoup à faire à la Conférence paneuropéenne de Genève

Nous publions ci-dessous les principaux passages du communiqué final adopté le 19 juin.

« (...) Le ministre des affaires étrangères du Portugal a fait un exposé sur le développement de la situation dans son pays, depuis le changement de régime, et sur les efforts de son gouvernement visant à promouvoir la paix en Afrique. Les ministres se sont félicités de l'évolution vers l'établissement d'un gouvernement démocratique et représentatif au Portugal (...).

» Les ministres ont examiné l'état d'avancement de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'accroître la sécurité et la confiance ; de développer davantage la coopération, entre les pays participants, dans toutes les sphères d'activités et d'abaisser les barrières entre les peuples. Ils ont constaté que, dans la seconde phase de la conférence, qui doit comporter un examen de tous les aspects de son ordre du jour, les travaux ont progressé d'une façon inégale. Sur certains points, des progrès ont été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire sur des questions importantes, comme, par exemple, l'amélioration des contacts humains, la libre circulation des informations, les mesures visant à accroître la confiance et certains aspects essentiels des principes régissant les relations entre les Etats. Les ministres ont déclaré que les gouvernements étaient déterminés à poursuivre les négociations avec patience et de façon constructive, dans une recherche permanente de résultats équilibrés et substantiels, acceptables par tous les Etats participants. Ils ont estimé que, pour que la seconde phase puisse être conclue, des résultats devront être obtenus dans les divers domaines du programme de travail défini par les ministres des affaires étrangères à la première phase de la conférence à Helsinki (...).

» Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN (c'est-à-dire les Quinze moins la France), ont noté que la série actuelle de négociations (sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces) se déroule dans un esprit réaliste. Ils ont marqué leur volonté de persévérer dans leur effort pour mener leurs négociations jusqu'à une conclusion satisfaisante. Ils ont rappelé que l'objectif général des négociations est de permettre l'établissement de relations plus stables à un niveau de forces réduit et avec le même degré de sécurité pour toutes les parties. Cet objectif devrait être atteint par l'établissement d'une parité approximative entre les deux camps, sous la forme d'un plafond commun pour l'ensemble des effectifs de leurs forces terrestres présentes dans la zone de réduction, compte tenu de leurs potentiels de combat respectifs. Ces ministres ont réaffirmé qu'un accord, dans le cadre de la première phase, sur des réductions des forces terrestres soviétiques et américaines constituerait un stade initial important dans le sens de l'objectif à atteindre. »

A BONN ET A BERLIN-EST

Les « représentants permanents » des deux États allemands remettent leurs lettres de créance

Tandis que les deux Etats allemands échangeaient des représentants permanents, le Bundestag a voté à l'unanimité, dans la soirée du 19 juin, l'installation d'un office fédéral de l'environnement à Berlin-Ouest. La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient donné leur accord à ce projet. L'Allemagne de l'Est, dont la protestation est certaine, estime, avec l'U.R.S.S., que l'installation d'une institution fédérale à Berlin-Ouest viole l'accord de 1972 sur le statut de la ville.

(De notre correspondant.)

Bonn. — Vingt-cinq ans après leur création, les deux Etats allemands vont entretenir, à partir de ce jeudi 20 juin, des relations « *presque normales* ». M. Gunter Gaus, chef de la représentation permanente de la République fédérale à Berlin-Est, remet en effet, ce jeudi, ces lettres de créance à M. Willi Stoph, président du Conseil d'Etat de la R.D.A. M. Mickael Kohl, chef de la représentation permanente de la R.D.A. à Bonn fait de même auprès de M. Gustav Heinemann, président de la République fédérale.

L'accréditation des représentants permanents entre les deux Etats allemands, prévue par le *Traité fondamental* de 1972, avait donné lieu à de longues négociations. Il fallut attendre le 14 mars dernier pour que le protocole d'accord soit signé. Son entrée en vigueur a encore été retardée par la découverte de « *l'affaire Guillaume* ».

Cependant, les dirigeants ouest-allemands insistent sur le caractère particulier de leurs relations avec la R.D.A. Ils ont tenu à éviter l'emploi du terme d'ambassadeur qui aurait pu laisser penser que l'Allemagne de l'Est était un Etat étranger pour l'Allemagne de l'Ouest. Berlin-Est aurait souhaité au contraire que les rapports entre la R.D.A. et la R.F.A. fussent des rapports normaux entre Etats. En arrivant à Bonn, mercredi, M. Kohl, qui a été nommé ambassadeur plénipotentiaire, a d'ailleurs déclaré que la représentation de Berlin-Est aurait rang d'ambassade.

Afin de marquer ce caractère particulier, le chef du protocole de la présidence de la République *de Bonn a dû faire un* effort d'imagination pour mettre au point une cérémonie inhabituelle. Ainsi, aucun collaborateur du ministre des affaires étrangères ne sera présent lors de la remise des lettres de créance, comme il est d'usage avec les ambassadeurs. M. Kohl n'aura pas droit aux honneurs de la Bundeswehr et ne sera reçu que par quelques éléments de la police des frontières. Enfin, M. Heinemann ne portera pas la jacquette mais un simple costume sombre.

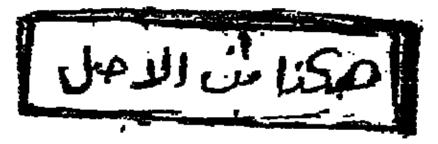
Ces détails protocolaires marquent la volonté de l'Allemagne de l'Ouest de ne pas renoncer à l'idée de « *l'unité de la nation allemande* ». — D. Vt.

M. WILSON A EU UN ENTRETIEN « PARTICULIÈREMENT FRUCTUEUX » AVEC LE CHANCELIER SCHMIDT

Bonn. — Après avoir assisté mardi au *match de football Ecosse-Brésil,* M. Harold Wilson a eu, le mercredi 19 juin, un entretien de deux heures et demie avec le chancelier Helmut Schmidt. Selon le porte-parole du gouvernement fédéral, les déclarations de M. Wilson ont donné l'impression que la position de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun pouvait être considérée d'une façon « positive ». Le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à ce que le traité de Rome, comme les traités marquant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ne soient pas remis en cause fondamentalement par le gouvernement de Londres.

M. Wilson a qualifié ces entretiens avec M. Helmut Schmidt de « particulièrement fructueux ». Le porte-parole du gouvernement fédéral a *indiqué que le premier ministre* britannique et le chancelier fédéral étaient d'accord pour que la politique pétrolière soit pratiquée à l'avenir dans le cadre de l'O.C.D.E., qui regroupe tous *les pays consommateurs* de pétrole, y compris la France, et qui dispose des institutions et des experts nécessaires.

Selon M. Rohr, secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture, qui a pris la parole mercredi devant l'Association allemande des négociants en sucre, un compromis sur les souhaits britanniques de modification et d'aménagement de la politique du Marché commun est tout à fait imaginable sur certains points. Le secrétaire d'Etat a indiqué que la situation générale de la Communauté exigeait, de toute façon, certaines *modifications* des règles en vigueur.



DIPLOMATIE

DE LA SESSION DU CONSEIL ATLANTIQUE D'OTTAWA

Le secrétaire d'Etat américain a notamment rappelé que la déclaration atlantique n'était pas une « suite d'obligations légales » et qu'elle ne pourrait pas être invoquée pour imposer une consultation. A propos de la C.S.C.E., M. Kissinger a confirmé les termes du communiqué selon lesquels des résultats devront être obtenus à Genève avant de passer à la troisième phase de la conférence (qui pourrait se tenir « au sommet »), étant entendu que les alliés doivent convenir à l'avance de ce qu'ils considèrent comme un résultat positif.

Enfin, interrogé à propos des affaires du Watergate, M. Kissinger a répondu par une boutade : « Comme vous le savez, je ne parle jamais d'affaires intérieures américaines dans un pays étranger. » (On sait que le secrétaire d'Etat a fait une longue déclaration à Salzbourg pour réfuter les accusations qui lui sont lancées à propos des écoutes téléphoniques.)

La déclaration : les forces nucléaires françaises et britanniques peuvent avoir un rôle dissuasif propre

Voici le texte de la déclaration atlantique que le Conseil de l'OTAN, réuni à Ottawa, a adopté le 19 juin :

1) Les membres de l'alliance de l'Atlantique nord constatent que le traité signé il y a vingt-cinq ans pour protéger leur liberté et leur indépendance a consacré la solidarité de leurs destins. Sous sa protection, les alliés ont maintenu leur sécurité, permettant ainsi à l'Europe de l'Ouest de se relever de ses ruines et de jeter les bases de son unité. Cette même protection permet aux alliés de préserver les valeurs qui constituent l'héritage de leur civilisation.

2) Les membres de l'alliance réaffirment leur conviction que le traité de l'Atlantique nord fournit la base indispensable de leur sécurité, rendant ainsi possible la poursuite de la détente. Ils se félicitent des progrès qui ont été accomplis dans la voie de la détente et de l'harmonie entre les nations, et du fait qu'une conférence de trente-cinq pays d'Europe et d'Amérique du Nord s'efforce actuellement de définir les normes propres à accroître la sécurité et la coopération en Europe (1). Ils sont d'avis que tant que les circonstances ne permettront pas l'introduction d'un désarmement général, complet et contrôlé, qui seul pourrait apporter aux uns et aux autres une véritable sécurité, il importe que soient maintenus entre eux les liens qui les unissent. Les alliés ont le désir commun de réduire la charge des dépenses de défense qui pèse sur leurs peuples. Cependant, les Etats qui veulent maintenir la paix n'y sont jamais parvenus en négligeant leur propre sécurité.

3) Les membres de l'alliance réaffirment que leur défense commune est solidaire et indivisible. Une attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux dans la zone d'application du traité sera considérée comme une attaque contre tous. Le but commun est de prévenir toute tentative d'une puissance étrangère de porter atteinte à l'indépendance ou à l'intégrité d'un pays de l'alliance.

4) En même temps, ils constatent que les données de leur défense commune se sont trouvées profondément modifiées au cours des dix dernières années.

Les rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont atteint une situation de quasi équilibre. De ce fait, bien que tous les pays de l'Alliance restent vulnérables à une attaque, la nature du danger auquel ils sont exposés a évolué. En conséquence, les problèmes que pose à l'Alliance la défense de l'Europe ont revêtu un caractère différent et plus spécifique.

5) Cependant, les éléments essentiels de la situation qui a conduit à la signature du traité n'ont pas changé. Bien que l'engagement de tous les alliés de participer à la défense commune réduise le risque d'une agression extérieure, la contribution à la sécurité de l'alliance tout entière, assurée par les forces nucléaires des Etats-Unis, basées aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe, ainsi que la présence de forces nord-américaines en Europe, demeure indispensable.

6) Il en résulte toutefois pour l'alliance l'obligation d'apporter un soin attentif aux risques auxquels elle se trouve exposée sur le théâtre européen et de mettre en œuvre tous les moyens aptes à les conjurer.

Les pays européens fournissent les trois quarts du potentiel classique de l'alliance en Europe, et deux d'entre eux (2) disposent de forces nucléaires en mesure de jouer un rôle dissuasif propre, contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance.

Ils s'engagent à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader et, au besoin, de repousser toute entreprise dirigée contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des membres de l'alliance

7) Les Etats-Unis, de leur côté, réaffirment qu'ils s'engagent à n'accepter aucune situation qui exposerait leurs alliés à une pression extérieure politique ou militaire susceptible d'aliéner leur liberté, et déclarent qu'ils sont résolus, en union avec leurs alliés, à maintenir des forces en Europe, au niveau que requerra la crédibilité de la stratégie de dissuasion et à maintenir la capacité de défendre la zone de l'Atlantique nord si la dissuasion échouait.

8) Les membres de l'alliance affirment à ce propos que la finalité de toute politique de défense étant d'interdire à l'adversaire éventuel d'atteindre par un conflit armé les objectifs qu'il voudrait imposer, toutes les forces nécessaires seraient employées à cette fin. Tout en réaffirmant que l'un des principaux objectifs de leurs politiques est de rechercher des accords qui réduiraient les risques de guerre, ils déclarent aussi que de tels accords ne doivent pas limiter leur liberté d'employer pour la défense commune, en cas d'attaque, toutes les forces à leur disposition.

9) Tous les membres de l'alliance sont convaincus que la présence continue de forces canadiennes et de forces substantielles américaine en Europe joue un rôle irremplaçable pour la propre défense de l'Amérique du Nord aussi bien que pour celle de l'Europe. De manière analogue, les forces substantielles des alliés européens servent à défendre l'Europe de même que l'Amérique du Nord. Il est également reconnu que les progrès à venir vers l'unité, progrès que les pays membres de la Communauté européenne sont déterminés à accomplir, devraient, le moment venu, avoir un effet bénéfique sur la contribution à la défense commune de l'alliance de la part de ceux d'entre eux qui en sont aussi membres. A cet égard, la contribution apportée par les pays de l'alliance au maintien de la sécurité internationale et de la paix mondiale est reconnue comme étant d'une grande importance

10) Les membres de l'alliance estiment que leur volonté d'unir leurs efforts pour assurer la défense commune leur fait obligation de maintenir et d'améliorer l'efficacité de leurs forces, chaque pays devant assumer, en fonction de son rôle dans la structure de l'alliance, sa juste part des charges assurant la sécurité de tous. Inversement, ils considèrent que rien ne doit être accepté à l'occasion de négociations en cours ou à venir qui puisse diminuer cette sécurité.

11) Les alliés sont convaincus que, pour atteindre les buts qui leur sont communs, il leur faut maintenir entre eux une étroite consultation et un esprit de coopération et de confiance mutuelle, et promouvoir ainsi les conditions nécessaires pour la défense et favorables pour la détente, lesquelles sont complémentaires.

Dans l'esprit d'amitié, d'égalité et de solidarité qui caractérise leurs rapports, ils sont fermement résolus à se tenir pleinement informés et à renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun, par tous les moyens qui pourraient être appropriés, sur les questions touchant leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance, en tenant compte de ce que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenant dans d'autres parties du monde.

Ils désirent veiller également à ce que leurs rapports essentiels sur le plan de la sécurité s'appuient sur des relations politiques et économiques harmonieuses.

12) Ils rappellent qu'ils ont proclamé leur attachement aux principes de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de progrès social, fruits de leur héritage spirituel commun, et ils déclarent leur intention de développer et d'approfondir la mise en œuvre de ces principes dans leur pays. Ces principes interdisant, par leur essence même, tout recours à des méthodes incompatibles avec la promotion de la paix dans le monde, ils réaffirment que leurs efforts, tendant à préserver leur indépendance, à maintenir leur sécurité et à améliorer le niveau de vie de leurs peuples, excluent toute agression contre qui que ce soit, ne sont dirigés contre aucun autre pays et visent à l'amélioration générale des relations internationales. En Europe, leur objectif demeure la recherche de l'entente et de la coopération avec tous les pays du continent. Dans le monde, chacun d'entre eux se reconnaît l'obligation d'aider selon ses moyens les pays en voie de développement.

13) Ils reconnaissent que la cohésion de l'alliance a trouvé son expression non seulement dans la coopération entre les gouvernements des pays membres, mais aussi dans les libres échanges de vues entre les représentants élus des peuples de l'alliance. En conséquence, ils se déclarent prêts à promouvoir le renforcement des liens entre les parlementaires.

14) A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique nord, les membres de l'alliance atlantique réaffirment ainsi leur attachement à leurs buts et à leurs idéaux. Tournant leurs regards vers l'avenir, et certains que la vitalité et la créativité de leurs peuples sont à la mesure des défis avec lesquels ils sont confrontés, ils se déclarent convaincus que l'alliance atlantique continuera à jouer un rôle essentiel dans la construction de la paix durable qu'ils sont résolus à édifier.

(1) Il s'agit de la C.S.C.E., qui poursuit ses travaux à Genève.
(2) La France et la Grande-Bretagne.

SUR PLUSIEURS POINTS IMPORTANTS

La déclaration atlantique diffère du projet préparé par M. Jobert

MM. Sauvagnargues et Kissinger, en se mettant d'accord, mardi 18 juin, sur la déclaration atlantique, ont rendu hommage à M. Jobert, auteur du projet qui fournit la base de sa laborieuse élaboration. Mais le ministre des affaires étrangères de M. Pompidou reconnaîtra-t-il son enfant ?

Sans doute, comme le voulait M. Jobert, le texte définitif (qui sera signé le 26 juin, à Bruxelles, par le président Nixon et les autres représentants alliés, met en évidence le caractère « spécifique » de la défense européenne, « *le rôle dissuasif propre* » des forces nucléaires française et britannique : il souligne « *l'effet bénéfique* » pour l'alliance de l'unité européenne en formation et il laisse chaque allié juge de l'opportunité de consulter les autres.

Plusieurs propositions significatives de M. Jobert, pour lesquelles il s'était battu pied à pied avec M. Kissinger, ont cependant été abandonnées. La plus importante est la mention explicite de l'accord du 22 juin 1973 sur la « prévention de la guerre nucléaire » par lequel MM. Brejnev et Nixon se sont engagés à se consulter d'« urgence » en cas de risques de guerre nucléaire. M. Kissinger a refusé d'admettre, comme le demandait M. Jobert, qu'un tel engagement modifiait profondément les rapports des Etats-Unis et de leurs alliés.

Le texte de M. Jobert indiquait que la défense de l'Europe ne pouvait « actuellement » être assurée qu'avec le concours des forces américaines à un niveau « suffisant ». Le mot « actuellement », qui réservait la possibilité d'une évolution ultérieure, incitant les Européens à assurer leur défense eux-mêmes, a disparu, et le mot « suffisant » remplacé par « substantiel » (incidemment, les forces canadiennes ont été ajoutées aux forces américaines dans le texte approuvé à Ottawa).

L'allusion à l'« *union européenne* », « *grand dessein* » de M. Pompidou que les Neuf ont fait leur au « sommet » de Paris, a disparu, parce que le nouveau gouvernement britannique ne sait pas ce qu'elle signifie. Elle est remplacée par une périphrase sur « *les progrès à venir vers l'unité (...) que les pays membres de la Communauté sont déterminés à accomplir* »

A propos de la consultation entre alliés, un mot a été ajouté. Les alliés ne sont pas seulement « résolus » à la pratiquer « *dans un esprit de coopération* », comme le proposait M. Jobert, mais à la « renforcer ». Enfin, la déclaration d'Ottawa préconise « *les libres échanges de vues entre les représentants élus des peuples de l'alliance* ». C'est une reconnaissance implicite de l'« Assemblée de l'Atlantique nord », organisation privée où s'expriment habituellement les « ultras » de l'atlantisme.

Il reste que ce qui compte dans cette déclaration atlantique, ce n'est pas sa lettre, mais l'usage qui en sera fait. Les plus atlantiques des alliés européens et M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, ne vont-ils pas constamment s'y référer pour obliger, avant toute décision de la Communauté européenne, de consulter Washington ? Faut-il craindre, comme Mme Hubert-Rodier, dans *la Nation* de ce jeudi, « *qu'à défaut d'être obligatoire* » ce texte ne soit « *dissuasif* » ? Relevons en tout cas que M. Kissinger, qui a tant insisté pour imposer ces consultations atlantiques aux alliés européens, ne se sent pas quant à lui impérativement lié par le texte d'Ottawa.

Comme on lui demandait si, dans l'avenir, les Etats-Unis agiront encore unilatéralement (comme ils l'ont fait en décrétant l'état d'alerte sans consulter leurs alliés pendant la guerre d'octobre), il a répondu : « *Il serait irresponsable de dire que cela n'arrivera plus !* »

MAURICE DELARUE.

A Bruxelles

M. CHIRAC REPRÉSENTERA LA FRANCE AU « SOMMET » ATLANTIQUE

Le premier ministre, M. Chirac, représentera la France au « sommet » atlantique du 26 juin à Bruxelles, a déclaré, à Orly, à son retour d'Ottawa, ce jeudi 20 juin, M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

A propos des entretiens qu'il a eus avec M. Kissinger pendant le Conseil atlantique, M. Sauvagnargues a dit : « Nous avons pratiquement obtenu satisfaction sur tous les fronts discutés, mais je considère que ce résultat est avant tout une victoire du bon sens. »

M. DEBRÉ : notre avenir est au prix d'une résistance de tous les instants

M. Michel Debré écrit, dans *la Nation* de ce jeudi 20 juin : « *Notre avenir est au prix d'une résistance de tous les instants, dans tous les domaines. C'est un jeu dangereux pour les Etats-Unis que de vouloir rabaisser sans cesse leurs meilleurs alliés. Que nos partenaires et voisins, de plus ou moins grand cœur, se prêtent à ce jeu, c'est leur affaire. En agissant à l'inverse, en refusant l'intégration militaire, l'alignement diplomatique, la soumission commerciale, la domination de nos grandes affaires, nous faisons plus que servir nos intérêts et notre honneur. Nous sauvegardons les chances de l'Europe (...), de l'alliance atlantique (...) et de la sécurité, qui ne peut gagner à la consolidation des deux blocs* », ajoute M. Debré, qui conclut :

» *En ce domaine, qui est, à proprement parler, celui de l'indépendance, l'intransigeance est la seule vertu.* »

L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Bonn veut connaître la contribution des autres États avant de verser au fonds des Nations unies

Bonn (*Reuter*). — La République fédérale allemande s'oppose à ce que la Communauté européenne contribue au fonds des Nations unies destiné à venir en aide aux pays en voie de développement touchés par la hausse des prix du pétrole, tant que l'origine de cette contribution n'aura pas été précisée, a annoncé un porte-parole du gouvernement ouest-allemand.

Selon les propositions des Nations unies, ce fonds se monterait à 3 milliards de dollars, dont la moitié serait versée par les pays industrialisés et l'autre moitié par les pays producteurs de pétrole.

Près d'un tiers de la part des pays industrialisés (500 millions de dollars) serait financée par la Communauté européenne, dont 28,4 % (200 millions de marks environ) de la part serait payée par l'Allemagne de l'Ouest.

Bonn désire également avoir connaissance du montant des contributions des Etats-Unis, du Canada, du Japon et des pays producteurs de pétrole avant de s'engager à verser sa propre contribution, a déclaré le porte-parole.

A en juger par les déclarations qu'a faites, au siège des Nations unies, le Dr Paul Prebish, économiste argentin, qui rendait compte de la mission dont M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, l'avait chargé, l'Allemagne de l'Ouest n'est pas le seul pays à faire ainsi des réserves.

« *J'ai trouvé une grande volonté de coopération, mais une certaine réticence à citer des chiffres* », a-t-il ainsi déclaré à son retour d'une tournée en Europe et au Proche-Orient. « *Dans chacun de ces pays, la question qui revient tout le temps c'est : que vont faire les autres ?* »

DIPLOMATIE

Libres opinions

Gagner sur tous les tableaux ?

Par YVES LAULAN (*)

DES son origine, la politique française s'est engagée sur quatre plans parallèles, à savoir vis-à-vis de l'Est, des Etats-Unis, de l'Europe et du Proche-Orient enfin, dernier volet auquel la crise du pétrole confère aujourd'hui une importance capitale pour notre avenir économique.

Sur ces quatre plans, la politique française semble avoir obéi *à un certain nombre de constantes caractérisées notamment par le* refus de s'engager dans une quelconque entreprise dépassant un cadre strictement national, ainsi que par l'ambivalence des engagements *c'est-à-dire* le souci de combiner les avantages tenant à une politique résolument autonome tout en conservant les bénéfices procurés par la collectivité.

***

Cette démarche est particulièrement évidente dans le domaine de la sécurité extérieure où la France s'est détachée des engagements contraignants de l'alliance atlantique sans pour autant renoncer aux avantages de la sécurité collective, découlant notamment de la présence des troupes *américaines en* Europe, *ou encore sur* le plan européen où nous bénéficions des gains dérivés de l'intégration douanière ou agricole, sans pour autant renoncer à prétendre à une fort large autonomie de nos politiques économiques. Il est vrai que, depuis peu, d'autres pays membres de la Communauté ont été prompts à suivre — et au-delà — cet exemple.

C'est cet objectif de maximisation de l'intérêt national qui est à nouveau visé en matière d'approvisionnement pétrolier où la France s'est efforcée d'obtenir une position de partenaire privilégié vis-à-vis du monde arabe, dans un cadre bilatéral, tout en espérant bien tirer profit des conditions améliorées qui pourraient être établies sur le marché mondial.

Eu égard à ses ambitions, ce jeu s'est révélé d'une richesse et *d'une variété surprenantes. Néanmoins,* il serait permis de se demander si les résultats ainsi obtenus ne peuvent être jugés quelque peu éphémères et limités.

En effet, en 1974, comme quinze ans plus tôt, la France a intégralement conservé, comme on a dit, « toutes ses options ouvertes » vis-à-vis de tous et de chacun. On peut se demander si ce n'est pas *là tout ce qui lui reste.*

Bien plus, est-il raisonnable d'espérer pouvoir longtemps poursuivre ce jeu de bascule d'un partenaire à l'autre, d'un engagement à un autre, cette perpétuelle démarche faite d'initiatives hardies suivies de retraits tactiques, bref, de continuer à vouloir rester soi-même sans jamais tenter de devenir quelque chose de plus ?

***

En ce qui concerne l'Union soviétique, les initiatives de rapprochement lancées par la France présentaient, dans le contexte de l'époque, un intérêt manifeste pour l'Est, qui trouvait là un partenaire introduit et écouté.

Avec un pied dans chaque camp, notre pays était en effet fort bien placé pour se faire entendre d'un côté et de l'autre. C'est ainsi que la France s'est faite, avec vigueur et efficacité, l'avocat d'une politique de détente dans les années déjà lointaines où l'on parlait plus de confrontation que de négociation.

Mais aujourd'hui, la détente s'est institutionnalisée puisque, aussi *bien, les deux partenaires principaux ont réussi à établir entre eux* une entente directe. La France, de ce fait, risque de perdre sa position de partenaire privilégié dans la mesure où son rôle d'intermédiaire devient quelque peu superflu. Point n'est besoin à Moscou de passer par Paris pour se faire entendre à Washington. En fait, les communications directes entre les Deux Grands court-circuitent plus souvent les relais parisiens qu'elles ne les utilisent. *Quant aux avantages* retirés de la coopération économique avec l'Est, il semble que le principal bénéficiaire en Europe en soit *l'Allemagne* et non point notre pays.

***

Sur le plan européen, la France a réussi à obtenir que la Communauté ne reste que ce qu'elle était au départ, à savoir un simple lieu de rencontre et d'arbitrage entre intérêts nationaux. La progression des niveaux de vie et des échanges témoigne éloquemment de ce que l'exercice des mécanismes du marché a permis d'obtenir dans ce cadre, ce qui n'est nullement négligeable.

Mais aller au-delà signifierait en substance la renonciation à l'exercice complet de notre souveraineté nationale. C'est sur ce butoir que se brisent régulièrement depuis des années toutes les tentatives menées pour dépasser ce stade, qu'il s'agisse de monnaie, d'énergie, ou, *a fortiori*, de sécurité.

Fait plus grave, il faut s'interroger pour savoir si l'acquis communautaire lui-même, obtenu en période de haute conjoncture, ne risque pas de s'effriter dès lors qu'une période plus difficile imposera de dures concessions réciproques. La répartition des bénéfices conjoints est évidemment plus aisée que celle des sacrifices communs.

***

Vis-à-vis des Etats-Unis, enfin, *les circonstances ont permis* quelque temps d'espérer que, dans la course à la croissance, la remontée du géant américain par ses rivaux européens pourrait se poursuivre. Le franc français regagnait, alors que le dollar la perdait, une position très ferme sur le marché des changes, en dépit de secousses épisodiques comme celle de 1969.

Mais, là aussi, la consolidation de ces succès éphémères s'est *révélée difficile, comme en témoignent* la situation de notre monnaie, obligée à son tour de flotter, et le *raffermissement — relatif il est* vrai — de la devise américaine. Néanmoins, il reste significatif que la France emprunte aujourd'hui aux Etats-Unis ces mêmes dollars qu'elle cherchait naguère à convertir en or.

***

Reste la politique arabe sur laquelle la France a fondé, semble-t-il, de grands espoirs pour maintenir ses positions dans le repli généralisé qui s'annonce au sein de l'économie européenne. Il s'agissait, en quelque sorte, de comptabiliser les gages diplomatiques accordés au monde arabe au cours des années écoulées.

Encore une fois, force est de constater que la concrétisation de ces avantages s'est révélée bien incertaine. Jusqu'à présent, nos partenaires, tout en rendant hautement hommage à notre appui politique, ne semblent guère enclins à nous accorder une place privilégiée quelconque, qu'il s'agisse de prix ou de livraisons comme en témoignent les contrats, de portée d'ailleurs limitée, récemment négociés avec certains producteurs.

Quant aux placements de capitaux, on peut concevoir que les investisseurs arabes, qui sont fort avisés, seront peut-être tentés de rechercher les rendements stables et à long terme qu'ils ambitionnent sur les marchés financiers allemands ou américains, plutôt que dans une monnaie dont le flottement révèle la vulnérabilité aux poussées inflationnistes.

***

Dès lors, la dissociation des aspects internes et externes de nos politiques apparaît comme une démarche concevable en période d'expansion et de sécurité collective, mais fortement sujette à caution dans les années d'incertitude qui s'ouvrent.

Il n'est pas exclu, dans ce nouveau contexte, que la France soit amenée à raffermir les solidarités internationales qu'elle s'est refusée jusqu'à présent à consolider.

Peut-être, à ce moment-là, un choix s'imposera-t-il entre des options préservées intactes jusqu'à présent, quitte à en assumer pleinement les implications.

(*) Directeur des affaires économiques de l'OTAN, M. Laulan s'exprime ici à titre personnel.

A l'Assemblée nationale

M. Poniatowski : seules les personnes ayant enfreint la loi doivent être « fichées »

La seconde séance des « questions au gouvernement » s'est déroulée, mercredi 19 juin, à l'Assemblée nationale, en présence de la quasi-totalité des ministres. Certains d'entre eux ont cependant préféré répondre par voie écrite aux parlementaires ou ont souhaité que le sujet évoqué soit traité à l'occasion d'un prochain débat. Ce fut le cas de M. Galley, ministre de l'équipement, interrogé par M. Frédéric-Dupont (rép. ind., Paris) sur la ségrégation sociale dans les grandes villes, de M. d'Ornano, ministre de l'industrie, questionné par M. Soustelle (non-inscr., Rhône) sur la politique de la recherche scientifique, et de M. Soufflet, ministre de la défense, que M. Chevènement (P.S., Territoire de Belfort) interrogeait sur les récentes manœuvres franco-espagnoles. Enfin M. Chirac, premier ministre, a renvoyé M. Bardol (P.C., Pas-de-Calais) et Mme Chonavel (P.C., Seine-Saint-Denis) à la déclaration relative aux nouvelles mesures sociales qu'il devait faire, après la séance, devant la commission des affaires sociales. De nombreux sujets ont cependant été évoqués.

● LA SITUATION A L'O.R.T.F.

Répondant à M. AUDINOT (U.C., Somme), M. CHIRAC souligne que le conflit actuel, « *strictement catégoriel* », émanant de deux cents techniciens et de trente agents administratifs, prive trente millions de téléspectateurs de programmes et que le P.-D.G. de l'O.R.T.F. a fait des propositions qui « *vont dans le sens des demandes syndicales* ». Le premier ministre précise aussi que le gouvernement délibérera, début juillet, des problèmes financiers de l'Office.

Interrogé également par M. FILLIOUD (P.S., Drôme) sur l'éventualité d'une modification du monopole de l'O.R.T.F., M. Chirac déclare : « *Le gouvernement n'ayant pas encore délibéré de cette question, je n'ai aucun commentaire à faire.* »

● LES POINTS DE VENTE DE CARBURANTS DANS LES ZONES RURALES.

M. MONTAGNE (réf., Eure) s'inquiétant de la disparition progressive des points de vente de carburant dans les zones rurales, M. D'ORNANO rappelle les mesures prises pour remédier aux effets de cette situation : ouverture d'un contingent spécial pour la création de points de vente dans les communes qui en sont complètement démunies ; autorisation sans restriction des implantations à des distances importantes des voies à grande circulation ; interdiction de la fermeture du dernier point de vente d'une commune.

● LES ANCIENS D'A.F.N.

En réponse à M. MAUJOUAN DU GASSET (rép. ind., Loire-Atlantique), M. BORD, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, indique qu'un projet de loi attribuant la carte de combattant aux anciens d'A.F.N. sera examiné par l'Assemblée dès que la commission, saisie de cette question, aura déposé son rapport.

● LA REFORME DU BACCALAUREAT.

M. HABY, ministre de l'éducation, précise à M. SIMON-LORIERE (U.D.R., Var) que « *la réforme du baccalauréat sera réglée par un projet de loi qui sera déposé au Parlement au cours de la session d'automne* ».

● LE PLAN ROUTIER BRETON.

M. BECAM (app. U.D.R., Finistère) s'inquiétant de la réalisation du plan routier breton, M. GALLEY affirme que ce plan « *bénéficiera d'une priorité absolue dans les crédits routiers* ». 200 millions de francs sont prévus par an, durant le VIe Plan, rythme qui a été respecté, sauf en 1973, où 175 millions seulement ont été consacré au plan breton, 25 millions étant « gelés » au titre du fonds d'action conjoncturelle.

● LES ADMINISTRATIONS LOCALES.

Interrogé par M. GOULET (U.D.R., Orne), M. Chirac annonce que le gouvernement est décidé à interrompre la politique de suppression de certaines administrations locales, comme les P.T.T. ou les perceptions, politique qui se traduisait par une certaine « dévitalisation » de la vie rurale.

● LES FORCES DE L'ORDRE.

A l'adresse de M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (U.D.R., Val-de-Marne), M. PONIATOWSKI, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, rappelle qu'il a demandé un renforcement des effectifs d'environ trois mille unités pour 1975. « *J'espère aussi obtenir une meilleure distribution des forces*, dit-il. *L'affectation des C.R.S. à des tâches statiques de surveillance et de garde correspond à une situation du passé et doit cesser. Je donnerai la priorité absolue au maintien de l'ordre, et notamment à la lutte contre la criminalité, en une période marquée, heureusement moins que dans d'autres pays, par l'augmentation de la criminalité. Mais il ne faut pas seulement réprimer, il faut aussi prévenir, notamment par une action sociale en faveur des jeunes. En tout cas, les opérations comme celle de la semaine dernière (1) seront renouvelées, à d'autres heures, dans d'autres zones, dans d'autres villes. J'entends en effet mener une action efficace contre le développement de la criminalité que tous les pays connaissent, du fait sans doute de la disparition de certains cadres culturels, religieux, sociaux, qu'il faudra reconstituer de façon moderne dans les années à venir.* »

● LES CONCOURS ADMINISTRATIFS ET LES DOM-TOM.

M. STIRN, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, répond à M. OMAR HARAH ILTIREH (U.D.R., Territoire français des Afars et des Issas) que les ressortissants des DOM-TOM, qui sont des citoyens français, peuvent participer à tous les concours administratifs.

● LES ACTIVITES DES ENSEIGNANTS.

M. BONHOMME (app. U.D.R., Tarn-et-Garonne) ironise sur l'attitude des syndicats d'enseignants qui ont protesté contre la demi-journée de congé attribuée aux élèves par le président de la République à l'occasion des cérémonies de son installation à l'Elysée. « *J'avais aussi noté avec intérêt*, répond M. HABY, *ce témoignage de conscience professionnelle des enseignants, et je compte le leur rappeler à l'occasion.* » Le ministre souhaite encore que les activités de perfectionnement pédagogique se fassent durant les périodes réservées à la formation continue.

● LA SITUATION DES SECRETAIRES D'ETAT AUTONOMES.

M. COT (P.S., Savoie) veut savoir si le premier ministre a pris l'avis du Conseil d'Etat avant de nommer des secrétaires d'Etat autonomes, dont le statut ne semble pas avoir été prévu par la Constitution et qui, de ce fait, risquent de ne pas être « reconnus ».

M. CHIRAC déclare que le Conseil d'Etat, réuni le 11 juin, a jugé que les secrétaires d'Etat autonomes devaient être considérés comme des ministres. Aussi aucun problème juridique ne se pose.

● LA DECLARATION ATLANTIQUE.

M. ODRU (P.C., Seine-Saint-Denis) s'étonne que la France participe au « sommet » atlantique et se demande comment « *le gouvernement justifie la caution qu'il apporte au renforcement du plan atlantique en contresignant, à la demande des Etats-Unis, la nouvelle déclaration atlantique* ».

M. CHIRAC rappelle que les grandes lignes de la politique étrangère française ont été définies dans sa déclaration de politique générale et affirme : « *Rien ne justifie l'étonnement intempestif que manifeste M. Odru.* »

● L'ENFANCE MALHEUREUSE.

A l'adresse de Mme THOME-PATENOTRE (radical de gauche, Yvelines), Mme VEIL, ministre de la santé, estime que seule la collaboration des médecins, des instituteurs et des assistantes sociales permettra d'assurer une protection efficace de l'enfance malheureuse et rappelle qu'une commission examine actuellement cette question.

● LES « FICHIERS » DE L'ETAT ET LES LIBERTES INDIVIDUELLES.

M. LABARRERE (P.S., Pyrénées-Atlantiques) évoque l'« affaire » de ce journaliste qui, arrêté pour excès de vitesse, s'est vu demander par la police, après consultation d'un fichier central, quelle infraction il avait commise en 1968 (*le Monde* du 18 juin).

« *Après mai 1968*, répond M. PONIATOWSKI, qui précise qu'il ne mettra pas en cause cette « histoire », *un fichier des personnes responsables de désordres violents sur la voie publique a été créé. C'est à ce fichier que l'officier de police se référait. J'ai donné les instructions pour qu'il soit détruit. Il ne servait d'ailleurs plus à rien. En outre, un fichier ne doit être établi qu'à partir de la situation de personnes qui se sont mises en infraction évidente avec la loi. Telle est la première règle que je souhaite imposer quant au fichier tenu par mon ministère. La seconde est qu'il n'y ait pas de communication entre les fichiers. Les moyens modernes de contrôle sont dangereux : il faut en surveiller l'utilisation. Il importe non seulement de ne porter au fichier que des personnes qui ont expressément enfreint la loi, mais encore de maintenir un cloisonnement très net entre le fichier des douanes, celui des impôts, celui de la justice, celui de l'armée ou celui de l'intérieur. Certains estimeront qu'il y a là un risque pour la sécurité. S'il faut un jour assurer cette sécurité je le ferai sous les ordres du premier ministre et sans hésitation. Mais la sécurité ne réside pas dans des menaces restreignant les libertés individuelles. Elle est quotidiennement dans un climat de liberté personnelle, de libéralisme. J'y veillerai.* »

● LA SITUATION A L'USINE H. K. PORTER DE MARPENT.

M. DURAFOUR, ministre du travail, répondant à M. MATON (P.C. Nord), indique que, sur les quatre cents personnes qui pourraient être licenciées dans cette entreprise une quarantaine pourraient être réemployées dans un autre secteur de cette société, et que cent vingt à cent vingt-cinq pourraient être embauchées par le groupe Jeumont-Schneider. « *Nous nous employons à reclasser les autres* », dit-il.

(1) En présence de M. Poniatowski, des opérations de police importantes se sont déroulées, dans la nuit du 14 au 15 juin, dans la proche banlieue parisienne (« le Monde » du 16-17 juin) et dans la nuit du 15 au 16 juin, à Lyon et à Marseille (« le Monde » du 18 juin).

LE PRÉSIDENT DU GROUPE COMMUNISTE REÇU VENDREDI PAR M. CHIRAC

Poursuivant ses consultations sur le projet de réforme de l'article 25 de la Constitution relatif aux suppléants de parlementaires (« le Monde » du 15 juin), M. Jacques Chirac a reçu, jeudi matin 20 juin, à l'Hôtel Matignon les présidents de tous les groupes politiques du Sénat. Il s'est ensuite entretenu avec M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, et a offert un nouveau déjeuner en l'honneur d'une partie des membres des bureaux des commissions de l'Assemblée nationale. Vendredi matin, le premier ministre doit recevoir M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée. Enfin, au début de la semaine prochaine, M. Chirac aura à l'Hôtel Matignon un entretien avec M. Alain Poher, président du Sénat.

Les députés de tous les groupes réclament des mesures en faveur des agriculteurs

Au cours de la séance consacrée aux question orales avec débat, mercredi 19 juin, les députés ont participé à une discussion sur les questions agricoles.

M. CHARLES BIGNON (U.D.R., Somme) décrit la situation des éleveurs qui, selon lui, méritent le qualificatif d'« oubliés de l'expansion ». Il émet plusieurs suggestions, souhaitant notamment que la mise en place de l'Office national interprofessionnel du bétail et de la viande (ONIBEF) soit accélérée. M. JOSSELIN (P.S., Côtes-du-Nord), qui décrit la disparité existant entre les cotations officielles et les prix d'achat réels, souhaite que la France ait une véritable politique agricole comportant une planification et réclame une véritable garantie de revenus pour les agriculteurs.

M. PRANCHERE (P.C., Corrèze), suppléant, M. RIGOUT (P.C., Haute-Vienne), souligne la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs, souhaite en particulier l'arrêt momentané de toute importation, la réduction de la T.V.A. au taux zéro sur les viandes et réclame la fixation de prix agricoles minimaux garantis.

M. D'HARCOURT (U.C., Calvados) demande à son tour la suppression des importations de viande en provenance des pays tiers, le déblocage des crédits du FORMA, ainsi que la modification de l'attribution de l'indemnité viagère de départ. M. BERTRAND DENIS (rép. ind., Mayenne) présente, lui aussi, plusieurs demandes. Il souhaite par exemplet que les négociations soient reprises avec l'Italie en ce qui concerne les exportations de veaux et regrette le prix élevé des vins de consommation courante alors qu'il rappelle que le prix de cette denrée à la production est assez bas.

M. DAILLET (réf., Manche) veut que les interventions de l'ONIBEF soient étendues à la viande de porc et souhaite qu'une étude soit entreprise pour préciser la place de l'agriculture dans la société européenne.

M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'agriculture, évoque à son tour la situation des différents marchés agricoles, dont il décrit pour chacun l'historique, les mesures prises et les résultats obtenus. En ce qui concerne la viande bovine, analysant les décisions adoptées, le ministre déclare notamment : « *Il serait injuste de ne pas reconnaître que les mécanismes communautaires et surtout l'intervention permanente ont évité l'effondrement. (...) L'essentiel est de pouvoir poursuivre toute l'année la politique d'intervention. Cela suppose un certain « déstockage », car les entrepôts frigorifiques commencent à se remplir. En trouver les moyens est l'affaire de la commission, mais nous ne manquerons pas de l'inciter à agir.* »

Pour ce qui est de la viande porcine, M. Bonnet reconnaît que, là aussi, la situation est difficile et précise que « *le gouvernement français, qui est résolu à obtenir des revalorisations sérieuses des prix communautaires, sera sans doute amené à demander leur révision dès cet été* ».

Au sujet du lait, le ministre constate que la collecte est à peine supérieure à celle de l'an dernier et que le prix à la production est proche du prix indicatif. Enfin, en ce qui concerne le marché du vin, M. Bonnet annonce que la Commission européenne a proposé d'ouvrir « *très rapidement* » une période de distillation.

Dans la discussion générale, M. Pranchère dit que les décisions annoncées n'apporteront pas de solution aux difficultés des agriculteurs. Après M. LE PENSEC (P.S., Finistère), qui intervient en faveur de l'aviculture et qui demande au gouvernement de hâter la création d'une organisation interprofessionnelle pour le poulet, M. DE POULPIQUET (U.D.R., Finistère) considère que la C.E.E devrait faire preuve de beaucoup plus d'imagination pour résoudre la crise et juge qu'on devrait étudier davantage la consommation avant de préconiser certaines productions. M. MAURICE CORNETTE (U.D.R., Nord) regrette notamment que ce soit les éleveurs les plus dynamiques qui soient actuellement les plus touchés et que les mesures adoptées ne soient pas plus cohérentes. Après M. HAMEL (rép. ind., Rhône), qui souhaite que la C.E.E. résiste aux pressions de la Grande-Bretagne et M SIMON (rép. ind., Haute-Loire), qui demande qu'une propagande soit faite en faveur du veau, M BROCHARD (réf., Deux-Sèvres) réclame la mise en place d'une caisse de garantie mutuelle au niveau européen, compte tenu du nombre de chèques sans provision que reçoivent souvent de certains négociants les éleveurs. M. JOSSELIN, suppléant de M. PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire), évoque la situation du Fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles, tandis que M. MEHAIGNERIE (U.C., Ille-et-Vilaine) et M. LIGOT (U.C., Maine-et-Loire) détaillent les difficultés des éleveurs. M. PORELLI (P.C., Bouches-du-Rhône) s'attache pour sa part à la situation des producteurs de fruits et légumes du Midi ; M. BALMIGERE (P.C., Hérault) et M. BAYOU (P.S., Hérault) traitent tous les deux de la viticulture. Enfin M. GODEFROY (app. U.D.R., Manche) évoque le marché du lait tandis que M. GUERMEUR (U.D.R., Finistère) appelle l'attention du gouvernement sur la situation des jeunes qui se sont lancés dans l'élevage et ne peuvent plus faire face actuellement aux charges de leur endettement.

● *M. Roger Romani*, conseiller de Paris (U.D.R.), qui, depuis 1971, était conseiller technique chargé des relations avec le Parlement auprès de M. Chirac dans les divers postes ministériels occupés par ce dernier, exercera les mêmes fonctions au cabinet du premier ministre.

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le nouveau groupe centriste pourrait réunir les «réformateurs et démocrates de progrès»

Au cours d'une réunion de leur groupe, mercredi 19 juin, à l'Assemblée nationale, les députés réformateurs ont discuté, une fois encore, de la mise en place d'un groupe commun à tous les élus centristes. Ils ont adopté le texte élaboré par MM. Jean-Marie Caro (réf.) et Pierre Bernard-Reymond (Union centriste). Ce texte doit servir de préambule aux déclarations politiques qui seront publiées par les deux groupes lors de l'annonce de la fusion. Il précise que la nouvelle formation parlementaire sera intitulée : « Groupe des *réformateurs et démocrates de* progrès ».

La proposition initiale était sensiblement différente puisqu'il y était question des « réformateurs et démocrates sociaux ». C'est à la demande des élus de l'Union centriste — dont une majorité appartient au Centre Démocratie et Progrès — que cette modification a été apportée. Les députés réformateurs ont toutefois indiqué que c'était là l'ultime concession qu'ils pouvaient faire aux centristes. Nombre d'entre eux ont souligné que l'opération en cours consistait d'ailleurs plus en un élargissement du groupe réformateur qu'en la fusion de deux groupes, l'Union centriste risquant, à brève échéance, d'être réduite à un effectif inférieur au minimum nécessaire à son existence réglementaire (trente députés).

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, ancien ministre des réformes, a insisté sur ce point de même que sur la nécessité, pour les élus réformateurs, de conserver intact leur programme de réformes et de se garder de toute « inconditionnalité » à *l'égard du gouvernement.*

Une nouvelle rencontre entre des représentants de l'Union centriste et des réformateurs devait *avoir lieu jeudi.*

D'autre part, au nom des quatre députés du Centre national des indépendants membres du groupe *Union centriste, M. Jacques Fouchier* a déclaré mercredi après-midi 19 juin que ceux-ci n'avaient aucunement l'intention de provoquer par leur départ l'éclatement du groupe dont ils souhaitent le maintien, mais qu'ils se réservaient d'examiner la situation nouvelle que créerait la *fusion éventuelle des deux formations.*

● *MM. Michel Cointat (U.D.R.) et André Beauguitte (rép. ind.)* ont été désignés par leurs groupes pour remplacer, le premier au Parlement européen, le second à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, respectivement MM. André Jarrot (U.D.R.) et *Bernard* Destremau (rép. ind.), devenus membres du gouvernement.

AU SÉNAT

Le tiers des sièges seront renouvelés le 22 septembre

Les sénateurs de la série B, dont l'élection aura lieu le 22 septembre, comme l'a décidé mercredi 19 juin le conseil des ministres, sont ceux des trente départements métropolitains allant, par ordre alphabétique, de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales ; ceux du département de la Réunion du Territoire des Afars et des Issas et de la Nouvelle-Calédonie. Les sénateurs « sortants » avaient été élus en septembre 1965. Quatre-vingt-onze mandats seront mis en compétition, si l'on compte les trois représentants des Français établis hors de France.

Les sénateurs, au nombre de deux cent quatre-vingt-trois, sont élus pour neuf ans, et renouvelables par tiers, tous les trois ans. Leur élection a lieu au suffrage universel indirect, le nombre des sièges à pourvoir est établi en fonction de la population *du département. Il est attribué* à chaque département un siège de sénateur jusqu'à 154 000 habitants, et un siège supplémentaire par 250 000 habitants ou fraction de 250 000, si minime que soit cette fraction.

Le nombre des électeurs dans le département est fonction du nombre et de l'importance de la population des communes. En effet, si les députés et les conseillers généraux font partie de plein *droit du collège électoral, ils ne* représentent pas un grand nombre d'électeurs. La grande majorité de ceux-ci est faite de délégués des conseils municipaux des communes.

Dans les départements qui ont droit à *quatre sièges de sénateurs ou moins*, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours, les deux tours de scrutin s'effectuant le même jour au siège de la préfecture. Dans les *départements qui ont droit à cinq sièges ou plus*, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. (L'ordre de la liste ne peut être modifié par l'électeur). Tel sera le cas, le 22 septembre pour le Nord (9 sièges) et *le Pas-de-Calais (6 sièges).*

Seront notamment renouvelés : MM. André Diligent (Union centriste, Nord), Henri Caillavet (radical de gauche, Lot-et-Garonne), Léon Jozeau-Marigne (ind., Manche), président de la commission des lois ; François Schleiter (ind., Meuse), vice-président du Sénat, ancien ministre ; Pierre Carous, président du *groupe U.D.R.*, maire de Valenciennes ; Marcel Martin (non inscr.), maire de Nancy ; André Morice (gauche dém.), maire de Nantes, président de l'Association des maires des grandes villes, et président du Centre républicain ; MM René Jager (Union centriste, Moselle) et Gérard Minvielle (P.S., Landes), questeurs du Sénat.

Deux sénateurs représentant les Français établis hors de France seront renouvelés : MM. Louis Gros (ind.), président de la commission des affaires culturelles, et Maurice Carrier (U.D.R.). *Bien que n'appartenant* pas à la série « B », le siège laissé vacant à la suite du décès, le 4 février 1974, de M Jacques Rosselli (U.D.R.), devra être également pourvu en septembre prochain. M. Rosselli était le suppléant de M. Motais de Narbonne, décédé lui aussi.

Des mesures de contrainte devront être prises

estime le rapporteur général de la commission des finances

M. Yvon COUDE DU FORESTO (Union centriste), rapporteur général du budget, a présenté devant la commission des finances du Sénat une « note d'information » sur la situation économique et financière, dans laquelle il analyse notamment les conséquences de la crise de l'énergie et des matières premières.

« *Si l'on représente par 1 la quantité d'énergie mise à la disposition de l'homme sous l'empire romain*, indique le rapporteur général, *elle était de 3 sous Napoléon Ier et elle est maintenant de 500. Ce rythme de croissance, plus qu'exponentiel, pose immédiatement deux problèmes.*

» Le premier est de savoir jusqu'à quand les ressources de la planète seront suffisantes pour assurer ce rythme de croissance.

» Le second est de savoir, étant donnée la répartition géographique des richesses fossiles, énergétiques et de matières premières, comment les nations consommatrices, à potentiel industriel élevé, pourront trouver les devises suffisantes pour payer aux pays, jadis pauvres, souvent peu peuplés et à possibilité de développement réduit, les fournitures qui leur seront faites. »

Pour réduire le déficit de notre balance commerciale, une première solution serait une réévaluation du stock d'or.

« *La France*, note M. Coudé du Foresto, *est probablement le second pays au monde détenteur d'or et le stock détenu par les particuliers a été évalué à 6 000 tonnes, c'est-à-dire un chiffre supérieur de plus de 1 000 tonnes à l'or détenu par la Banque de France.*

» Il serait possible d'attirer cet or techniquement par un emprunt indexé, du genre de l'ex-emprunt Pinay, mais chacun comprendra que, dans le climat psychologique actuel, il ne puisse en être facilement question.

» Nous nous trouvons donc devant un pactole inutilisable et devant l'impossibilité d'une réévaluation stabilisée de notre stock d'or. »

Une augmentation massive de nos exportations imposera, estime le rapporteur général, « *des mesures draconiennes pour freiner la consommation intérieure et il serait grand temps d'y préparer l'opinion publique, comme nous l'avions déjà demandé à fin 1973. (...)* »

« *Il est incontestable*, souligne M. Coudé du Foresto, *que, si nous voulons sortir d'une situation que nous n'avons pas hésité à qualifier de critique, des mesures de contrainte devront être prises, mais elles devront être suffisamment sélectives pour que, dans le domaine fiscal comme dans le domaine des restrictions, elles ne frappent pas les plus déshérités au bénéfice des mieux nantis.* »

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi matin 19 juin au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. *Giscard d'Estaing*. A l'issue de la réunion, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué suivant :

» Sur le rapport du premier ministre, du ministre du travail et du ministre de la santé, le conseil a arrêté un ensemble de mesures de justice sociale en faveur des catégories les moins favorisées et des familles. Il a, d'autre part, défini les lignes principales d'une politique de transformation sociale, ces transformations devant porter notamment sur la sécurité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et d'existence, la responsabilité des travailleurs dans l'entreprise.

(Lire pages 1 et 36 à 39.)

« Le conseil a approuvé un projet de décret relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux universités.

» Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le conseil a fixé au 22 septembre prochain la date des élections sénatoriales.

(Lire page 8.)

» Le ministre de l'agriculture a rendu compte de la session du conseil des Communautés européennes, relative aux *questions* **agricoles, qui vient de se tenir à Luxembourg.**

Le porte-parole du gouvernement, M André Rossi, a précisé que le conseil des ministres du 26 juin serait consacré notamment au projet relatif au statut du fermage, à la réforme de l'honorariat dans l'administration, et à une communication de Mme Veil, ministre de la santé publique, sur l'application de la loi concernant la contraception.

La réforme constitutionnelle concernant les suppléants de parlementaires sera examinée le 26 juin ou le 3 juillet. Au conseil des ministres du 3 juillet seront étudiés les problèmes de l'O.R.T.F., ceux des immigrés et la réforme des marchés publics.

Enfin, le conseil du 10 juillet examinera le projet de réforme de saisine du Conseil constitutionnel, ainsi que le projet relatif à la présentation des candidats à l'élection présidentielle. Enfin une communication sera faite sur l'ensemble des problèmes agricoles.

* * *

Sur proposition de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a *prononcé* la *dissolution* des conseils municipaux des communes de Pavant (Aisne), Marcillac (Gironde), Willerval (Pas-de-Calais), Lencloitre (Vienne), Saint-Martin-des-Olmes (Puy-de-Dôme), Cereste (Alpes-de-Haute-Provence) et Mandailles-Saint-Julien (Cantal).

L'ordre du jour des prochains conseils

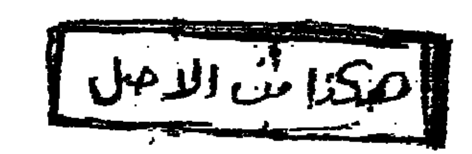
M. Valéry Giscard d'Estaing a souhaité, devant le conseil, que chaque ministre recherche dans son ministère les réformes à effectuer. Ainsi, après le 14 juillet, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la qualité de la vie feront des communications, sur les réformes concernant leur département.

M. AIMÉ PAQUET nouveau médiateur

Le conseil des ministres a *approuvé* la nomination de M. Aimé Paquet, ancien député républicain indépendant de l'Isère, ancien secrétaire d'Etat au tourisme, comme médiateur, en remplacement de M. Antoine Pinay. M. Pinay s'était démis de ses fonctions pendant la campagne présidentielle au moment où *il avait pris position en faveur* de M. Giscard d'Estaing. Le président de la République a rendu hommage à la façon dont M. Pinay avait rempli sa charge.

[Né le 19 mai 1913, M. Aimé Paquet est exploitant agricole à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), commune dont il est maire depuis 1947. *Il a été député de ce département* de 1951 à 1958, puis de la 1re circonscription de l'Isère (Grenoble-Est) de 1958 jusqu'en avril 1973, date à laquelle il entre dans *le second gouvernement* Messmer comme secrétaire d'Etat au tourisme. M. Paquet quittait le gouvernement dès mars 1974, à la suite du remaniement, et il en avait laissé paraître publiquement quelque amertume. Après avoir siégé parmi les indépendants et paysans de M. Antoine Pinay sous la IVe République, puis dans le groupe des républicains *indépendants*, il a assuré, de juin 1969 à avril 1973, la présidence de ce dernier groupe à l'Assemblée nationale.

M. Aimé Paquet, qui est conseiller *général du canton de Touvet (Isère)* depuis 1945, avait indiqué lors de son départ du gouvernement, qu'il ne « briguerait plus jamais de mandat législatif ». Or, l'exercice d'un mandat de député est, de toutes façons, incompatible avec son nouveau statut de médiateur.]



POLITIQUE

EN RECEVANT UNE DÉLÉGATION D'U.R.S.S.

Le parti communiste va faire le point avec les Soviétiques sur le projet de conférence mondiale des P.C.

Une délégation d'études du comité central du parti communiste d'Union soviétique, dirigée par M. Ponomarev, membre suppléant du bureau politique, membre du secrétariat du P.C. d'U.R.S.S., est arrivée, mercredi 19 juin, à Paris. Elle séjourne en France à l'invitation du P.C.F. et doit visiter notamment la Seine-Maritime et l'Essonne. Dès mercredi, les premières conversations se sont déroulées au siège du P.C.F. avec MM. Paul Laurent et Gaston Plissonnier, membres du secrétariat du P.C.F., notamment. La délégation soviétique est composée de M. A.-E. Woos, membre du comité central, premier secrétaire du parti communiste de Lettonie, Mme Krouglova, membre de la commission centrale de contrôle, secrétaire du comité de la région de Leningrad du P.C. d'U.R.S.S., et de M. V.-V. Zagladine, membre de la commission centrale de contrôle, chef adjoint du département international du comité central du P.C. d'U.R.S.S.

Parmi les sujets qui seront abordés figurent à la fois la stratégie d'union de la gauche suivie en France par le P.C.F., et dont les Soviétiques ont toujours eu du mal à saisir la portée exacte, et le projet de conférence du mouvement communiste international, auquel les Soviétiques sont particulièrement attachés. M. Ponomarev, qui est l'un des principaux responsables des rapports avec les « partis frères » et qui avait activement participé à la préparation de la dernière conférence mondiale des P.C., réunie en 1969 à Moscou, a déjà à diverses reprises lancé des appels en vue d'une nouvelle conférence mondiale. Au début du mois de juin encore la *Pravda* a publié un article souhaitant la convocation d'une telle réunion (*le Monde* du 6 juin).

Sans avoir aussi clairement que les P.C. roumain, espagnol, japonais, italien, coréen et nord-vietnamien pris position contre un tel projet, les dirigeants du P.C.F. se montrent fort réservés. Eux aussi craignent que la conférence mondiale n'aboutisse en définitive à une condamnation de la Chine. Or, bien qu'ils soient au plus mal avec le P.C. chinois (les parlementaires du P.C.F. ne sont plus admis dans les délégations officielles invitées en République populaire de Chine), les dirigeants communistes français sont résolument hostiles à toute condamnation par des assises internationales du communisme. Ils pensent que par ce biais se trouverait relancée l'idée d'une orthodoxie communiste dont le modèle se trouverait en U.R.S.S.

Le P.C.F. a trop souffert dans le passé de cette notion, et il est à présent trop engagé dans la recherche d'une « voie française » au socialisme pour accepter ce qui pourrait apparaître comme un retour en arrière. D'autant qu'il a le sentiment dans sa recherche de ne pas toujours trouver auprès du P.C. d'U.R.S.S. toute la compréhension souhaitée.

Enfin, en jouant un rôle actif dans la préparation de la conférence de Bruxelles qui, en janvier dernier, a réuni les P.C. d'Europe capitaliste, le P.C.F. a largement contribué à amorcer la définition d'un communisme ouest-européen, faisant ainsi un nouveau pas vers l'acceptation du polycentrisme du mouvement communiste international.

En revanche, les dirigeants du P.C.F. sont prêts à concéder à M. Ponomarev que, depuis 1969, la situation mondiale a considérablement évolué et qu'une confrontation des P.C. est donc, à terme, nécessaire. Le tout est de se mettre d'accord sur l'ordre du jour et sur les délais. Il ne faut pas compter sur le P.C.F. pour hâter le processus, bien au contraire. — T. P.

M. JULIA : mettre fin aux luttes de clans au sein de l'U.D.R.

M. Didier Julia, député U.D.R. de Seine-et-Marne, a rendu public, le 19 juin, le texte d'une lettre qu'il vient d'adresser à M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., pour lui demander d'amorcer dès maintenant la réorganisation de ce mouvement.

Selon M. Julia, « *si des changements profonds ne sont pas entamés avant les vacances d'été, le conseil national d'abord, les assises ensuite seront préparés et prédéterminés dans un sens qui nous éloignera un peu plus de la ferveur nationale...* ».

Le député U.D.R. de Seine-et-Marne dénonce dans sa lettre « *la lutte des clans qui ne cesse de parcourir notre mouvement, qui fait que chaque « baron » veut être présent par figurine interposée. Si ce jeu ne cesse pas, il n'y aura plus d'U.D.R. à la rentrée. Or l'U.D.R. doit redevenir un grand rassemblement et revenir aux sources du gaullisme, égarées par trop de facilité* ».

● *M. Henri Baudouin*, député de la Manche, a décidé de s'inscrire au groupe républicain indépendant de l'Assemblée nationale. Il n'était jusque-là qu'apparenté à ce groupe.

DES ASSOCIATIONS FAMILIALES APPROUVENT LE PROJET D' « ASSISES NATIONALES DU SOCIALISME »

Le collectif Action locale et Autogestion, constitué à la fin de 1973 et qui regroupe notamment, outre le P.S.U., Objectif socialiste et les groupes d'action municipale, des associations d'éducation populaire comme *Vie nouvelle* et des associations familiales comme la CNAFAL (Confédération nationale des associations familiales laïques) et la CNAPF (Confédération nationale des associations populaires familiales), « *se réjouit des initiatives convergentes devant aboutir à la réunion d'assises nationales pour le socialisme* ».

Le collectif « *se propose de susciter à tous les échelons locaux régionaux et nationaux une confrontation sur la nature et les objectifs de l'action militante dans le cadre de vie* ».

● *M. Gabriel Péronnet*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de l'environnement, a nommé chef de son cabinet M. Didier Bariani, président de la fédération de Paris du parti radical.

CORRESPONDANCE

A propos des Chouans...

Répondant à une « Libre Opinion » (le Monde du 15 mai) où M. Robert Merle faisait état des curés et hobereaux chouans qui, en 1793, racontaient aux « paysans asservis » que « l'enfer les attendait au bout de leur vie misérable s'ils ne détruisaient pas la Révolution qui les avait libérés », M. Serge-Auguste Paillart, vice-président de l'association culturelle Bretagne vivante, Histoire et Archéologie, nous écrit :

Je me permets de conseiller à M. Merle de se rendre aux archives départementales de Bretagne et du Poitou. Là il pourra constater que ces deux provinces ont très bien accueilli les réformes proposées en 1789 (...) Dois-je lui rappeler que le très fameux Club des Jacobins a pris naissance en Bretagne. A l'origine, il porta pour nom celui de « Club breton » : plus tard les étrangers à la province y furent admis et son nom changea, on adopta celui du lieu de leur réunion. La Bretagne et le Poitou furent parmi les provinces qui souhaitèrent le plus ardemment de profonds changements. La suppression des grands ordres religieux, des redevances ecclésiastiques, la transformation des biens d'Eglise en biens nationaux, provoquèrent peu de remous dans l'opinion publique. Cette opinion s'alarma lorsque parut la Constitution civile du clergé. Les prêtres n'étaient pas des rebelles, ils ne s'opposaient pas à toutes les idées nouvelles. Mais on a exigé d'eux une démarche tout à fait contraire à leur conscience et que leurs communautés elles-mêmes rejetaient. En fait, la véritable cause de la révolte dans les provinces de l'Ouest fut la levée en masse de trois cent mille hommes



POLITIQUE

La franc-maçonnerie devant les périls nouveaux

A LA RECHERCHE D'UNE SPIRITUALITÉ POUR NOTRE TEMPS LE GRAND-ORIENT RENONCE A LA MÊLÉE POLITIQUE

Depuis sa résurrection au lendemain de la seconde guerre mondiale, la franc-maçonnerie française s'est considérablement rénovée. Sa mutation, dont les prémices étaient déjà décelables il y a une quinzaine d'années, est aujourd'hui visible sous plusieurs angles d'observation : recrutement, mentalités, méthodes. La transformation a provoqué des crises, l'une des dernières en date étant celle qui a secoué le Grand-Orient au moment des élections présidentielles.

Toutes les obédiences ont bénéficié de ce rajeunissement : de la Grande Loge nationale française (1) (très minoritaire dans le pays mais seule considérée comme « régulière » par la Grande Loge unie d'Angleterre) à l'ensemble des obédiences qui, ayant rompu avec la tradition anglo-saxonne, ont donné aux loges leur physionomie particulière. La Grande Loge de France (2) notamment, dont le grand maitre est le docteur Pierre Simon, enregistre chaque année une diminution de l'âge moyen de ses membres. Seconde par l'importance des effectifs, elle témoigne, elle aussi, d'un intérêt nouveau pour les *recherches spirituelles et initiatiques*. On constate la même évolution au Droit humain et à la Grande Loge féminine (3).

C'est néanmoins le Grand-Orient de France, leader de la maçonnerie mondiale « progressiste », première et plus typique des obédiences françaises, qui offre le cas de changement le plus remarquable.

Pendant plus d'un demi-siècle, en effet, le G.O.D.F. a été l'âme de la république laïque et lui a fourni une partie de ses dirigeants. Engagé en première ligne dans un combat politique, il a naguère tourné le dos à ce qui était l'un des traits de la maçonnerie traditionnelle : son aptitude à prendre du recul sur l'événement. Or, sans renier ce passé assez récent dont les grandes heures correspondent à l'apogée de la IIIe République, les nouvelles *générations* du Grand-Orient reviennent également au symbolisme des origines et à la spiritualité dont ce symbolisme procédait. Ils cherchent des points d'application nouveaux pour exercer leur art selon une méthode spécifiquement maçonnique. Dans cette voie, l'évolution du catholicisme et de la société a contribué à libérer au G.O.D.F. des forces qui s'étaient polarisées dans les luttes anticléricales et qui abandonnent un combat désormais inutile. Le point de non-retour semble, ici, dépassé. Mais les changements vont bien au-delà de ces évolutions internes.

La franc-maçonnerie, comme le monde chrétien, est toujours profondément divisée, en dépit de sa vocation à l'unité. La rupture historique date de l'année 1877 (4), quand le Grand-Orient a supprimé l'obligation faite à ses membres de travailler *« à la gloire du Grand Architecte de l'univers »*. La Grande Loge unie d'Angleterre, profondément déiste, et les Grandes Loges qui, dans le monde, lui étaient attachées, ont alors rompu avec la Rue Cadet (5). La question s'est encore compliquée en 1929, lorsque la Grande Loge d'Angleterre prétendit définir unilatéralement et impérativement les critères de la « régularité » et en particulier requérir de chaque initié une croyance explicite dans une volonté divine révélée. Pour la maçonnerie « progressiste », il s'agissait là d'une véritable déclaration de guerre. Néanmoins, le G.O.D.F. et les obédiences qui en France et dans le monde ont refusé une telle *« obligation »* (6) comprennent en leur sein des Loges où cette « obligation » existe et où l'initiation et les travaux s'effectuent, disons « régulièrement ». Une Loge, en effet, reste toujours « libre et souveraine », l'obédience ne représentant qu'une superstructure purement administrative. Mais, comble de prétention, pour devenir effective, cette « régularité », prescrivait la Grande Loge d'Angleterre, ne pouvait s'exercer que sous le couvert de la Grande Loge nationale française, unique obédience reconnue par elle comme maçonnique ! La capitulation de la maçonnerie « progressiste » était exigée. Pareille exigence, toujours en vigueur, rend bien improbable, on le devine, la simple espérance d'une réunification prochaine. Pourtant, le désir d'unité et d'universalisme ne cesse de grandir dans la maçonnerie française.

Mettre fin aux vieilles querelles

M. Jean-Pierre Prouteau, grand maitre du Grand-Orient de *France, vient donc de prendre* l'initiative d'une relance de l'universalisme maçonnique.

Dans un message adressé aux loges du G.O.D.F. à l'occasion de la célébration du solstice d'été, il *proclame* sa volonté d'universalisme, propose de passer d'un régime de guerre froide avec la maçonnerie anglo-saxonne et les Loges « traditionnelles » à une véritable coexistence pacifique et affirme la vocation spiritualiste des francs-maçons.

« La recherche d'un universalisme reposant sur une Constitution unique, déclare-t-il, *est devenue un mythe, et nous devons accepter la thèse de l'existence d'une double tradition dans le développement de l'ordre. (...) A une époque où les Eglises se sont mises en marche pour développer leurs relations œcuméniques, il nous paraît souhaitable que l'ordre maçonnique reconnaisse et recherche un universalisme conciliant ses diversités. L'universalisme maçonnique de l'avenir doit être un universalisme de coexistence et non pas un système bloqué par l'anathème. »*

Le grand maitre du Grand-Orient souligne que *« l'esprit de tolérance »* doit s'exercer *« au niveau du pluralisme des rites et notamment dans l'acceptation de tout rite pratiqué par une loge se référant au Grand Architecte. (...) La période des vaines querelles*, proclame-t-il, *est pour nous terminée. Nous devons travailler à l'élaboration d'une nouvelle déclaration maçonnique internationale. »*

Dans ce même document interne qui se veut une interrogation sur l'avenir, M. Jean-Pierre Prouteau propose *« une véritable morale de l'inaliénable face à toutes les formes de la servitude »*. Mais il distingue entre la loi morale traditionnelle (liberté de conscience, tolérance, solidarité) que défendent tous les francs-maçons et une loi morale progressive qui constituerait la défense des valeurs humaines dans une situation donnée et serait variable, naturellement, *selon les sociétés*. Par exemple, sur un plan interne, cette « obligation progressive » dicte maintenant au G.O.D.F. *« de reconnaître le droit à l'étude en loge des grands courants de la pensée humaine »* malgré l'interdiction des discussions religieuses ou politiques qui demeure la règle. D'une manière plus générale, la loi morale progressive doit permettre, estime le grand maitre, de déterminer la position de l'ordre vis-à-vis des institutions, et d'*« identifier des priorités dans l'analyse sociale »*. Sur un plan pratique, trois combats sociaux lui paraissent prioritaires et appellent une *« mobilisation collective de l'ordre : il s'agit*, dit-il, *du contrôle du progrès technique et scientifique et de ses conséquences, de l'éducation qui devient continue et de l'évolution probable des formes de démocratie »*.

« Nos aînés, nous a déclaré le grand maître, *ont développé une proposition universelle à travers l'idéal laïque, maintenant complètement déformé dans l'opinion publique. Aujourd'hui, il faut élargir cette analyse et assurer l'indépendance de l'homme vis-à-vis des excès conjugués, et toujours possibles, du pouvoir religieux, du pouvoir politique, du pouvoir étatique et du progrès scientifique. »*

Un nouveau recrutement

Dans son message aux maçons du G.O.D.F., M. Jean-Pierre Prouteau met l'accent sur la mission de recherche qui leur incombe, en particulier en matière de sciences humaines. *« La fonction de recherche »* lui paraît désormais *« inséparable des préoccupations maçonniques modernes »*. Il préconise, à cette fin, la création de groupes maçonniques de recherche qui permettraient *« le dialogue avec des structures profanes similaires, notamment l'Université »*. M. Jean-Pierre Prouteau nous a annoncé la création par son obédience (dès cette année) d'un institut de sciences humaines. Jusqu'à ce jour, la franc-maçonnerie a négligé la réalité de l'entreprise. Cet institut et les groupes d'étude ouvriront donc également le dialogue avec ces cellules de l'économie que sont les entreprises.

Une nouvelle forme d'engagement maçonnique prendra ainsi corps, progressivement. Il sera grandement facilité au G.O.D.F., nous a dit son grand maître, par *l'origine et les attaches des nouveaux membres*. Cinq mille d'entre eux, en effet, ont des activités professionnelles dans des entreprises industrielles ou commerciales françaises. Le Grand-Orient de France, semble-t-il, est en train de faire « peau neuve ». L'image de marque du nouveau grand maître constitue un indice de ce changement que la composition de l'obédience vient confirmer : le G.O.D.F. compte vingt et un mille cinq cents membres actifs et cinq mille maçons « honoraires ». Quarante pour cent des membres actifs sont des « cadres » de l'industrie privée ; 30 % appartiennent aux professions libérales, à l'artisanat ou au petit commerce, et 30 % à la fonction publique, dont un tiers à l'Université, alors que, il y a dix ans, les francs-maçons du G.O.D.F. se recrutaient en majorité parmi *les fonctionnaires de* l'éducation nationale (instituteurs et professeurs), des contributions ou des postes, et dans quelques grands secteurs publics comme l'aéronautique. Cette évolution sociologique explique l'élection, en septembre dernier, de M. Jean-Pierre Prouteau, quarante-trois ans, directeur général adjoint de la Société d'information de conseil et de recherche opérationnelle, filiale de la Caisse *nationale de crédit agricole. Elle* donne aussi une assise et une chance de succès à la réforme que M. Prouteau s'efforce d'entreprendre pour donner un certain recul à son obédience par rapport à la politique.

L'ordre maçonnique est, par définition, indépendant des pouvoirs. Mais il y a souvent loin de la théorie à la pratique. Historiquement, le G.O.D.F. a été lié étroitement aux partis (radical et socialiste) qui ont fondé ou assuré la laïcité de l'Etat républicain. Or M. Jean-Pierre Prouteau tente de revenir à la règle de l'autonomie absolue. « *L'Ordre*, déclare-t-il, *ne peut en aucun cas, obéir à un parti politique ni se confondre avec lui.* »

Les orphelins de la République

Quant aux rapports avec l'Etat, c'est à une sorte de séparation qu'invite le grand maître : *« leurs rapports réciproques doivent être basés sur des principes respectifs d'indépendance »*.

Tout en devenant une institution *officielle* plus qu'une société secrète, la franc-maçonnerie, dans cette perspective (par un mouvement analogue à celui que l'on constate dans l'Eglise), prend donc ses distances à l'égard des organes du pouvoir.

Cette séparation de la maçonnerie et de l'Etat (extension inédite des principes laïcs) est mal vue, on l'imagine, de ceux qui n'acceptent pas que laïcité devienne synonyme de neutralité. Mais, dans la réalité, le conflit est essentiellement d'ordre tactique, car le franc-maçon qui combat le cléricalisme maçonnique ne renonce pas plus que le chrétien anticlérical à transformer la société pour la rendre plus juste. Seuls divergent l'analyse d'une situation et le choix des voies et moyens.

Ce conflit n'en a pas moins pris une forme aiguë, le mois dernier, au moment de la campagne pour l'élection du président de la République. Un fort courant, y compris dans les instances supérieures (7), poussait les maçons du Grand-Orient à prendre position en faveur du candidat de *l'Union de la gauche*. C'eût été, là, tout bonnement, se conduire comme les « grands ancêtres » de l'ordre. M. Jean-Pierre Prouteau dut se battre avec acharnement pour faire prévaloir finalement sa conception de l'autonomie de l'ordre maçonnique.

La « *non-prise de position* » du G.O.D.F. marquera probablement un tournant dans l'histoire de la franc-maçonnerie. Pour la première fois, en effet, la rue Cadet est demeurée silencieuse dans une confrontation nationale qui opposait la gauche à la droite. Son mutisme ne procédait pas d'une préférence pour le conservatisme ni d'un rejet des valeurs de la gauche. Néanmoins les partis qui avaient naguère constitué le bras séculier du Grand-Orient se trouvaient subitement devant une sorte de désaveu en paternité. Il faudrait tout ignorer du passé de la République pour croire que cela pût se faire sans que les « *vieux* » radicaux et nombre de socialistes n'aient été, soudain, envahis du sentiment qu'ils étaient devenus orphelins.

ALAIN GUICHARD.

(1) 65, boulevard Bineau, Neuilly.

(2) 8, rue de Puteaux, Paris.

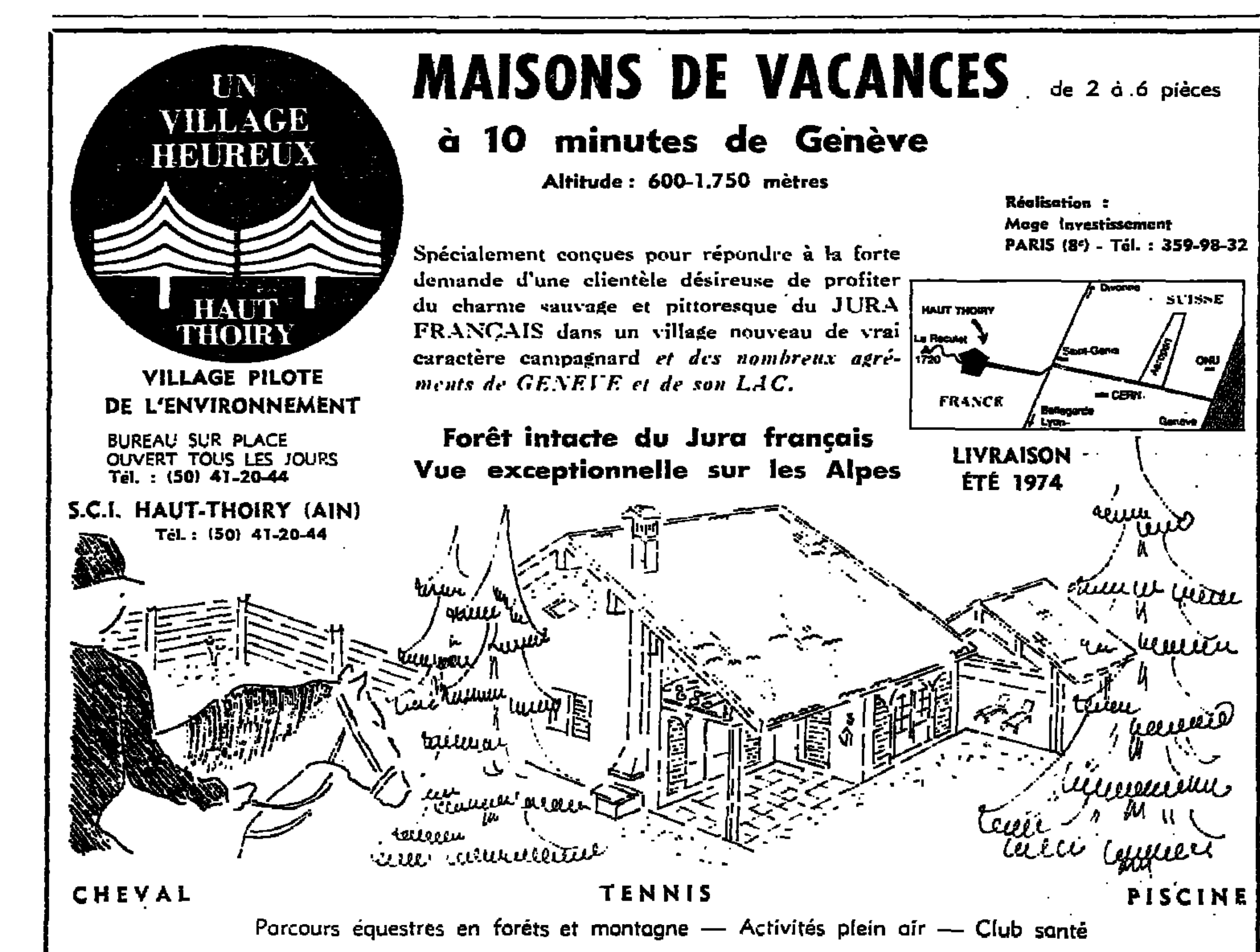
(3) Le Droit humain (seule obédience mixte), 5, rue Jules-Breton ; la Grande Loge féminine, 71, rue de la Condamine.

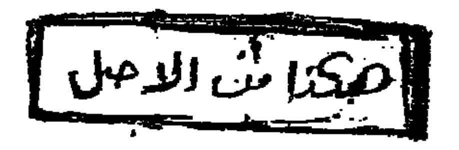
(4) La dernière correspondance entre un grand maître du Grand-Orient et un grand maître de la Grande Loge unie d'Angleterre date de 1884. Le prince de Galles y affirmait l'obligation de la croyance en Dieu tout en admettant que le G.O.D.F. n'avait pas voulu « *faire profession formelle d'athéisme ou de matérialisme* ».

(5) 16, rue Cadet, siège du Grand-Orient de France.

(6) Le CLIPAS, notamment (Centre de liaison et d'information *des puissances* maçonniques signataires de l'appel de Strasbourg du 21 janvier 1961) regroupe environ huit cents loges européennes « progressistes ».

(7) Le parti socialiste est toujours influent au G.O.D.F. M. Roger Fajardie, délégué général à l'organisation du P.S., est l'un de ses représentants éminents. M. Gérard Jaquet, ancien ministre, secrétaire national du P.S., préside une « fraternelle », le cercle Paul-Ramadier, qui regroupe les socialistes du G.O.D.F. et qui a *fait campagne*, en septembre 1973, pour tenter de faire élire M. Fajardie comme grand maître.





LA GUYANE EN FAILLITE

III. — La politique des « Touloulous »

De notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD

Après trois siècles d'espoirs déçus et d'entreprises ratées la Guyane française sous-peuplée et sous-exploitée est de nouveau « au creux de la vague ». Après les échecs forestiers, miniers, agricoles, des dernières années, l'installation de la base spatiale de Kourou, victime du récent abandon du programme Europa-II, n'a pas, elle non plus, suffi à faire démarrer l'économie de ce lointain département français (« le Monde » des 19 et 20 juin.)

Cayenne. — Un seul des mille et un « scandales » guyanais enflammerait sans doute Landerneau (Finistère). « *Jamais le marasme n'a été aussi absolu* », soupire M. Léopold Heder, sénateur, maire de Cayenne (parti socialiste guyanais). Et personne ne se risque à démentir ce soupir. Pas même à la préfecture, où on parle modestement de « *situation de crise* ». Pourtant la politique en Guyane paraît aussi essoufflée que l'économie. Du boulevard Jubelin à « Rôte bor' crique » (1), un sentiment domine : la lassitude. Immense. « *A couper au couteau.* »

Or, chacun vous dira que les créoles guyanais — par ailleurs jugés « indolents » voire « paresseux » — ont « *la politique dans le sang* ». L'histoire de cet infortuné département prouve d'ailleurs, si besoin en était, que cette « indolence » est tout à fait capable, malgré la minceur des troupes mobilisables, de fuser en brèves agitations nerveuses, en empoignades entrecroisées, en velléités émeutières, parfois sanglantes. Ce fut le cas en 1924, en 1962, en 1971... Mais en 1974, malgré une ahurissante flambée des prix, un taux de chômage record et un avenir vide, la vie politique somnole. Cayenne, cet artifice citadin plongé dans la consommation-subventionnée, s'ennuie autant sur son île que Paris au mois d'avril 1968.

Enfin presque. Depuis le début de 1973, trois maisons — toutes des commerces — ont brûlé. Les incendies sont criminels. Il y a eu trois morts, mais l'enquête « piétine ». Une pluie de tracts « mystérieux » continue, par ailleurs, d'inonder la Guyane de considérations médisantes sur le « *dessous des choses* ». C'est fâcheux, parfois drôle. Mais c'est tout.

Pour le reste, la période électorale, puis post-présidentielle d'avril-mai 1974 a été singulièrement dépressive. Si les vieux débats sur la « départementalisation », la « région », l' « autonomie » ou l' « indépendance » ont continué, ce fut sur un mode beaucoup moins tonitruant. « *En effet, nous sommes dans une période de découragement. Beaucoup de gens se disent « à quoi bon »*, reconnaît le docteur Lecante, considéré comme le professionnel du dynamisme au sein du parti socialiste guyanais. On n'a même pas voté Mitterrand le 19 mai.

Devant une faillite aussi « énorme » de la départementalisation, la conviction se répand pourtant ici que « *rien décidément ne peut être le seul fruit du hasard* » et que la métropole, pour échouer avec une telle application, « *doit avoir quelque part une politique secrète concernant la Guyane* ». Les échos de ce nouveau soupçon, on les recueille bizarrement, de gauche à droite, tout au long de la gamme politique.

« *Chaque échec est voulu*, affirme le docteur Lecante, *on veut maintenir la Guyane dans la dépendance* » Les militants de l'Union des travailleurs guyanais renchérissent : « *Le pouvoir maintient sciemment une véritable domination coloniale qui enrichit une bourgeoisie « compradore ». Nous avons opté pour l'indépendance* (en septembre 1972) *pour sauver l'honneur de la Guyane.* »

Plus révélateur, le docteur Ho A Chuck lui-même, devenu président du conseil général en ralliant la majorité (« *En lâchant Heder pour le préfet* », disent ses adversaires), brossait le 17 avril devant l'assemblée départementale un tableau très noir de la situation. Une longue ballade plutôt acide dont l'envoi était encore plus net.

« *Nous avons tout lieu de penser que jusqu'à maintenant l'administration n'a pas la volonté déterminée de développer le département. La timidité des actions entreprises, l'insuffisance des engagements financiers, l'incohérence, nous dirons même l'inexistence de tout programme de développement, ni à court, ni à moyen terme, ni à long terme, montre bien un désintérêt persistant.* »

Pour surprenante qu'elle paraisse, cette « volonté métropolitaine de non-développement », subodorée par les élus guyanais, n'est peut-être pas tout à fait imaginaire. A défaut d'être justifiable, n'est-elle pas, de deux ou trois points de vue explicable ?

L'aggravation continue du lien de dépendance économique, la ruine des économies locales, l'assujettissement financier sans cesse accentué, est un phénomène commun à tous les départements et territoires d'outre-mer. La France néanmoins, qui sera demain dans le Pacifique, les Caraïbes, ou l'océan Indien la dernière « *puissance coloniale* » du monde occidental, justifie inlassablement son attitude par l'argument du « *niveau de vie* » qu'elle *seule* est capable d'offrir à des habitants qu'une indépendance ruinerait. De Nouméa à Papeete, en passant par Pointe-à-Pitre ou Djibouti, combien de fois avons-nous entendu la même petite phrase « *Sans la France, c'est la misère* » Or, face aux poussées (au minimum) autonomistes, qui se manifestent partout depuis la libération, la tentation n'a-t-elle pas été grande de favoriser ici le surgissement d'une situation qui — au bout du compte — ajoutait providentiellement le poids des subventions à celui des convictions « *Hors de la France, point de salut.* » C'est-à-dire point de confort.

M. Pierre Messmer, visitant la Guyane le 21 juillet 1971, reconnaissait le premier avec une sorte de verdeur militaire « *Aucun statut ne saurait faire échec à la règle non écrite mais impérative selon laquelle le dernier mot appartient à la collectivité qui paye* » De Gaulle avant lui, sur la place des Palmistes en 1960, avait parlé pour la Guyane d' « *autonomie proportionnée* ». Proportionnée à ses ressources ?

« Réussir les élections »

La disparition progressive de l'autonomie économique des DOM et TOM, qui rend sans cesse plus difficile leur autonomie politique — ou du moins fait monter en quelque sorte les enchères, — n'est pas toujours vue d'un si mauvais œil à Paris. Même si cela doit coûter au Trésor. Le fait est notoire. Au surplus, une telle politique inavouée ne se fortifie-t-elle pas de ce qu'elle favorise, ici et là, des bourgeoisies locales progressivement enrichies par le commerce, l'import-export ou le fret. Des bourgeoisies dont il paraît superflu de dire qu'elles représentent *grosso modo* les piliers ultra-marins de la majorité U.D.R.

Et si à Paris l'irruption des « *forces de l'argent* » dans la politique figure depuis seize ans comme une vérité rabâchée, dans les DOM et TOM, elle n'est jamais que la caricature d'un rabâchage.

C'est vrai en Guyane plus que nulle part ailleurs.

Alors ? Pourquoi cette torpeur ? Comment expliquer cet alanguissement récent des compétitions électorales, cette démobilisation générale ? A gauche, les militants invoquent d'une façon un peu mécanique la « *répression coloniale* ». C'est vrai qu'elle s'exerce d'une façon parfois pittoresque et toujours contestable. Notamment en matière d'information. L'O.R.T.F. à Cayenne reste égale dans sa subordination à la préfecture et le seul quotidien — la *Presse de Guyane* — est composé par un V.A.T. (2) dans l'antichambre du préfet En outre, les soucis de l'administration sont presque obsessionnels : « *réussir les élections* », chapitrer les conseillers généraux lorsqu'ils sont « récupérables » ou encore « *surveiller de près les gauchistes* »

Mais, pour coupable qu'elle soit, cette crispation répressive d'une administration mal détachée des habitudes coloniales ne suffit pas à tout expliquer. Par ordre (croissant) d'importance on peut recenser en Guyane au moins deux autres facteurs qui jouent un rôle évident.

Il y a d'abord ce fatal engourdissement des énergies dans les délices d'une société de consommation aussi artificielle que tentatrice. A Cayenne, malgré tous les chômages du monde, le niveau de vie est tout de même élevé. On vit (presque) au rythme métropolitain, à l'orée d'un continent sud-américain sous-développé (mais la Guyane est une île tournée vers la France). On copie Paris, ses modes et ses faiblesses. C'est vrai pour la jeunesse. Dans les lycées et les collèges guyanais — à la différence d'hier — on trouve moins de militants que d'oisifs sophistiqués, apolitiques. Un mot fait aujourd'hui fureur : « Delinter ». Nul ne connaît exactement son étymologie mais un « Delinter », c'est une manière de beatnik, un peu chapardeur, un peu gigolo. Produit évanescent et inoffensif de l'« abondance ». Dans le pays qui ne produit rien, deux sortes de commerces font d'ailleurs fortune : les marchands de chaussures et de 45 tours. Pourquoi ? « *La mode, monsieur !* »

Cette charmante mollesse se déploie d'autant mieux que les vieux refrains chantant la « *langueur créole* » ne sont pas tout à fait des calomnies. Elle existe Elle ne fait l'affaire ni de la gauche, ni des syndicats. Elle ne favorise sûrement pas le progrès des analyses. « *En Guyane tout est affaire de volonté* », répète chaque interlocuteur. Justement. La volonté ou son absence sont donc bien les points vulnérables. Oh ! douceurs équatoriales.

« Dérapage » des élites

Dans la classe politique adulte, bien entendu, on ne parle pas de « Delinter ». Mais les phénomènes qu'on y observe participent — en définitive — d'un processus comparable : le « *dérapage* » des élites vers un apolitisme quelquefois douillet. Depuis vingt ans, l'histoire de la Guyane en porte témoignage.

Promue département français en 1946, elle vécut d'abord plus de dix ans à l'ombre du préfet Vignon, devenu sénateur puis maire de Maripasoula sans qu'il soit question, à l'époque, de contester sérieusement une « départementalisation » que, au demeurant, la gauche elle-même avait réclamée après la guerre En 1958 seulement, alors que la situation économique s'aggravait, toute une génération de jeunes intellectuels frais émoulus des universités françaises (et de l'Union des étudiants guyanais) fit son entrée en scène. Ces jeunes diplômés (une douzaine) ramenaient en Guyane les échos du lyrisme décolonisateur qu'ils venaient de partager avec leurs camarades étudiants du (futur) tiers-monde.

Les choses bougèrent. Fondant l'éphémère U.P.G. (Union du peuple guyanais), ils lançaient un mot d'ordre courageux : « *Ne pas s'installer en métropole mais rentrer chez soi.* » Et en politique ?

Déçus par une expérience électorale malchanceuse, ils s'accordèrent, hélas ! mal avec un leader politique d'envergure, le député socialiste Justin Catayée, qui fut capable de rassembler une large partie de l'électorat autour du P.S.G. (parti socialiste guyanais) Malgré le « *retrait sous leurs tentes* » des jeunes cadres de l'U.P.G., ce fut une période faste pour la gauche guyanaise. Justin Catayée pourtant, s'il dénonçait avec vigueur la « *persistance du colonialisme* », restait idéologiquement plus proche du régionalisme que de l'indépendance. Alors même qu'il paraissait se « radicaliser » et rentrait en Guyane, après un éclat au Parlement, il disparut en 1962 dans un accident d'avion aux Antilles.

Son héritier politique, Léopold Heder, se trouva naturellement en charge d'une succession difficile. D'autant plus difficile que venaient d'avoir lieu à Cayenne de très violents affrontements entre manifestants et policiers à propos du projet d'installation de la légion étrangère en Guyane. C'était la première fois que les Guyanais s'exprimaient, en « refusant » quelque chose. Etait-ce une « prise de conscience » ?

Le fait est que, malgré ses succès électoraux, Léopold Heder — élu maire en 1965, puis président du conseil général puis sénateur — ne parvint pas à éviter un certain reflux du P.S.G. Reflux qui aboutit en 1972 à l'occasion d'une crise, à la reconquête, par l'U.D.R. et ses alliés, de la majorité au conseil général.

Aujourd'hui, la gauche guyanaise se trouve tout à la fois en perte de vitesse et menacée de débordement. Sautant pour la première fois le Rubicon, l'Union des travailleurs guyanais (U.T.G.), syndicat proche de la C.G.T., mais autonome, s'est prononcé en septembre 1972 pour l'indépendance. L'ancien Cercle marxiste-léniniste s'est transformé en un Mouvement national guyanais, lui aussi indépendantiste. Enfin, des bulletins ronéotypés d'extrême gauche exprimant une colère un peu confuse mais parfois sincère ont fait leur apparition : « *Caouca* », « *Jeunes Gardes* », etc. Rien de très consistant, mais autant d'aiguillons pour un parti socialiste contraint de monter plus énergiquement au feu. Sans beaucoup de troupes ni de munitions « idéologiques ».

Dans l'immédiat, la majorité U.D.R. + indépendants paraît avoir le champ libre. Elle s'efforce déjà de promouvoir son propre projet, désormais entériné par Paris, d'une réforme visant à inventer une région Antilles-Guyane qui pourtant (la géographie et la psychologie le démontrent) a peu de chances de s'incarner sérieusement. En réalité, la Guyane restera dans l'immédiat comme un grand gâteau intact que Paris a placé « *en cas de besoin* » dans une sorte de garde-manger. Le cadenas qui le tient fermé ne coûte, pour l'instant, que 310 millions par an.

Seules effervescences à prévoir, celles qui chaque année, en janvier-février, jettent tous les « *Touloulous* » (personnages costumés) de Cayenne dans le plus tonitruant des carnavals sud-américains. Fête sporadique et précieuse soupape.

FIN

(1) Quartier « mal famé » de Cayenne situé sur la rive gauche du canal (ou « crique ») Laussat — c'est-à-dire sur l'autre bord du crique, en créole « rôt bor'crique ».

(2) Volontaires de l'assistance technique, appelés du contingent servant dans les DOM-TOM.

UNE « COLONIE DE CONSOMMATION »

La situation économique propre de la Guyane n'a cessé de se dégrader depuis dix ans. Tandis que le volume des importations augmente régulièrement — du moins en ce qui concerne les biens de consommation (147 millions en 1973 contre 121 en 1971), les exportations diminuent (23 millions en 1973 contre 24 en 1970 et 28 en 1969). Le taux de couverture des échanges extérieurs s'amenuise dans les mêmes proportions : il était de 11 % en 1969 et d'à peine 9 % en 1973.

La population, cependant, n'a cessé de croître : 27 900 habitants en 1954, 48 400 aujourd'hui. Soit une augmentation de 73,5 % en dix-neuf ans Le département vit donc essentiellement sur des crédits en provenance de la métropole. Ceux-ci (dépenses des ministères, du FIDOM, du FED et du CNES, contributions diverses) ont représenté 310 millions en 1973. Encore faut-il noter que, dans cette somme, les dépenses de fonctionnement ont été quatre fois plus importantes que les dépenses d'équipement.

Mais si la Guyane reçoit ainsi quelque 310 millions de crédits publics chaque année, notamment sous forme de salaires et de prestations sociales, elle en « renvoie » en métropole la plus grande partie (280 millions) pour financer les importations qui lui sont nécessaires Or celles-ci sont contrôlées par quelques grandes sociétés commerciales et de transport qui prélèvent naturellement en chemin un bénéfice substantiel. Il n'est pas faux, au bout du compte, de dire comme le fait la gauche à Cayenne : « La Guyane n'est qu'une pompe à finances qui sert à transformer de l'argent public en argent privé pour le profit de quelques privilégiés. »

Ceux-ci ont-ils vraiment intérêt à ce que l'économie guyanaise se développe ? N'est-il pas préférable de leur point de vue que — grâce au principe de la « solidarité nationale » qui lui assure artificiellement des ressources — elle continue de représenter cette providentielle et paisible colonie de consommation ? — J.-C. G.

N.B. — Tous les chiffres cités ci-dessus sont tirés du rapport annuel (1973) de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

DÉFENSE

La puissance du dernier essai nucléaire de Mururoa a été de 5 kilotonnes

La puissance de l'explosion nucléaire française, qui a eu lieu le dimanche 16 juin à Mururoa, a été surestimée par les observateurs néo-zélandais, qui l'ont évaluée à 20 kilotonnes, soit l'énergie dégagée par la bombe d'Hiroshima. En fait, des indications de bonne source à Paris font état d'une puissance de 5 kilotonnes et d'un tir en atmosphère sous ballon, ce qui signifie que, du moins pour ce premier essai, il n'y a pas eu largage de la charge nucléaire tactique par un biréacteur d'appui Jaguar.

En dépit du silence officiel, tout indique que les techniciens français, civils et militaires, ne sont pas mécontents de constater que les appréciations des observateurs néo-zélandais paraissent assez éloignées de la réalité. Ils croient pouvoir en déduire que les pays riverains ne sont généralement pas capables — contrairement à ce qu'affirment les gouvernements intéressés — de recueillir des mesures objectives et d'interpréter correctement les effets des expériences nucléaires françaises en atmosphère.

Cette réflexion ne s'applique pas, de toute évidence, aux trois grandes puissances nucléaires : les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne, qui ont pris l'habitude de déléguer, sur place, des « *professionnels* » de l'observation scientifique et militaire et qui, du reste, ne livrent publiquement aucune de leurs conclusions techniques. A croire que les techniciens français, à Mururoa, ont passé avec les observateurs étrangers des accords tacites par lesquels leur présence est tolérée, sinon encouragée, moyennant quoi ils s'engagent à respecter impérativement les consignes de silence.

A en juger par sa puissance, l'essai du dimanche 16 juin vient compléter la série des tirs de faible énergie commencée l'an dernier. Le programme nucléaire français se déroule, actuellement, dans trois directions principales qui concernent directement la qualité des têtes explosives : la miniaturisation des bombes, leur « *durcissement* » contre les effets des antimissiles et la multiplication des charges à bord d'un même missile. Constatant, à la fin de l'année dernière, que de telles recherches étaient à la portée de la France, des rapporteurs du budget militaire à l'Assemblée nationale — notamment MM. Joël Le Theule et Michel d'Aillières, députés (respectivement U.D.R. et *républicain indépendant*) de la Sarthe — avaient estimé qu'un effort devait être mené, en particulier, du côté des engins de très faible puissance.

Une évolution comparable s'est manifestée, de longue date, aux Etats-Unis et en Union soviétique qui ont accéléré leurs travaux de préparation et de mise au point d'armes nucléaires de seconde génération, c'est-à-dire des configurations nouvelles d'armes, miniaturisées et précises, qui ne soient plus seulement dérivées des matériels stratégiques ou tactiques *existants, mais dont le* rayonnement des effets, sur le champ de bataille par exemple, est sans comparaison avec leur puissance.

Comme le notait M. Le Theule dans son rapport, les états-majors des grandes puissances nucléaires sont à la recherche de ces configurations nouvelles d'armes qui constituent « une sorte de pont » ou « une chaîne ininterrompue entre l'armement classique le plus léger et la mégatonne ». L'essai de cinq kilotonnes du 16 juin pourrait être suivi, très rapidement, d'autres tirs, compte tenu d'une volonté, assez manifeste, du gouvernement français et de ses techniciens de ne pas perdre de temps au cours de *cette dernière* campagne en atmosphère. Le nombre des expériences prévues n'a pas été révélé, mais il y a tout lieu de penser que la série, qui a commencé il y a quatre jours, ne devrait pas être moins importante que celle de l'an dernier (cinq tirs enregistrés).

JACQUES ISNARD.

Après l'expérience nucléaire chinoise

SENSIBLE AUGMENTATION DE LA RADIO-ACTIVITÉ AU JAPON

Un porte-parole du gouvernement japonais a indiqué qu'un niveau anormalement élevé de retombées radio-actives avait été enregistré le mercredi 19 juin, au Japon, — de mille à cinq mille fois au-delà du niveau normal — et pouvait être *attribué à l'essai nucléaire chinois* du 17 juin. L'agence de défense japonaise a annoncé, pour sa part, que des appareils soviétiques avaient survolé, mercredi et jeudi, les côtes *nord-est* du Japon dans le but apparent de recueillir des poussières radio-actives provenant de l'explosion chinoise.

La République populaire mongole a, d'autre part, exprimé sa « profonde indignation » devant l'expérience nucléaire chinoise, réalisée, observe le ministère mongol des affaires étrangères, à proximité immédiate de son territoire.

● *Le comité antimilitariste* annonce qu'il organise, les 13 et 14 juillet à *Tourtour (Var)*, au pied du plateau de Canjuers, un rassemblement de protestation contre la création d'un camp militaire de 35 000 hectares dans la région de Brovès, et pour exiger le respect de la sécurité des soldats en manœuvres. Dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 juin, une batterie de 155 du 1er régiment d'artillerie, en exercice à *Canjuers, s'étant retournée*, le chef de pièce, un sous-officier engagé, a trouvé la mort dans cet accident.

MÉDECINE

Le centre anticancéreux Léon-Bérard de Lyon n'a pu acheter la totalité de la clinique Saint-Roch

Lyon. — « Vente amiable par adjudication aux enchères publiques d'un établissement de clinique hospitalière. » *L'affiche, dans son libellé, aurait été banale sans cette précision :* « Exploité par la S.A.R.L. Hôpital-Hospice Saint-Roch « Le Bon Abri ». *Car, c'est bel et bien d'elle qu'il s'agissait, c'est-à-dire de celle qui a pour gérant M. Johannes Jame, inculpé en juillet 1973 pour détention de marchandises avariées et, quelques mois plus tard, pour vols, tentatives de vol, abus de confiance et abus de biens sociaux, tout cela en raison de la façon dont il nourrissait ses pensionnaires et dont, à l'occasion, il s'appropriait les biens à la faveur de leur agonie ou de leur décès* (le Monde *des 9, 10, 11 août et 19 octobre 1973).*

M. Jame, en attendant d'être jugé, gardait néanmoins la faculté de vendre ce dont sa société avait la jouissance, c'est-à-dire, pour reprendre le langage notarial : « l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, l'organisation de l'établissement, ses archives et références, le droit au bail, les matériel et objets immobiliers et agencements et les marchandises et produits en stock ». *Ces différents éléments, dont M. Jame était propriétaire, ont été mis à prix, le 19 juin, pour 299 980 F en la salle des adjudications mobilières commune aux notaires et aux commissaires - priseurs de Lyon.*

Un acquéreur s'était fait connaître en la personne de M. Emmanuel Faucon, secrétaire général du centre régional anticancéreux Léon-Bérard, qui avait été d'ailleurs nommé administrateur provisoire après l'inculpation de M. Jame. Le centre Léon-Bérard se trouve, en effet, être aujourd'hui propriétaire du terrain et des bâtiments de la clinique Saint-Roch depuis qu'à la fin de l'année 1973 la Société immobilière de prévoyance, propriétaire précédente, s'était dissoute en lui attribuant ses biens. Or le centre Léon-Bérard a trouvé, le 19 juin, en face de lui un autre enchérisseur, la S.A.R.L. clinique Saint-Martin, qui avait donné mandat à son avocat, Me Mallen.

Après avoir suivi la montée des enchères jusqu'à 595 000 F, le centre Léon-Bérard a dû renoncer, laissant l'affaire s'adjuger 600 000 F au profit de la S.A.R.L. clinique Saint-Martin. Des raisons qui ont poussé celle-ci à une telle acquisition on ne sait rien. Son gérant, M. Antoine Larcher, qui a pour associé un médecin lyonnais, le docteur Corre, n'entend pas faire connaître ses intentions, pas plus que l'objet social de sa société, dont l'inscription au registre du commerce de Lyon n'était pas encore faite le 19 juin.

Il reste que la S.A.R.L. Hôpital-Hospice Saint-Roch le Bon Abri, et par voie de conséquence son gérant, M. Johannès Jame, bénéficient aujourd'hui d'une vente dont la raison a pour origine les infractions qui lui sont reprochées.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

● *Des élèves infirmiers et infirmières* ont repris leur mouvement de grève, notamment à Grenoble, depuis le 14 juin, et à Dijon, depuis le 18. La grève, qui avait affecté au mois de mai plusieurs écoles de Paris et de province, avait cessé au début du mois de juin bien que les revendications n'aient pas été satisfaites. Celles-ci portent notamment sur la formation. Les grévistes réclament aussi une rémunération des quatre mois de stage à temps complet effectués pendant les études.

SCIENCES

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES SPÉCIALISÉES DANS LES ÉQUIPEMENTS SPATIAUX CRÉENT UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE.

Sur l'initiative du Centre national d'études spatiales (CNES), trente-huit sociétés françaises, spécialisées dans la réalisation d'équipements et de sous-systèmes spatiaux, se sont regroupées au sein d'un groupement d'intérêt économique Prospace. La création de Prospace a été annoncée le 19 juin à Paris.

Prospace s'est fixé trois objectifs : recueillir et transmettre à ses membres toutes les informations relatives aux marchés potentiels ; faire connaître les services et les produits dont ses membres lui confieront la promotion ; apporter son assistance en cas de commercialisation d'un produit.

Cet été, Prospace commencera la prospection des marchés étrangers en Amérique du Sud (Argentine et Brésil), en Inde, au Canada et aussi en Europe.

Prospace disposera, en 1975, d'un budget de 400 000 F, dont la moitié proviendra du CNES. Cet organisme compte chercher des clients pour ses installations partiellement utilisées de Toulouse et de Guyane, ses *bases de lancement de ballons* d'Aire-sur-l'Adour et de Gap, et son réseau de stations au sol par le biais de Prospace.

● *Le Prix des trois physiciens*, décerné chaque année en hommage à trois savants français, Henri Abraham, Eugène Bloch et Georges Bruhat, morts en déportation dans les camps nazis, a été attribué pour 1974 à M. Jean Rösch. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des sciences physiques en 1937 et docteur ès sciences en 1943, M. Jean Rösch est directeur des observatoires du Pic du Midi et de Toulouse, et professeur d'astronomie à l'université Paris-VI.

RELIGION

CORRESPONDANCE

Saint Paul et l'exégèse moderne

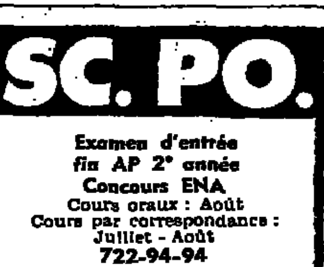
Dom C. Charlier, de Six-Fours (Var), nous exprime son désaccord avec le livre sur saint Paul, d'Emile Gillabert, que nous avons présenté dans le Monde *du 11 juin. L'auteur, estime-t-il, ne fait que reprendre des thèses anciens plus ou moins modernistes et dépassées par les exégètes actuels :*

Que saint Paul — comme tous les autres écrivains du Nouveau Testament, à l'exclusion des Evangiles, — s'intéresse avant tout, *comme au nœud essentiel* de la foi chrétienne, à la mort et à la résurrection du Christ, c'est bien évident, et tout à fait normal, car la toute première génération chrétienne n'avait pas d'autre moyen de justifier sa foi en un obscur prophète, supplicié pour s'être prétendu Fils de Dieu. Si, effectivement, les citations explicites sont rares, comme dans tout le Nouveau Testament, c'est parce qu'on ne cite mot à mot qu'un docteur lointain et canonique. L'enseignement du Jésus synoptique affleure, en fait, partout *dans saint Paul* : il transpire à chaque ligne comme la pensée encore toute vibrante et chaude d'un Maître vivant et présent au milieu de ses adeptes. Partout, d'ailleurs, on devine des réminiscences et l'évocation d'une catéchèse orale, bien connue de tous les adeptes.

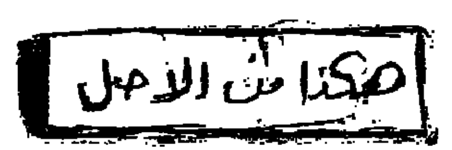
Le Sacré-Cœur et la Commune

Nous avons reçu une lettre de M. Jean Lecuir à la suite de l'article publié dans le Monde *du 25 mai, sous le titre* « *Un édifice controversé* ». *Nous y rappelions la précision apportée par Mgr Charles, recteur de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, selon laquelle le texte du vœu national pour l'érection de la basilique a été écrit trois mois avant la Commune de Paris.*

Le lecteur de bonne foi, écrit M. Lecuir, en retiendra qu'il n'y a pas de rapport entre la construction de la basilique et la Commune de 1871. Or cette version des faits est fausse : les textes abondent, à qui veut les trouver, montrant que la construction de la basilique est aussi décidée pour expier les péchés de l'ennemi intérieur (entendez l'ennemi anticlérical, révolutionnaire (...) et bientôt l'événement même de la Commune. *L'Historique de la basilique du Sacré-Cœur*, pièces et documents réunis par M. H. Rohault de Fleury, en quatre tomes publiés à Paris entre 1903 et 1909, conclut M. Lecuir, fournit un matériau amplement suffisant pour contredire l'interprétation de Mgr Charles.







ÉDUCATION

Trois directions distinctes administreront les écoles, les collèges et les lycées

Le conseil des ministres du mercredi 19 juin a nommé plusieurs directeurs au ministère de l'éducation nationale sur proposition du ministre, M. René Haby. Ces nominations correspondent à une réorganisation des services de l'administration centrale, rendue nécessaire en partie par la création d'un secrétariat d'État autonome aux universités. Toutefois, M. Haby a profité de cette nécessité pour procéder à un profond remaniement des directions responsables de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire.

Les compétences de M. Jean-Pierre Soisson s'étendront non seulement aux universités proprement dites, c'est-à-dire aux établissements relevant de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, mais aussi à l'ensemble de l'enseignement supérieur, notamment au Collège de France, au Muséum d'histoire naturelle, à l'École pratique des hautes études, au Conservatoire des arts et métiers, aux écoles normales supérieures et à certaines écoles d'ingénieurs.

Les compétences de l'ancienne direction générale des enseignements supérieurs seront donc prises en charge par le nouveau secrétariat d'État.

Au ministère de l'éducation, la direction générale des enseignements élémentaire et secondaire (dirigée par M. Charles-Pierre Guillebeau), la direction chargée de la gestion des établissements (M. Gilbert Marc) et la direction chargée de l'enseignement technique (M. André Bruyère) sont supprimées, ainsi que la direction chargée des personnels enseignants (M. Jean Deygout). A la place sont créés les services suivants :

— Une *direction des écoles* (pour les enseignements préscolaires) : M. Jean Deygout ;

[M. Jean Deygout est né le 8 juillet 1929 à Montigny-aux-Amognes (Nièvre). Fils d'ouvrier agricole, il a fait ses études dans un cours complémentaire, puis à l'école normale d'instituteurs de la Nièvre. En 1949, il entre à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Agrégé de géographie en 1953, il enseigne au lycée Alain-Fournier de Bourges. En 1961, il est nommé inspecteur d'académie et exerce les fonctions de directeur de l'enseignement au Niger. En 1963, il rentre en France et suit les problèmes relatifs à l'enfance inadaptée à la direction des enseignements élémentaires. Il est nommé inspecteur d'académie de la Seine en 1964 et inspecteur général de l'instruction publique en 1969. La même année, il devient directeur des personnels de l'enseignement général, technique et professionnel lors de la création de cette direction. Il conserve cette responsabilité en 1970 lorsque, à l'occasion d'une nouvelle réorganisation du ministère, cette direction se voit adjoindre la gestion des personnels de l'enseignement supérieur.]

— une *direction des collèges* (pour les collèges d'enseignement secondaire) : M. Henri Le Gallo ;

[M. Henri Le Gallo est né le 3 avril 1921 à Régneville-sur-Mer (Manche). Élève instituteur à l'école normale de la Manche de 1940 à 1944, il enseigne l'anglais au cours complémentaire de Périers (Manche) avant de passer la licence, puis l'agrégation d'anglais. Il enseigne cette langue au lycée d'Avranches, puis à l'école normale et au lycée de Caen. En 1957, il est nommé inspecteur d'académie et exerce successivement à Alençon (1957-1960), au Mans (1960-1971) et à Bobigny (1971-1972). Il est nommé en 1973 inspecteur général de l'instruction publique. En 1973, il devient conseiller technique au cabinet de Mme Ploux, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, puis à celui de M. Fontanet.]

— une *direction des lycées* (pour le second cycle y compris les collèges d'enseignement technique) : M. Jean-René Saurel

[M. Jean-René Saurel est né en 1924 à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Licencié ès sciences (mathématiques) en 1949, puis docteur ès sciences physiques en 1958, il est nommé professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, dont il est élu doyen en 1967. En novembre 1969, il est chargé de mission pour l'ouverture du centre universitaire de Saint-Denis - Villetaneuse et devient par la suite président de l'université de Paris-Nord (XIII), en novembre 1971. Il est nommé deux ans plus tard conseiller scientifique du directeur général des enseignements supérieurs, M. Raymond Le Bris, puis, le 28 novembre 1973, recteur de l'académie de Créteil, en remplacement de M. Jean-Louis Bruch.]

M. Gilbert Marc devient directeur de la formation continue, en remplacement de M. Raymond Vatier, qui sera chargé de mission pour cette question au cabinet du ministre.

[Né le 19 mai 1926, M. Gilbert Marc a fait ses études secondaires et universitaires à Paris. Licencié en droit, ancien élève de l'École nationale d'administration, il est entré comme administrateur civil au ministère de l'éducation nationale en 1955, où il a fait toute sa carrière. Successivement chef du bureau financier à la direction de l'enseignement technique et à la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, puis sous-directeur à la direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, et chef du service d'organisation et de gestion des établissements scolaires, M. Marc était, depuis le 19 mars 1970, directeur chargé des établissements d'enseignement élémentaire et secondaire.]

M. Marcel Pinet, qui était directeur délégué aux objectifs, conserve des attributions analogues en devenant directeur général de la programmation et de la coordination.

Les autres directeurs conservent leurs attributions antérieures : directeur des équipements, M. Jean-Claude Perriaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; directeur de l'administration générale et des affaires sociales, M. Georges Amestoy, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale ; directeur des affaires budgétaires et financières, M. Alain Blanchard, administrateur civil hors classe.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. fait des propositions pour la scolarisation des enfants d'immigrés

Le Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.) a présenté mercredi 19 juin, à la presse, une « plate-forme revendicative sur la scolarité des enfants de travailleurs immigrés ». Celle-ci a été conçue par des enseignants du S.G.E.N. en collaboration avec des travailleurs immigrés militants de la C.F.D.T.

Tiraillés entre deux cultures, les enfants de travailleurs immigrés sont des déracinés à la recherche de leur identité. L'enseignement tel qu'il est conçu en France ne les y aide pas. Pour le S.G.E.N., à la sortie de l'école, ces enfants devraient avoir la possibilité de choix entre rester en France ou rentrer dans leur pays d'origine.

Pour cela, il faudrait que les enseignants insistent sur la valeur de la culture propre aux enfants d'immigrés. Tous les enseignants devraient donc suivre une formation, initiale et permanente, adéquate. « Par la création de fêtes, la réalisation de petits travaux traditionnels, le dialogue s'instaure entre les enfants, et même avec les parents. »

Un enseignement de la langue d'origine doit être possible, estime le S.G.E.N., du début à la fin de la scolarité. Il se ferait dans les locaux scolaires pendant l'heure ordinaire et « dépendrait de l'éducation nationale seule même si les enseignants ne sont pas français ».

Les jeunes doivent pouvoir être orientés vers des filières débouchant sur des métiers existant aussi bien dans leur pays d'origine qu'en France.

Le S.G.E.N. demande également la création des « zones d'éducation prioritaires », dans les régions et les écoles accueillant des enfants, français ou étrangers, socialement handicapés.

Les enfants d'immigrés doivent pouvoir être accueillis, dès leur arrivée, dans une classe d'initiation, où ils apprendront rapidement le français. Handicapés dès le départ, ces enfants ont un retard important dans leur scolarité et il est indispensable, selon le S.G.E.N., de leur accorder des dispenses d'âge. Il faut aussi supprimer la condition de nationalité pour qu'ils puissent bénéficier de bourses pour l'enseignement supérieur.

● *Démission de six administrateurs de la Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.).* Les six représentants de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF ex-Renouveau) au conseil d'administration de la M.N.E.F., organisme chargé notamment de gérer la sécurité sociale des étudiants, viennent de rendre publique leur démission, qui remonte à plus de deux mois. Ils déclarent avoir pris cette décision pour « *attirer l'attention sur la situation financière dramatique de la M.N.E.F.* ». Ils reprochent à la majorité du conseil, composée d'étudiants socialistes du CERES, de n'avoir pas assez rapidement développé « *une grande campagne de défense de la Mutuelle* ». Le congrès de la M.N.E.F. doit avoir lieu au début de juillet.

ÉDUCATION

UN ENTRETIEN AVEC M. RENÉ HABY

- *Le baccalauréat pourrait être remplacé par un contrôle continu en première année*
- *La terminale serait un « banc d'essais » pour l'accès à l'université*

Ministre de l'éducation nationale depuis le 28 mai, M. René Haby n'aura pas attendu longtemps pour faire connaître ses intentions en matière de réforme de l'enseignement. Il les a dévoilées en grande partie au cours de sa conférence de presse du 18 juin. Nous avons publié dans nos dernières éditions du 20 juin les précisions qu'il a bien voulu nous donner.

Si le nouveau ministre a été aussi rapide, c'est que ces sujets ne sont pas nouveaux pour lui. Il a déjà participé à la préparation de réformes, notamment comme conseiller officieux du président de la République ces dernières années. On retrouve donc dans ses projets des idées qui lui tenaient au cœur. C'est le cas pour la transformation du baccalauréat. Il souhaite, notamment, remplacer par un contrôle continu l'examen à la fin de la classe de première et faire des terminales un banc d'essai pour l'accès à l'enseignement supérieur. Favorable, d'autre part, à la pédagogie des classes de transition, il n'en estime pas moins que les trois premières filières du premier cycle doivent être supprimées.

« On a souvent dénoncé le gigantisme de l'éducation nationale. Depuis quelques années, les thèmes de la décentralisation et de l'autonomie des établissements sont souvent avancés parmi les remèdes possibles à cette situation. Y êtes-vous favorable ? Et jusqu'à quel point ?

— Par conviction et par tempérament, je suis favorable à la décentralisation des responsabilités, surtout quand il s'agit d'une administration aussi gigantesque et aussi lourde que celle de l'éducation nationale. N'oubliez pas que le ministre est à la tête d'une administration qui emploie près de neuf cent mille agents et gère un budget de plus de 40 milliards de francs. C'est dire combien la coordination et l'animation d'un tel ensemble présentent de difficultés, de risques de lourdeur et de paralysie. Il est donc nécessaire que le ministre et son administration centrale soient libérés au maximum des questions de gestion quotidienne pour mieux se consacrer aux tâches de réflexion, de prévision et d'animation d'une politique de l'éducation. Il faut aussi faire bénéficier l'ensemble du système éducatif du potentiel considérable de rénovation pédagogique qui existe au sein des établissements en libérant les capacités d'initiative et en laissant assumer de plus grandes responsabilités à ce niveau.

» Il faut donc aller plus loin dans l'autonomie de ces cellules de base que sont les établissements scolaires. Qui dit autonomie dit prise de responsabilités et pouvoirs accrus. C'est pourquoi l'année dernière mon prédécesseur, M. Fontanet, avait à la fois accru les pouvoirs des chefs d'établissement, institué à leur intention une formation spécifique et revalorisé en conséquence leur traitement.

» Pour ma part, dès cette prochaine rentrée, j'entends laisser une certaine marge aux chefs d'établissement dans l'organisation pédagogique de la sixième. Une directive générale leur sera donnée de ne plus répartir les élèves selon les filières actuelles. Ils seront laissés juges de la formule exacte à mettre en œuvre pour supprimer, ou tout au moins atténuer, la ségrégation existante. Cette formule pourra varier selon les possibilités de l'établissement et la composition de sa population scolaire.

» Toutefois, il est bien évident que la souplesse ne signifie pas l'anarchie. Je pense qu'il faut conserver et protéger l'unité de notre politique éducative. Des pays comme l'Allemagne, qui ont un système très décentralisé, puisque chaque Land est pratiquement maître de sa politique éducative, cherchent actuellement à rapprocher leur organisation de la nôtre et à instituer un minimum de coordination.

» J'ajouterai aussi que la définition des objectifs éducatifs implique un consensus national qui doit trouver son application dans la réalité des contenus de formation (contenus de connaissances, mais aussi de technique de pensée) et des attitudes collectives. Cette réalité ne peut être laissée aux interprétations différenciées de chaque éducateur ou de chaque cellule de base. Sur ce plan en particulier, l'éducation ne peut être autre que « nationale ».

— Vous ne pensez pas que dans une étape ultérieure on puisse pousser plus loin l'autonomie des établissements, par exemple pour le recrutement des enseignants ou l'organisation des programmes ou des temps scolaires ?

— Je ne m'engagerai pas aussi loin : cela me paraît utopique en raison de l'absence de fluidité du corps professoral. Et puis l'autonomie de type anglo-saxon, cela signifie que le pouvoir est entre les mains des parents. En France, c'est plutôt l'inverse : le risque de l'autonomie consisterait à doter les seuls enseignants du pouvoir de décision.

» L'autonomie, c'est davantage un esprit à créer le sens des responsabilités à ressentir, la participation à développer : elle ne pourra trouver son application intégrale que lorsque les mentalités auront changé.

« Je serai le moins répressif possible... »

— Il est devenu courant d'affirmer à la fois que l'éducation nationale a besoin de réformes profondes et qu'elle oppose une grande résistance au changement. De quelle façon comptez-vous procéder pour dépasser cette contradiction ? Pensez-vous que le plus important est de procéder à une réforme d'ensemble par voie législative, comme l'avait entreprise M. Fontanet, ou qu'il faille plutôt encourager systématiquement l'innovation « à la base » ?

— Sur un sujet d'une telle importance pour l'avenir de notre pays — et qui touche directement chacun d'entre nous, — je crois indispensable de faire délibérer et de faire se prononcer la représentation nationale. S'il est un choix de société qui pèse sur tous les autres, c'est bien celui qu'on effectue en se prononçant pour tel ou tel système éducatif. Il faut donc qu'il puisse se faire à la suite d'un débat clair et complet entre les représentants de la nation ; je suis d'ailleurs persuadé qu'un large consensus, dépassant les regroupements politiques proprement dits, peut se faire au Parlement sur un système d'éducation adapté à notre temps.

» Il est vrai aussi que dans le monde universitaire on aspire autant à la réforme qu'on la craint, et que souvent les façons de penser, les réactions comme les intérêts de telle ou telle catégorie forment un faisceau de contradictions qui entravent le progrès et gênent le mouvement. Le vote du Parlement permet de dépasser le catégoriel pour ne retenir que l'intérêt général.

» Même si la voie législative m'apparaît la meilleure pour rénover notre enseignement, il me paraît également souhaitable d'encourager l'innovation à la base. A cet égard, il faut distinguer l'expérimentation et la recherche. Pour la première, chaque direction de mon ministère — celle des écoles, celle des collèges et celle des lycées — recevra les moyens de susciter ou de suivre ces expériences : pour la seconde, elle est, vous le savez, la principale mission de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique (I.N.R.D.P.).

— Les directions du ministère auront-elles à « gérer » directement des expérimentations ou « commanderont »-elles des recherches à d'autres organismes ?

— Les directions « opérationnelles » seront confiées à des pédagogues, non à des administrateurs. Elles comporteront la responsabilité de mener leurs propres expérimentations.

— Cela demandera des moyens importants.

— Une partie des moyens de l'I.N.R.D.P. seront à la disposition de ces directions.

— Pensez-vous vraiment que ce soit à l'administration elle-même de diriger la recherche pédagogique ?

— Bien sûr. Toute industrie a ses propres bureaux d'études.

— Que pensez-vous de l'expérimentation « spontanée » ou « sauvage » ?

— Elle doit se poursuivre et ne pas être bridée. Il est indispensable que dans une démocratie moderne il puisse y avoir une recherche spontanée, de même qu'il doit y avoir une liberté de création culturelle et artistique.

— Cela présente un risque : cette recherche-là est souvent contestataire...

— Je ne pense pas qu'il faille refuser ce genre de risque.

— Vous ne voulez pas être « répressif »...

— J'essaierai d'être répressif le moins possible. Mais il faut, bien sûr, que chacun ait conscience de sa place et de ses responsabilités.

— Et comment pensez-vous développer la recherche à caractère fondamental, qui, en matière pédagogique, est très peu développée en France ?

— C'est du domaine des universités et c'est vrai que dans ce domaine bien des pays sont en avance sur la France.

La dimension pédagogique de la formation

— Il y a un autre secteur où votre ministère a besoin des universités : c'est pour la formation des maîtres. Quelles demandes comptez-vous adresser aux universités à ce sujet et cette question figurera-t-elle dans votre projet de loi ?

— La question de la formation des maîtres sera traitée dans le projet de loi. En ce qui concerne la participation des universités, la formation culturelle ne pose aucun problème. C'est à elles de la donner. La dimension pédagogique, c'est-à-dire professionnelle, est plus difficile à atteindre par la voie universitaire, notamment en ce qui concerne les aspects concrets de la pratique pédagogique.

— Cela signifie-t-il que cette formation pédagogique ne serait pas donnée dans les centres de formation des maîtres, si l'idée de tels centres était retenue ?

— Je ne sais pas encore si la formation culturelle et la formation pédagogique seront données dans la même structure, ou s'il faudra créer, pour la seconde, un cadre particulier.

« Je ne renie pas les classes de transition »

— Vous avez contribué à la définition et à la mise en place des collèges d'enseignement secondaire et plus particulièrement des classes de transition. Le projet de réforme de M. Fontanet prévoyait la suppression des filières de premier cycle — et donc des classes de transition — et suggérait la formule des « groupes de niveau » par matière. Quelle est maintenant votre position sur l'organisation pédagogique du premier cycle ?

— J'ai, en effet, contribué à la mise en place des classes de transition. Je ne renie pas cette paternité.

» Mais, depuis, les choses ont évolué. D'autres formules plus élaborées, mieux adaptées aux données nouvelles, sont possibles. Il faut rechercher celles qui évitent les ségrégations, sans pour autant « noyer » les plus faibles.

» Dès la prochaine rentrée, nous pourrons faire un pas en cette direction. Une organisation plus souple sera substituée à l'actuelle répartition en types I, II et III. Pour les élèves qui éprouveraient des difficultés à suivre le rythme d'études de leurs camarades, le programme minimum mis au point pourra être utilisé avec profit. En outre, pour les activités sportives, musicales et, plus généralement culturelles, les jeunes seront répartis en groupes, sans tenir compte des filières.

Parallèlement, les obligations de service des instituteurs de la filière III seront allégées : elles passeront de 24 heures à 21 heures. Les trois heures ainsi dégagées seront utilisées à leur formation. J'inviterai l'OFRATEME (Office français des techniques modernes d'éducation) et le Centre de télé-enseignement (C.N.T.E.) à faire un effort particulier à leur intention. Ils pourront ainsi se préparer efficacement au concours leur permettant d'être intégrés dans le corps des professeurs de collèges.

— Pensez-vous, comme M. Fontanet, qu'il faille créer un corps unique de maîtres pour le premier cycle ?

— M. Fontanet espérait ainsi mettre fin à la situation actuelle où les agrégés et les certifiés sont affectés aux filières I, les P.E.G.C. à la filière II et les instituteurs spécialisés à la filière III. Situation à laquelle je souhaite, comme M. Fontanet, mettre fin. Mais je constate que le retrait complet des certifiés du premier cycle exigerait une fort longue période. Si la répartition des professeurs ne peut plus se faire selon l'ancienne organisation, je pense cependant qu'il y a place dans le premier cycle à la fois pour des « généralistes » chargés de la formation de base, et pour des « spécialistes ». C'est en tout cas dans cette voie que je vais pousser plus avant ma réflexion.

« Il est certain que beaucoup de jeunes s'ennuient »

— La crise des lycéens a été un des éléments qui a contribué à mettre à l'ordre du jour la nécessité de réformer l'enseignement secondaire. Comment, selon vous, devrait être modifié notre système d'enseignement pour tenir compte des aspirations nouvelles des jeunes ?

— Il est certain que beaucoup de jeunes s'ennuient en classe, et c'est vrai quel que soit leur niveau scolaire, car le malaise existe chez les « bons élèves » comme chez les « mauvais ». Ils ne trouvent plus d'intérêt dans leurs études pour de multiples raisons qui ont été bien souvent analysées et dont rend compte un livre récent, *le Peuple lycéen*, de M. Gérard Vincent : manque d'ouverture de l'école sur la vie et la réalité des choses, abstraction des programmes, inutilité et vétusté de toute une partie de l'enseignement dispensé, sentiment qu'ils ne trouvent pas à l'école les vraies réponses aux problèmes qui les agitent, manque enfin de participation non seulement à la vie de la communauté scolaire, mais encore à leur travail et à l'orientation de leurs études.

» Il faut chercher des réponses à cette attente des jeunes. Je crois que la décision de situer la majorité à dix-huit ans est une première réponse. Certains craignent que cette décision ne soit source de difficultés. Peut-être, mais pour ma part, je crois surtout qu'elle permettra un certain nombre de déblocages, et c'est en tenant compte de ce fait nouveau que la réforme de l'enseignement secondaire devra être conduite. Je crois, en tout cas, que des formules pédagogiques comme le travail indépendant ou un système plus optionnel permettant aux jeunes d'exercer leur libre choix pour une partie de l'enseignement qu'ils reçoivent, concourent à éveiller et entretenir l'intérêt des lycéens.

— Pensez-vous qu'il faille réduire le temps de présence des élèves au lycée pour leur permettre d'avoir davantage d'activités hors de l'établissement ?

— Cela me paraît difficile. Je compterai plutôt sur l'audio-visuel ou sur la presse pour donner aux élèves, dans l'établissement, une image de l'extérieur.

— Pensez-vous qu'il faille conserver le système actuel des sections (A, B, C, D, E...) dans le second cycle ?

— Je ne crois pas qu'il soit possible de supprimer totalement le système de sections quelque peu différenciées. Mais il faut limiter cette différenciation. Il y a un contenu culturel commun pour tous les élèves. Il faudrait, par exemple, rendre plus scientifiques les sections littéraires et faire en sorte que dans les sections scientifiques, on ne soit plus jugé seulement sur les mathématiques.

— Pensez-vous qu'il faille garder le cadre des disciplines actuelles ou procéder à des regroupements pluridisciplinaires ?

— Une discipline est utile en tant qu'elle est porteuse d'un certain type de formation spécifique (méthode de travail, types de concept, modes de description...

Mais il faut aussi qu'il existe une approche globale de la réalité. Il faudrait prévoir pour celle-ci des temps différents de ceux d'une approche systématique et disciplinaire : il s'agit d'attitudes pédagogiques différentes.

» Il faut aussi qu'il y ait dans l'enseignement des activités qui ne soient pas seulement support de connaissances, mais que j'appellerai « supports de vie ». On a trop tendance à considérer l'enseignement uniquement comme préparant à ce qui viendra après. Il faut tenir compte de la vie présente des élèves, de leurs intérêts, de leurs préoccupations...

Donner aux terminales un style plus universitaire

— Vous avez critiqué dans votre conférence de presse la longueur des études secondaires.

— Je pense en effet que les jeunes ont du mal à s'intégrer dans des cycles de formation trop longs et dont ils ne voient pas la finalité. Deux ans me paraissent une durée raisonnable pour la plupart des étapes. C'est ainsi que la phase seconde-première pourrait constituer un tout homogène, alors que la terminale pourrait avoir un style plus universitaire et constituer une sorte de « banc d'essai » pendant lequel l'élève testerait ses aptitudes à l'enseignement supérieur. Il pourrait à la fin de cette année mieux s'orienter en connaissance de cause.

— Les deux fonctions du baccalauréat — fin d'études secondaires et accès à l'enseignement supérieur — seraient ainsi dissociées dans le temps ?

— L'important me paraît être surtout que les jeunes puissent se rendre compte, avant qu'il ne soit trop tard, du style et du niveau des études universitaires, s'ils leur conviennent ou s'ils ne leur conviennent pas.

— N'êtes-vous pas en train de réinventer le baccalauréat en deux parties ?

— Je crois que compte tenu des objectifs indiqués, la signification des deux parties est différente de ce qu'elle était dans le passé. D'autre part la sanction de l'enseignement secondaire devrait être le résultat d'un contrôle continu et non d'un examen traditionnel.

— L'accès dans les universités se ferait sous forme d'examen, de concours ?...

— Je n'en vois pas la nécessité impérieuse. Il me semble qu'on peut trouver d'autres solutions. Je rappellerai, par exemple, les systèmes étrangers de « mentions » ou « crédits ».

— Dans l'ensemble vous semblez animé de deux soucis contradictoires : celui de faire des réformes importantes en appliquant des idées qui vous sont personnelles, et le sentiment que les résistances sont très grandes. Comment conciliez-vous ces deux préoccupations ?

— Je suis obligé de tenir compte des réalités et de les intégrer dans la mise en application d'une vision relativement idéaliste.

— Quel est, selon vous, le niveau de résistance des réalités ?

— Il est d'autant plus élevé qu'on ne tient pas compte de celles-ci.

— Comment comptez-vous procéder ?

— Par la persuasion d'abord. Puis par approches successives, par petits coups de pouce. En prévoyant les détails. En évitant les blocages. Il me semble ainsi qu'un problème majeur actuellement, c'est la culpabilisation qu'on a créée chez les enseignants : elle est peut-être due au fait qu'on s'est contenté de les nourrir d'analyses très générales — comme la théorie de la « reproduction » de la société par l'école — ou de suggestions utopiques — comme les thèses d'Ivan Illich — mais sans leur dire de façon précise comment faire en réalité dans leur classe.

— Vous pensez qu'il faut redonner du moral aux enseignants ?

— Absolument. On les a formés à enseigner une discipline. Puis on leur dit : à présent il faut que vous soyez des animateurs. Comment ne seraient-ils pas désarçonnés ? Il faut reconnaître que les enseignants sont faits d'abord pour enseigner ; ils le feront très bien lorsqu'on leur aura précisé les objectifs et les voies à prendre en considération.

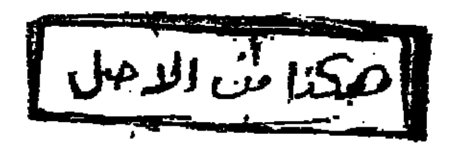
— Quels sont les points stratégiques où on peut donner ces « petits coups de pouce » ?

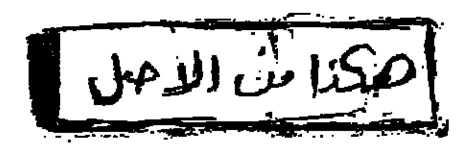
— Il y a la formation d'abord. Et puis aussi les moyens d'enseignement : à côté des manuels par exemple il y a bien d'autres supports. Permettez-moi de rappeler à ce sujet la série de télévision « Vivre en France », réalisée au C.R.D.P. de Clermont-Ferrand, qui a créé une situation pédagogique tout à fait nouvelle.

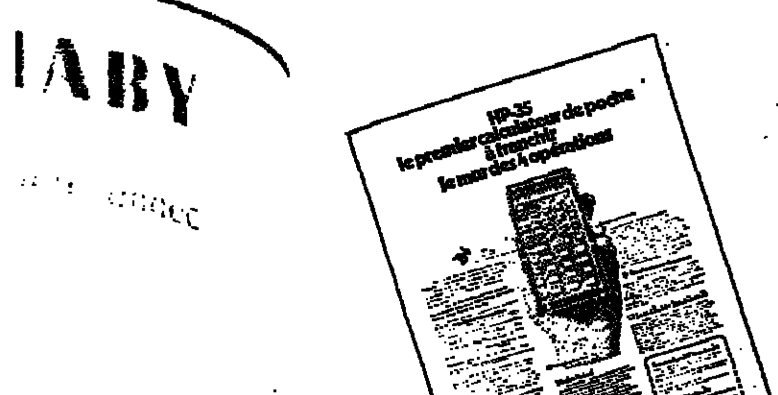
— Il faut aussi agir sur l'administration et sur l'inspection générale...

— On peut leur demander des innovations si ce n'est pas seulement une critique de ce qui existe. La distance entre l'inspection générale et le corps enseignant n'est pas si grande qu'on le pense. »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC GAUSSEN.



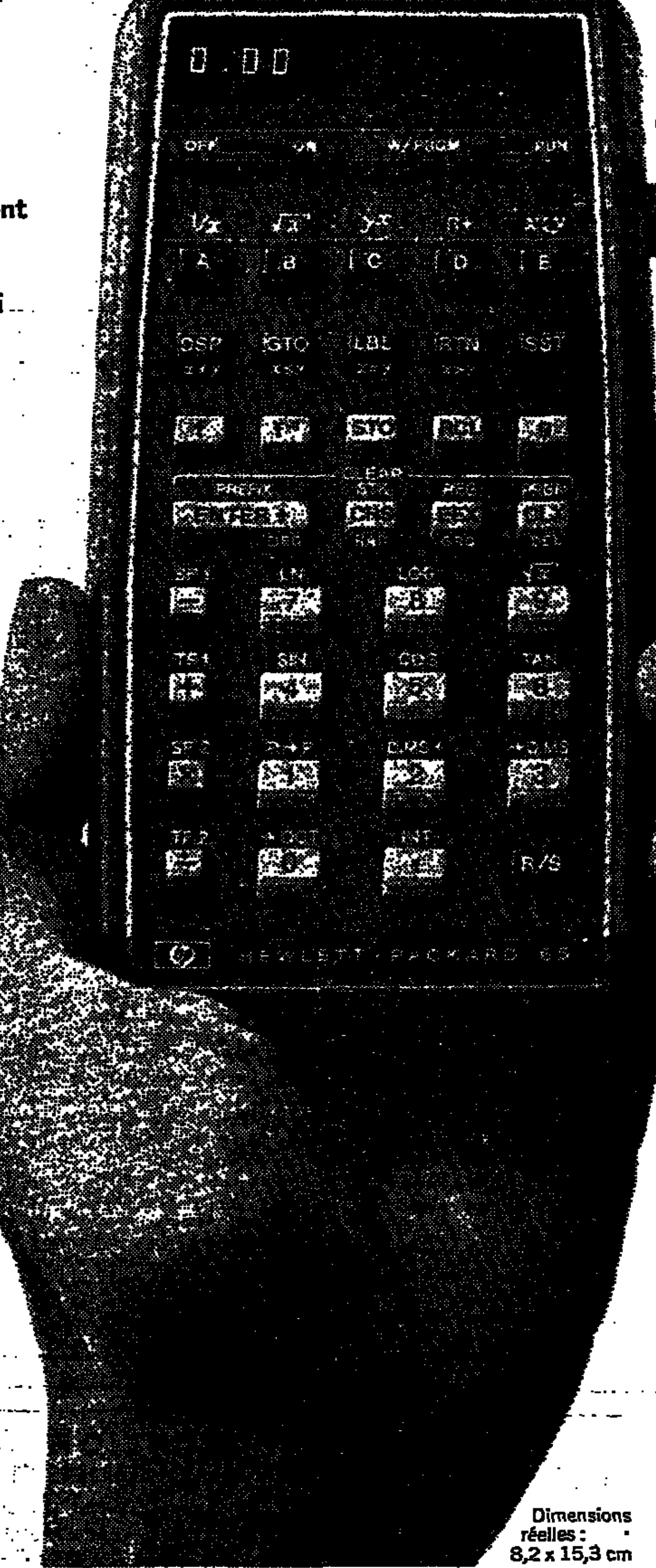




C'est fait ! Hewlett-Packard a mis au point la seconde génération de calculateurs scientifiques de poche.

HP-65

Il est programmable !



Composez vos propres programmes

Avec le lancement du HP-35, Hewlett-Packard franchissait le "mur de l'arithmétique" : actuellement plus de 100 000 scientifiques dans le monde entier utilisent ce remarquable calculateur.

Mais aujourd'hui, et pour la première fois au monde, voici un calculateur de poche entièrement programmable, doté d'un lecteur de cartes magnétiques incorporé : le **HP-65.**

Alliant puissance et souplesse d'utilisation, le **HP-65** travaille sur une gamme de 200 décades et se comporte comme un calculateur de bureau très évolué.

Mais s'il est à la taille de votre poche, son prix est à la taille de votre budget.

Quel que soit votre domaine d'activités, le **HP-65** peut s'adapter à vos besoins, à vos problèmes. Vous l'apprécierez sitôt entre vos mains et découvrirez sans cesse les étonnantes possibilités qu'il a d'économiser temps et énergie.

Le HP-65 résout vos problèmes de 3 façons différentes :

1. **Avec 51 fonctions pré-programmées accessibles au clavier.**
2. **Avec des programmes spécialisés pré-enregistrés.**
3. **Avec des programmes écrits et enregistrés par vous-même.**

Un clavier impressionnant

Le **HP-65** met à votre disposition une puissante gamme de 51 fonctions et opérations de traitement de données accessibles directement au clavier : fonctions arithmétiques, logarithmiques, trigonométriques et exponentielles, aussi bien qu'extraction de nombres entiers, factorielles, constante π ou conversion de nombres de base 10 (système décimal) en nombres de base 8 (système octal). Vous disposez en outre de 9 registres mémoire adressables.

Lecteur de cartes magnétiques incorporé

Le **HP-65** est le premier calculateur de poche programmable et à cartes magnétiques. Il possède son propre lecteur de cartes, merveille de mécanique de précision, qui vous permet d'utiliser les programmes pré-enregistrés mis au point à votre intention par des experts dans votre branche d'activité. Le **HP-65** vous est livré avec une mini-bibliothèque de programmes types (19 programmes) et 20 cartes magnétiques vierges. De nombreux autres programmes sont disponibles.

Bibliothèque de software (logiciel) très complète



Il existe déjà des programmes d'application pour la topographie, les mathématiques, la médecine et les statistiques. D'autres bibliothèques sont en préparation, tant pour la recherche scientifique que pour ses applications.

Vos propres programmes rédigés sans peine

Nul besoin d'être un spécialiste pour écrire vos propres programmes sur le **HP-65** : c'est si logique et si simple. Votre programme, jusqu'à 100 opérations élémentaires, peut être conservé sur l'une des cartes magnétiques vierges qui vous sont fournies. En outre, vous pouvez définir la fonction de certaines touches et sélectionner les fonctions voulues parmi les 51 du clavier. Cette possibilité, ajoutée à ses 9 registres mémoire, vous permet de créer des programmes qui auraient demandé, sur d'autres machines, beaucoup plus d'opérations.

Comme sur un calculateur beaucoup plus sophistiqué, vous pouvez effectuer des branchements, des boucles et des sous-programmes.

Une puissance vraiment prodigieuse pour un appareil de poche qui ne pèse que 310 grammes.

Dimensions réelles : 8,2 x 15,3 cm



Quel est le secret du HP-65 ?

Un ensemble opérationnel à 4 registres et la notation polonaise inverse dotent le **HP-65** de la méthode la plus efficace connue en informatique pour le calcul des expressions mathématiques. Ses circuits intégrés du type LSI le plus récent, équivalent à 75 000 transistors. Mais le secret le plus étonnant de ce calculateur réside dans son minuscule moteur et son dispositif d'enregistrement deux pistes (fabriqués avec des tolérances de 25 microns) permettant de lire des cartes magnétiques encore moins larges qu'un ticket de métro.

Le **HP-65** est le fruit d'un programme intensif de 2 ans de recherche, auquel ont collaboré plus de 200 experts appartenant à 10 divisions de la société Hewlett-Packard.

Livré complet, prêt à l'emploi

Le **HP-65** est livré complet dans un élégant boîtier, avec une batterie, un adaptateur-chargeur, un manuel d'utilisation, un aide-mémoire, un étui souple, des étiquettes adhésives de personnalisation et la mini-bibliothèque de programmes types. Son prix net, avec les accessoires, est de F 5940 ttc. La garantie est de 1 an.

Pour en savoir davantage

On ne peut apprécier toutes les possibilités de cet étonnant calculateur sans l'avoir en main. Si vous êtes un spécialiste, il vous enchantera. Dans le cas contraire, vous serez surpris de connaître si rapidement nombre de ses multiples possibilités : vous découvrirez en l'utilisant des données insoupçonnées.

Pour recevoir des informations complètes sur le **HP-65**, retournez-nous le coupon ci-dessous.

N'attendez pas, le **HP-65** est promis à un brillant avenir, dans le monde entier.



Bon à découper et à retourner à
Hewlett-Packard France, Quartier de Courtaboeuf,
B.P. no 70 91401 Orsay. Tél. 907 78 25

Veuillez m'adresser une documentation complète sur le HP-65.

Nom ______

Fonction ______

Société ______

Adresse ______

______

Tél. ______ ZA

HEWLETT hp PACKARD

Hewlett-Packard France, Quartier de Courtaboeuf, B.P. no 70, 91401 Orsay.

La location : naviguer sans se ruiner

LA progression de la flotte française de plaisance : 150 000 bateaux en 1966 ; plus de 300 000 en 1973, est remarquable. Les experts estiment qu'elle devrait se confirmer dans les années prochaines, et un institut de prévisions parle de plus de 500 000 unités pour 1980. La plaisance est devenue tout à la fois une industrie et un des éléments de cette civilisation des loisirs dont on nous annonce l'avènement.

Sur ces 300 000 bateaux, 240 000 jaugent moins de deux tonneaux ; 120 000 sont des voiliers, 180 000 sont équipés de moteurs. C'est dire que la plaisance est un monde très divers dont les adeptes ont des préoccupations parfois opposées. C'est ce qui fait sa fragilité.

Il est difficile en effet de définir et d'appliquer une politique dans un secteur finalement aussi mal délimité. Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre les goûts, les besoins et les moyens des propriétaires de hors-bord qui se conduisent plutôt comme des automobilistes nautiques et ceux des jeunes croisiéristes des clubs de voile pour qui la navigation reste une dernière occasion de mimer l'aventure ?

Faute de fixer une politique, on peut du moins essayer de dessiner quelques orientations. En matière d'équipement portuaire par exemple, il devient nécessaire de préciser les rapports entre l'Etat ou les collectivités locales et les promoteurs privés, entre les projets proprement nautiques et leurs « annexes » immobilières. En matière d'information, de formation, il faut accentuer les efforts pour faire découvrir la mer aux millions de terriens qui s'apprêtent à l'envahir, sans la connaître autrement qu'à travers des clichés.



A lire les publicités de loueurs de bateaux, on a vite fait de s'enfuir. Symbole de départ, le voilier autorise, il est vrai, tous les chromos : on égrène les noms pittoresques des groupes d'îles de la mer des Caraïbes, Bahamas, îles Vierges, Antilles, Grenadines ; on navigue toutes voiles ouvertes de Délos à Mykonos ou plus modestement de crique en crique le long de la côte corse, on part pour la conquête d'îles que l'on croit plus normandes qu'anglaises ou à l'assaut de l'agressive mer d'Irlande.

Lieu clos, le voilier est aussi un véritable appartement où l'on trouve tout à portée de la main.

Confort et évasion sur l'eau — symbole de pureté, de propreté, de fraîcheur, — comment les vacances ainsi proposées ne paraîtraient-elles pas idéales ?

Pourtant, il n'est pas rare que le bateau, loué dès février pour le mois de juillet ou d'août, ne se trouve pas le jour dit au lieu dit, que les arrhes versées soient alors bien difficiles à récupérer, que les « belles » vacances soient gâchées irrémédiablement.

Parce que de nombreuses « sociétés » de loueurs de bateaux prolifèrent sans aucune base, sans la moindre organisation, sans structure juridique, cette profession a — parfois à juste titre — mauvaise réputation.

Pourtant, la location présente certains avantages pour tous ceux qui n'ont qu'un mois de vacances et qui voient avant tout dans le bateau un moyen pour que celles-ci soient agréables ; pour ceux qui connaissent et apprécient la mer, mais pas la course croisière...

Deux à trois fois moins cher

Si elle n'est pas bon marché, la location d'un bateau — pour quelqu'un qui ne navigue qu'un mois par an — revient pourtant de deux à trois fois moins cher que la possession du même bateau. Ainsi, pour un Arpège — excellent voilier de Michel Dufour, un des rares constructeurs français à avoir dépassé le stade artisanal, — qui coûte près de 120 000 F à l'achat, l'amortissement du capital (sur dix ans) les frais divers d'entretien, d'assurance, de gardiennage, et le prix de la place dans un port représentent chaque année l'équivalent de sept à huit semaines de location en juillet et en août dans le midi de la France. Si l'on ajoute qu'il est plus facile de faire partager les frais de location que de réclamer à ses équipiers l'amortissement d'un capital, on s'aperçoit que l'économie est réelle.

Economique, la formule l'est moins pour le locataire s'il doit prendre à son bord un marin en raison de son incompétence. Les agences sérieuses font, en général, signer avec la réservation une déclaration sur l' « expérience nautique » (écoles et stages pratiqués, croisières effectuées comme chef de bord...), et l'autorisation de s'éloigner à plus de 20 milles des côtes est souvent liée au niveau de cette expérience. Mais les agences sont unanimes : il y a peu de tricheurs. Plus que les platanes sur le bord de la route, la mer est ressentie comme un lieu de danger, et ne s'y aventurent que des locataires amarinés, souvent anciens propriétaires qui ont voulu changer de lieu — de mer — de vacances ou « s'agrandir », ou encore jeunes équipiers qui ont eu envie de naviguer à leur compte. En revanche, certaines agences ont renoncé, après expérience, à louer des bateaux à moteur tant la casse était grande. On ne prend pas le volant d'une vedette ou d'un hors-bord comme on prend celui d'une voiture.

Si tous les contrats comportent, en général, une assurance pour freiner les ardeurs incontrôlables, une franchise — dont le montant est lié à la valeur du bateau — est payée par le locataire. Elle n'est remboursée que si le bateau n'a subi aucune avarie.

Pour économique qu'elle soit, la formule de la location ne présente guère d'intérêt si le loueur n'est pas sérieux et s'il délivre un bateau en mauvais état, voire pas de bateau du tout. Les revues spécialisées regorgent ainsi d'annonces de location. Si le loueur est un particulier — ce qui n'est pas rare et est souvent moins cher que les locations « officielles », — il n'est pas mauvais d'aller voir, au cours d'un week-end, le bateau en question pour n'avoir aucune surprise.

S'il s'agit d'une agence, le directeur de l'une d'entre elles, le Yacht Charter International and Services, recommande trois critères qui doivent permettre d'appréhender le sérieux du loueur.

La composition et l'âge de la flotte tout d'abord. Pour être rentables, ces sociétés sont obligées, en saison, d'assurer un roulement très rapide des voiliers (moins de vingt-quatre heures séparent parfois une arrivée d'un départ). Il est certain, dans ces conditions, que des bateaux récents ont moins de raisons de subir des avaries que des bateaux anciens et qu'une agence qui dispose d'une quarantaine de voiliers peut plus facilement, en cas d'immobilisation de l'un d'eux, trouver une solution de rechange. Enfin, une flotte importante justifie souvent une base technique solide (mécaniciens, marins) qui peut être utile lorsqu'on veut être dépanné rapidement.

Le deuxième critère tient à la composition de l'armement. Les loueurs sérieux vous en communiquent, en général, l'inventaire avant la signature du contrat. Trop de loueurs, en effet, après avoir investi leurs capitaux dans l'achat d'un ou deux bateaux, négligent l'armement, et particulièrement le plus cher : l'équipement électronique. Certains voiliers sont ainsi démunis de sondeur, ont un loch à la traîne, un moteur inutilisable...

Enfin, solvabilité et statut juridique de la société loueuse ne sont pas sans importance. En cas de non-respect du contrat, il n'est pas mauvais d'avoir un recours. L'inscription au registre du commerce peut être une sécurité lorsqu'il s'agit, le cas échéant, de récupérer les 50 % du montant de la location versés quelques mois à l'avance.

L'appartenance au Syndicat national des loueurs peut aussi être considérée comme une garantie. Cet organisme, qui réunit une quarantaine de sociétés de location, tente de moraliser la profession. Une période probatoire de deux ans pour les loueurs qui veulent y adhérer et un jury d'honneur, qui se réunit en cas de litige avec un locataire, sont les embryons d'une politique qui vise à rassurer le client.

Pourtant, même sérieuse, la location ne semble pas à même de résoudre le problème que pose la voile au plus grand nombre : son prix. Pour quinze jours, aux mois de juillet et d'août, louer un bateau de 9 mètres annoncé comme un six couchettes (en fait cinq, si l'on désire quelque confort) revient, selon l'agence, de 4 000 à 6 000 F ; pour un mois, de 7 000 à 9 000 F. Si l'on y ajoute le fuel, la nourriture et le prix des places dans les ports, ces vacances ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Aussi n'est-il pas étonnant que la mer soit « vendue » à un milieu homogène : la clientèle des loueurs de bateaux est composée en grande partie de membres de professions libérales et de cadres. Pour les autres, il reste un certain nombre de solutions, plus ou moins séduisantes, plus ou moins chères.

Le leasing — infiniment moins cher que le crédit — tend à se développer chez ceux qui désirent acheter un bateau. Leasing et location peuvent être complémentaires : on voit parfois des adeptes de cette formule louer leur bateau pour payer leurs mensualités.

Le « charter » est aussi de plus en plus courant. De l'hôtel flottant pour milliardaire — où le passager se laisse vivre — à l'école de course croisière, il y a « à boire et à manger » dans cette formule dont l'échelle des prix est très ouverte. La personnalité du skipper — concurrent malheureux de quelque transatlantique qui cherche à rembourser ses dettes, jeune homme en rupture de ban ou marin professionnel — peut être déterminante pour la réussite de ces croisières.

Enfin, certaines écoles de voile offrent des croisières d'initiation à très bon marché, aussi bien en Manche qu'en Atlantique ou en Méditerranée.

Mais peut-être éprouvera-t-on le plus grand plaisir dans l'achat d'une vieille coque — toutes ne sont pas pourries — sur laquelle on passera de longues heures avant de naviguer. En mer, la propriété n'est pas forcément le vol.

BRUNO DETHOMAS.

★ **Syndicat national des loueurs de bateaux de plaisance, 36, avenue Hoche, 75008 Paris.**

Barre au sud

TROP souvent marchand de soleil et de vacances, le loueur de voilier semble s'apparenter plus à une agence de voyages qu'à un club sportif. Sa publicité ne dédaigne pas une « jolie fille bronzée ». Le bateau devient prétexte. Ce n'est plus un plaisir en soi.

Ce n'est donc pas en Manche que se sont installées les agences de location (seuls quatre membres du Syndicat national des loueurs y sont implantés). Mer réputée hostile, dangereuse par les nombreux cargos qui la parcourent comme par une côte peu franche et des courants violents, elle nécessite, dit-on généralement, « des navigateurs confirmés ». Et puis la Manche passe pour peu ensoleillée. Pourtant c'est dans ses eaux que l'on trouve les îles Chausey, les anglo-normandes et toute la série des îles bretonnes, de la ceinture dorée : Batz, sept îles Bréhat... et tant de buts de croisière.

Si l'on descend vers le sud, les loueurs deviennent plus nombreux. L'Atlantique en a attiré treize avec son climat plus clément, ses marées plus raisonnables, sa côte moins austère et la possibilité d'une navigation en eau intérieure comme dans le bassin d'Arcachon.

Mais c'est dans le Midi, sur les bords de la Méditerranée que vingt-cinq loueurs, membres du syndicat (ils n'étaient que cinq il y a quatre ans) — se sont installés : pas de courants, peu de marées, une navigation le plus souvent facile sous un soleil permanent, « l'anti-Manche » attire par ses possibilités de croisières côtières comme hauturières (Corse, Sardaigne, Baléares).

Enfin quelques loueurs se sont spécialisés dans la croisière fluviale. Canaux de Bourgogne, du Nivernais ou du Midi, Yonne et Marne, rivières et canaux de Bretagne.

Dans les mers plus lointaines, la mer Egée est toujours celle qui a le plus de succès et les plus importants loueurs français ont des bateaux en Grèce : au soleil et au plaisir de la voile s'ajoutent la richesse archéologique du pays, le charme de son folklore.

On trouve ainsi — le plus souvent avec équipage — des voiliers de 12 à 20 mètres pour des prix qui varient en saison, selon le modèle de bateau, de 500 à 4 000 francs par jour.

Les Caraïbes, enfin, commencent à attirer « loueurs » et « charters » français. Si l'on excepte les Antilles, ils se heurtent là aux agences américaines parfaitement organisées. C'est ainsi qu'une société française — en rapport avec un loueur américain — propose un « tout compris » qui comporte billet d'avion, nourriture et location d'un voilier peu racé mais qui semble parfaitement équipé (radio téléphone, radio gonio, écho sondeur, pilote automatique). Pour des prix souvent inférieurs à 5 000 francs par personne pour quinze jours, on peut ainsi découvrir les Bahamas, les îles Vierges ou les Grenadines au gré des alizés.

AVANT L'ÉTÉ

La fin des parkings à bateaux

IL est en général admis que le nombre de places disponibles dans les ports doit être sensiblement égal au nombre de bateaux de plus de 10 tonneaux. Globalement, la « règle » est respectée en France, mais avec une nette distorsion : l'équipement est supérieur aux besoins en Méditerranée ; inférieur en mer du Nord, dans la Manche ou l'Atlantique. Les promoteurs privés et l'Etat ont été conduits ou ont cherché à rétablir l'équilibre au cours des toutes dernières années.

En Méditerranée, les pouvoirs publics ont souhaité protéger le littoral particulièrement fragile qui s'étend à l'est de Marseille. C'est à l'ouest, sur la côte du Languedoc, qu'ils ont concentré les subventions : Port-Camargue a été mis en service, le Cap-d'Agde est en cours d'aménagement.

En Manche et le long de l'Atlantique, il existe un décalage certain entre l'offre et la demande, bien que les projets soient nombreux : qu'il s'agisse de construire de nouveaux ports, à Saint-Malo par exemple, à Pornic ou Deauville, ou d'agrandir ceux qui existent comme à Saint-Valéry-en-Caux, Courseulles ou Le Pouliguen.

A l'occasion de ces réalisations ou de ces projets, un nouveau modèle de port de plaisance — celui de la deuxième génération — a été peu à peu dessiné.

On a d'abord renoncé au gigantisme : on a abandonné les énormes cales de mise à l'eau si chères aux ponts et chaussées ; on a renoncé à aligner des terre-pleins sinistres le long d'immenses plans d'eau. Finis les parkings à bateaux. Il paraît désormais admis que l'équilibre entre l'agrément d'un port et sa rentabilité se situe entre cinq cents et six cents unités. Au-delà de ce chiffre, il faut cloisonner les bassins et les quais.

Deuxième « découverte » : le port de plaisance, au contraire du port de commerce ou de pêche, a une vocation naturelle à s'insérer dans un ensemble urbain et touristique. Ce qui attire le plaisancier, c'est autant le respect du site que la commodité des installations qui doivent être aussi complètes que possible. Quelques scandales, quelques procès retentissants ont montré que c'était là une préoccupation très partagée par l'ensemble des riverains. Le littoral est un tout qu'il faut aménager sans le défigurer. Vaste, difficile projet...

LA FLOTTE FRANÇAISE

	— de 2 tonneaux	+ de 2 tonneaux	TOTAL
1966.....	158 280	29 908	148 728
1967.....	141 500	34 981	176 481
1968.....	164 631	40 213	204 844
1969.....	177 411	41 482	218 893
1970.....	192 144	45 621	237 765
1971.....	207 403	50 674	258 077
1972.....	224 064	56 108	280 172
1973 (1).	242 064	62 108	304 172

(1) Estimations.

Restent au-delà de ces préoccupations générales des soucis plus terre à terre qu'expriment à chaque saison les usagers ou les exploitants.

Désordre

● Les ports de plaisance sont chers, de plus en plus chers, trop chers, du moins dans la majorité des cas. Et cela, parce que leurs promoteurs ont péché par perfectionnisme (aucun gadget n'est négligé) ou parce que tout simplement leur gestion confondue avec celle d'un ensemble immobilier reste mal définie ou trop assujettie aux lois du profit maximal.

● Les ports de plaisance restent, en effet, une nouveauté qu'ont encore mal assimilée leurs promoteurs ou les pouvoirs publics. Un spécialiste citait lors du dernier Salon de la navigation de plaisance ces exemples qui se passent de commentaires.

« Il n'est que de citer les modalités d'application de la T.V.A. aux taxes de stationnement et droits d'usage des installations portuaires. Il est, en effet, impossible, en entrant dans un port, de savoir si celui-ci applique la T.V.A. sur la totalité des prestations, sur une partie de celles-ci, ou s'il est totalement exonéré, et tout cela dans la plus stricte légalité ! Il y a plus d'un an, le ministère des finances est saisi, mais il semble que l'administration elle-même ne sache pas comment sortir de ce désordre qu'elle a pourtant créé, par méconnaissance des problèmes qu'elle soulevait.

» Et qui peut comprendre pourquoi les taxes portuaires sont assises, selon le port, là sur la longueur du bateau, ici sur la surface, ailleurs sur la jauge où même la largeur ?

» Un pas a été accompli, en 1973, sur l'initiative du ministère de l'équipement, pour uniformiser les règlements de police des ports. Ce fut un résultat, certes, mais à côté de cela, comment l'administration peut-elle encore tolérer qu'une collectivité publique concessionnaire puisse exploiter un grand port de plaisance tout neuf, sans l'avoir doté de la moindre installation sanitaire ? »

AVEC ASSURANCE

« S'ASSURER pour un bateau, c'est un peu comme s'assurer pour une voiture. » Pour se prémunir contre les frais très lourds que risque d'entraîner un accident, le propriétaire d'un bateau peut souscrire une assurance « responsabilité civile » qui correspond à la garantie « aux tiers » des automobiles. Ce qui veut dire : il est couvert pour les accidents qu'éventuellement il causerait aux autres, mais il ne l'est pas pour ceux qu'il pourrait subir lui-même ou son conjoint, ses ascendants et descendants, l'ami auquel il prêterait le bateau ou confierait le gouvernail.

Il arrive que certains contrats « responsabilité civile - chef de famille » comprennent la pratique de bateaux à voile de moins de 5 mètres de long, mais attention : cette assurance s'applique exclusivement à la responsabilité du souscripteur et de ses proches.

S'il veut se garantir contre des accidents lui survenant sur le bateau (à lui et aux membres de sa famille), il existe une assurance « pilote-passagers ». Celle-ci joue quelles que soient les responsabilités, et les sommes versées dans le cadre de ce contrat pourront éventuellement se cumuler avec les indemnités dues par l'auteur de l'accident.

Si le bateau remorque un skieur, il faut savoir que celui-ci ne peut être considéré ni comme un « tiers » ordinaire ni comme une « personne transportée ». Il est donc nécessaire de faire insérer dans la police d'assurance une clause spéciale couvrant la responsabilité du propriétaire du bateau à l'égard du skieur (pour le cas où elle serait recherchée) et celle du skieur lui-même.

Quant à l'assurance « corps » du bateau lui-même, différentes formules peuvent être envisagées, la plus complète étant l'assurance « tous risques » qui dédommage de la perte totale du bateau ou rembourse les frais de réparation s'il subit quelque avarie, par le fait d'un accident de mer (naufrage, heurt, abordage, etc.).

Il est également possible de faire assurer les frais d'assistance et de sauvetage. Quant aux frais de « retirement » (au cas où, après naufrage, l'épave constituerait une gêne pour la navigation), ils font souvent l'objet d'une clause spéciale. Les garanties sont généralement subordonnées à la régularité de la situation administrative du navigateur comme à celle de son bateau. Rappelons notamment qu'un permis est nécessaire pour piloter en mer toute embarcation à moteur d'une puissance supérieure à 10 chevaux-vapeur.

Enfin, si l'on envisage de participer à des compétitions ou si l'on compte naviguer au-delà des limites prévues par le contrat, il est nécessaire de prévenir son assureur.

★ Centre de documentation et d'information de l'assurance, 2, Chaussée-d'Antin, 75009 Paris - 842-96-12.

Pollution

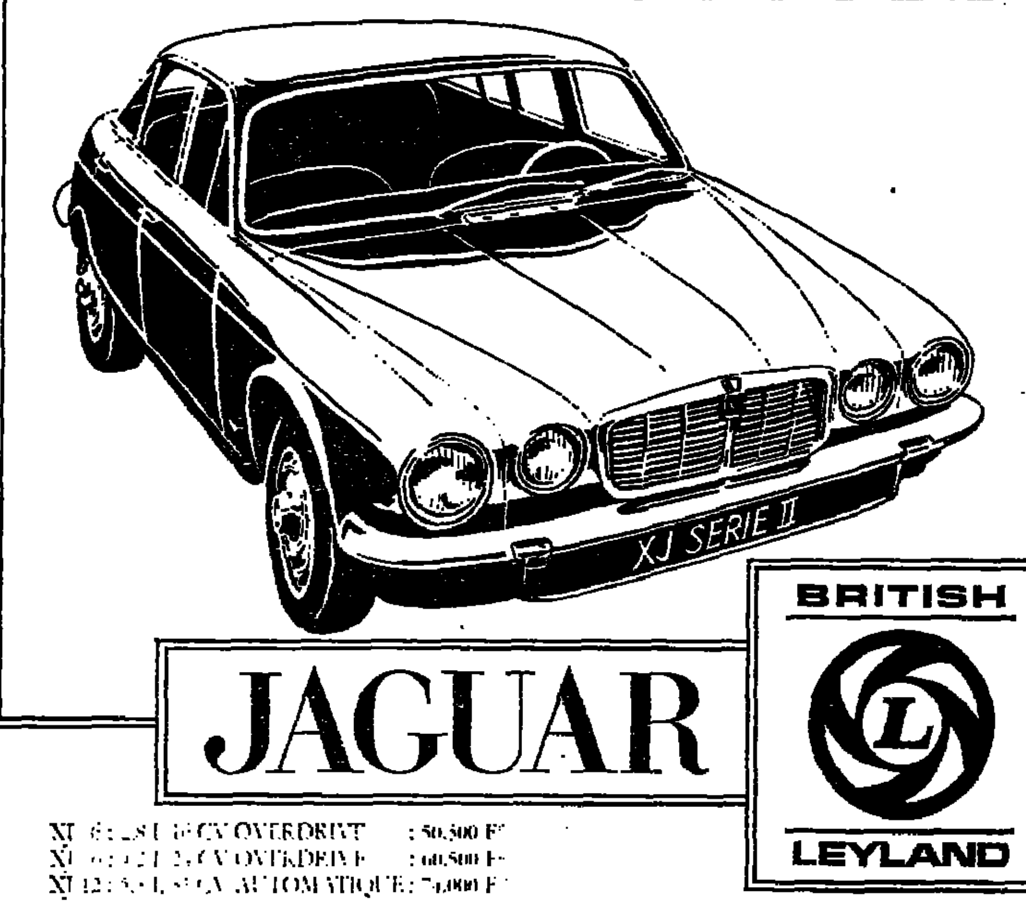
ON s'est longtemps figuré que la voile recelait en soi de quoi rompre avec la civilisation et rendre leur qualité aux relations humaines. Ce mythe n'a pas résisté à la sophistication des matériels et au mercantilisme ambiant.

Les courses sont devenues des enchères à l'accastillage, et les palmarès, des questions de gros sous. Ligotés par la technologie et les affermages à la terre qu'ils croyaient fuir, les équipages ressemblent moins à des aventuriers de l'inutile qu'à des cosmonautes et des porte-enseignes poursuivis pour dettes. De leur passage dans les mêmes déferlantes mortelles, les skippers du tour du monde n'ont rapporté devant les téléspectateurs, en fait de fraternité marine, que des comptes louches et de basses querelles.

A la loterie des charters ou des locations, c'est à qui roulera l'autre, à qui monnaiera le mieux une mer sur laquelle on spécule désormais comme sur n'importe quelle denrée, bien au-delà du racket des places à quai. Seuls la croisière familiale et le système communautaire du type Glénans ont échappé jusqu'ici à la pollution de la plaisance, par la marée noire du profit.

Trois hommes dans un bateau, c'est déjà une société, prête à pourrir.

B. P.-D.



JUSTICE

LA CATASTROPHE DE VAL-D'ISÈRE

« L'État et la commune sont responsables des conséquences dommageables »

décide le tribunal administratif de Grenoble

Grenoble. — Tirant argument — pour l'essentiel tout au moins — des conclusions développées par le commissaire du gouvernement lors de l'audience du 22 mai dernier au cours de laquelle avaient été évoqués les effets dramatiques de l'avalanche descendue de l'aiguille du Front à Val-d'Isère, le 10 février 1970 (« le Monde » du 24 mai 1974), le tribunal administratif de Grenoble, présidé par M. Courtine, a rendu le 19 juin un jugement qui déclare qu' « en raison de la conjonction des carences (...), tant l'Etat que la commune de Val-d'Isère sont responsables des conséquences dommageables de la catastrophe ». Le jugement indique qu' « une juste appréciation des fautes respectives commises » sera effectuée « en mettant à la charge de chacune de ces collectivités la moitié desdites conséquences ». Le montant des indemnités accordées aux familles des victimes, au titre de la douleur morale (« pretium doloris ») ou en règlement des frais d'obsèques payés par celles-là, s'élève à 270 000 F environ.

De notre correspondant

Pour retenir la responsabilité de l'Etat, les juges grenoblois s'appuient principalement sur le non-respect du décret du 29 août 1955 — devenu l'article R 110-3 du code de l'urbanisme et de l'habitation, — dont les dispositions font obligation à l'administration de mettre en œuvre « *dans un délai raisonnable* » la procédure permettant de définir par arrêté préfectoral les terrains exposés à un risque naturel, « *tel que (...) les avalanches* », pour subordonner la construction, lorsqeu celle-ci est autorisée, à des « *conditions spéciales* ».

Le commissaire du gouvernement, M. Gilbert Anton, avait estimé qu'en méconnaissant ainsi le décret de 1955, l'administration s'était en quelque sorte privée de la possibilité d'opposer un refus légal aux demandes de permis de construire dans la zone dangereuse et tout au moins de la faculté d'imposer les mesures préventives nécessaires. Ce raisonnement lui avait permis de conclure que « *la carence de l'administration peut être considérée comme l'une des causes normales de la catastrophe* ». La terminologie mise à part, c'est la même démarche qui a été suivie par le tribunal, lequel considère que « *le déroulement des procédures réglementaires, et notamment de l'enquête publique (...), aurait normalement amené les autorités compétentes à prendre conscience de la précarité, pour un grand rassemblement de personnes, de l'emplacement envisagé en dehors du village ; les aurait incitées à en conseiller un autre ou à imposer des conditions spéciales de construction de la façade menacée ; ou encore les aurait amenées à prévoir l'évacuation du chalet en cas de conditions météorologiques dangereuses* ».

Les juges grenoblois déplorent de plus que « *l'expérience irremplaçable* » du service des eaux et forêts de la Savoie, qui tient à jour depuis le début du siècle des fiches d'avalanches et établit des cartes faisant apparaître leur tracé, « *a été peu ou mal utilisée pour Val-d'Isère* ». Ils constatent aussi qu'« *aucune suite n'a été donnée aux propositions de constitution d'une commission des avalanches* », qu'« *ont été minimisées les zones déterminées par les techniciens des eaux et forêts* », enfin que « *ce service n'a été consulté ni sur l'implantation du chalet de l'U.C.P.A. ni sur le permis de construire, alors qu'il l'était habituellement pour l'édification d'habitations privées* ».

Le tribunal ne s'en tient d'ailleurs pas qu'à des arguments juridiques pour déclarer l'Etat responsable. Il note, en effet, que les caractéristiques même du chalet destiné à accueillir cent soixante jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, « *non originaires de la montagne et souvent en stage obligatoire* » impliquaient de la part de l'administration « *le devoir de veiller spécialement à leur sécurité en étudiant soigneusement l'implantation et les conditions de construction du centre* ». N'y a-t-il pas là, en fait, de la part de la juridiction concernée le désir de rappeler à l'administration, dont elle-même est en quelque sorte le censeur permanent, qu'il ne suffit pas de respecter scrupuleusement les textes réglementaires — encore que dans cette affaire ce ne soit justement pas le cas, — qu'elle peut et même qu'elle doit savoir faire preuve de discernement à l'égard des dossiers qui lui sont soumis ?

Retenant la responsabilité de l'Etat, le tribunal n'a pas cherché à établir une distinction entre les différents services consultés — maire, inspecteur départemental de la jeunesse et des sports, inspecteur des services d'incendie, commission départementale de contrôle des opérations immobilières, section permanente du comité départemental des constructions scolaires, ministère de l'éducation nationale, — soit sur le principe de l'implantation, soit sur l'acquisition des terrains, soit sur les travaux, soit enfin sur le permis de construction, et il s'est contenté de relever qu' « *aucune observation n'a été formulée au cours de ces diverses consultations sur le choix de l'emplacement et sur le danger qu'il pouvait présenter, en raison des avalanches possibles, par les autorités ou les organismes en question* ». Enfin, on remarquera que si le fameux rapport rédigé par l'inspecteur général Luguern, qui mettait en cause dans une certaine mesure le ministre de l'aménagement du territoire, a pu servir à forger la conviction des magistrats grenoblois puisque ceux-ci avaient exigé dans un jugement préalable qu'il soit joint au dossier, aucune référence n'y est faite aujourd'hui.

Une certaine accoutumance

Pour ce qui concerne la faute commise par le maire de Val-d'Isère, et qui a conduit le tribunal à le déclarer responsable, les juges n'ont pas voulu suivre le commissaire du gouvernement en qualifiant, comme celui-ci le souhaitait, de « *faute lourde* » les manquements du magistrat. Se référant aux articles 96 et 97 du code de l'administration communale, qui traitent des pouvoirs de police municipale — laquelle, rappellent les juges, a notamment pour charge « *de prévenir par des précautions convenables les accidents et les fléaux calamiteux, tels que les avalanches* », — le jugement précise qu'il appartient au maire, « *magistrat local le plus en mesure d'en apprécier les conséquences, même si la connaissance du risque entraîne une certaine accoutumance, d'en prévenir les personnes étrangères au pays* ». Les juges, revenant sur la spécificité du chalet de l'U.C.P.A., observent que le maire « *devait spécialement assurer la sécurité de nombreux jeunes gens, appelés à être réunis en un même lieu* ».

Enfin, faisant allusion à la fameuse commission de sécurité — en se gardant bien de la citer, pour ne pas donner l'impression d'empiéter sur le domaine de la juridiction pénale devant laquelle une information est en cours — pour laquelle la commune n'a pu ou n'a pas voulu rapporter la preuve que lors des réunions passées, l'évacuation du chalet n'avait jamais été envisagée, le tribunal note simplement que l' « *appréciation des risques auxquels était exposé le chalet dans les jours et heures ayant précédé immédiatement la catastrophe, et qui pouvaient justifier l'ordre d'évacuation, ne s'est pas exercée dans les conditions exigées par les circonstances* ».

Ces remarques définissent-elles une « *faute lourde* » ou une « *faute légère* » ? Le jugement ne se prononce pas. Beaucoup le déploreront, sauf en l'espèce M. Noël Machais, premier magistrat de Val-d'Isère. N'est-ce pas pourtant l'intérêt de tous les maires de connaître les limites de leur responsabilité ?

A cause précisément de l'impact psychologique qui en découle, le qualificatif même de « *faute lourde* », qui ne peut être retenu que dans les cas où des manquements graves ont été constatés, semble pourtant devoir établir une protection supérieure à l'égard des maires.

En rendant le même jour le jugement dans l'affaire opposant des propriétaires du lotissement des Almes, touchés à quatre reprises entre 1955 et 1970 par des avalanches, dont l'une avait entraîné la mort d'une résidente, à la municipalité de Tignes, jugement qui constate que « *compte tenu des dangers prévisibles, le maire et le conseil municipal de Tignes ont fait preuve d'une diligence normale pour décider et faire exécuter les travaux qui leur paraissaient, en fonction des conseils techniques dont ils avaient pris soin de s'entourer, de nature à assurer la protection du lotissement* », et conclut au rejet des demandes importantes d'indemnisation formulées par les requérants, les juges du tribunal administratif ont sans doute voulu indiquer qu'ils étaient parfaitement capables d'apprécier ce qui constitue à leurs yeux l'exercice normal de la responsabilité du maire. Il reste que la décision du tribunal administratif de Grenoble risque fort de relancer le débat sur un problème qu'une autre catastrophe — l'incendie du Cinq-Sept à Saint-Laurent-du-Pont — avait amorcé.

BERNARD ELIE.

● *M. Gaston Defferre, maire de Marseille, vient d'intenter une action en diffamation* contre M. Jacques Médecin, maire de Nice. Dans un article paru en mai 1974 dans sa revue municipale M. Médecin écrit : « ... C'est *Gaston Defferre qui serait premier ministre, celui-là même qui voulait faire tirer sur les insurgés de Bab-El-Oued.* »

● *Incendie au journal « les Echos » : dégâts importants.* — Deux étages d'un immeuble situé à l'angle de l'avenue des Champs-Elysées et de la rue Marbeuf, où sont installés les bureaux du quotidien économique *les Echos*, ont été endommagés, mercredi 19 juin en début d'après-midi, par un incendie (nos dernières éditions). Le feu a causé des dégâts importants dans les locaux et a détérioré une partie de la toiture de l'immeuble. La parution du quotidien n'a cependant pas été interrompue.

L'AFFAIRE DES VINS DE BORDEAUX

Les négociants pouvaient-ils s'apercevoir de la falsification ?

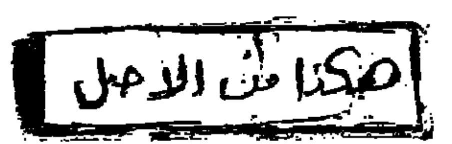
Vingt-deux personnes ont été inculpées de fraude fiscale, fraude sur les appellations d'origine et falsification de vin dans l'affaire dite des vins de Bordeaux, mais certains non-lieu pourraient être signifiés et dix-huit inculpés seulement pourraient être renvoyés devant le tribunal correctionnel, vraisemblablement en octobre (*le Monde* du 20 juin). Si M. Pierre Bert, le courtier qui est à l'origine de la fraude, plaide coupable, l'inculpation de négociants chez qui on a trouvé du vin falsifié peut étonner.

Pouvaient-ils s'apercevoir de la supercherie ? Tel sera le fond du procès. Les inculpés seraient notamment : MM. Pierre Bert ; Serge Ballan, négociant ; Georges, de l'Office de vente des liquides ; Lionel et Ivan Cruse, négociants ; Quancard, Joanne, Castaing, négociants ; Huet, Servan, Coudanne, Boutteaux, Bertrand de Pinosse et un dirigeant de la coopérative des Flandres et Artois.

M. JEROME MARTINEAU DEMANDE LA SAISIE DE TOUTES LES COPIES DU FILM « FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ »

Ancien membre de la Gestapo bordelaise, M. Jérôme Martineau, éditeur, avait pensé pouvoir expliquer ses engagements de jeunesse devant la caméra de MM. Harris et de Sedouy, qui préparaient le film *Maréchal*, heure quarante-cinq minutes, de *Français, si vous saviez*. A la vue du film, il eut la surprise — dit-il — de voir ses propos déformés, tronqués, fragmentés. L'entretien, qui avait duré une heure quarante-cinq minutes, avait été réduit à une dizaine de minutes.

Après avoir essayé d'obtenir la saisie du film, en mars 1973 (*le Monde* du 21 mars), devant le juge des référés, M. Martineau a réclamé, les mercredis 12 et 19 juin, l'interdiction du film, la saisie de toutes les copies et 100 000 F de dommages et intérêts devant le juge du fond, M. Jean Michel Aubouin, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris. Jugement à quinzaine.



Le Monde DES LIVRES

ROMANS FRANÇAIS

Le vieil homme et les abeilles d'Armand Lanoux

★ LE BERGER DES ABEILLES, d'Armand Lanoux, Grasset, 477 pages, 35 F.

C'EST un roman ambitieux que celui-ci. On connaît de longue date l'écrivain qu'est Armand Lanoux : il navigue au plus proche du réel, refusant d'être dupe des chimères de la mode et se méfiant de *la folle du logis*. Ce qu'il nous livre, avec *le Berger des abeilles*, c'est une somme : ici s'entrelacent les thèmes constants de son univers romanesque. On voit paraître, en contrepoint de cette façon d'épopée, des rappels du *Commandant Watrin*, des *Lézards dans l'horloge*, de *Quand la mer se retire*, et, par-dessus tout, une idée de la liberté que l'auteur suit à la trace aussi bien dans ses ouvrages de fiction que dans ceux qu'il a consacrés à l'histoire de la Commune de Paris : une idée de la liberté qui se refuse à être partisane, ou datée, et qui, cherchant à s'enraciner dans les événements de l'histoire contemporaine, vise toutefois à témoigner pour sa permanence

Dès lors, si on considère que *le Berger des abeilles* parle de la Résistance française lors de la seconde guerre mondiale, il faut aussitôt souligner que la Résistance, ici, devient un élément constant de la tragédie humaine. Tout se passe comme si Armand Lanoux avait choisi de donner la parole au mythe, ou, mieux encore, aux mouvements de la profondeur. Je m'explique : les héros de ce livre sont jetés dans l'action comme des somnambules : leurs actes les précèdent. On connaît, d'expérience (peut-être), l'étrange dissonance qui se fait dans l'être lorsque l'engagement, le choix, sont dictés par une force invincible, qui semble venir non plus de la pesanteur des choses ni de la logique des événements mais du plus profond de soi.

La genèse du *Berger des abeilles*, telle que la conte Armand Lanoux lui-même, doit nous éclairer. Désireux d'exploiter, en conteur ébloui, les merveilleux paysages des alentours de Perpignan, de Banyuls, de Palalda, et surtout de ce massif étonnant du Canigou ; avide de ces couleurs jetées diversement dans les vallées et sur les contreforts : attiré par les créations et les créatures de Maillol ; étonné par ce peuple catalan qui vit entre mer et montagnes — mais également intéressé par des informations touchant à l'apiculture pastorale ; requis en outre par ce permanent débat qui est le sien : la liberté et la vie communautaire, la ruche et l'action égarée, — Armand Lanoux entreprit de confier à sa seule imagination le soin de mettre en forme un récit capable d'unir ceci : le paysage, et cela : l'homme et les abeilles.

Un poète du visuel

Il fit de son projet deux productions radiophoniques. Le roman, entreprise d'une dimension autre, et plus vaste sinon plus ambitieuse, le tentait. Et c'est au moment où le roman se mit à prendre corps qu'il sut qu'il n'avait rien inventé d'autre que le réel même. Cela qu'il avait, pensait-il, « inventé », avait bel et bien existé. Ce maquis, par exemple, qu'il avait logé, pour les besoins de sa cause « romanesque », dans le Canigou, avait été, historiquement, « *la plus forte formation terroriste des Pyrénées-Orientales* ». Et l'auteur ajoute : « *Mieux. Toutes les chroniques, publiées ou non, tous les témoins faisaient état d'un instituteur de Velmanya, chef du maquis Henri-Barbusse, autrement dit maquis du Canigou. Le personnage inventé existait, lui aussi, jusque dans sa profession !* »

Ainsi, *le Berger des abeilles* n'est pas une relation historique, une reconstitution. C'est une narration. L'exactitude des faits y est sans cesse brouillée — ou, si l'on préfère, « éclairée », — par la rêverie d'un conteur qui est un poète du visuel : l'envers d'argent des feuilles de l'olivier, ou, sur les hauteurs, le bruissement d'or des abeilles dans les champs de rhododendrons, les ombres rousses des vieilles pierres, toutes les couleurs de la palette font basculer les personnages du roman vers une signification plus grave encore que la gravité même qui fut celle des faits. Si bien qu'Armand Lanoux n'interprète pas l'histoire, mais, plus justement, dit une légende *qui prend assise sur elle*. Velmanya existe. Le martyr de ce village, une sorte d'Oradour, est connu. Puig, l'instituteur du *Berger des abeilles*, a existé, oui ! mais le Puig du livre n'appartient qu'au s e u l Armand *Lanoux*.

De la même façon, l'admirable patriarche qu'est Capatas, le berger des abeilles, celui qui, avec ses ruches « suivait le printemps ».

Prisonnier de guerre, le lieutenant André Longhi, un ch'timi d'origine italienne, est libéré en 1943, par les Allemands, pour raison de santé. Sa vocation est la peinture. L'idée obscure qui couve en lui est de rejoindre les forces de la France combattante. Il obtient de séjourner dans les Pyrénées-Orientales, où il vécut quelque temps avant la mobilisation. Il va retrouver là la belle Angelita, qui servit de modèle à Maillol. Il va rencontrer l'apiculteur Capatas, ce vieil homme qui a l'intelligence des simples. Il va découvrir, mieux que jamais, le paysage catalan, avec ses leçons, ses sévérités lumineuses, ses hommes singuliers, les fiertés de sa misère, sa très naturelle et antique liberté. Cela est dit, par l'auteur, dans des strophes d'une riche exactitude et d'un haut lyrisme. Longhi va tenter plusieurs fois de passer en Espagne. Il y parviendra, enfin, grâce à Capatas, et grâce à Puig, l'instituteur communiste, partisan du terrorisme, admirateur des Trabucayres, ces bandits d'honneur dont l'ombre plane sur la Catalogne de Lanoux. Lorsque Longhi reviendra, en 1945, il apprendra comment Capatas est « mort comme un dieu », avec ses compagnons, face aux S.S., les abeilles faisant un rempart infranchissable à qui voulait approcher leurs cadavres.

HUBERT JUIN.

Une satire politique de Robert Escarpit

★ LE MINISTRICULE, de Robert Escarpit. Flammarion, 240 pages, 24 F.

J'AI ouvert « le Ministricule » avec les bons souvenirs que je gardais du « Littératron ». Je n'avais pas tort, puisque Robert Escarpit, par-delà dix années de créations en tous sens — billets du « Monde », rapports austères sur le livre, la communication, « Lettres ouvertes » à Dieu, au Diable, romans et nouvelles, — y renoue avec l'inspiration et les personnages de ce qui est, je crois, sa meilleure fiction.

En tout cas, le génie du titre est le même : dans les deux ouvrages un mot inventé qui pique la curiosité et qui, une fois le livre lu, devient signe évident à la fois de l'œuvre et de la critique qu'elle fait à notre société. Le « littératron », on s'en souvient, c'était « cette merveilleuse machine électronique à fabriquer du baratin », propre à manipuler les consciences auxquelles étaient fournis le discours, les idées, les clichés que chacune d'elles, selon son milieu ou son groupe social, attendait puisque c'étaient les siens. Une machine à faire et à défaire les princes. Le roman traitait avec désinvolture nos sciences du langage au moment où régnait le « loquor ergo sum » qui n'a d'ailleurs pas fini d'obséder la littérature et la philosophie.

Et le « ministricule » ? C'est une fonction, cette fois. Mais, affublée d'un tel diminutif, elle risque fort d'être un hochet plutôt qu'un sceptre, ce dont, bien entendu, les personnages du livre qui courent après elle, ne s'avisent pas. Le héros seul, le Meric du « Littératron », ce fameux héros picaresque que chérit Escarpit, homme né du peuple et promis à toutes les ascensions sociales par son intelligence, sa ruse et son cynisme, sait ce que pèse aujourd'hui le pouvoir politique : pas une once en notre ère de technocratie à côté de la puissance que donnent « les affaires ». Et dans les affaires, le « concepteur », « l'immaculé concepteur » qui vend des idées à ceux qui n'ont que de l'argent, possède vraiment un statut privilégié : les autres assument les risques de l'imagination qu'ils subventionnent.

Si l'on en croit donc le titre et la carrière astucieusement menée par Meric, qui plutôt que de devenir ministre se retrouve, d'aventures en élucubrations, dans la peau d'un « faiseur de monde », d'une de ces éminences grises qu'on cueille dans les aéroports, sans tapis rouge, pour les conduire en voiture discrète dans des résidences agréables où se joue le sort des peuples, le fin mot du livre serait de mettre en évidence ce renversement des pouvoirs. A l'appui, ces déclarations sur « *l'impuissance du personnage ministériel, prisonnier de toutes les combinaisons, de toutes les compromissions de la politique, enserré par l'appareil des finances et du Plan, court-circuité, téléguidé par les cabinets fantômes de Matignon et de l'Elysée, traînant enfin à ses basques des meutes de petits barons exigeants et de jeunes loups voraces prêts à le dévorer au moindre signe de faiblesse* ». Nous avons bien là la définition du « *ministricule* ».

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 21, 4e col.)

NE RIEN DÉTRUIRE, DISENT-ELLES

« Un profil perdu », de Françoise Sagan
« Le Bateau du courrier », de Geneviève Dormann

Par Bertrand Poirot-Delpech

S'IL est vrai que le roman féminin à succès reste une colonie de l'idéologie mâle, les héroïnes de Françoise Sagan et de Geneviève Dormann y font figure de harkis. Tout et vivant seules et à leur compte, antibobonnes et dragueuse affranchies de la vieille morale sexuelle, elles acceptent comme une fatalité ou un châtiment de payer cette émancipation en solitude crâne, et confortent ainsi l'image de dépendance fragile que les hommes se font d'elles. Selon le mot de Marguerite Duras (1), on dirait que ces romancières « se déguisent en hommes comme la bonne se déguise en bourgeoise pour aller danser », qu'elles « jouent les enfants terribles et les clowns » pour mieux rester à leur place, la seconde. « Ne rien détruire », disent-elles...

C'est le cas du nouveau personnage de Sagan dans *Un profil perdu* (2). Josée n'aurait pas le courage de mettre fin à l'enfer conjugal que lui fait subir — depuis *les Merveilleux Nuages* d'où elle resurgit — un mari exclusif jusqu'à la névrose, si le banquier Julius ne l'y poussait avec l'autorité d'un père retirant sa fille de pension. Et tant qu'elle ne rêve pas de Sologne, de chiens et d'enfants avec un joueur repenti, devenu solide vétérinaire, elle est prête à supporter de ce banquier des protections encombrantes et bientôt aussi oppressantes que la jalousie de son ancien mari.

L'AMOUR sans ombre tel qu'il le submerge à la fin du livre n'a jamais été un bon thème littéraire. Sagan le sait, et sa banalité rustique semble déteindre ici sur la façon de l'analyser. « *Les mille clairons du désir, les mille tam-tams du sang, résonnèrent dans mes veines, et les mille violons du plaisir attaquèrent leur valse pour nous* » ; « *le bonheur me clouait sur mon siège comme un exquis poignard* » ; « *les loups affamés de mes désirs, les oiseaux criards de mes angoisses* » ; « *le furieux géotropisme du désir partagé* » (?)...

La même désinvolture se retrouve dans les descriptions de villes : Paris dont « *l'incessante et diffuse rumeur* » ne cesse de « *vrombir sourdement* », et New-York, « *brasier de lumières* », « *étincelante et fantomatique* », ainsi que dans les généralités de moraliste : « *Le charme du temps c'est qu'on ne sait jamais où il vous mène* » ; « *une de ces gifles féroces et sans raison que l'existence vous administre parfois comme à plaisir* » ; « *de ces moments de bonheur extravagants, presque métaphysiques, où l'on découvre tout à coup, dans un éclair éblouissant et concret, que la vie est une chose superbe* » ; « *le tact qui caractérise les gens bien élevés dès qu'ils sont à table* » ; « *on croit toujours que ses sentiments, parce qu'on change de partenaire, de vie et d'âge, sont différents de ceux de l'adolescence alors qu'ils sont rigoureusement identiques* ».

Les notations intimes ne visent pas à plus d'inattendu, fond et forme : « *Une espèce de bête insidieuse trottait dans mon cerveau et me répétait : que fais-tu là ?* » ; « *il y a toujours un moment de mes colères où une sorte de rire saugrenu et frénétique me prend et où je ferais n'importe quoi* » ; « *je sentais une colère revigorante m'arracher à mon accablement* ».

Il est vrai que l'héroïne l'avoue elle-même : « *Décidément, mon système de réflexion était bien stéréotypé et bien élémentaire* » ; « *les raisonnements les plus primaires et les plus platement logiques sont souvent les meilleurs* »...

UN *profil perdu* confirme ainsi ce qu'on peut, à volonté, considérer comme la limite ou le charme de Sagan : une façon d'écrire sans se relire et de rester nonchalamment soi-même, jusqu'à paraître se moquer du monde.

Mais ce célèbre je-m'en-fichisme ne doit pas faire oublier qu'elle a cherché cette fois-ci à esquisser du dehors un personnage différent de ses habituels amants bronzés à tempes grises, et qu'elle y est assez bien parvenue. Ce banquier à Daimler qui ne sait pas nager et dont le plaisir consiste moins à posséder l'héroïne qu'à la cerner de prévenances comme on fomente une O.P.A. est bien plus vraisemblable et actuel qu'il n'y paraît. Pour les immaturés si nombreux dans la finance, l'obligation tient souvent lieu d'action : certains mécènes du théâtre ou de la presse le prouvent aujourd'hui comme il y a un siècle, y compris à gauche, avec ce mélange exact de tyrannie enveloppante et d'inaccomplissement infantile.

Pour la première fois, Françoise Sagan réussit mieux un profil perdu d'étranger que ses introspections répétées d'adolescente découvrant les fragilités du bonheur. C'est peut-être bon signe pour la suite.

TOUT en paraissant contester davantage les vieux schémas bourgeois de l'amour et de la famille, Geneviève Dormann les renforce, à la façon dont l'anarchisme de droite consolide l'ordre établi, en n'opposant à leurs ridicules, réputés immuables comme la nature même, que des pieds-de-nez de chahuteuse, d'enfant de Marie qui boit les burettes. L'espièglerie d'affreux Jojo remplace ici tout changement réel et ne se paie que de chagrins fièrement ravalés.

Une avocate de vingt-huit ans passe le mois de juillet sur une île proche de Guernesey avec la petite Lola, qu'elle a eue huit ans plus tôt sans le lui dire d'un architecte abandonné dans les fumeries du Laos. En attendant *le Bateau du courrier* (3) qui finira par lui apprendre la mort de cet amant jamais remplacé, elle passe son temps à jouer avec sa fille et ses bataillons de souris imaginaires, à se rouler dans le gazon avec un jeune cocher féru de Victor Hugo, à se raconter en vrac la mort de sa mère en parachute, son amour fou au Laos avant la séparation par l'opium, la bonne blague d'un petit amant qui avait drogué son père colonel, le bonheur des bains froids, des nuits chaudes, bref tout ce qui passe par la tête d'une fanfaronne consolée dans le sarcasme comme d'autres dans l'alcool.

Le ricanement ressemble tellement à une drogue, chez elle, qu'on la soupçonne de se ménager elle-même les déceptions qui lui fourniront l'occasion d'y recourir. Sans doute parce qu'elle a grandi dans un monde de pères inexistants où la mère porte dérisoirement la culotte — en l'occurrence, ô symbole, un parachute qui ne s'ouvre pas ! — l'héroïne ne reconnaît guère qu'à Dieu, dit le « Vieux », et à son sosie Victor Hugo, le prestige du mâle à part entière, et se choisit systématiquement des hommes d'un soir, des amants-enfants.

AFIN, croit-elle de laisser libre la place de l'opiomane toujours attendu ; en fait pour échapper à une protection qu'elle s'est forcée à n'espérer ni de lui ni de personne. Quitte à verser en cachette de grosses larmes salées sur sa solitude, elle s'est toujours arrangée pour s'y retrouver en veuve, au mieux en maman célibataire, et c'est un monde sans papa qu'à l'image du sien elle a voulu pour sa fille. Qu'elle rêve de bonheur établi, c'est avec un mari buveur, velléitaire, femelle, vulnérable comme un nouveau-né. Elle met d'ailleurs ce type de rapports en principe : « *A quoi de mieux peut servir une femme qu'à accueillir au plus chaud d'elle-même un ancien bébé qui a un peu froid ?* »

Il y a donc un cadavre de père entre elle et l'amour. « *Qu'est-ce que l'amour*, demande-t-elle, *sinon... l'exquis voisinage de la mort au creux d'un lit ?* » Il s'ensuit une admiration pour les gens qui meurent jeunes, fût-ce d'« overdose », et un dégoût pour ceux qui s'« accrochent » : « *On n'a pas le droit de mourir vieux, malade ou noyé parce que c'est dégoûtant pour les autres.* »

Mais la mort maintient à sa façon le lien du sang : « *Les parents nous possèdent toujours à la fin par cette faiblesse de la mort qui monte, qui monte sur eux, les dessèche, les creuse, les courbe, les tache* ». Le père manquant préserve la constellation familiale et toutes les institutions qui s'y rattachent. L'héroïne, qui semble en cela le porte-parole de l'auteur, en tient pour l'ordre établi. Mettant dans le même sac Simone de Beauvoir et le professeur Lejeune, elle glorifie pêle-mêle Jacques Laurent, la fraternité de la brousse, la niaiserie des baroudeurs, la vie à la dure et autres valeurs à quoi se reconnaît la vieille droite. Forte tête de la classe mais fidèle au strict tricot bleu marine des bonnes maisons...

MOINS par conservatisme, dirait-on, que pour choquer plus sûrement, pour avoir à qui tirer la langue, des bénitiers où faire pipi, des quêtes où glisser en pouffant des boutons de culotte, bref de quoi, en jouant les sales gosses, se sentir encore enfant. Ce n'est pas un hasard si la narratrice a fait du *Seigneur des mouches*, de Golding, c'est-à-dire d'une histoire de jeunes réinventant la sauvagerie civilisée, le livre de chevet de sa fille, et si elles mêlent avec tant de naturel leurs fantasmes et leurs vocabulaires d'anges gardiens ou de pinçons tournés.

Car telle est la marque du livre : actes et observations d'adulte y gardent, dans l'attendrissement comme dans la dérision, le ton intact de l'enfance. Comme pour Sagan, on peut y voir une limite : à force de noyer l'histoire d'amour manqué sous les anecdotes et les couplets caustiques à bâtons rompus, le livre ressemble un peu à une nouvelle étirée. Mais la forte personnalité de l'auteur masque ce disparate et permet de savourer pour eux-mêmes ses bonheurs d'expression en coups de fouet.

Cela va de la gaillardise claironnante — « *les idiotes qui ne vont au plaisir que d'une fesse* » — au persiflage de chansonnier sur les époux en chasse, des raccourcis zaziques — « *l'avion tire une langue blanche dans le ciel* ». « *les drapeaux tirent leurs langues multicolores* » — aux formules pudiquement émues sur les douceurs d'une main de cocher rendue orange par la pluie de l'île de Sark.

Ces mélanges laconiques de fillette douée et écorchée font souvent penser à une Christine de Rivoyre chez qui la torpeur des Landes aurait fait place au climat viril de la Manche, aux fraîcheurs iodées des Anglo-Normandes, si exactement ressenties.

On pense davantage aux « hussards » Nimier, Blondin, Laurent, Déon, auprès de qui Geneviève Dormann serait mieux qu'une sœur incestueuse : un fier frangin, le plus brillant des garçons manqués.

(1) *Cf. Les Parleuses*, entretien entre Marguerite Duras et Xavière Gauthier, Ed. de Minuit.
(2) Flammarion, 216 pages, 28 F.
(3) Le Seuil, 192 pages, 25 F.

LITTÉRATURE

Vient de paraître

Ecrits intimes

MARCEL JOUHANDEAU : *Jeux de miroirs.* — Le vingtième volume des *Journaliers* : de septembre 1965 au 26 juillet 1966. (Gallimard, 343 p., 32 F.)

MAURICE BEJART : *l'Autre Chant de la danse.* — Douze rêves de Maurice Béjart, qui retrace, avec des mots cette fois, ses chemins intérieurs. (Flammarion, 227 p., 26 F.)

LANZA DEL VASTO : *la Conversion par contrainte logique.* — La suite des cahiers intimes ou *Viatiques* de Lanza del Vasto : le cours de ses pensées, lorsqu'il se trouvait à Pise dans les années 20. (Denoël, 157 p., 22 F.)

Récit

BENIGNO CACERES : *le Compagnon charpentier de Nazareth.* — Une manière de raconter la vie de Jésus par l'homme de « Peuple et culture ». (Le Seuil, 132 p., 18 F.)

Religion

ANTOINE VERGOTE : *Interprétation du langage religieux.* — La théologie confrontée à la psychanalyse. (Le Seuil, 221 p., 25 F.)

Philosophie

PIERRE TEILHARD DE CHARDIN : *Sur la souffrance.* — Ce petit volume a été composé avec des extraits de textes divers du philosophe. (Le Seuil, 123 p., 12 F.) « La fondation et association Teilhard de Chardin » publie, en même temps, son cahier n° 8, intitulé *Terre promise.* (Le Seuil, 237 p., 27 F.)

HEGEL : *la Constitution de l'Allemagne.* — Encore inédit en français, ce texte non publié par Hegel, élaboré vers 1800, permet de saisir comment sa conception de l'Etat s'enracine dans la configuration politique de l'époque. Traduit de l'allemand par Michel Jacob. (Champ libre, 224 p., 28 F.)

Essais

BERNARD CHARBONNEAU : *Notre table rase.* — Un pamphlet contre les méfaits de l'industrialisation par l'auteur de *Tristes Campagnes.* (Denoël, 212 p., 29 F.)

PAUL GIANNOLI : *Monsieur Borary.* — Les réflexions d'un journaliste sur la France d'aujourd'hui. (Fayard, 254 p., 30 F.)

Sciences humaines

PETER T. FURST : *la Chair des dieux.* — Peter T. Furst a réuni les textes de sept anthropologues qui ont étudié « l'usage rituel de substances psychédéliques » dans diverses sociétés. (Le Seuil, traduit de l'américain par Vincent Bardet, 287 p., 30 F.)

PHILIPPE ET EDMEE KOECHLIN : *Corridor de sécurité.* — Conseillers techniques dans un asile « moderne » du Québec, deux psychiatres libéraux découvrent et décrivent la violence quotidienne qui y règne. (Maspero, « Textes à l'appui - Psychiatrie », 96 p., 12 F.)

Biographie

HENRI HELLE : *Monsieur H...* et le trafic des cigarettes américaines dans le bassin méditerranéen après la guerre. (Laffont, Coll. « Vécu », 416 p., 39 F.)

Littérature étrangère

BRUNO SCHULZ : *les Boutiques de cannelle.* — Les nouvelles d'un écrivain juif polonais, tué par les nazis en 1942. On l'a rapproché de Kafka et de Chagall. (Denoël, « Les lettres nouvelles », traduction de Thérèse Douchy, Georges Sidre et Georges Lisowski, préface d'Arthur Sandauer, 227 p., 38 F.)

KURT VONNEGUT Jr : *le Breakfast du champion.* — Par l'auteur d'*Abattoir-5*, un roman qui se présente comme « la Bible du mécontentement occidental ». (Le Seuil, 272 p., 30 F.)

Romans

ARTHUR CONTE : *...Et les coyotes hurleront.* — Un western par l'ancien P.D.G. de l'O.R.T.F. (Julliard, 317 p., 29,95 F.)

FLORA DOSEN : *la Vie comme elle vient.* — D'origine yougoslave, l'auteur écrit en français et a déjà publié trois romans. Celui-ci traite de la présence de la mère, « mal nécessaire », au sein de la famille. (Flammarion, 252 p., 26 F.)

Histoire

HENRI CASTEX : *les Comités secrets : la Grande Guerre pour rien ?* — Les comptes rendus des débats du sixième comité secret de la Chambre des députés, en juin 1917. (Editions Robloc, 8 bis, rue de Châteaudun, Paris, 313 p., 37 F.)

ANDRE ROSSEL : *Eté 44. Cent jours de la libération de l'Europe.* — La reproduction de plus de deux cents articles, échos et informations parus pendant l'été 44 dans la presse alliée ou collaboratrice, les journaux clandestins, les journaux de la libération... : l'histoire ressuscitée. (Editions de la Courtille, 271 p., 75 F.)

GENERAL VEZINET : *le Général Leclerc de Hauteclocque, maréchal de France.* — L'éblouissante carrière militaire du libérateur de Strasbourg. (Presses de la Cité, 316 p., 29,95 F.)

Voyages

NANE CARZOU : *Voyages en Arménie.* — Le peintre Carzou et sa femme sont allés, à l'automne 1966, en Arménie : Mme Carzou a tenu le journal de leur voyage. (Flammarion, 217 p., 40 F.)

MIKE BARRY : *Afghanistan.* — Dans la collection « Petite planète ». (Le Seuil, 190 p., 9,90 F.)

ROSIE ET COLIN SWALE : *les Enfants du cap Horn.* — Si vous n'avez pas d'argent pour acquérir un appartement, achetez un bateau et allez au cap Horn en famille. (Arthaud, 252 p., 45 F.)

JEAN-LOUIS COTTE et JACQUES BOONE : *Vire Binga.* — Les aventures d'un navigateur naïf traversant l'Atlantique sur les traces des anciens négriers. (Editions France-Empire, Collection « Océans », 396 pages, 30 F.)

Nous avons lu

Les Cartes du diable de Jacques Robichon

Huit meurtres en cinquante jours, il y a de quoi rendre folle une petite ville d'ordinaire si calme, mais sur laquelle s'abat, de juin à août 1935, une chape de terreur. La technique de l'assassin est immuable : une avalanche de coups de stylet en plein cœur, et il signe immanquablement son exploit en abandonnant un mégot de cigare auprès de sa victime. Aucun lien déchiffrable entre les hommes et les femmes — il y a même une fillette — qui tombent ainsi, pourchassés par une espèce de fauve dont les mobiles échappent à l'inspecteur Bauge, chargé de l'enquête. Dès le début, ses soupçons se portent bien sur un suspect, mais l'homme est toujours absent de la ville quand un crime y est commis et la police, qui le file, constate la solidité de ses alibis.

A partir de faits vrais, Jacques Robichon a reconstitué l'histoire de ces meurtres en série, le climat psychologique qu'ils ont créé, le singulier destin du coupable. Le dénouement est de ceux, stupéfiants, que seule la vie est capable d'inventer. Le romancier exploite habilement une affaire exceptionnelle où l'incohérence apparente du meurtrier renforce les suspenses. — G. G. A.

★ Julliard, 347 pages, 38,50 F.

Gérald Neveu de Jean Malrieu

Les voix essentielles sont souvent les plus ignorées. Il en va de la sorte avec Gérald Neveu que nous sommes quelques-uns à considérer comme un des phares de la poésie actuelle. Enfant de Marseille, tragiquement disparu en 1960 à l'âge de quarante ans, Gérald Neveu, à la suite d'un Rimbaud, d'un Lautréamont, d'un André Gaillard, d'un Desnos, s'abandonna *corps et biens* aux vertiges, aux exigences de la poésie.

Sa quête de l'absolu fut étoilée de sang. Tout ou presque (foyer, santé, « exercice de la tendresse » comme il disait si bien), hormis les minutes éblouies de l'amitié, de la passion fulgurante, du corps-à-corps avec les mots, lui fut refusé. Tissé d'apparentes contradictions — il se déclarait communiste et buvait comme un cosaque, il était désespéré et chantait la chaleur de la rue, — Gérald Neveu laisse une œuvre relativement légère en pages mais qui a le poids de l'or. « Gérald changeait en or le plomb quotidien du malheur », assure Jean Malrieu qui fut durant de longues années le confident, l'ami, le complice en poésie de Neveu.

Poète majeur lui-même, Malrieu a écrit ce « poète d'aujourd'hui » avec une encre chaleureuse. Avec simplicité, il donne quelques clés qui permettent de mieux fraterniser avec celui que brûla la flamme du tourment. Eclairée par le surréalisme, baroque comme sa cité natale, balayée par le vent des images, des métaphores surgies de la terre et du sommeil, atteignant enfin un dépouillement grave, bouleversant, la poésie de Neveu — dont l'essentiel tient en deux recueils (*Fournaise obscure*, éd. P.-J. Oswald, et *Une solitude essentielle*, éd. Guy Chambelland) — est un « livre ouvert » où nous déchiffrons la terre promise. — A. L.

★ Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 192 pages, 14,70 F.

ET CRITIQUE

Rafaël Pividal et la maladie honteuse du savoir

★ EMILY ET UNE NUIT, de Rafaël Pividal, Le Seuil, 192 pages, 24 F.

POUR commencer un excellent calembour, celui du titre. Première indication sur l'itinéraire suivi par l'auteur du livre, un roman, tout au long duquel sera décrite, en même temps que celle d'un personnage, l'aventure d'un esprit, une sorte de M. Teste démobilisé, qui se réjouit de démonter son appareillage, ou son armement, intellectuel, jusqu'à ne plus le reconnaître. L'intelligence de Rafaël Pividal est, en effet, bien curieuse et attachante.

Philosophe de profession et de formation, le savoir, dans son foisonnement actuel et dans son utilisation, est pour lui une maladie honteuse, un abcès ou un kyste, qu'il faut à tout prix résorber pour survivre. Son allure, toutes proportions gardées, rappelle celle des Encyclopédistes, de Voltaire à d'Alembert en passant par Du Marsais, aux yeux de qui la nature et les choses n'étaient pas des signes obscurs comme elles le sont aujourd'hui dans les sciences même humaines.

Quant à l'imagination de l'auteur, renouvelée, inattendue à chaque page, elle est proprement réjouissante. Le roman est divisé en trois parties. La première (*Every Body Flying* est son titre) fait le récit d'un voyage à travers la nature. A travers ? Non, au-dessus, car le narrateur et ses compagnons forment un cortège volant, à la façon d'une troupe d'oiseaux, qui seraient aussi des hommes pensants. Tantôt hauts dans le ciel, tantôt à la cime des arbres, ou rasant le sol, ils sont à la recherche d'un vestige, d'une trace, de la découverte, en un mot, de ce qui est la vie non encore défigurée. Il leur arrive même de pénétrer à l'intérieur d'une habitation, où, perchés sur le haut des poutres, invisibles mais toujours attentifs, ils observent les mœurs des habitants. Toujours volants, la lumière du soleil se confond pour eux avec le temps. Ils vivent une seule journée. Leur promenade devient une lecture nouvelle de l'univers. Ainsi les choses, de nouveau senties et non plus seulement nommées, leur paraissent devenues étrangères à l'homme d'en bas, encombré de son bagage intellectuel : « *Imaginez une volière aux barreaux si larges que même les bisons peuvent la traverser. C'était notre existence. Les grilles n'étaient pas plus étroites que des colonnes grecques. On passait partout.* » Et que devient l'horizon pour ces êtres naïfs et astucieux ? : « *A l'est, dans un lointain brumeux, sali de fumées, se dressait une espèce de ville, chose roide, coupée du canal des rues qui fendillait l'espace comme du plâtre... Plus loin, tout à l'entour, des tours blanches, raides, plantées sur des collines, étaient d'une rigidité sépulcrale. On eut dit l'image d'un cimetière tant était silencieux, fixe, ce rassemblement de pierres.* »

La seconde partie du livre est, si je peux dire, autobiographique. L'auteur, ou le narrateur, ou le « volant », s'explique sur la nature de ce privilège dont il vient de décrire les ressources. Pourquoi voler et qui vole ? L'apprentissage est simple, apparemment. Est capable de voler celui qui, *par la force des choses*, devient allergique à la parole universelle, à sa rumeur incompréhensible. L'apprentissage, pour Rafaël Pividal, commença à l'université, dans la ville où il vivait, à Buenos-Aires, en Amérique du Sud. Là, plus qu'ailleurs, la colonisation par le savoir est évidente. Tout y est déjà faux. L'ancien pays, le vrai, est enterré. A sa place, on a construit un théâtre. Rien n'est réel, tout est importé, se fabrique et se nomme ailleurs. Seules résistent l'odeur, la lumière, la chaleur. Pour échapper au simulacre, un unique moyen, s'élever, c'est-à-dire voler.

Un soir, s'échappant par la fenêtre de la cuisine, le narrateur part pour l'Europe. C'est Paris. Niché dans une tour de l'église Saint-Sulpice, il fait une nouvelle découverte, celle de ces habitants, qui, frappés de stupeur, semblent ne pouvoir se détacher de la ruche.

S'ils partent, comme ils disent, ils prennent les « avions ». Que sont ces avions qui ne font qu'aller d'un point à un autre sur une planète morte ? Nouveau calembour : les *avions* sont un symbole, un symbole du passé, un souvenir, celui que traduit cet imparfait, nous « avions ».

Ce livre, ce rire neuf, s'il paraît désordonné, est pourtant un livre sage parce qu'il tente de redonner à notre sensibilité les moyens de voir et de sentir, qu'elle a perdus.

ANDRÉ DALMAS.

LES OBSÈQUES DE MIGUEL ANGEL ASTURIAS

Les funérailles de Miguel Angel Asturias ont été célébrées le 18 juin en l'église Saint-Philippe-du-Roule, par Mgr Pézeril, évêque auxiliaire de Paris. Il sera inhumé ultérieurement au cimetière du Père-Lachaise : par un vote unanime, le Conseil de Paris a décidé, en effet, d'attribuer une concession à l'ambassade du Guatemala, afin qu'y repose l'ancien ambassadeur, prix Lénine de la Paix 1966, prix Nobel de littérature 1967. L'écrivain était particulièrement attaché à Paris. N'a-t-il pas fait don de ses manuscrits et de tous ses papiers à notre Bibliothèque nationale ? Ce qui facilitera singulièrement la tâche des universitaires et hommes de lettres chargés d'établir la monumentale édition critique des œuvres complètes, en espagnol, confiée par Miguel Angel Asturias aux éditions Klincksieck.

Asturias avait travaillé lui-même à l'élaboration de cette somme et signé, le 4 janvier dernier, juste avant de quitter la France, son pays d'adoption, le contrat qui le liait à un éditeur parisien : chacun des dix-huit ou vingt volumes prévus devant donner le texte définitif d'une de ses œuvres, mais aussi les variantes, ainsi que des notes, des inédits.

UNE SATIRE POLITIQUE DE ROBERT ESCARPIT

(Suite de la page 19.)

Elle ne vise pas seulement notre tout neuf ministre de l'environnement et moins encore la personne de Robert Poujade qui fut le premier du nom, bien que l'écologie fasse les frais de l'histoire, comme la linguistique était le ressort du « Littératron ».

A la tête d'une société immobilière qui opère quelque part dans les Landes, Meric va exploiter scientifiquement et industriellement le goût frelaté de nos contemporains pour le retour à la nature. Il crée de faux villages de montagne où la laine plastifiée tient lieu de neige, reconstruit artificiellement d'authentiques vieux hameaux gascons dont les universitaires réactivent savamment le parler et les coutumes artisanales. L'*industrialisation* — celle du tourisme notamment — ayant pollué le monde, il industrialisera l'anti-pollution. Au terme de son ascension, on le voit vendre de l' « environnement » aux pays producteurs de pétrole qui se polluent en s'enrichissant.

Tout cela ne manque ni d'invention ni d'agilité intellectuelle. Mais le dispositif d'attaque se met en place laborieusement et, loin de concentrer son tir comme dans « le Littératron », Escarpit l'éparpille. Trop de faits réels, à peine transposés, nourrissent l'action : l'aménagement de la côte d'Aquitaine, l'affaire des vins de Bordeaux, la dénonciation par un justicier farfelu des scandales immobiliers... Le roman tourne à la revue plutôt qu'à la satire.

Or, c'était dans la vraie satire que se situait « le Littératron ». Peut-être parce qu'avant tout il se gaussait du langage, en repérait les tics et les structures. Il n'y aurait alors de profonde satire que des discours tenus par les hommes. « Le Ministricule », à peu près totalement, les ignore. Aux réjouissantes parodies, il préfère l'enchevêtrement des actions, des relations entre les personnages où le lecteur peine à ne point s'égarer. Ce roman qui tend à condamner l'intrigue, vaincu par son propos, a fait à l'intrigue trop de place. « Le Littératron » n'est pas dépassé.

JACQUELINE PIATIER.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Juifs de France

— Rendant compte dans le dernier « Monde des livres » (« le Monde » du 14 juin, page 18) de l'ouvrage de Philippe Bourdrel, « Histoire des juifs de France », Jacques Madaule qualifiait ce livre d' « unique en son genre ».

Bernhard Blumenkranz, directeur de recherches au C.N.R.S., président de la commission française des archives juives, nous rappelle que les Éditions Privat, de Toulouse, avaient publié il y a deux ans un ouvrage collectif rédigé sous sa direction, « Histoire des juifs en France », dont « le Monde » avait d'ailleurs rendu compte.

Les prix

— LA VILLE DE TROYES a remis lundi au cours de sa « Fête du printemps » le prix Guillaume-Apollinaire au poète Léopold Sedar Senghor, président de la République du Sénégal, en présence du ministre de l'équipement, maire de Troyes, M. Robert Galley, et des poètes André Chedid, Luc Bérimont et Robert Mallet. Léopold Sedar Senghor, dans son remerciement, a souligné ce qu'Apollinaire devait à l'esprit négro-africain, non seulement par sa découverte de l'art nègre, mais dans sa création poétique même, proche de l'esthétique négro-africaine, par sa vision, sa magie, certains rythmes de sa parodie et son asymétrie « faite de contretemps et de syncopes ».

— LE JURY DU PRIX ALPES-JURA a désigné deux lauréats : Maurice Zermatten pour « la Porte blanche » (Éd. du Tamaris, Sion, Suisse), et Paul Vincent pour « le Rendez-vous des herbes hautes » (Hachette).

— LE ROMANCIER RENE FALLET siégera désormais au jury du prix Interallié. Il a été élu à l'unanimité par les membres de ce jury. Il remplace Yves Dartois, récemment décédé.

— LA PREMIERE BOURSE GONCOURT de la nouvelle, attribuée à Daniel Boulanger, se monte à 20 000 F, et non pas à 2 000 F, comme nous l'avons indiqué par erreur dans « le Monde » daté 9-10 juin.

— LE PRIX DES CRITIQUES a été décerné à Noël Devaulx, et non pas Devault, comme une erreur typographique nous l'a fait écrire dans « le Monde » du 12 juin. Rappelons que ce prix est allé à l'écrivain pour son recueil de récits intitulé « Avec vue sur la zone. » (José Corti).

Colloques

— UN COLLOQUE SUR MICHELET se tiendra les 29 et 30 juin au château de Vascoeuil (Eure). Ces journées, qui sont organisées par la Société des études romantiques, avec le concours de la Société du château de Vascoeuil et des amis de Michelet, s'inscrivent dans le programme commémoratif du centenaire de la mort de l'historien.

— LE CENTRE DE RECHERCHES REVOLUTIONNAIRES ET ROMANTIQUES de l'université de Clermont-Ferrand organise un colloque sur la fête révolutionnaire, qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la faculté des lettres du 24 au 26 juin. Ce colloque s'accompagnera d'un programme d'animation culturelle, préparé avec l'aide de la municipalité et de la direction des musées de France.

— LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE publient, sous le titre « De l'espace corporel à l'espace écologique », les principales contributions au quatorzième symposium organisé en avril 1972, à Bruxelles, par l'Association de psychologie scientifique de langue française. On peut y lire des études de MM. Paillard, Vurpillot, De Renzi, Cullen, Chombart de Lauwe, Bresson et Guilbaud. (Coll. « Psychologie d'aujourd'hui », 336 pages, 65 F.)

— RENCONTRES LITTERAIRES au château de Harré (Belgique), les samedi 29 et dimanche 30 juin. Le samedi sera consacré à la nouvelle poésie, et le dimanche aux revues belges. Jusqu'au 14 juillet, seront exposés les manuscrits d'auteurs de divers pays. (S'adresser pour tous renseignements à Jean-Pierre Otte, château de Harré, 4 071 (Belgique).

Revues

— LA REVUE « CHANGE » consacre son numéro 19 aux problèmes de la traduction, sous le titre « La traduction en jeu ». On y trouve notamment un texte de Claude Roy sur la poésie chinoise. (Seghers-Laffont, 222 p., 22 F.)

— « L'AMOUR BOURGEOIS », d'Alain Bosquet, est publié chez Grasset, et non pas chez Gallimard, comme nous l'avons indiqué par erreur dans « le Monde des livres » du 14 juin.

— LA CENSURE ESPAGNOLE vient de saisir la traduction du livre de Cioran « le Mauvais Démiurge » (publié par Taurus à Madrid) considéré comme « blasphématoire »; quant à « l'Age d'Homme » de Michel Leiris, elle en a interdit la publication.



ÉTUDE

L'U.R.S.S.

Poème et somme de l'univers totalitaire

«L'Archipel du Goulag», de Soljenitsyne

★ L'ARCHIPEL DU GOULAG, d'Alexandre Soljenitsyne, le Seuil, traduit du russe par une équipe de six traducteurs, 446 pages, 29 F.

UN coup de massue... Malgré l'écran de la traduction, la lecture en français de *l'Archipel du Goulag* confirme pleinement l'impression produite, cet hiver, par la *lecture du* texte *russe* : la puissance morale, intellectuelle et artistique de ce livre majeur... Cet « essai d'investigation littéraire », qui vous tient hors d'haleine, communique la vérité, à première vue incommunicable, sur les aberrations criminelles du XX*e* *siècle et de ses idéologies* totalitaires.

C'est que *l'Archipel du Goulag*, sans être en aucune manière une fiction, est une œuvre d'art d'un genre nouveau. Sans doute, une masse de documents, de citations *officielles*, de *témoignages* ; *une* suite de souvenirs personnels à l'auteur, en constituent-elles la matière brute. Mais l'artiste leur impose une structure qui fait de cette enquête un « poème historique ».

On a beaucoup discuté des rapports entre littérature et document ces dernières années. C'est Théodore Adorno qui, sauf erreur, prétendit qu' « *après Auschwitz la poésie devenait impossible* ». Illustrant cette thèse, l'auteur dramatique allemand Peter Weiss composait sa pièce (versifiée) *l'Instruction* à partir des dépositions faites au procès des gardiens d'Auschwitz. Et l'utilisation quasiment brute d'extraits de presse, de communiqués de la Wehrmacht, *d'affiches, de* sermons, marquait aussi le roman *Stalingrad — Description d'une bataille*, de l'écrivain ouest-allemand Alexander Kluge... C'est le dosage et le maniement de ces matériaux qui octroient — ou non — une *valeur artistique aux ouvrages* composés selon cette technique, dont s'était d'ailleurs servi aussi Soljenitsyne (mais avec modération) dans le premier « Nœud » de son *Août 14*.

Sa démarche dans *l'Archipel du Goulag* n'a rien de comparable. Jamais il n'abandonne son rôle de créateur. Ce qui est à première vue *une étude monumentale d'un système* pénitentiaire suscite à tout moment dialogues, réflexions, scènes prises sur le vif, images de la nature... Un maître y joue sur tous les registres de la langue russe, adapte chaque fois le style et le rythme du récit au caractère des personnages, fait jaillir l'ironie et l'humour, imprègne chaque phrase *de musique. Voilà ce qui place l'Archipel du Goulag* au rang d'un chef-d'œuvre sur le plan esthétique.

L'empreinte de Staline

Quelle que soit la valeur littéraire de *l'Archipel du Goulag*, le livre est attendu pour son contenu.

Loin de s'en prendre seulement à la période stalinienne, le réquisitoire vise l'essence même du régime et ses principes profonds. Il confirme à l'envi le thème obsessionnel de la propagande officielle qui, pendant des décennies, a présenté Staline comme le plus fidèle disciple et continuateur de Lénine : de ce Lénine qui, en 1922, dans une des dernières lettres rédigées avant sa maladie, exige « que l'on étende l'application de la peine de mort » aux délits politiques ; qui, dans une lettre à Gorki, affirme que l'intelligentsia russe « n'est point le cerveau du peuple mais bien la m... *du peuple* ».

« ... *J'ai longtemps pensé*, note Soljenitsyne, *que Staline avait imprimé un cours fatal à l'évolution de la nature de l'Etat soviétique. Mais voilà : Staline est mort paisiblement, et peut-on dire que le navire ait tellement changé de cap ? L'empreinte propre, personnelle de Staline se résume à quelque chose de morose et d'obtus, à des caprices de petit despote, à l'autoglorification. Pour le reste, il n'a fait que mettre le pied dans l'empreinte qu'il avait trouvée.* »

Le mal, selon Soljenitsyne, prend sa source au début même de l'Etat soviétique, dans le principe du parti unique et tout-puissant qui aboutit à la toute-puissance policière. Il *dérive de l'idéologie marxiste, ou* plutôt il est dans la nature de toute idéologie qui, en se substituant à la conscience morale individuelle, « *permet aux hommes de faire du mal tout en leur assurant qu'ils travaillent pour le bien* ».

L'Archipel du Goulag compte sept parties, dont le *présent* volume ne contient que les deux premières (« l'Industrie pénitentiaire » et « le Mouvement perpétuel »). Les seize chapitres qui le constituent traitent : de l'art raffiné de l'arrestation (« *Tu peux être arrêté, par exemple, par un pèlerin errant recueilli par charité dans ta maison pour y passer la nuit* ») ; des tortures physiques et psychologiques employées pour obtenir des aveux absurdes ; de la législation (le fameux article 58 qui, par sa formulation vague *à dessein*, permettait de liquider n'importe qui) ; de l'inégalité devant la loi (« *Vous avez beau être innocent comme un enfant* — déclare un policier à un de ses clients, — *s'il le faut, vous serez fusillé. Vous pouvez avoir commis tous les crimes du monde, si c'est jugé utile, vous serez blanchi* ») ; du gaspillage des énergies, *des compétences et des biens par* un régime qui procéda à l'extermination systématique des meilleurs paysans baptisés « koulaks », des meilleurs cadres scientifiques et techniques, des meilleurs cadres militaires (à la veille de la guerre contre Hitler) ; des conditions de la détention (douze personnes dans une cellule prévue pour une seule) ; de l'application de la *peine capitale*.

Là-dessus, les chiffres cités prouvent que dans l'histoire de la Russie et du monde tous les records ont été battus. Entre 1876 et 1905 — époque des actes terroristes des *narodovoltsi* et des troubles paysans — quatre cent quatre-vingt-six exécutions, y compris celles de criminels de droit commun, cela veut dire dix-sept exécutions par an ; entre juin 1918 et octobre 1919, selon des données très incomplètes, au moins mille exécutions par mois ; entre 1937 et 1938, un million sept cent mille personnes auraient été passées par les armes.

Un chapitre entier traite du sort réservé aux millions de prisonniers de guerre ou anciens détenus des camps hitlériens qui, à leur retour dans la patrie reconnaissante, furent considérés comme traîtres et à nouveau déportés pour le crime... d'avoir survécu à la terreur hitlérienne.

« *Avoir survécu à Buchenwald — il y a là-dedans quelque chose de louche.* » Il s'agissait d'hommes jeunes, élevés et formés dans le régime et par le régime. « Le combattant de l'armée rouge ne se rend pas » — *cette parole de Staline a eu des suites tragiques.* Pendant toute son histoire, remarque Soljenitsyne, la Russie a mené des guerres très et trop nombreuses. Les cas de trahison ont été rarissimes sinon inexistants. Comment expliquer donc, « *sous le régime le meilleur, le plus juste du monde...* », la soudaine apparition de cette myriade de traîtres ? L'explication *ne serait-elle* pas justement dans la nature du régime ?

De même est analysé (nos lecteurs en ont eu la primeur dans l'extrait publié le 1er février dans « le Monde des livres ») le cas trouble et douloureux de Vlassov — ce général soviétique qui, après la défaite de son armée, due, selon l'auteur, à *l'impéritie de Staline, est passé avec* armes et bagages du côté des Allemands et a organisé des détachements russes antisoviétiques. A la fin des hostilités, Vlassov fut livré aux autorités soviétiques et pendu à Moscou. Une certaine critique a *accusé Soljenitsyne de glorifier la* trahison de Vlassov. Il ne cherche qu'à en analyser les causes profondes, psychologiques et politiques, et à établir la part de la responsabilité qui incombe au système.

Pourquoi cette auto-humiliation ?

Quand il en vient aux acteurs des grands procès de Moscou (1936-1938) — aux Zinoviev, Kameniev, Rykov, Piatakov, Boukharine, — qui, avant de succomber au peloton d'exécution, se sont couverts de boue en avouant des crimes *imaginaires et en flattant, bassement,* leurs bourreaux, il souligne le contraste avec le procès des prétendus « incendiaires » du Reichstag, avec les fières répliques lancées par Dimitrov contre Goering et sa clique ! A cette auto-humiliation, Soljenitsyne propose une explication qui coïncide en grande partie avec celle d'Arthur Koestler dans *le Zéro et l'Infini. Tortures physiques, chantage* contre les familles, espoir d'avoir la vie sauve... tout cela, bien sûr, mais autre chose encore :

« *Pour une pareille purge* — écrit Soljenitsyne — *il fallait certes un Staline, mais il fallait aussi un pareil parti. La plupart de ceux qui étaient au pouvoir avaient eux-mêmes, jusqu'à leur propre emprisonnement, jeté sans pitié des gens en prison, docilement anéanti leurs semblables, appliquant ces mêmes instructions en vertu desquelles ils furent arrêtés à leur tour, livré au massacre leurs propres amis et compagnons d'armes de la veille... Et tous les bolcheviks importants, nimbés aujourd'hui de l'auréole du martyre, avaient eu le temps de se faire les bourreaux des autres bolcheviks (sans compter le rôle de bourreaux des sans-parti qu'ils avaient tous joué auparavant).* »

Du foisonnement des destins évoqués émergent des scènes inoubliables. Par exemple, ce vieux Schultz unijambiste qui, dans un train cellulaire entre Moscou et Kouibychev, se dirige avec peine vers les toilettes. Les soldats de l'escorte lui ordonnent de sautiller plus vite que cela sur sa jambe unique... et rigolent à gorge déployée. L'un d'eux se met à battre l'invalide, le pousse et *le force à ramper dans la fange...* toujours plus vite. « *C'est sans doute ce que l'on appelle le culte de la personnalité de Staline* », note l'auteur avec ironie.

Qui oubliera ce malade transporté *directement d'une table d'opération* dans une cave du K.G.B. ? Ce cadavre d'un enfant jeté hors du cercueil lors d'une perquisition faite par le K.G.B. chez son père ? Ces six paysans des environs de Tsarskoïe-Selo condamnés à mort et exécutés pour avoir fauché dans les coins perdus du kolkhoze un peu de fourrage destiné à leurs vaches affamées ? Ou ce marché aux esclaves (la prison d'Ous*man en 1947) où un groupe d'officiers* du M.V.D. font défiler devant eux des prisonnières nues et, examinant lentement leur anatomie, choisissent leurs concubines ? Un officier reçoit un convoi de détenus tous condamnés à dix ans de déportation, un seul parmi eux est condamné à vingt-cinq ans. « *Tu es là pour quoi ?* » demande l'officier, intrigué, au prison*nier, qui, conformément* à la *vérité*, répond : « *Mais sans motif... — Tu mens*, lance l'officier, *sans motif on ne donne que dix ans.* »

Kolyma et Auschwitz

Dans le livre, les rapprochements se multiplient : d'une part entre la répression soviétique et la répression tzariste, toujours à l'avantage de cette dernière, qui n'était pourtant pas réputée pour sa douceur ; entre les *terreurs communiste et nazie d'autre* part. Le volume en français ne traite principalement que des « préambules », non de la détention dans les camps. Mais la troisième et la quatrième partie de *l'Archipel* viennent de paraître en russe aux Edi*tions YMCA de Paris. A parcourir le* livre russe, les similitudes l'emportent, et de loin, sur les différences. Un ancien d'Auschwitz retrouvera sans peine dans le Kolyma son paysage familier, son vu et son vécu : mêmes traitements, mêmes rapports entre les *humains*, même « *micro-sociologie* », mêmes réactions « micro-psychologiques ». Egalement, ce qui est révélateur, *mêmes phénomènes linguistiques* : le russe et l'allemand ont en effet forgé des tournures et des termes parallèles — on dirait des calques — pour désigner les mêmes réalités, inconnues en dehors du monde concentrationnaire.

Soljenitsyne, dont le livre est imprégné d'une profonde foi religieuse — il raconte ici comment un jeune étudiant juif de Moscou, ancien combattant au front, tuberculeux, rencontré en prison, lui fit comprendre le *premier comment on pouvait croire* en Dieu sans pour autant être un primaire ou un imbécile, — ne demande toutefois aucune vengeance. En Allemagne fédérale, souligne-t-il, jusqu'en 1968, *quatre-vingt-six* mille criminels nazis furent jugés. En Russie, pour des crimes analogues commis par des communistes, dix condamnations. Respectant les proportions, il en faudrait deux cent cin*quante mille, selon l'enquêteur, qui* demande seulement qu'on oblige ces paisibles retraités à proclamer après le jugement : « Oui, je fus un bourreau et un assassin... »

En entreprenant son combat contre *l'oubli et les falsifications*, Soljenitsyne s'est imposé une tâche géante. Comme un bâtisseur de cathédrales, il aurait pu diriger un atelier, conduire une équipe de disciples pour ériger son monument à la mémoire de millions de martyrs. Or, c'est *en homme seul, privé de l'accès aux* archives (souvent d'ailleurs détruites ou inexistantes), qu'il a dû recueillir les témoignages, raviver ses propres souvenirs, ordonner le flot chaotique des documents.

La portée de *l'Archipel du Goulag* dépasse le « cas » de la Russie. Dans sa lutte inégale contre le pouvoir terrestre, usurpateur et mystificateur, l'homme désarmé n'a pas eu depuis des siècles, sous aucune latitude, de défenseur plus lucide, plus puis*sant et plus légitime qu'Alexandre* Issaïevitch Soljenitsyne. Cette légitimité vient en effet des deux sources que ne saurait lui disputer aucun de ses détracteurs, stipendiés ou aveugles : de la souffrance vécue et du génie.

PIOTR RAWICZ.

UNE SATIRE ONIRIQUE DE MAXIMOV

★ EN QUARANTAINE, de Vladimir Maximov, Grasset. Traduit du russe par Nina Nidermiller, 384 p., 34 F.

APRES *les Sept Jours* (1), fresque monumentale, noire « saga » soviétique d'écriture réaliste, qui faisait parfois songer à Soljenitsyne, *En quarantaine*, le second roman de Maximov à être traduit en français, surprend par son rythme, son style et sa charge d'onirisme qui le rapprochent plutôt du *Maître et Marguerite*, de Boulgakov. Ainsi se découvrent la variété d'un talent, la richesse d'une palette.

Un train qui se dirige du littoral de la mer Noire vers Moscou est tout d'un coup arrêté dans une *clairière et entouré de sentinelles* : une épidémie de choléra vient d'éclater et, avant de repartir pour leur destination, les passagers doivent subir une quarantaine. Que faire pendant les six jours d'inactivité forcée ? On joue aux *cartes, on vide une bouteille après* l'autre, on rêvasse, on vit des amours hâtives... Mais en premier lieu, et c'est là où l'on touche à la texture du même roman, on remue et on débite des souvenirs. On raconte...

A travers la mosaïque bariolée de ces récits, dialogues ou monologues intérieurs se lève, peu à peu, une image de la réalité soviétique sociale autant que spirituelle, image teintée, par endroits, d'une ironie féroce, endolorie, *digne de certaines pages des Possédés*. Cette image est à la fois diachronique et synchronique. Si les situations « contemporaines » prévalent, l'auteur n'hésite pas, parfois, à remonter le temps en nous présentant par exemple le désarroi d'un sculpteur au moment du baptême (forcé) de la Russie, au dixième siècle, lorsque le prince de Kiev lui ordonne de jeter dans le Dniepr les œuvres de toute sa vie, des idoles païennes désormais condamnées...

Mais l'image est surtout synchronique. C'est celle du destin cruel et dérisoire d'hommes et de femmes soumis au pouvoir totalitaire.

Quel échantillonnage humain ! Il y a dans le train des Russes, des Ukrainiens, des Géorgiens, des juifs, un Esthonien... de toutes conditions, mais surtout membres de la « middle class » : *acteurs, écrivains, officiers...* Il y a même un pope. Et même un poète officiel, globe-trotter et *charmeur, qui tutoie Kennedy*, fait semblant de s'inquiéter de la « renaissance du fascisme » en République fédérale, mais, curieusement, n'aperçoit pas *l'océan de cruauté et d'arbitraire* qu'il côtoie... Evtouchenko n'est pas loin.

Un bon Diable

Destins enchevêtrés, marqués de déchéance, de trahison, de haine, mais susceptibles, en dernière instance, de succomber à la loi de l'amour ! Histoires sordides, cocasses, fascinantes qui surgissent devant le lecteur comme dans un kaléidoscope. Cette technique « kaléidoscopique » caractérise l'écriture de Maximov dans « ce roman ». Que dire de ce jeune journaliste qui, déporté pour une peccadille dans un camp et responsable d'une écurie, y a connu la seule passion de sa vie : la jument prénommée Silva ? Ou bien de ce séminariste géorgien altier, fils, peut-être bâtard, d'une pauvre servante, qui, assoiffé de sainteté et voulant assumer les péchés de l'univers, *devient un chef révolutionnaire*, puis le dictateur sanglant d'un immense empire : qui se met à exterminer ses camarades et des populations entières afin de rencontrer Dieu ? Avant de rendre le dernier soupir, le vieux tyran *recevra* tout de même le pardon de la bouche même du Sauveur car, tout en agissant par orgueil, « il ne savait pas ce qu'il faisait ». On le voit : l'ombre du Grand Inquisiteur des *Frères Karamazov* plane sur ce portrait, peut-être pas tout à fait imaginaire, de Joseph Vissarionovitch *Djougaschvili passé dans* l'histoire sous le nom de Staline.

Un personnage énigmatique, Ivan Ivanovitch Ivanov, traverse le roman dont il apparaît comme le *deus ex machina*. On le prendrait pour un diable, tellement universel apparaît son savoir, puissante sa force hypnotique, inépuisable sa capacité de lire dans les pensées des autres et de supporter l'alcool. Mais si les attributs de cet ancien déporté des camps sibériens ressemblent à ceux du Prince des ténèbres, les moteurs et les buts de ses actions sont à l'opposé de l'enfer : il répand autour de lui la bonté et l'amour. Il aide les hommes et les femmes à retrouver le chemin du salut, notamment le couple des héros du livre. Car malgré le caractère comme à dessein « brisé », fragmentaire, de la narration, deux héros émergent de la foule des personnages, le jeune officier Boris Khramov et sa compagne Maria qui, par charité, s'était donnée à beaucoup d'hommes. Ivanov les aidera à régénérer leur amour moribond jusqu'à le rendre inébranlable. Il les aidera aussi à fuir l'enceinte de la « quarantaine », à regagner ensemble le vaste monde libre. Dans cette histoire d'amour, toute en pointillé, infiniment délicate, la sensualité très réelle, le désir, l'érotisme, n'apparaissent que comme le sommet d'un iceberg, d'une réalité cachée, non nommée, qui se confond peut-être avec l'absolu, avec le divin.

Le personnage bouleversant de Maria, souillée et pure, humble et insoumise, et d'une générosité sans bornes, *figure-t-il* la Russie éternelle où toute chute porte en elle le germe de l'ascension ?

Il suffit de bien lire Maximov, de passer quelques heures avec ce poète enraciné par toutes ses fibres dans sa terre natale, pour s'apercevoir que le but ultime de sa démarche d'homme et d'artiste tient en un seul mot : Dieu.

Ainsi rejoint-il les Pasternak, Soljenitsyne, Anna Akhmatova, Nadejda Mandelstam... tous imprégnés, selon des modalités diverses, du même esprit religieux, de la même spiritualité.

A quarante ans, ayant publié *trois grands romans (le troisième, le Retour de nulle part*, est en cours de traduction), Maximov a connu les vagabondages, les camps, l'expulsion de l'Union des écrivains et ce fameux asile d'aliénés où les dirigeants communistes aiment enfermer leurs contradicteurs... Le voici depuis quelques mois à peine à l'Ouest, voyageant en toute liberté, plein de projets, travaillant d'arrache-pied.

Le bouillonnement créateur de *cet artiste profondément russe* et profondément chrétien annonce une moisson, promet des ouvrages dont la civilisation occidentale, devenue suicidaire, a besoin comme une terre craquelée d'une averse vivifiante.

P. R.

(1) Voir *Le Monde des livres*, du 26 avril 1972.

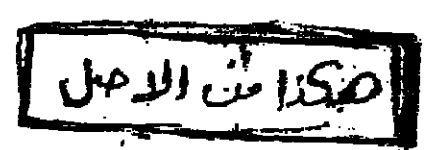
Un héros de Semprun

★ LE NAUFRAGE D'UNE GENERATION, de Joseph Berger, Denoël « Dossiers des lettres nouvelles », traduit de l'anglais par Jacqueline Bernard et Philippe Monod, 292 pages.

JOSEPH BERGER a connu le destin d'un héros de Plisnier ou de Semprun. Juif polonais, il fut le fondateur du P.C. de Palestine, puis l'envoyé spécial du Komintern dans divers pays arabes où il participa également à la création de partis communistes. On songe à l'attention dont il dut bénéficier de la part de services britanniques généralement peu accueillants pour ce genre d'émissaire sur un territoire qu'ils considéraient comme leur chasse gardée. A Berlin, au début des années 30, il est arrêté plusieurs fois. Devenu citoyen soviétique, son premier contact avec les prisons staliniennes date de janvier 1935. Il n'en sortira que pour passer d'un camp à l'autre, jusqu'en 1951. Cinq ans d'exil, encore en Sibérie, et il quitte l'Union soviétique pour la Pologne, puis pour Israël — où il enseigne actuellement à l'université de Tel-Aviv.

Le Naufrage d'une génération *ne rend que très partiellement compte de cette aventure personnelle d'un homme directement mêlé à l'histoire de son temps, sinon épisodiquement pour évoquer certaines journées essentielles dans la vie de détenu de Joseph Berger. L'auteur affirme qu'il n'attaque personne et qu'il entend seulement faire connaître* « les faits dans leur authenticité ». *On regrettera qu'il l'ait fait trop souvent par le survol rapide d'une petite foule de personnages qui, finalement, vivent trop brièvement sous sa plume pour prendre vraiment consistance. Quant aux jugements d'ordre politique, ils sont également un peu brefs pour qu'on les accepte tels quels.* « Rien de neuf, *écrit par exemple Joseph Berger*, ne sortit du vingtième congrès *(du P.C. d'U.R.S.S.)* sinon une comédie jouée par des personnages dont les crimes et les victimes ne se comptaient plus. » *Sur ce sujet au moins, le lecteur complétera avantageusement sa documentation par d'autres ouvrages.*

Durant sa longue vie — il est né en 1904 — Joseph Berger a connu personnellement bien des dirigeants révolutionnaires, Boukharine, Radek par exemple, et toute une foule de protagonistes plus modestes des drames qui se jouèrent en U.R.S.S. et ailleurs à l'époque stalinienne. Sur tous ces personnages, son témoignage apporte des précisions dont les spécialistes, au moins, pourront faire leur profit. — A. J.





EN QUESTION

Trois approches positives de la réalité soviétique

★ LES SOVIETIQUES, de Francis Cohen. Editions Sociales ; 210 pages, 24 F.

★ U.R.S.S., L'ENTREPRISE FACE A L'ETAT, d'Erik Egnell et Michel Peissik. Le Seuil ; 304 pages, 33 F.

★ L'ISBA D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, de Basile Kerblay. Ed. L'Age d'homme ; 243 pages, 32 F.

IL est rare que les livres sur l'U.R.S.S. nous présentent une image de la réalité soviétique qui ne se conforme pas, d'une manière ou d'une autre, aux clichés vers lesquels le public occidental, par habitude ou par paresse, incline le plus volontiers. Il est plus rare encore que ceux qui écrivent sur l'U.R.S.S. découvrent dans le cours de leur étude et offrent à leurs lecteurs des thèmes de recherche, des expériences sociologiques, économiques — sinon politiques, — dont les sociétés occidentales puissent tirer un utile enseignement.

Est-ce l'Union soviétique elle-même qui, émergeant lentement de la double gangue du stalinisme et du sous-développement, commence à nous offrir un nouveau visage ? Ou bien les premiers fruits d'une politique d'échanges un peu moins étriqués que par le passé commencent-ils à apparaître ? Toujours est-il que trois ouvrages récents ouvrent trois voies d'approche, dans un esprit positif, de cette réalité d'un autre monde, ni tout à fait différent ni tout à fait semblable au nôtre.

Une image aussi encourageante que possible

L'originalité du livre de Francis Cohen, *les Soviétiques* — qui s'accompagne du sous-titre « Classes et société en U.R.S.S. », — n'est pas évidente de prime abord. Communiste, le directeur de *la Nouvelle Critique* est inhibé par la longue habitude d'un comportement révérentiel à l'égard de l'U.R.S.S., qui l'amène à gommer ici, à enjoliver ailleurs, pour ne donner de la société soviétique qu'une image aussi encourageante que possible. La vérité en souffre à l'occasion, comme lorsque l'auteur affirme que « *les produits anticonceptionnels ont toujours été vendus librement* » et que « *leur usage s'est répandu* » en U.R.S.S. Voici un témoignage auquel il convient de ne pas trop se fier... Parfois la réalité s'estompe derrière les principes, sans que soit donnés au lecteur les moyens de mesurer le décalage entre la première et les secondes. Peut-on raisonnablement se borner à dire que « *dans le domaine de l'art les rapports avec l'idéologie n'ont pas (...) toujours été de tout repos* », que « *des erreurs ont été commises* », mais que « *le principe est que la société assure les conditions matérielles et sociales nécessaires à la création artistique* » ?

La politique culturelle est l'un des sujets sur lesquels les rapports entre le P.C.F. et le P.C. d'U.R.S.S. sont le plus délicats, et, d'Aragon à Ellenstein, d'autres communistes français ont montré déjà plus de liberté dans leur jugement à l'égard de la réalité soviétique et de l'histoire.

L'intérêt du livre de Francis Cohen, outre la documentation qu'il rassemble sur l'organisation de la société en U.R.S.S., vient cependant d'une importante partie présentée sous le titre *Evolutions sociales et Démocratie*. Evoquant le manque de vigueur du progrès technologique et le peu d'efforts consentis « *pour étendre la participation des travailleurs à la gestion* », l'auteur écrit que « *la solution ne peut être que dans l'approfondissement de la démocratie socialiste, comme l'a souligné le vingt-quatrième congrès du P.C. d'Union soviétique, au printemps 1971* ».

On trouvera, à partir de là, une tentative de définition — déjà ébauchée voici deux ans dans une série d'articles publiés par *la Nouvelle Critique* — des facteurs de démocratie en régime socialiste, du sens donné dans ce cadre aux notions d' « émulation », de « stimulants », de « participation ». De même, les facteurs antidémocratiques qui existent dans la société soviétique ne sont pas ignorés, à commencer par les habitudes héritées de l'administration tsariste, et dont Lénine disait, rappelle Francis Cohen, qu' « *il faudrait des dizaines d'années pour s'en débarrasser* ». Citant « divers théoriciens », l'auteur se permet également d'évoquer les analyses suivant lesquelles « *la bureaucratie, l' « appareil » dirigeant, accaparent une part démesurée du revenu national, ce qui leur confère un privilège de classe, et la défense de ce privilège devient le but de leur activité* ».

« *Il y a là, il faut le dire franchement, un problème réel* », estime le directeur de *la Nouvelle Critique*, qui consent à mentionner les secteurs de la vie sociale et politique où il se pose avec le plus d'acuité, celui des méthodes d'action du parti, par exemple.

Les tendances les plus positives du régime soviétique, celles d'une « *évolution de la démocratie ressentie comme un besoin* », sont celles que retient le plus volontiers Francis Cohen. Si ces tendances ne sont pas les seules, elles n'en existent pas moins, et les ignorer serait aussi néfaste à la connaissance de l'U.R.S.S. que de faire abstraction des courants hostiles, au sein du même régime, à toute évolution.

Une économie moderne et complexe

Erik Egnell et Michel Peissik ont eux aussi adopté une attitude résolument positive dans leur étude de « *L'entreprise face à l'Etat* ». Leur inspiration est différente de celle de Francis Cohen car, l'un et l'autre diplomates en poste ces dernières années à Moscou, leur intérêt pour l'U.R.S.S. ne doit rien à une option de parti. La description qu'ils donnent de la réalité de la vie économique en Union soviétique est sans doute d'autant plus crédible et on serait mal fondé de mettre en cause la sérénité de leur jugement. Or justement, leur livre est une œuvre sereine qui souligne « *la différence de nature fondamentale des systèmes* » socialiste et capitaliste, constate « *une certaine analogie des solutions techniques apportées aux problèmes économiques* », mais prend grand soin de ne pas transposer d'un monde à l'autre des critères spécifiques à des organisations politiques déterminées.

Ce qui domine dans cette étude, c'est une volonté de connaître et de comprendre des notions qui, pour exister sous d'autres régimes, n'en prennent pas moins dans la « *construction du socialisme* » une coloration bien particulière. Ainsi n'est-il pas inutile de souligner qu'en U.R.S.S. les entreprises figurent « *parmi les collectivités fondamentales de la nation* », que dans les usines « *se trouve la racine la plus profonde de la légitimité du pouvoir* ».

S'agit-il d'un livre pour spécialistes ? Oui, dans la mesure où ceux-ci y trouveront une foule d'indications précises sur les mécanismes économiques en Union soviétique et surtout l'étude la plus à jour des orientations du régime en ce domaine. C'est la première fois notamment que sont intégrées à ce genre de travail les données nouvelles qu'a apportées la réforme du mois d'avril 1973, sans doute comparable en importance à celle de 1965 — dont elle est le prolongement.

Pour deux raisons au moins cependant, Erik Egnell et Michel Peissik devraient éveiller l'intérêt de lecteurs non économistes. Parce que, d'abord, la description qu'ils donnent des rapports économiques au pays des soviets — de l'entreprise avec ceux qu'elle emploie comme avec les ministères dont elle dépend, des directeurs avec les représentants du parti, des producteurs et des consommateurs en passant par des magasins de distribution où les mœurs évoluent lentement — les amène à dépeindre un aspect essentiel et dominant de la vie quotidienne, où il est aussi bien question des conditions de travail du jeune ouvrier que des répercussions sociologiques de l'introduction de l'informatique.

La méthode de travail utilisée par les auteurs a d'autre part valeur d'exemple en ceci : en s'efforçant d'aller au-delà de la théorie pour décrire la réalité concrète, elle s'appuie soit sur les résultats d'une observation de première main, soit sur une lecture attentive de la presse soviétique spécialisée ou de grande diffusion. L'une et l'autre source apportent de nombreux éléments critiques qui permettent de mesurer à la fois la dimension humaine des problèmes abordés et l'écart qui peut séparer les bonnes intentions des véritables réalisations.

Ce souci de réalisme n'empêche pas Erik Egnell et Michel Peissik de donner de leur sujet une vue généralement optimiste, dans laquelle un poids sensiblement plus important est donné aux efforts de renouvellement qu'à l'inertie héritée du passé : « *Au cours des années 60*, écrivent-ils, *l'économie de l'U.R.S.S. a définitivement quitté le moule stalinien pour devenir une économie moderne, complexe, diversifiée.* » Ce jugement mériterait peut-être d'être nuancé, mais sans doute est-il sain qu'il soit formulé, ne serait-ce que pour faire contrepoids à l'abondante littérature où les aspects les plus retardataires de la réalité soviétique prennent trop souvent le pas sur ses tendances modernistes.

Aussi bien, les auteurs vont-ils plus loin et donnent-ils matière à sérieuse réflexion lorsqu'ils notent que la mise en cause en Occident des processus de croissance confère un intérêt nouveau à « *l'appréciation globale des systèmes* ». « *L'issue de la confrontation*, écrivent-ils, *est aussi d'ordre moral et philosophique : il s'agit de savoir si la propriété d'Etat des biens de production deviendra vraiment pour l'esprit humain une exigence aussi forte que le fut autrefois le suffrage universel et si, un jour, cette forme d'organisation économique s'étant généralisée, l'époque où des individus et des groupes privés pouvaient disposer librement du capital productif apparaîtra comme aussi révolue que l'est aujourd'hui celle où les seigneurs féodaux entretenaient des places fortes et pouvaient battre monnaie.* » On ne saurait mieux suggérer qu'en dépit des différences et des décalages nos sociétés occidentales pourraient trouver quelque enseignement à l'expérience des pays socialistes.

La machine à laver avec la cage à poules

Basile Kerblay incite au même genre de réflexions lorsqu'il évoque, au terme de son *Isba d'hier et d'aujourd'hui*, le « *mariage des activités agricoles et industrielles dont ont rêvé les socialistes utopistes et les marxistes (...) aujourd'hui dicté par la logique du développement de l'agriculture* ». Le problème d'« *un aménagement conjoint de l'espace rural et de l'espace urbain* » ne se pose pas en effet qu'en U.R.S.S., et il n'est pas nécessaire d'être candidat écologique à la présidence de la République pour être sensible au débat qui s'y développe à ce sujet. Car il y a débat, et Basile Kerblay cite de récents rapports des instituts de recherche soviétiques où l'on s'interroge sur le point de savoir si le « modèle pour demain » doit bien être recherché dans les immeubles des « agrovilles » actuellement en train de sortir de terre, et non dans l'isba de rondins reconstruite par la vachère Andreevna Kolobova, « *pimpante, peinte en bleu avec ses quatre fenêtres donnant sur la rue* ».

Si, en arrivant par avion à Moscou, vous quittez l'aérodrome de Chérémetievo par l'« ancienne route », vous traversez une campagne de prés et de bois, où le bouleau se mêle au sapin et où subsiste un petit village qui paraît sorti tout droit d'un livre d'images, avec ses jardinets clos, ses isbas décorées de bois découpé, à l'intérieur desquelles on devine le poêle monumental, qui est le cœur de l'habitation paysanne russe. C'est ce monde que Basile Kerblay nous fait pénétrer, et on lui en saura d'autant plus gré que, comme il l'indique, « *la campagne soviétique reste pour un Occidental un monde difficilement accessible* ».

Dans ce cadre pourtant, plus ou moins modernisé, vivaient encore, à l'époque du recensement de 1970, plus de 105 millions de Soviétiques.

C'est dire la part de la société soviétique que l'auteur nous fait découvrir par l'étude son habitat rural. Là encore, l'intérêt de l'ouvrage dépasse de loin celui des spécialistes, ne serait-ce qu'en raison des multiples notations humaines qu'il contient et qui donnent une image très vivante du village russe contemporain, expliquant dans les mœurs d'aujourd'hui ce qui vient de l'héritage du passé — le grand nettoyage des fêtes de Pâques, par exemple, — comment l'histoire politique s'est reflétée aussi dans le comportement du paysan envers sa maison. La « dékoulakisation » n'a-t-elle pas entraîné, par exemple, un souci de ne laisser apparaître qu'un minimum de signes extérieurs de richesse, ou seulement de bien-être, et cela jusqu'à la mort de Staline en 1953 ?

De politique il s'agit encore aujourd'hui autant que de sociologie, car ce qui sera décisif dans la controverse sur la maison rurale de demain, « *c'est la survivance ou non de la ferme individuelle* » — dont Basile Kerblay dit un peu plus haut que le paysan soviétique contemporain la considère encore et toujours comme « *le garant de la permanence du groupe familial* ». A travers ces questions, ce qui est en cause est ni plus ni moins le problème de l'instauration du socialisme dans un milieu profondément traditionnel et traditionaliste, où la machine à laver voisine, dans la pièce commune, avec la cage à poules, où les techniques de construction pratiquées dans la majorité des kolkhozes n'ont pas sensiblement changé depuis les temps antérieurs à la collectivisation.

Rien n'est simple en ce domaine, et *l'Isba d'hier et d'aujourd'hui* montre que les responsables soviétiques, s'ils encouragent ou laissent faire toutes sortes d'expériences, ne se font eux-mêmes guère d'illusion sur l'opportunité de bouleversements trop radicaux ou trop brutaux. Terminé en 1971, le livre de Basile Kerblay ne peut tenir compte des derniers textes d'orientation qui touchent à son sujet, des travaux du vingt-quatrième congrès, par exemple, ou de discours « agricoles » plus récents. Du moins une telle étude permet-elle de suivre et d'interpréter en connaissance de cause la prudente politique de l'actuelle direction soviétique envers le monde rural.

ALAIN JACOB.

Le sursaut d'un peuple vu par un historien communiste

★ HISTOIRE DE L'U.R.S.S., de Jean Ellenstein. Tome 3 : « l'U.R.S.S. en guerre ». Editions sociales, 236 pages, 9 F.

LE troisième tome de l'*Histoire de l'U.R.S.S.* de Jean Ellenstein ne dément pas les deux premiers. On avait remarqué, sous la plume de cet historien communiste, et au surplus dans un ouvrage édité par les Editions sociales, qui sont, comme l'on sait, la maison d'édition officielle du P.C.F., une façon quelque peu nouvelle de regarder les faits en face.

Certes, on trouvera dans *l'U.R.S.S. en guerre* des oublis ou des appréciations dont la subjectivité appartient plus à la fidélité politique qu'à l'histoire. Lorsque Molotov accusait la France et l'Angleterre, le 31 octobre 1939, « *d'être les pays agresseurs* », lorsqu'il estimait que l'Allemagne « *était du côté de la paix* », dire que « *c'étaient là des appréciations fausses* » est peut-être une litote. Ecrire que la conférence de Yalta n'était pas un partage du monde, alors qu'on vient de montrer sur plusieurs pages Staline, Churchill et Roosevelt disposant des pays européens sans les consulter et fixant la date de déclaration de guerre de l'U.R.S.S. au Japon contre promesse des Kouriles, de Sakhaline et de Port-Arthur, est peut-être un *lapsus calami*.

C'est la peinture de l'U.R.S.S. affrontée à l'assaut le plus redoutable qu'elle ait eu à subir qui retient l'attention. Qu'est-ce que l'épreuve allait révéler de la nature profonde de l'Etat soviétique ?

Jean Ellenstein ne passe sous silence ni l'impréparation militaire, ni l'incompréhensible incompréhension de la situation par les dirigeants soviétiques entre le pacte germano-soviétique et juin 1941, ni ce qu'il put y avoir à certains moments de « *routine, de couardise et d'indifférence* », ni le maintien des camps d'internement pendant la guerre, ni, après, la déportation des minorités nationales accusées de collaboration, ou le traitement des prisonniers de guerre considérés comme « *systématiquement suspects* ». On pourrait poursuivre cette énumération sévère.

La tactique de la terre brûlée

Plus remarquable encore est qu'il ne tente jamais de faire passer ces faits pour des « bavures », imputables à la seule, et maléfique, personnalité de Joseph Staline. La répression des années 30 est présentée comme une répression de masse, atteignant des millions d'hommes, responsable d'un véritable climat de peur. Dans un passage significatif, Jean Ellenstein la met au rang des catastrophes qui expliquent le manque à gagner démographique de la société soviétique d'aujourd'hui, au même titre que la guerre civile, la famine de 1930-1934 et les deux guerres mondiales.

A la fin de la guerre, lorsque s'évanouissent l'espoir d'une vie plus facile et d'une liberté plus grande, lorsque la censure sur les arts et les lettres et le contrôle des nationalités se font plus pesants que jamais, voici en quels termes Jean Ellenstein décrit le pouvoir d'Etat : « *Les structures et les mécanismes qui avaient engendré le phénomène stalinien des années 30 subsistent totalement, peut-être même accentués par la guerre et par les succès eux-mêmes. Le parti unique est dominé par un homme, Staline, dont le culte a grandi dans les épreuves et dans les succès. La guerre et ses exigences n'ont pas contribué à développer la démocratie, les discussions et la liberté d'information. Les méthodes autoritaires et les phénomènes bureaucratiques se sont accrus, sans qu'il existe la possibilité suffisante de les combattre au niveau du parti et de l'Etat. Le contrôle des polices politiques empêche les organisations du parti, les syndicats, les komsomols et les soviets de jouer tout leur rôle.* » Peut-on être plus clair ?

Comment se fait-il donc que l'Union soviétique, seule à supporter pendant longtemps le poids principal de la guerre, ne se soit pas écroulée ? Comment se fait-il au contraire qu'elle ait été soulevée par une immense vague de résistance et d'héroïsme, venue de ses profondeurs ? Tel est bien en effet le problème.

Peut-être Jean Ellenstein, dans une volonté évidente de répondre à Soljenitsyne, sous-estime-t-il un peu le phénomène Vlassov et méconnaît-il en partie son contenu. Mais la surhumaine défense de Leningrad, l'acharnement des combats à Stalingrad, la farouche application de la tactique de la terre brûlée, les militants communistes en première ligne, la tradition révolutionnaire retrouvée des détachements de partisans, les déportés bolcheviks retour des camps prenant leur place au front comme soldats ou comme généraux, Anna Akhmatova lisant à la radio son poème « *Je suis restée avec mon peuple* », des dizaines de millions d'enfants, de femmes et de vieillards arc-boutés à l'arrière, tout cela témoigne de bien autre chose.

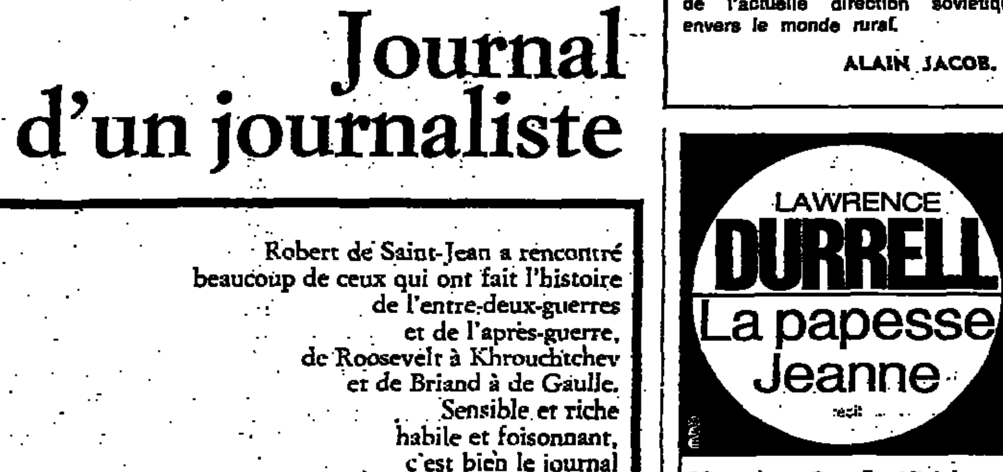
Jean Ellenstein repousse la thèse, soutenue notamment par des historiens comme Hélène Carrère d'Encausse, qu'un tel sursaut aurait seulement été celui de la conscience patriotique retrouvée, le réveil en quelque sorte de la vieille et sainte Russie.

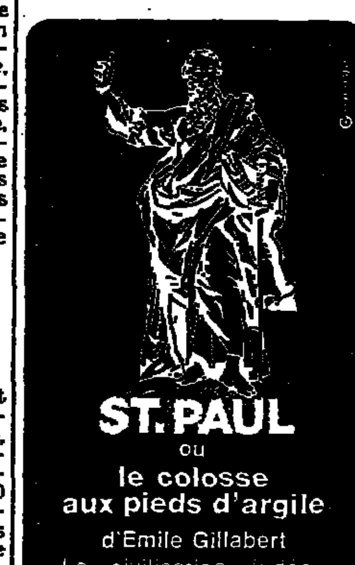
Certes, le sursaut patriotique a existé, voire avec ses exagérations chauvines, mais l'historien communiste soutient, arguments à l'appui, qu'il s'agissait bien davantage de la défense par des masses d'hommes des nouveaux rapports de production instaurés par la révolution d'Octobre, de l'opposition farouche au retour des propriétaires. Ce que la guerre aurait au fond révélé de plus profond, c'est que l'U.R.S.S. restait socialiste, en dépit et contre toutes les déformations et tous les *détournements*.

Au-delà du comportement des hommes, Jean Ellenstein avance même à plusieurs reprises une idée qui mériterait d'être mieux discutée et approfondie, celle de l'extrême plasticité du régime économique, au crédit duquel il faut mettre la réorganisation de l'infrastructure industrielle sur l'Oural et au-delà, après l'évacuation et la destruction des centres de la Russie d'Europe, ainsi que le rapide rétablissement de l'après-guerre.

On ne manquera pas de remarquer que cette analyse de la société soviétique, une bureaucratie policière accaparant un système demeuré socialiste dans son essence, ressemble à celle de l'*Etat ouvrier dégénéré*, de Trotski. Jean Ellenstein semble avoir beaucoup lu l'auteur de *la Révolution trahie*, et ce n'est pas la moindre surprise que cause son livre.

PAUL GILLET.







HISTOIRE LITTÉRAIRE

La Rose avec nous

★ **LE ROMAN DE LA ROSE, « essai d'interprétation de l'allégorisme érotique », de René Louis. Editions H. Champion, 160 pages, 25 F.**

CE n'est pas un hasard si on assiste à ce regain d'attention pour *le Roman de la Rose*. Après la savante édition du texte *par Félix Lecoy* (1), *sa transcription* en français moderne par Lanly (2), les études de Jean Batany (3) et Daniel Poirion (4), voici que René Louis met en évidence les aspects les plus actuels de cette quête initiatique amoureuse, de cet « allégorisme érotique ». Et nullement par quelque facile sollicitation : par l'éclairage nouveau du texte et de son contexte social et idéologique. La méthode y est sûrement pour quelque chose. Ce petit livre est *le fruit d'un séminaire où René Louis* a soumis à la critique collective de ses étudiants de Nanterre les interprétations diverses, pour retenir celles qui se dégagèrent à la majorité au cours de cette concertation. Sans doute on critiquera cette critique « démocratique ».

On ne peut nier pourtant les clartés qu'elle apporte, du fait même des réactions contemporaines et juvéniles — elles-mêmes révélatrices — *devant* un vieux texte si vivant. Il va sans dire que le décryptage symbolique et érotique doit beaucoup à René Louis, et que tout lui revient d'une élaboration pénétrante et délicate.

La place me manquerait pour décrire cette analyse (à commencer par celle de l'opposition entre Guillaume de Lorris et Jean de Meun, l'un purement courtois, l'autre agressivement anticourtois). Retenons-en deux manifestations exorbitantes en plein XIII[e] siècle. D'abord, la contestation absolue de l'ascétisme et même de la spiritualité médiévale : le jardin de Déduit est déjà Thélème. Ensuite, l'absence de tout enthourage social contraignant, à commencer par la famille. La jeune fille est libre de soi, c'est-à-dire de la liberté qu'elle se donne et dont elle-même place et déplace les défenses. Car le couple d'amants, en réalité, est seul : tous les autres personnages ne sont que des figures d'eux-mêmes et les allégories de leurs traits, charmes, qualités, vertus et attitudes.

A quel point le vieux poème et ses interprétations nous concernent, on en trouverait la preuve dans l'excellente enquête sur la « misère sexuelle » que viennent de publier Roger-Pol Droit et Antoine Gallien (5) et dont *le Roman de la Rose* est une illustration, heureuse*ment a contrario : pour la conquête* de la richesse sexuelle, c'est le combat victorieux, et d'ailleurs gagné d'avance, de la « morale sexuelle libérale » contre la « morale sexuelle conservatrice » et « l'idéologie sexuelle dominante ».

Bien plus encore : c'est l'apologie et le triomphe de la « morale sexuelle révolutionnaire » ; car la « morale sexuelle libérale », si elle est « permissive » hors du mariage, n'en intègre pas moins cette institution. Or, dans *le Roman de la Rose*, le mariage est exclu, et plus qu'exclu : c'est comme s'il *n'existait pas*.

Au sein de la société médiévale chrétienne, cela est peut-être plus énorme encore que la contestation spirituelle. Or, René Louis rappelle que le mariage n'existe pas davantage dans un texte plus vieux d'un siècle, ce roman par lettres qui est en somme la Première Héloïse et dont l'auteur est Abailard. On sait comment l'idéologie dominante et la morale sexuelle conservatrice le lui ont fait payer.

Une théorie des épines

*Tout de même, ce serait singu*lièrement méconnaître le poème qui se veut un « art d'aimer », que de voir dans l'attitude de la femme en particulier rien d'autre que le conditionnement moral et idéologique, et la lutte pour s'en affranchir. Ce serait faire bon marché de toute la démarche amoureuse, à la fois délibérée et instinctive. La Rose a toujours eu une théorie des épines. Elle n'ignore rien de ce que scrupules, défenses, souffrances même, et retardements ajoutent, pour elle et pour l'autre, de délices aux délices. Notre morale du plaisir ampute le plaisir en le « libérant ». Et, ce qui est plus grave, elle semble ignorer de quoi elle se fait complice. Y aller « librement », tout droit et vite, c'est perdre le moins de temps et d'énergie pour les tâches sociales, la production — y compris la reproduction — et pour le conditionnement idéologique, précisément.

C'est pourquoi, l'amour a toujours été mal vu de tout système social et l'est de plus en plus. La morale sexuelle est le chien de garde du pouvoir et de l'économie.

Rien de plus subversif, donc, que la célébration fervente, dans *le Roman de la Rose*, du loisir amoureux, de l'amour à plein temps. Et qui, *bien entendu, sera dénoncé comme* parasitisme social réactionnaire par les agents de la sous-prolétarisation sexuelle généralisée. Dans nos sociétés, il n'y aura de nouvelles chances pour la Rose que lorsque la machine fera vraiment le travail. Il n'est malheureusement pas exclu qu'on lui donne aussi à faire l'amour. Mais au fond, faire l'amour à notre place fut toujours une fonction de la littérature. En quoi *le Roman de la Rose* demeure exemplaire. Toutefois, on peut voir comment il provoque à la réflexion, certes, à quelque nostalgie, mais aussi à la véritable liberté.

YVES FLORENNE.

(1) H. Champion, 3 vol.
(2) Ibid. 2 vol.
(3) *Approches du Roman de la Rose*, Bordas.
(4) *Le Roman de la Rose*, Hatier.
(5) *La réalité sexuelle*. R. Laffont, 376 pages.

Le visage politique de l'aventure chevaleresque

★ **L'AVENTURE CHEVALERESQUE, de Erich Köhler, « Bibliothèque des idées », Gallimard, 322 p., 51 F.**

POUR s'enfoncer dans la forêt de cette « aventure chevaleresque », il ne suffit pas de petits cailloux blancs, il y faut de solides repères, le sens de l'orientation, et quelques connaissances. C'est un ouvrage exemplaire de la recherche germanique où l'érudition totale nourrit, jusqu'à l'étouffer un peu, une enquête et une théorie socio-littéraire qui ne vont jamais sans une philosophie et qui, surtout, s'inscrivent dans la perspective historique. Erich Köhler s'appuie sur des ancêtres du médiévisme, soit pour les faire céder, comme Burckhardt, sous le poids des vérités nouvelles et de leurs propres erreurs, soit pour prendre élan sur eux, sur Gröber notamment, afin d'approfondir et de renouveler une interprétation dont les prémices étaient fécondes.

A travers l'épopée courtoise, le roman arthurien, le Graal *et principalement* Chrétien de Troyes, il s'agit de saisir toute une société encore noyée de ténèbres, nullement définie, encadrée, protégée, unifiée, selon une image convenue, mais profondément *dualiste*, bouleversée par les courants les plus violents, puissants, heurtés. Ou plus exactement peut-être : de réintroduire la littérature médiévale dans les grands mouvements sociaux et spirituels dont elle n'est évidemment pas séparable et qu'elle exprime. L'auteur montre que le fabuleux n'est qu'en apparence hors de l'histoire (le roman courtois est même prise de conscience de l'histoire) et du temps. Il en décèle l'aspect proprement politique et même de propagande : comment, par exemple, la légende d'Arthur sert, par son prestige poétique et populaire, à contrebalancer au profit des rois normands la légende de Charlemagne. Ou, plus politiquement encore : comment, par sa peinture et son exaltation de la royauté féodale, la littérature courtoise est, consciemment ou non, dirigée contre la monarchie française. Parallèlement, elle « s'approche de l'idée d'une mission eschatologique ».

Köhler s'attache au concept d'aventure, il y met en évidence deux « temps » : l'affirmation, presque l'insurrection de l'individu contre *la société ; puis une tentative puissante pour rétablir entre eux une relation menacée.*

Nous n'avons fait que désigner quelques percées dans cette forêt touffue et chargée de signes que sont à la fois le livre et sa matière. *Matière critique aussi : en se référant à celle-ci, en n'ignorant rien de personne, de Paris et Bédier à Pauphilet et Zumthor, l'auteur produit une synthèse utile et instructive, qu'il éclaire, prolonge,* par des investigations et des interprétations personnelles d'une grande rigueur historique. Elles font de ce livre sur des « histoires » un beau livre d'histoire. On se réjouit à le lire, comme chaque fois qu'on voit une recherche, un ouvrage considérables, consacrés à une littérature trop négligée et qui n'a pas moins d'importance que celle issue de la Renaissance — qui en a même davantage, touchant les sources et les ressources du génie occidental.

Y. F.

« L'Ironie romantique »

★ **L'IRONIE ROMANTIQUE, de René Bourgeois. Presses universitaires de Grenoble, 256 p., 26 F.**

AUSSI nécessaire que l'enthousiasme dont elle n'est, au fond, que le revers, l'ironie est une donnée fondamentale du romantisme, mais peu étudiée, et on est heureux de voir enfin paraître un essai de synthèse sur ce sujet difficile et polymorphe comme l'ironie elle-même. M. René Bourgeois vient de lui consacrer un ouvrage à la fois profond et lucide, profondeur et lucidité constituant justement les deux dimensions de l' « âme romantique ». Plus loin Orphée s'aventure dans les Enfers, plus cette distance à *l'égard de sa démarche lui* est nécessaire. Sinon, c'est le suicide par une nuit d'hiver rue de la Vieille-Lanterne. L'ironie est une forme d'hygiène

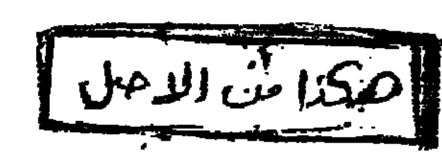
De catharsis, plus exactement. Car l'ironie est jeu, conscience ludique qui permet au romantique de vivre entre le réel et l'idéal. Faut-il dire que ce jeu est très sérieux ? C'est le jeu théâtral. Dans un roman personnel, dans un journal ou dans des souvenirs (lieu privilégié où s'exerce ce mode d'écriture), le héros qui se substitue à l'auteur entretient avec lui des relations ambiguës où, à travers miroirs et masques, coexistent la ressemblance et l'écart, la fusion et la différence. L'écrivain dépasse ses propres contradictions, dans ce monde du théâtre, de « l'illusion comique ».

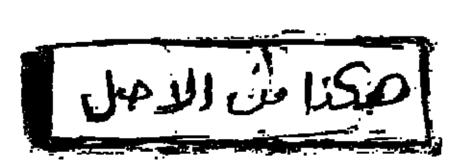
Oui, mais quel écrivain au juste ? Il faut prendre garde de confondre (et c'est à cette distinction que René Bourgeois s'attache d'abord) « l'ironie romantique » avec les manifestations d'ironie chez des écrivains de la période romantique : ainsi, les deux ironistes exemplaires, Musset et Mérimée, ne représentent-ils que l'ironie traditionnelle. L'ironie véritablement romantique se *trouve davantage, et de façon* inattendue, chez un certain Vigny et chez Mme de Staël ; plus nettement chez Constant ; chez Stendhal aussi, mais en dehors de son ironie « classique » ; et surtout chez Nodier, Borel, Nerval.

L'ironie est un mode de contestation permanente et universelle, puisque se trouvent dénoncés aussi bien la laideur du réel que les mirages de l'idéal. Mais ce que l'ironie romantique permet surtout de mettre en question, c'est l'œuvre et l'écriture. Et voilà sans doute son aspect le plus moderne, et le domaine où le livre de René Bourgeois est le plus passionnant. Cette littérature qui se moque de tout commence par se moquer d'elle-même. Le texte ironique pourrait se définir comme le nouveau roman selon Robbe-Grillet, un texte *« qui s'invente lui-même »* et qui ne cesse de se critiquer. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si l'ironie romantique aboutit à des œuvres inachevées, fragmentaires, cassées, en miettes. L'inachèvement est une nécessité de l'attitude ironique. Ce texte qui s'invente lui-même est aussi un texte qui se défait.

Certains crieront casse-cou. Les histoires de la littérature seront tentées de faire une maigre part à *la Princesse Brambilla*, à *l'Illustre Brisacier* ou même à *la Fanfarlo*. Baudelaire, d'ailleurs, mériterait tout un chapitre, mais il n'est plus guère dans les limites de l'épure de René Bourgeois. Claudel parlera de « catastrophe » à propos d'*Igitur*, qui est bien une des plus curieuses et la plus tardive des manifestations d'ironie romantique. D'autres penseront que l'échec de *l'œuvre est sa vraie* réussite et, en tout cas, le plus sûr stimulant de l'écriture.

BEATRICE DIDIER.





ESSAIS

SPIRITUALITÉS OCCIDENTALES ET ORIENTALES

Le voyage intérieur de Marie-Magdeleine Davy

★ L'HOMME INTERIEUR ET SES METAMORPHOSES, de Marie-Magdeleine Davy. Ed. Epi, 144 p., 23 F.

LES travaux de Marie-Magdeleine Davy sur les mystiques du douzième siècle, ses études sur Nicolas Berdiaev, Simone Weil ou Gabriel Marcel n'ont jamais été de ces recherches d'érudition pure où l'historien, extérieur à son sujet, prétend se retrancher derrière l'objectivité d'un regard qui se veut scientifique. Chaque rencontre, chez elle, est au contraire le départ d'une aventure vécue ; chacune a contribué à former la pensée originale de l'auteur. Avec *la Connaissance de Soi* (1), Marie-Magdeleine Davy livrait naguère les clefs de cette pensée, qui s'affirme aujourd'hui plus fortement encore, peut-être, avec *l'Homme intérieur et ses métamorphoses*. Cet ouvrage, volontairement bref, est à la fois d'une grande richesse et d'une parfaite clarté. L'auteur, dans une langue limpide, à la portée de tous les publics, opère ici une double synthèse : celle d'une culture large et plurielle, celle d'une expérience personnelle vécue en profondeur.

La pensée de Marie-Magdeleine Davy ne tend pas à se constituer en « savoir », en « avoir » transmissible par la simple lecture : elle est un *appel*.

A vrai dire, c'est, en apparence, une gageure que de vouloir exprimer *la* réalité d'une vie intérieure qui, justement, se prête mal aux approximations du langage, et récuse, l'une après l'autre, les métaphores qui tentent de rendre compte de son originalité. M.-M. Davy cite Nicolas Berdiaev : *« Dieu n'est en rien semblable à l'idée qu'on s'en fait, absolument en rien. »*

Eveiller chez son lecteur le sens du voyage immobile vers ce « Dieu », c'est-à-dire, pour chacun vers le centre de soi-même — c'est à quoi tend M.-M. Davy, qui ne cache pas son intention pédagogique : *« Ce texte n'a qu'une ambition : tenter d'indiquer le sens de la vie. »* Le « sens de la vie », c'est d'aller — à rebours du commun destin de l'homme extérieur — non de la vie vers la mort, mais d'une vie moindre, aveugle, mutilée, coupée de soi-même, à une *« vie conquise durant l'existence et qui est l'issue d'une longue recherche et de durs combats »*.

Cette recherche est, pour chacun, à inventer. On ne peut en trouver le secret tout prêt dans les livres. Cependant, bien des pèlerins ont évoqué leur long voyage, et il est bon d'écouter leurs récits, d'où qu'ils viennent.

C'est un des mérites majeurs de ce livre que de concilier une extrême ouverture aux expériences et aux traditions les plus diverses, avec la fermeté d'une pensée qui, inlassablement, tend vers sa propre unité. Cette recherche de l'unité est à proprement parler héroïque — car il faut, pour celui qui s'y engage, accepter l'épreuve douloureuse et toujours recommencée de la « décréation ». *« Centré sur lui-même, l'homme ayant cédé à l'inflation du moi doit le « dégonfler » pour retrouver sa véritable structure initiale. » ... « Se décréer, c'est se vider de ses moi encombrants et multiples qui déchirent et ne cessent d'écarteler. La décréation est un vide... C'est en se niant que l'homme s'affirme. Tel est le paradoxe de la décréation. En perdant son âme, il la trouve (cf. Marc VIII, 35) en se décréant il devient libre, se recrée et se déifie. »*

Qu'est-ce que la « déification » ? Rien qui puisse être décrit. *« La science spirituelle repose sur l'expérience. Elle ne saurait être communiquée du dehors, il est seulement possible d'inviter à se mettre en route. »* La déification est l'ultime métamorphose, elle est irréversible : *« Un lama conseillait à Milarépa de se rendre dans un monastère, disant : « J'y suis allé, je n'en suis pas » encore revenu. » Le monastère est ici symbolique, il représente un lieu de lumière : quand l'homme l'a trouvé, il n'existe plus pour lui de retour. »* L'homme intérieur tend vers la lumière, et lui-même est fait de lumière ; s'il n'existe pas de retour à son exploration, ce n'est pas qu'il soit jamais arrêté, « arrivé » : *« Le terme de la démarche intérieure n'est jamais atteint car, dans la mesure où le progrès s'affirme, le but recule, la dimension de profondeur devient toujours plus vaste. »*

Invitation au voyage, le beau livre de Marie-Magdeleine Davy donne la nostalgie de cette patrie perdue évoquée avec autant de maîtrise que de simplicité.

JOSANE DURANTEAU.

(1) P.U.F.

Jean Blot dans les provinces de l'âme

★ « LA OU TU IRAS », de Jean Blot. Table Ronde, 272 pages, 25 F.

ON suivait avec sympathie, souvent avec une complicité chaleureuse, l'œuvre romanesque de Jean Blot, qui se construisait discrètement, pas à pas, loin des foules et des foires, malgré le Prix des critiques qui finit, en 1972, par couronner son Etude sur Ossip Mandelstam (1).

Il semble que, avec *Là où tu iras*, Jean Blot ait donné sa pleine mesure : échappant à des modes passagères, ce texte, classique dans toutes les acceptions de ce terme, restera dans les lettres comme un témoignage spirituel, d'une sensibilité et d'une époque, digne de nourrir des anthologies à venir...

Ce qui frappe dans le livre de Jean Blot — ouvrage à première vue hybride, fait de réflexion, de poésie et de reportage (beaucoup de poésie, moins de reportage), — c'est l'harmonie entre deux notions d'habitude divergentes ou opposées : le voyage « géographique », réel, et le voyage intérieur.

L'Inde, la Russie, le Venezuela, la Malaisie, l'Afrique noire, l'Egypte et Israël... que ces têtes de chapitre ne fassent surtout pas penser à un Baedecker ou à un Michelin ! Chaque pays apparaît comme une « province de l'âme » ; la correspondance entre les sites et les états intérieurs, entre les moments du folklore et les espaces du psychisme, aboutit à un cantique à la gloire de l'Etre. La prodigalité, la richesse, la variété vertigineuse de l'Etre, de la Création, sous tous les cieux, finissent pourtant par nous ramener à l'unité fondamentale de l'humain...

L'auteur se livre sans jamais se dénuder, l'intimité du vécu le plus authentique n'est pas donnée à l'état brut mais apparaît comme savamment reconstituée pour mieux être communiquée à autrui.

Comment, dans cette multitude d' « étincelles incrustées » (c'est ainsi que le grand écrivain russe Vsevolod Ivanov appelait la poésie), choisir l'une plutôt que l'autre ?

Raconter la rencontre avec la vieille reine de Moscou Anna Akhmatova, retracer « *le désastre démographique de l'Inde, qui continuera aussi longtemps que la vie éternelle des parents dépendra de la vie temporelle des enfants mâles* », et l'indifférence qui entoure la mort par inanition, dans la rue, de milliers de gens, souligner à propos du sauvetage du temple d'Abou-Simbel, en Egypte, obtenu grâce au concours international, « *ce que l'homme peut faire quand, de lui-même, il sait rester l'ami* ».

On voudrait glaner ainsi au hasard dans la richesse de ce livre, mais ce serait trahir son unité organique, qui s'exprime notamment dans la formule suivante : « *Les cultures... m'ont paru conserver ce qu'elles s'étaient révélées impuissantes à surmonter... Si l'Inde perdait ses mendiants, elle changerait de philosophie.* »

Que ces errances à la fois « horizontales et verticales » amènent en fin de compte Jean Blot le rationaliste, le Français, le Russe, le juif et le cosmopolite vers le Dieu de ses ancêtres, vers le Dieu d'Israël... ne saurait surprendre qu'à moitié. La condition juive et l'art n'ont-ils pas en commun l'exploration, volontaire ou forcée, des limites ?

P. R

(1) Seghers.

Jésus vu par les musulmans

★ « LA CITE INIQUE », récit philosophique de Kamel Hussein ; traduction de l'arabe et introduction de Roger Arnaldez ; préface de Jean Grosjean, Ed. Sindbad, 158 p., 24,90 F.

FASCINES par le personnage du Christ, les musulmans en parlent peu. Pour eux, Jesus n'a pas été crucifié ; Dieu l'a haussé vers lui et la lumière qu'il apportait au monde en a été retirée. La crucifixion ne fut qu'une illusion. Cependant l'Islam rappelle qu'il y a eu un crime, un complot ourdi le vendredi saint par les Juifs et les Romains, qui considéraient ce nouveau prophète comme un danger pour leur autorité.

Le Dr Kamel Hussein, un penseur musulman, reconstitue ce jour mémorable que fut pour les chrétiens celui de la passion et de la mort du Christ. *La Cité inique* est le compte rendu d'un fait divers, le rapport d'une enquête minutieuse, le récit d'un retour au vécu pour dire combien les hommes se sont égarés dans l'erreur en un jour pourtant plus clair que l'aurore...

« *Cette journée*, nous dit Kamel Hussein, *n'appartient pas aux chroniques des premiers siècles : elle se renouvelle dans la vie de chacun* », puisque les hommes continuent de vivre dans l'erreur et de commettre l'injustice.

La technique utilisée par l'auteur consiste à faire parler les différents acteurs du drame : l'accusateur, acculé au doute ; le forgeron réticent qui refuse d'être le complice d'un meurtre, même quand on lui explique qu'il n'a rien à craindre et que, « *avec le plus grand des crimes, réparti sur un grand nombre, il devient impossible à Dieu de le punir* » ; témoignera aussi la belle pécheresse, la Magdaléenne recueillie par le prophète, qui la libéra de son mal : prendra la parole à son tour le jeune soldat romain qui en vint à mépriser la gloire et l'éclat de la renommée pour répandre les principes nouveaux et croire dans le Christ ; les raisons des apôtres de ne pas porter secours à la victime sont exposées au même titre que celles qui ont poussé les Romains à faire ce procès : il s'agit de l'ordre et de son maintien. « *Voilà l'ordre ! Je suis le premier à en profiter, à moi de le conserver, tyrannique ou juste, intelligible ou non. Meure qui doit mourir de mon zèle à le conserver. C'est l'ordre, l'ordre seul qui condamne. Je m'élève par lui.* »

Religion de l'espérance, l'Islam refuse l'idée de rédemption, et c'est en cela qu'il n'accepte pas le fait de la crucifixion. Il est dit dans le Coran que personne ne souffrira pour les crimes d'un autre ; c'est pour cela que les musulmans n'admettent pas la crucifixion comme facteur et symbole de rédemption. Le sens politique du procès de Jésus est alors mis en valeur, ainsi que les influences profondes qu'il a eues (et continue d'avoir) sur l'histoire et la civilisation judéo-chrétiennes.

L'intérêt de ce récit philosophique traversé souvent par l'ironie socratique vient du fait qu'il est l'œuvre d'un croyant musulman qui à aucun moment n'a essayé d' « islamiser » l'événement ni d'en donner une interprétation qui rappellerait celle du Coran.

La Cité inique est un très beau texte qui rejoint avec moins de violence et plus de poésie la pensée de Jamâl Eddine Al-Afghâni, qui, au siècle dernier, s'étonnait de constater le peu de paix chez les peuples chrétiens, qui par ailleurs prêchaient une religion d'universel amour.

TAHAR BEN JELLOUN.

COMMENT TRAVAILLENT LES ÉCRIVAINS

Claude Lévi-Strauss : « il y a en moi un peintre et un bricoleur qui se relaient »

CLAUDE LEVI-STRAUSS, qui sera reçu le 27 juin à l'Académie française, s'est entretenu avec Jean-Louis de Rambures sur ses méthodes de travail.

— *Avez-vous une méthode de travail ?*

— Ma seule règle, c'est de ne jamais laisser passer une journée sans avoir écrit quelques lignes. Tantôt le matin, tantôt l'après-midi, je me partage entre mon laboratoire et mon travail à domicile. Comme je ne commence jamais un livre avec une idée préconçue, mais avec le seul pressentiment d'un problème, c'est dans l'approfondissement de celui-ci (actuellement la correspondance qui semble apparaître dans les mythes entre certains types de mutilations corporelles et certains types de rapports familiaux) que consiste mon travail.

— *Entre le pressentiment initial et le livre achevé, comment cela se déroule-t-il ?*

— Tout commence par un tête-à-tête avec d'innombrables lectures. Pour écrire les *Structures de la parenté*, j'ai débrouillé quelque chose comme sept mille livres et articles. Aujourd'hui, la production est devenue si abondante qu'elle dépasse les possibilités d'un seul homme. Mais à une certaine époque, vers 1940-50, je puis dire que rien de ce qui se publiait en ethnologie ne m'échappait. Regardez ma bibliothèque. Elle contient des milliers d'ouvrages avec lesquels j'ai vécu en permanence pendant des années. Souvent, je n'ai même pas besoin de chercher le titre... Rien que le dos, l'apparence du volume, je sais tout de suite de quoi il s'agit.

Après le stade des fiches de lecture vient celui des notes de cours. Depuis que je suis dans l'enseignement supérieur, tout ce que j'écris est indissociable de ce que j'enseigne. Il s'agit d'essayer les choses à la fois sur moi-même, en les formulant, et sur un auditoire, en observant comment il réagit. Neuf fois sur dix, je m'aperçois d'ailleurs que j'ai fait fausse route. Mais c'est le privilège des cours que d'y pouvoir dire des bêtises. Voilà pourquoi, je proscris à mes étudiants l'usage du magnétophone.

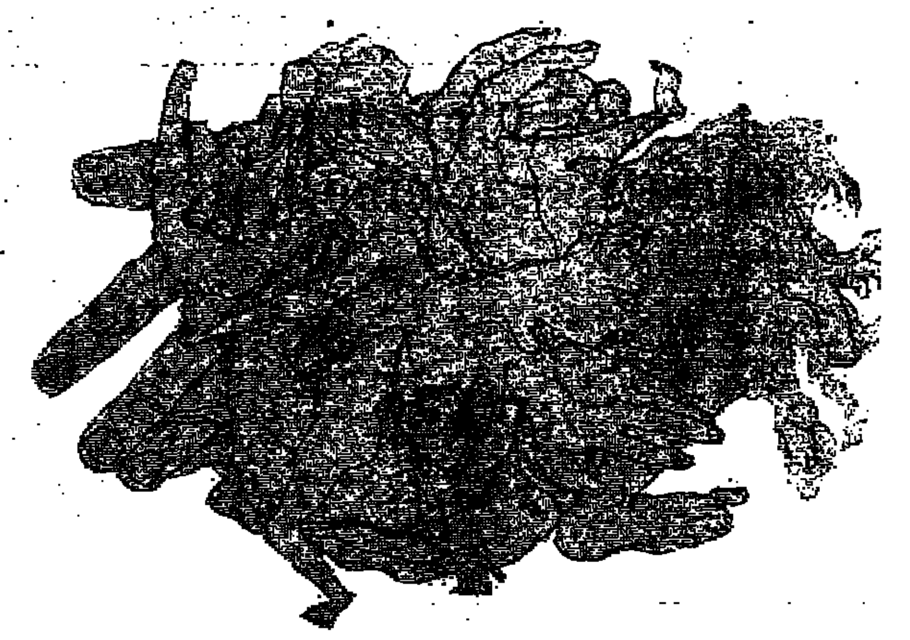
Enfin, au dernier stade, la rédaction, vient le moment où je découvre pourquoi, depuis des années, j'ai travaillé et enseigné sur un problème.

— *Vous ne parlez pas de l'enquête sur le terrain. Pour un ethnologue, n'est-ce pas essentiel ?*

— Oh, vous savez, j'ai tout de même passé plus de temps sur le terrain que certains critiques un peu malins ne le prétendent. Au Brésil, de 1934 à 1939, chaque fois que je disposais de quelques loisirs, je filais vers l'intérieur. A raison de voyages de quelques jours, puis de quelques semaines et enfin de plusieurs mois, cela a dû largement représenter plus de deux années. au total sur le terrain, avec des populations très diverses. Mais, je n'ai aucune honte à le confesser, mon temps de terrain s'est passé beaucoup moins à travailler qu'à apprendre comment on devait travailler. Philosophe de profession, je m'étais lancé dans l'ethnologie pour découvrir une nature encore intouchée par l'homme. Or je me suis aperçu qu'une expédition sur le terrain consistait d'abord en une traversée sans cesse renouvelée d'obstacles administratifs et politiques. Dans le monde d'aujourd'hui, on vous fait payer trop cher l'accès à la nature sans hommes et celle, acceptable, à la rigueur, où vivent ces hommes — les sauvages — qui savent encore la respecter.

D'ailleurs, il est naturel que, comme dans d'autres sciences, il y ait place en ethnologie pour les expérimentateurs et les théoriciens. Au cours des cinquante dernières années, une masse tellement énorme d'observations ont été recueillies qu'il faut bien que certains se consacrent à les mettre en ordre et à les interpréter.

Matériel de seconde main, dira-t-on. Mais prenons l'exemple des mythes. J'ai posé comme principe de méthode qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises leçons. Mais que, du moment qu'elles ont été racontées et recueillies, toutes sont également dignes de foi. Les résultats valident cette règle dans un si grand nombre de cas qu'on risque moins de se tromper en faisant si largement crédit aux matériaux que si on les suspectait systématiquement.



Dessin inédit de Lévi-Strauss.
(Tiré de « Lévi-Strauss » de C. Backès-Clément. Seghers.)

« Comme un opéra »

— *Pouvez-vous me parler du travail d'écriture proprement dit ?*

— Il y a en moi un peintre et un bricoleur qui se relaient. Comme le peintre qui exécute une esquisse avant de réaliser sa toile, dans une première phase, je commence par griffonner le brouillon du livre tout entier, en m'imposant pour seule discipline de ne jamais m'arrêter. Peu importe les redites, les phrases qui s'arrêtent à mi-chemin ou qui n'ont aucun sens. Une seule chose compte : arriver à enfanter un manuscrit peut-être monstrueux, mais en tout cas complet. Alors seulement, je puis passer à l'écriture.

Celle-ci s'apparente au bricolage. Il ne s'agit pas, en effet, de remplacer des phrases mal écrites par des phrases bien écrites, mais de retrouver ce que j'aurais dit dès le départ (ma référence mentale : Chateaubriand et Jean-Jacques Rousseau) si t o u t e s s o r t e s d'inhibitions n'avaient entravé le cours des choses. Entouré d'une montagne d'ouvrages et de dictionnaires (ces derniers en partie pour le seul plaisir de découvrir un mot inconnu), je commence donc par raturer le premier jet, tapé, à cette fin, à grands intervalles, à la machine, en rajoutant les corrections entre les lignes au moyen de divers feutres ou crayons de couleur. (Je ne choisis jamais la couleur *a priori* : ce serait établir quelque chose d'irrévocable.) Lorsque le manuscrit est devenu illisible, je le barbouille de blanc afin de pouvoir le corriger à nouveau. Lorsque cette opération est devenue à son tour impossible, je me donne le moyen de réécrire ce qui doit l'être à l'aide de petits morceaux de papier que je découpe et colle sur le manuscrit. Bref, au moment où le travail s'achève, celui-ci, composé de trois ou quatre feuilles superposées, ressemble presque aux collages de certains peintres.

Ne croyez pas pour autant que je fasse fi de la composition. Seulement, celle-ci est parfois plus « musicale », si je puis dire, que littéraire. Prenez *Tristes Tropiques*. On m'a reproché : « *Ce livre saute d'un sujet à l'autre. Il se ressent de la rapidité* (quatre mois) *avec laquelle il a été écrit.* » Pourtant, en l'écrivant, j'avais le sentiment de le composer comme un opéra. Les passages de l'autobiographie à l'ethnologie y correspondent à l'opposition entre les récitatifs et les arias. Les sauts de l'Amérique du Sud à l'Asie, à l'alternance entre les parties chantées et les interludes orchestraux.

De la même manière, compte tenu de la pluridimensionnalité des thèmes abordés dans les *Mythologiques*, j'aurais complètement morcelé la matière si je n'avais essayé de conduire mes analyses à l'exemple d'une composition musicale.

Inutile de vous préciser que je travaille toujours en musique. Celle-ci (lyrique ou symphonique exclusivement) interpose un écran entre le monde extérieur et moi. Je ne l'écoute d'ailleurs pas véritablement. A moins qu'elle ne me plaise tout particulièrement. Auquel cas, j'arrête de travailler. Mais je ne saurais vous dire combien je regrette France-Musique d'il y a quinze ans, où l'on pouvait écouter de la musique sans bavardage.

— *Vous êtes, en ethnologie, l'inventeur du structuralisme. Comment faites-vous les liens entre les différents mythes que vous utilisez ?*

— Vous connaissez le mécanisme des illusions d'optique : il faut les fixer pendant un certain laps de temps. Et soudain vous les voyez se renverser : l'escalier, qui avait l'air de monter se met à descendre. La spirale qui s'enroulait vers la gauche tourne dans le sens opposé. Cela se passe un peu comme pour les mythes, mais ils ont besoin d'être encore plus longtemps incubés. Il faut les savoir par cœur (ce n'est pas facile, puisqu'il s'agit d'histoires qui n'ont apparemment ni queue ni tête). C'est à force de les lire, de les laisser reposer, de les filtrer, qu'ils finissent par se retourner et révéler leur structure interne et leurs rapports à d'autres mythes.

Comment je procède pour découvrir, par exemple, que tel détail, par lequel un mythe du tabac exprime une progression au-delà de la culture, est exactement l'inverse de tel autre, par lequel un mythe du miel exprime, lui, une régression vers la nature ? Cela se passe un peu à la manière de ces réussites où il s'agit, en partant d'une donne aléatoire, de regrouper les cartes, soit par figures, soit par couleurs, soit par leur importance dans l'échelle numérique. Au départ, je me contente de distribuer mes fiches dans mes boîtes de façon arbitraire, selon les étiquettes les plus commodes. (S'agit-il, par exemple, du rôle joué par les haricots dans la pensée mythique des Indiens d'Amérique, j'écris « Pythagore en Amérique ».) Puis, au moment où j'ai l'impression que je puis et dois me mettre à écrire, je reprends toutes ces fiches. Je les étale sur ma table. Je les empile. Je cherche des arrangements entre les différents paquets. Cela, jusqu'au moment où des corridors et des passages commencent à apparaître entre les différents thèmes. Je redistribue alors mes fiches en fonction de ces corridors et ainsi de suite. C'est ap[illegible]tain nombre de ces regroupements (une bonne dizaine pour *les Structures de la parenté*) que l'économie générale du travail se dessine et que j'aboutis à un plan qui n'est pas pensé dans l'abstrait, mais résulte d'une sorte de jeu manuel.

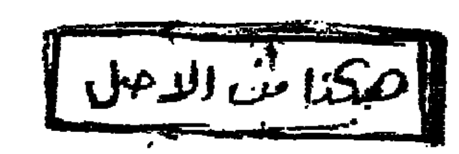
L'important, c'est de ne pas oublier un seul détail, aussi minime soit-il, car, en analyse structurale, tout est chargé de signification et l'on n'a rien compris tant que l'on n'a pas tout compris

— *Ne pourrait-on imaginer d'autres parcours ?*

— Bien entendu. Si l'on voulait représenter la mythologie par un graphe, les parcours d'un point à l'autre de celui-ci seraient si nombreux que l'on aboutirait à une complexité inextricable. C'est la mésaventure qui est arrivée à Saussure lorsque, pendant une période de sa vie, il travailla sur les *Nibelungen*. Pendant des années, il a accumulé des notes, et finalement, à force de croisements et de recroisements, son matériel est devenu impossible à maîtriser. Il n'a jamais réussi à écrire son livre. Lorsque j'ai commencé moi-même les *Mythologiques*, j'ai été obsédé par cet échec. Je me suis dit que cela ne devait m'arriver à aucun prix. Alors, j'ai pris une décision. J'ai étalé la matière du quatrième et dernier volume sur trois années de cours, au lieu des sept ou huit qu'il eût fallu, afin de la condenser en conséquence. Et puis, je me suis contenté d'esquisser d'autres parcours et d'autres choix.

Qu'importe ! A partir du moment où l'on sait que tout se tient et que la terre de la mythologie est ronde, on peut emprunter un chemin ou un autre. On finit toujours par rentrer chez soi.

Propos recueillis par
JEAN-LOUIS DE RAMBURES.



SPORTS

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

WM 74

Onze équipes pour six qualifications

Francfort. — Onze équipes pour six places : quel week-end en perspective ! Après les matches disputés le 19 juin à Dortmund, Hanovre, Munich et Stuttgart, seule la Pologne, en surclassant Haïti (7-0), a en effet rejoint l'Allemagne fédérale dans le camp des qualifiés pour le deuxième tour final de la dixième Coupe du monde. Les joueurs de Port-au-Prince, eux, accompagnent dans l'élimination les équipes d'Australie et du Zaïre. Mais, pour le reste, tout va se décider les 22 et 23 juin.

De notre envoyé spécial

La situation dans les groupes 1 et 2 est connue (*le Monde* du 20 juin). Elle est pratiquement la même dans les groupes 3 et 4. Là encore, les formations sud-américaines sont en grand péril : l'Uruguay n'a échappé au désastre qu'à trois minutes de la fin de son match contre la Bulgarie, grâce à un but égalisateur de Pavoni (1-1). Il lui faut absolument battre la Suède, dimanche, à Düsseldorf, pour espérer atteindre le deuxième tour. C'est une tâche ardue : les joueurs scandinaves ont réussi à tenir en échec les Pays-Bas. Or Johan Cruijff et ses partenaires avaient fait une très forte impression face à l'Uruguay, qu'ils ont battu.

La malchance de l'équipe bulgare

Malheureuse Bulgarie ! Pour n'avoir pas su préserver ses buts jusqu'à la dernière seconde, elle qui a failli gagner, pour la première fois de son histoire, une rencontre en phase finale de la Coupe du monde, elle risque, une fois de plus, l'élimination.

Le sort de l'Argentine dans le groupe 4 n'est guère plus enviable. Certes, l'équipe sud-américaine a obtenu le match nul face à l'Italie, mercredi à Stuttgart (1-1) : certes, elle doit théoriquement vaincre Haïti, dimanche, à Munich, mais cela ne sera sans doute pas suffisant. Face à la Pologne libérée de tout souci, les Transalpins ne doivent pas perdre : or il leur suffit d'un match nul pour se qualifier.

Si l'on s'en tient là, le puzzle est à peu près constitué. Mais ce n'est pas si simple. Deux autres éléments rentrent en jeu : d'abord les directeurs d'équipe font de savants calculs pour essayer de terminer, selon l'avantage qu'ils en tirent, premier ou deuxième de leur groupe. La place a, en effet, une très grande importance pour la suite de la compétition (*le Monde* du 12 juin). Autant dire qu'il peut y avoir quelques surprises, le week-end prochain, au « goal average ».

Une confrontation entre l'Amérique du Sud et l'Europe

Ensuite, il ne faut pas trop négliger les trois éliminés. Certes, comme on s'y attendait, la dixième Coupe du monde est d'ores et déjà réduite, comme les neuf précédentes, à une confrontation entre l'Amérique du Sud et l'Europe. Pour la première fois même, à ce stade de la compétition, elle peut se résumer à un duel entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest.

Mais l'Australie, Haïti et le Zaïre, qui n'ont maintenant plus rien à perdre, n'entendent pas servir de bouc émissaire par nations interposées. Les deux derniers pays, surtout : après leur cuisante défaite face à la Pologne et à la Yougoslavie (16 buts à 0 au total), les joueurs de Port-au-Prince et de Kinshasa aspirent à se réhabiliter. Ne serait-ce que pour ne pas courroucer davantage leurs présidents de la République respectifs qui suivent leur aventure d'un œil plus qu'attentif.

MICHEL CASTAING.

LES RESULTATS

Groupe III.

Pays-Bas et Suède 0-0
Bulgarie et Uruguay 1-1

Classement : 1. Pays-Bas, 3 points ; 2. Bulgarie et Suède, 2 points ; 4. Uruguay, 1 point

Groupe IV.

Italie et Argentine 1-1
Pologne b. Haïti 7-0

Classement : 1. Pologne, 4 points ; 2. Italie, 3 points ; 3. Argentine, 1 point ; 4. Haïti, 0 point.

Yachting

ERIC TABARLY PARTICIPE A LA COURSE DES BERMUDES

Trois pays de langue anglaise organisent les trois épreuves de haute mer les plus célèbres. Tous les ans, à la fin de décembre, se dispute en Australie la course Sydney-Hobart. Les années impaires, au mois d'août, se dispute le Fastnet, de Cowes au sud de l'Irlande, avec retour à Plymouth. Les années paires sont réservées à la course des Bermudes, entre Newport (Rhode-Island) et Saint-David's Head, dans l'île anglaise de l'Atlantique. Le départ sera donné ce vendredi 21 juin à quelque 150 concurrents.

La distance à couvrir est à peu près la même dans les trois épreuves, un peu plus de 600 milles, mais les conditions de navigation sont, évidemment très différentes. Signe particulier : la course des Bermudes traverse le Gulf Stream en l'accompagnant quelque temps. Les navigateurs cherchent donc à se faire aider par ce courant favorable et ils surveillent avec attention l'élévation de la température de l'eau qui leur signale l'apparition de cet auxiliaire très apprécié. Rappelons que cette compétition a été gagnée trois fois de suite (1956 - 1958 - 1960) par Carleton Mitchell à bord de son « Finisterre », un bateau à dérive dessiné par Stephens. A notre connaissance un tel exploit n'a jamais été réalisé dans une autre épreuve de haute mer.

La fine fleur des Etats-Unis se retrouve naturellement sur la ligne de départ à côté de quelques unités provenant du Canada, d'Amérique du Sud, de Grande-Bretagne. Cette année, Eric Tabarly, avec son « Pen-Duik » (dont le gréement a été revu par l'arsenal de Brest), participe à la rencontre pour y faire oublier, par une place d'honneur, de récentes et spectaculaires déconvenues. Il devrait ensuite prendre part à la Course transatlantique qui succède aux Bermudes dans le calendrier international. — Y. A.

Basket-Ball

NAISSANCE D'UN « NOUVEAU » CLUB A BERCK

Tout est bien qui finit bien à Berck : l'équipe de basket jouera en Coupe d'Europe, les statuts de la nouvelle association sportive, devenue « Berck Basket Club » (B.B.C.), ont été déposés dans les temps, et la quasi-totalité des joueurs, malgré le départ de Vérove pour Caen, signera à nouveau pour la prochaine saison. Le maire de Berck, M. Guy Malgouzou, qui est à l'origine de cet heureux dénouement, a donc tout lieu de se féliciter.

Mais cette affaire, qui a un moment soulevé l'indignation de la plupart des Berckois, laissera des séquelles : le maire de Berck est en effet décidé à poursuivre en justice les anciens dirigeants de l'Association sportive et plusieurs autres créanciers impayés le suivront dans cette voie.

La création du nouveau club est, au contraire, placée sous les meilleurs auspices. M. Malgouzou, qui préparait depuis quinze jours les nouveaux statuts du B.B.C., a étudié les comptes du Basket-Club de Denain (le concurrent direct de Berck) et établi des comparaisons : bien géré, le club de Berck aurait été une affaire saine. Il estime donc que le nouveau club pourra réaliser des bénéfices et se suffire à lui-même avec des subventions minimes ; il a, de plus, l'assurance de bien s'entendre avec celui qui devrait être le prochain dirigeant du club : M. De Bié (président du comité de sauvegarde du basket berckois), un industriel qui a déjà sauvé de la faillite une entreprise de construction de Berck et qui est, de surcroît, le patron de l'entraîneur Jean Galle.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Jean-Michel Erlan, ainsi que Delphine, ont la joie d'annoncer la naissance de
Jean-Brice.
Saint-Nazaire, le 16 juin 1974.

— M. et Mme Daniel Martin laissent à Jason la joie d'annoncer la naissance de son frère
Veri.
Le 19 juin 1974.

Mariages

— M. et Mme Lucien - Henry Sergent,
M. et Mme Jean Mazodier,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Anne et Pierre,
qui sera célébré le samedi 29 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Etienne d'Etrechy (Essonne).

— Notre collaborateur Gilbert Comte est heureux d'annoncer le mariage de son fils
Christian
avec Mlle Sylviane Fanquemberg.
La bénédiction nuptiale a été donnée en la cathédrale Saint-Louis de Choisy-le-Roi, le 20 juin 1974.

Nécrologie

Daniel THORNER

Alice Thorner,
Nicholas et Joël, Phoebe et Gérard Thomas, ses enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 18 juin 1974, de
Daniel THORNER,
directeur d'études
à l'Ecole pratique des hautes études (VIe section).
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.
Ses amis se réuniront pour lui rendre hommage le lundi 24 juin, à 17 h. 30, à l'Ecole pratique des hautes études, 54, rue de Varenne, Paris-7e.
9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris-5e.

— Le président, le bureau et le personnel de la VIe section de l'Ecole pratique des hautes études ont la tristesse de faire part du décès de
Daniel THORNER,
directeur d'études à la VIe section de l'Ecole pratique des hautes études.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.
Une réunion d'hommage et de souvenir aura lieu lundi 24 juin 1974, à 17 h. 30, rue de Varenne, 54, Paris-7e.

[Né aux Etats-Unis en 1915, Daniel Thorner a enseigné la civilisation de l'Inde à l'université de Pennsylvania. Auteur de plusieurs études et enquêtes sur l'agriculture et la population en Inde, il était depuis 1960 directeur d'études de la VIe section de l'Ecole pratique des hautes études, où il a notamment contribué aux recherches sur les problèmes du développement rural de l'Asie contemporaine.]

— On nous prie d'annoncer, de la part de la famille, le décès de
M. Marcel BRICOGNE,
survenu le 12 juin 1974, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques, célébrées en l'église Saint-François-de-Sales, suivies de l'inhumation dans la tombe de famille au Père-Lachaise, ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Pierre Chanoit,
M. et Mme François Chanoit et leur fils,
Mlle Sophie Chanoit,
Mlle Lucienne Chanoit,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre CHANOIT,
chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,
survenu le 13 juin, dans sa soixante-quatorzième année.
Les obsèques religieuses ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Lyon.
Mlle Marie-Paule Chas,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul CHAS,
survenu le 18 juin 1974.
Messe de funérailles le vendredi 21 juin, à 9 heures, en l'église du Saint-Nom-de-Jésus (corps déposé).

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Mathilde CICUREL,
née Levi,
survenu le 18 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
De la part de ses enfants et petits-enfants de Milan, Paris, Sao-Paulo et Lausanne.
Des familles Cicurel, Levi, parentes et alliées.
L'inhumation aura lieu le vendredi 21 juin au cimetière de Bagneux-Parisien.
Réunion entrée principale, à 11 heures.
Un service religieux sera fait au temple, 24, rue Copernic, Paris-16e, du 21 au 27 juin, chaque soir à 18 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme André Capmas et ses enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Demonque, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Dominique Aldoma,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Catalina Sanchez,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel DEMONQUE,
commandeur de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques,
survenu le 19 juin 1974.
Les obsèques auront lieu à Notre-Dame-de-l'Assomption de Passy, sa paroisse (88, rue de l'Assomption, Paris-16e), le samedi 22 juin, à 8 h. 30.

— Les membres du conseil d'administration et le personnel des Ciments Lafarge,
Les membres des conseils d'administration et le personnel des sociétés du Groupe Lafarge,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Marcel DEMONQUE,
président-directeur général des Ciments Lafarge,
commandeur de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques,
survenu à Paris le 19 juin 1974.

— Nous apprenons la mort de
Henri DUQUAIRE,
ancien rédacteur du « Figaro »,
survenue à Caumont-sur-Ytrac (Cantal) le 19 juin 1974, à l'âge de soixante-dix ans.
Les obsèques auront lieu en l'église d'Ytrac (Cantal) le 22 juin 1974, à 10 h. 30.

[Licencié en philosophie, Henri Duquaire fut correspondant du « Figaro » au Maroc, fonction qu'il dut quitter au bout d'une dizaine d'années en raison de ses courageuses prises de position politiques. Revenu à Paris, il tint la rubrique religieuse de 1958 à 1970. Une étude sur « les Chrétiens en Allemagne de l'Est » lui valut le grand prix du reportage en 1961. Auteur de divers ouvrages sur le Maroc, il préparait une étude sur l'eucharistie et la présence réelle que la mort a interrompue.]

— M. Charles-Henri Fontaine,
M. et Mme Claude Boisset,
M. et Mme Bernard Fontaine,
M. et Mme Jean-Pierre Cuisinier,
Olivier, Tristan, Guillaume, Matthieu,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme Charles-Henri FONTAINE,
née Madeleine Drappier,
leur épouse, mère et grand-mère, décédée subitement le 17 juin à Tarbes (Hautes-Pyrénées), à l'âge de cinquante-sept ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 22 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Clément d'Arpajon (Essonne).
15, avenue de la République,
91 290 Arpajon.

— M. Jean-Paul LACROIX et Mme, née Véronique Chevallier, font part du décès de leur fille
Charlotte.
Le 17 juin 1974.
7, rue Paul-Escudier, 75 009 Paris.

— Paris, Urt (64 870).
On nous prie de faire part du rappel à Dieu de
Mme Jacques LAPAUZE,
née Nicole Tallet,
survenu le 19 juin aux Vignottes, à Urt (Pyrénées-Atlantiques).
Les obsèques auront lieu le 21 juin, à 17 heures, en l'église Notre-Dame d'Urt, suivies de l'inhumation.
De la part de :
M. Jacques Lapauze,
Les familles Lapauze, Tallet, Lepoivre.

— M. et Mme Hervé Grégoire et leurs enfants,
M. et Mme Yves Le Normand et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 15 juin, de leur mère et grand-mère,
Mme Fernand MARCHAY.
3, avenue Daniel-Lesueur,
75 007 Paris.
18, avenue Bugeaud, 75 116 Paris.

— M. et Mme Michel Retrou,
M. et Mme Michel Avignon,
Les docteurs Yves et Nicole Najean et leurs enfants,
font part du décès de
M. Jean RETROU,
survenu le 19 juin 1974.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 22 juin, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Thérèse de Boulogne (92), rue de l'Ancienne-Mairie.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Marcelle WAHL.
De la part de :
M. le professeur André Lwoff,
Mme et M. André Dalmas,
M. Jean Leymrie,
Mme Evelyne Ortlieb,
M. Henri Thomas.
Les obsèques ont eu lieu le 18 juin au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.

[L'œuvre de Marcelle Wahl, peintre, graveur et verrier de grand talent, fera par la suite l'objet d'une exposition. Cette artiste, disparue dans sa quatre-vingt-sixième année, laisse en outre deux ouvrages de recherche esthétique : « le Mouvement dans la peinture » (1936) et « Création picturale et ordre cérébral » (1964), préfacé par André Lwoff, prix Nobel de médecine.]

Remerciements

— M. et Mme Raymond Dreux et leurs enfants, dans l'impossibilité de remercier rapidement tous ceux qui, à l'occasion du retour à la paix du Seigneur de
Henri DREUX,
leur ont manifesté leur sympathie par leur présence aux obsèques, leurs envois de fleurs et leurs cartes de condoléances, les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

— M. et Mme Bernard Langer,
M. et Mme Marc Roth,
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur peine lors du décès de
M. Charles LANGER.

Anniversaires

— On nous prie de rappeler au souvenir de ses amis la mémoire de
Gilles de SOUZA
(Chambrey dans la Résistance),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance
à titre posthume,
fusillé par les nazis le 21 juin 1944 à Arbin (Savoie), à l'âge de vingt-deux ans.

Communications diverses

— Quinzaine de la parapsychologie organisée par le GERP, du 18 juin au 2 juillet, tous les jours, de 16 à 20 heures, à la librairie Internationale, 10, rue Casimir-de-la-Vigne, 75 006 Paris. Tél. 325-47-11. (50 mètres théâtre Odéon).

Visites et conférences

VENDREDI 21 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 42, avenue des Gobelins, Mme Stoppelaëre : « Manufacture royale des Gobelins ». — 15 h., métro Pont-Marie, Mme Vermeersch : « Ile Saint-Louis ». — 15 h., grille de l'Esplanade, côté Seine, Mme Warnery : « Les Invalides de Louis XIV à Napoléon et le musée ». — 15 h., devant l'église, Mme Zujovic : « L'église Saint-Gervais et la rue François-Miron ». — 15 h., au centre de la place, Mme Gatouillat : « La place Vendôme ». — 15 h., tour nord cathédrale Notre-Dame, Mme Saint-Girons : « Chapelle romane Saint-Aignan au cloître Notre-Dame ». — 15 h., façade de l'église, place Saint-Sulpice, Mme Stoppelaëre : « Saint-Sulpice ». — 15 h., entrée de la Sainte-Chapelle, Mme Warnery : « L'histoire du peuple hébreu et des reliques de la Passion racontée par les vitraux de la Sainte-Chapelle ».

15 h., Petit Palais : « Le trésor des Thraces en Bulgarie » (Mme Angot). — 15 h., 2, rue de Sévigné : « La place des Vosges, les hôtels du Marais » (A travers Paris). — 15 h., métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus). — 15 h., 39, quai d'Anjou : « Promenade dans l'île Saint-Louis » (Mme Hager). — 15 h. 30, façade église Saint-Gervais : « Hôtels de Beauvais, d'Aumont, de Sens » (M. de La Roche). — 14 h. 30, musée du Petit Palais : « Exposition Découverte de l'art thrace ». — 15 h., 2, avenue Paul-Doumer : « Le cimetière de Passy » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie ; philosophie religieuse appliquée ; méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France), entrée libre. — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Chaké : « De l'homme-Adam à l'homme-Christ » (l'Homme et la Connaissance).

VENTES

AU PALAIS GALLIERA

Dispersion de la bibliothèque Esmérian

Verlaine illustré par Bonnard : 285 000 francs

C'est sur une cinquième vacation, consacrée au livre illustré moderne — 1874 à nos jours — que s'est achevée la dispersion de la bibliothèque Raphaël Esmérian, dirigée par l'étude Ader (MM. Blaizot et Guérin experts). Le goût prononcé du bibliophile new-yorkais pour le livre français s'affirme dans ce dernier ensemble, où les créations de relieurs tels que Legrain, Marius Michel, Cretté, Bonet, Creuzevault, Rose Adler, habillent admirablement les œuvres de Daudet, Rostand, Guysmans, Gogol, enrichies des illustrations signées Dufy, Rouault, Picasso, Chagall, Segonsac, entre autres.

La principale adjudication — 285 000 F — a été donnée pour Parallèlement, *de Verlaine ; un des dix exemplaires sur chine, orné de cent neuf lithographies tirées en rose et de dessins par Pierre Bonnard — éditeur Ambroise Vollard, 1900, dans une reliure de Pierre Legrain ; 250 000 F pour* la Chanson des gueux, *de Jean Richepin, quatre volumes, 1918, édition intégrale avec deux cent cinquante-deux compositions de Steinlen et les dessins originaux ayant servi à l'illustration, reliés par Marius Michel ; 140 000 F pour une édition originale de J.-A. Nau, dans une robe de Cretté,* Hiers bleus, *1904, avec cinquante-six aquarelles de Paul Signac.*

On a payé 123 000 F trente et une eaux-fortes originales de Picasso pour des textes de Buffon, 1942, un des trente exemplaires sur japon impérial avec une suite sur chine, relié par Bonet, en 1952 ; 100 000 F, sur offre à 20 000 F aux Aventures de Tartarin de Tarascon, *de Daudet, illustrées par Raoul Dufy.*

Le total des cinq ventes de cette bibliothèque, allant du manuscrit aux peintures des quinzième et seizième siècles, jusqu'aux grands illustrés des temps modernes, a dépassé 20 millions.

G. V.

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 1. — Tableaux, meubl. anc., art 1900, boules presse-papiers. Mes René et Claude Boisgirard.
S. 4. — Volumes, bibel., mobilier. Mme Vidal-Mégret, Me Oger.
S. 7. — Collect. décorations ordres français et étrangers. M. Charles. Me Thullier.
S. 8. — Costumes de théâtre, dessins, aquarelles, gouaches. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 10. — Extr.-Orient. M. Moreau-Gobard, Mme Schulmann, Mes René et Claude Boisgirard.
S. 11. — Photographies originales Second Empire à fin 19e siècle. MM. Faure, Levy, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 12. — A 21 h. (expo. 11 à 18 h.) : bons tableaux mod. Me Robert.
S. 14. — Tableaux 19e siècle, objets d'art. Me Bondu.
S. 19. — Timbres. Mes Jacques Ribault-Menetière, Marlio.

PALAIS GALLIERA - 14 h. 30
OBJETS D'ART - MEUBLES ANC.
Mes René et Claude Boisgirard.
MM. Lefuel, Praquin.

PALAIS GALLIERA - 14 h. 30
TABLEAUX ANCIENS
BEAUX BIJOUX
CERAMIQUE DE CHINE
OBJETS D'ART et D'AMEUBL. 18e s.
S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
MM. Lebel, Prost, Boutemy.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 20 JUIN

PROGRAMME MINIMUM A L'O.R.T.F.

En raison de la grève du personnel à l'O.R.T.F., un programme minimum sera diffusé à la radio et à la télévision.

RADIO : musique ininterrompue ; bulletin d'information à 19 heures.

TÉLÉVISION : programme commun aux trois chaînes.

20 h. Journaux télévisés (chaînes I et II).

20 h. 35 Film : « Confidences sur l'oreiller », de M. Gordon, avec R. Hudson et D. Day.

22 h. 10 Série : Les dossiers secrets des trésors. Les oiseaux d'or de Petrossia, Réal. J.-J. Sirkis.

Dans les années 1830, un paysan roumain découvre des pierres précieuses provenant d'un trésor enfoui dans une carrière. Cette découverte a de dramatiques conséquences.

Radios périphériques :

EUROPE 1 : 19 h., Europe-soir ; 20 h. 5, Radio 2 ; 22 h. 30, Europe-Panorama.

R.T.L. : 18 h., Journal ; 21 h., Poste restante ; 22 h., R.T.L.-Digest.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Chinaud, rapporteur de la commission d'enquête sur l'O.R.T.F. à l'Assemblée nationale.

VENDREDI 21 JUIN

Les agents techniques et administratifs en grève poursuivant leur mouvement, les programmes risquent d'être perturbés.

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Nans le berger.
20 h. 30 Série : Suspense. « L'accusé mène l'enquête ».
21 h. 40 Magazine médical, d'I. Barrère. Vie et mort de la cellule.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie, de J. Gérard et J.-L. Roncoroni. Réal. F. Dupont-Midy. Avec S. Milhaud, G. Anys, G. Casadesus.
20 h. 35 *Dramatique* : « les Jardins des rois », de J. Tournier. Réal. J. Kerchbron. Avec D. Darrieux, E. Labourdette, G. Wilson.
Vingt ans après, un homme retrouve dans les jardins du roi à Versailles une femme qu'il a aimée et n'a pu épouser.
22 h. 5 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 A livre ouvert, de J. Prasteau.
20 h. 40 Cent ans de football.

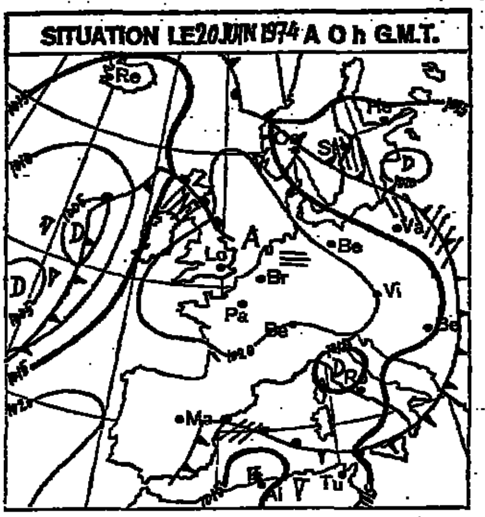
● FRANCE-CULTURE

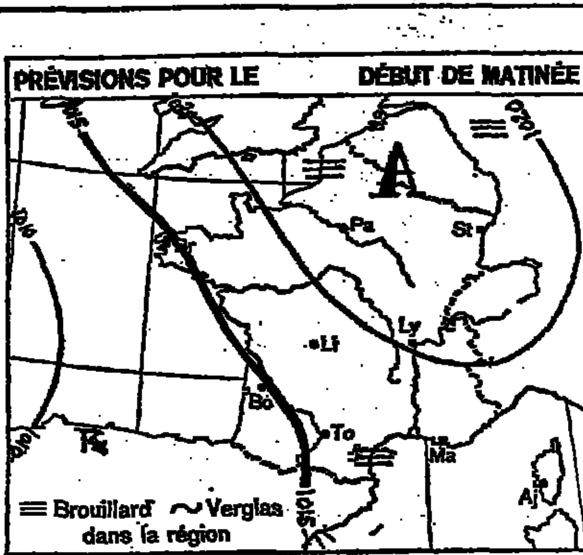
20 h., Rencontre avec René de Obaldia, avec E. Bourdet, M. O. Hana et Ph. Lavastine ; 21 h., Entretien avec Pierre Barbizet ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne ; 21 h. 50, En son temps l'Opéra. Le vérisme italien : Puccini (1) ; 22 h. 35, Art, création, méthode ; 23 h., Les livres ésotériques ; 23 h. 15, Le concert du bibliophile. A propos de la version française du « Dictionnaire de l'Opéra » (Berlioz).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Dîner-concert (Ravel, Mozart, Couperin) ; 20 h. 30, Orchestre philharmonique de Belgrade, direct. Z. Zdravkovic, avec le concours de M. Tipo, pianiste : « Sofoson 1 » (Bronislav Predic Sefer), « Concerto pour piano et orchestre n° 4 » (Beethoven), « la Mer » (Debussy) ; 21 h. 35 (S.), Ensemble du domaine musical, direct. G. Amy : « Kontrapunkte » (Stockhausen), « Point d'aube » (B. Jolas), « Linaia-Agon » (Xénakis), « Jeu et Formes » (G. Amy) ; 23 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 20 juin à 0 heure et le vendredi 21 juin à 24 heures :

L'anticyclone centré sur la Belgique se décalera lentement vers le nord-est, tandis que la partie méridionale d'un front froid océanique atteindra la péninsule Ibérique.

Vendredi 21 juin, sur l'ensemble de la France, le temps sera ensoleillé et chaud. Puis du pas de Calais, ainsi que sur le Roussillon et le Bas-Languedoc, des formations brumeuses matinales évolueront assez rapidement. Sur les Pyrénées, puis sur l'Aquitaine, une tendance orageuse se développera ; le ciel deviendra nuageux l'après-midi et le soir, et quelques orages éclateront localement.

Les vents, faibles ou modérés, s'orienteront au secteur sud-est.

Jeudi 20 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 026,6 millibars, soit 767 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 juin ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Biarritz, 22 et 11 degrés ; Bordeaux, 25 et 8 ; Brest, 20 et 10 ; Caen, 22 et 11 ; Cherbourg, 17 et 9 ; *Clermont-Ferrand*, 22 et 7 ; *Dijon*, 23 et 12 ; Grenoble, 24 et 8 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille, 29 et 15 ; Nancy, 21 et 7 ; Nantes, 29 et 13 ; Nice, 24 et 18 ; Paris-Le Bourget, 21 et 10 ; Pau, 24 et 11 ; Perpignan, 29 et 14 ; Rennes, 22 et 10 ; Strasbourg, 23 et 10 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 26 et 10 ; Ajaccio, 23 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 12 degrés ; Athènes, 29 et 18 ; Bonn, 18 et 7 ; Bruxelles, 19 et 11 ; Le Caire, 26 et 22 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 18 et 12 ; Genève, 22 et 8 ; Lisbonne, 23 et 12 ; Londres, 18 et 11 ; Madrid, 19 et 12 ; Moscou, 24 et 12 ; New-York, 29 et 20 ; Palma-de-Majorque, 27 et 14 ; Rome, 24 et 17 ; Stockholm, 23 et 12 ; Téhéran, 38 et 26.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 873

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III								■	■
IV		■	■						
V		■				■	■		
VI			■					■	
VII					■				
VIII									
IX			■						■
X	■			■			■	■	
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Sont sans doute là pour nous rappeler qu'il ne faut pas se fier aux apparences. — II. Bon, il peut s'étendre sans nous donner l'envie de dormir. — III. A quoi bon le chasser ! — IV. Sait donc probablement parler aux femmes. — V. Indique qu'il n'y aura pas de suite. Handicaperait un boxeur. — VI. Pronom. Génies. — VII. Se montre souvent vache envers les bœufs. Est sombre et triste. — VIII. Fait perdre toute contenance. — IX. *Témoigne qu'on n'a* pas du tout envie de changer de voie. Ecarte des lèvres rouges. — X. Quel drame ! Fin de participe. — XI. A l'origine de mesures le plus souvent impopulaires.

VERTICALEMENT

1. Voies d'eau. — 2. Brillant jaboteur. Produit des feuilles. — 3. Ne réfléchit donc pas. Grande nappe. Ne manquait pas d'agrément. — 4. Peut rester dans son lit si on la détourne de son cours. — 5. Entourées d'eau azurée. Rendaient momentanément fou. — 6. D'un auxiliaire. Provoquent des démangeaisons intolérables quand elles deviennent grandes. — 7. Ornement. Grand lorsqu'il est vigilant. — 8. Caressa sans doute plus d'une fois Cléopâtre. Prononcé par un ministre. — 9. Possessif. Lourde à porter. Un point dans l'eau.

Solution du problème n° 872

HORIZONTALEMENT

I. Impériale. — II. Dessertes. — III. Otite. AP. — IV. Li. Tari. — V. Aèdes. — VI. Trirème. — 7. Aran. — 8. Irascible. — IX. Eu. Ailées. — X. Pagel. — XI. Ut. Elèves.

VERTICALEMENT

1. Idolâtrie. — 2. Métier. Rupt. — 3. Psi. Dira. — 4. Esther. Sage. — 5. Rée. Se. Ciel. — 6. Ir. Maille. 7. AT. Acerbe. — 8. Léar. Alène. — 9. Espionnes.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Chasse

LES REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS REFUSENT DE SIÉGER AU CONSEIL ET A L'OFFICE NATIONAL

L'Office national de la chasse a publié le communiqué suivant : « *Le 19 juin, les membres chasseurs du conseil d'administration de l'Office national de la chasse, présidé par M. Georges Bejot, ont pris la décision de refuser de siéger à la fois au conseil d'administration de l'Office national de la chasse et au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage tant qu'ils ne seront pas en possession des moyens financiers indispensables au fonctionnement des fédérations départementales des chasseurs, dont ils ont la responsabilité et la charge. Ils maintiendront cette attitude jusqu'à complète satisfaction, conformément à la proposition qu'ils ont faite au congrès des présidents de fédérations, les 17 et 18 juin, proposition adoptée à l'unanimité, et qui consistait à augmenter de 10 F par an la cotisation dévolue aux fédérations départementales des chasseurs pour assurer leur survie.* »

[A l'heure actuelle la part allouée aux Fédérations départementales de chasseurs sur le prix du permis est de 24 F.

Cette somme n'a pas été modifiée depuis 1969 et les présidents de fédération font valoir que leurs frais ont considérablement augmenté depuis cette date, en particulier les charges de garderie (salaires, charges sociales, frais de déplacement pour les gardes).

Mais cette somme de 10 F demandée par les fédérations entraînerait une augmentation du permis, augmentation que refuse pour l'instant le ministère des finances.]

Loterie nationale

TIRAGE DE LA 12e TRANCHE 1974

Les billets portant le numéro 24443 gagnent 1 000 000 de F (gr. 1, sér. A), 50 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 500 000 F (gr. 1, sér. B), 25 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 24443 gagnent 5 000 F, 5 030 F ou 5 060 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F, 1 030 F ou 1 060 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 5 000 F, 5 030 F ou 5 060 F (gr. 1, sér. B) et 1 000 F, 1 030 F ou 1 060 F (gr. 2 et 3, série B).

Les billets portant le numéro 02465 gagnent 100 030 F (gr. 2, sér. A), 4 030 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 200 030 F (gr. 2, sér. B), 7 030 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 02465 gagnent 1 000 F ou 1 030 F (gr. 2, sér. A), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 1 000 F ou 1 030 F (gr. 2, sér. B), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 82912 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 50872 gagnent 10 000 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 2, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 36743 gagnent 10 000 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 2, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 53743 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 43435 gagnent 10 030 F (gr. 3, sér. A), 1 030 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 030 F (gr. 3, sér. B), 2 030 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets portant le numéro 85066 gagnent 10 030 F (gr. 3, sér. A), 1 030 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 030 F (gr. 3, sér. B), 2 030 F (gr. 1 et 2, sér. B).

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT SERIE A	SERIE B
1	771	100	250
	791	100	250
	841	100	250
	4161	1 000	500
	25301	5 000	8 000
2	42	60	60
	82142	5 060	8 060
	14892	5 000	8 000
3	87273	3 000	5 000
	42053	5 000	8 000
4	114	100	250
	4554	1 000	500
	3124	1 000	500
	6784	2 000	1 000
5	5	30	30
	75	90	90
	4745	1 030	530
	2135	1 030	530
6	06	60	60
7	067	100	250
	4377	1 000	500
	7767	1 000	500
	5757	1 000	500
	08507	5 000	8 000
	65997	5 000	8 000
8	03868	5 000	8 000
	29598	5 000	8 000
9	29	60	60
	959	100	250
	179	100	250
	789	100	250
	7369	1 000	500
	93289	5 000	8 000
0	0	30	30
	440	130	280
	160	130	280
	0840	1 030	530
	90030	3 030	5 030
	43420	5 030	8 030

COMPTE TENU DES CUMULS DE LOTS

Le prochain tirage (Tranche de la Saint-Jean) aura lieu le mercredi 26 juin, à 19 h. 45, place du Casone, à Ajaccio (Corse).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :
Quinze jours .... 14 F
Trois semaines .... 20 F
Un mois .... 25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :
Quinze jours .... 20 F
Trois semaines .... 29 F
Un mois .... 38 F

EUROPE (avion) :
Quinze jours .... 31 F
Trois semaines .... 45 F
Un mois .... 60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 juin 1974 :

DES ARRETES

● Relatif à l'ouverture d'une session du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles ;

● Autorisant le recrutement de professeurs assimilés aux agrégés et de professeurs assimilés aux certifiés des écoles normales nationales d'apprentissage et des centres de formation des professeurs techniques adjoints des lycées techniques.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

La crise de l'énergie et les transports urbains

Des villes plus économes et plus belles

Hausse du prix de l'essence, mais baisse de la T.V.A. payée par les transports en commun, dont les tarifs n'augmenteront pas ; intervention auprès du Conseil de Paris et des maires des grandes villes pour qu'ils étendent le réseau de couloirs réservés aux autobus ; multiplication des parcs de stationnement près des gares ; telles sont pour l'essentiel les mesures récemment décidées par le gouvernement pour diminuer la consommation de carburants dans les villes, et dont on peut rapprocher la décision du président de la République d'interrompre les travaux de la voie express rive gauche. Sont-elles suffisantes ?

Experts et associations d'usagers des transports en commun semblent d'accord pour estimer que le dispositif mis en place par les pouvoirs publics est incomplet. L'ampleur de la crise de l'énergie appelle, ou appellera à plus ou moins brève échéance, d'autres remèdes. Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines et maire de Meulan, a déjà formulé un certain nombre de propositions (le Monde *du 19 juin*). *Le bureau d'études Battelle de Genève en a formulé d'autres à l'occasion d'un récent colloque organisé à Turin sur le thème « Les transports urbains et la crise de l'énergie ».*

Que de gâchis entraînent dans les cités les encombrements de la circulation ! Arrêts et démarrages fréquents, vitesse moyenne trop faible, augmentent fortement la consommation d'essence. Assurer la fluidité du trafic amènerait une économie de l'ordre de 20 à 25 % de la consommation totale des automobiles, assurent les techniciens. Mais comment ?

Trop souvent, les carrefours sont équipés de feux automatiques qui bloquent la circulation même en dehors des heures de pointe. Pendant cette période, un simple clignotant rouge, avec toutefois une priorité aux transports collectifs, suffirait. On pourrait aussi, suggère le bureau d'études, construire davantage de souterrains pour éviter les croisements en surface. Ainsi chaque automobiliste pourrait se déplacer à une vitesse uniforme de 55-60 kilomètres à l'heure, ce qui correspond à la fois au minimum de consommation et au maximum de débit que peut absorber une voie de largeur moyenne.

Les experts souhaitent que le moteur Diesel soit plus utilisé. Son rendement est de 30 à 38 % supérieur à celui du moteur à essence, et il consomme environ 30 % de moins. Contrairement à ce que l'on pense souvent, il pollue moins l'atmosphère. Il est plus bruyant, mais le recours à de nouveaux matériaux absorbants pourrait facilement supprimer ce défaut. Espoir de tous les urbanistes et défenseurs de l'environnement, l'automobile électrique devrait être plus largement répandue. Avantage : elle est robuste et nécessite peu d'entretien. Inconvénient : elle est chère et son autonomie d'action est limitée. En attendant de nouveaux progrès techniques, et pour compenser son prix élevé des formules d'utilisation collectives (taxi, self-service, clubs d'usagers) pourraient être tentées. Un seul véhicule remplacerait ainsi avantageusement, et à un moindre coût pour la collectivité, sept à dix automobiles privées.

La consommation d'énergie de l'autobus rapportée au nombre de passagers par kilomètre parcouru est souvent moins élevée que celle du train et est trois à quatre fois plus faible que celle de l'automobile, note le bureau d'études. Mais il faut que les véhicules des transports en commun circulent sur des couloirs réservés. A cet égard et malgré les demandes faites depuis plusieurs années déjà par les ministres des transports successifs, on doit déplorer le faible effort de la Ville de Paris. Pour l'année 1974, la R.A.T.P. avait proposé l'aménagement de 7,2 kilomètres à contresens et 23,8 kilomètres dans le sens de la circulation. La préfecture de Paris a cru bon — sans doute par crainte de mécontenter certains élus — de retenir seulement 2,3 kilomètres à contresens et 16,2 kilomètres dans le sens de la circulation.

Contre mauvaise fortune bon cœur

La construction de mini-métros, moins onéreux que le métro classique, s'impose aussi. « Un mini-métro fonctionnant en surface mais qui serait surbaissé et adaptable localement et progressivement à la circulation souterraine, voilà le véhicule qu'attendent toutes les cités de cent cinquante mille à un million d'habitants », *affirment les experts de Battelle.*

Il faut souligner enfin la remarquable rentabilité des moyens de transport dits « naturels » c'est-à-dire la marche et surtout la bicyclette, qui sont respectivement quatorze et quarante fois plus efficaces que l'automobile si l'on considère l'énergie dépensée par kilomètre parcouru. Dans une ville dessinée et aménagée pour les piétons et les cyclistes, 40 à 60 % des déplacements pourraient être effectués à pied ou à vélo. Les spécialistes insistent toutefois sur la nécessité de créer un environnement favorable. Les distances au-delà desquelles les piétons refusent de marcher varient du simple au quadruple (de 200 à 800 mètres) selon l'agrément du site ou de la rue.

En décidant de relever le prix de l'essence et de ne pas augmenter les tarifs des transports collectifs, le gouvernement fait financer par les automobilistes les transports en commun. Cette mesure est juste et concrète.

Il reste à créer de nouveaux couloirs réservés aux autobus ou de nouveaux parcs de stationnement, pour freiner davantage la circulation automobile. Pour l'instant, un vœu pieux dans la plupart des villes de France. Par crainte de porter tort à l'industrie automobile en mauvaise posture et de peur de bouleverser trop brutalement les habitudes des citadins, les pouvoirs publics se sont pour l'instant contentés de demi-mesures. La gravité de la crise de l'énergie et la part qu'occupe l'automobile privée dans la consommation totale de carburant (près de 65 % en France) exigera d'autres sacrifices. Mais des sacrifices qui auront souvent l'avantage de rendre les villes plus attrayantes et qui permettront de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

ETIENNE MALLET.

L'abandon de la voie express rive gauche

Les conseillers ouvrent le débat

La décision de M. Valéry Giscard d'Estaing de remettre en question le projet de voie express rive gauche a entraîné de nombreuses réactions dans les milieux parisiens. Sur l'initiative des élus communistes, qui ont déposé une question d'urgence à ce sujet, un débat s'engage ce jeudi 20 juin à l'Hôtel de Ville.

Les communistes demandent l'abandon du projet, la condamnation de « l'ingérence de l'Elysée » dans les affaires parisiennes et une nouvelle affectation pour les crédits disponibles. De leur côté, les élus U.D.R., à l'initiative de M Christian de la Malène (rapporteur général du budget), ont eux aussi déposé une question et comptent — suivant en cela les suggestions de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur — consacrer l'ensemble des crédits libérés, y compris la part de l'Etat, à des réalisations sociales, notamment des crèches.

Sans préjuger des suites de ce débat, on peut croire que le projet sera sinon abandonné, du moins différé, puisque, aux trente voix de la gauche, devraient s'ajouter celles des républicains indépendants et des centristes. En effet, M. Jacques Dominati, ancien président du Conseil de Paris et leader des républicains indépendants, a déclaré : « *Les deux groupes, républicain indépendant et Libertés de Paris, qui sont la structure du comité de liaison du soutien à Valéry Giscard d'Estaing, se réuniront pour prendre position sur l'ajournement de la voie express rive gauche. Mais, selon moi, ce comité de liaison, qui comprend vingt-deux conseillers, suivra les orientations données par le président de la République, ce qui signifie en clair qu'à l'Hôtel de Ville, il n'y a pas de majorité pour la voie express rive gauche.* »

Les socialistes, par la voix de M. Michel Salles, « *constatent à nouveau que la décision vient de l'Elysée. Georges Pompidou avait décidé d'aménager cette voie. Valéry Giscard d'Estaing décide seul de l'abandonner. Cela démontre que les prérogatives du Conseil de Paris sont mises en brèche* ». « *Sur le fond, nous constatons que tout ce que nous avons pu déclarer à la tribune du Conseil sur l'environnement, le coût des travaux, l'inutilité de cette voie est reconnu par les plus hautes instances de l'Etat.* »

District parisien

A EVRY : l'environnement dans les colloques et... dans les rues

Jusqu'au 23 juin, diverses manifestations sont organisées dans la ville nouvelle d'Evry (Essonne) sur le thème de l'environnement. Des « tables rondes », des films, des exposés, sont prévus, mais l'environnement à Evry, concrètement, qu'est-ce que c'est ?

De la boue Parce qu'il y a toujours un quartier, une route ou une usine en chantier. De la boue qui transforme les routes en patinoires malgré les passages répétés de véhicules équipés de rouleaux et de brosses. Des routes, beaucoup de routes, trop de routes : l'autoroute du Sud, des voies rapides, des échangeurs... Il a fallu une certaine virtuosité aux ingénieurs des ponts et chaussées pour obtenir de tels entrelacs de goudron sur un terrain aussi plat. Dans la ville nouvelle, le chemin le plus court d'un point à un autre n'est jamais la ligne droite.

A celui qui s'en étonne et s'en inquiète, M. Michel Choquet, paysagiste de l'établissement public d'aménagement, rétorque qu'« *il est impensable d'obtenir en dix ans un environnement digne de ce nom* ». D'abord parce que lui-même est obligé d'attendre pour intervenir que le gros des travaux routiers soit achevé et, ensuite, parce qu'il faut du temps pour donner à chaque habitant les 25 mètres carrés d'espaces verts auxquels, en moyenne, il a droit.

En attendant, M. Choquet habille Evry. Il élève des talus pour dissimuler les voies, les plante d'arbres, dessine des voies piétonnes. Un maître mot pour lui : l'économie. L'espace public coûte si cher à entretenir qu'il préfère planter des arbres qu'engazonner. Autre exemple, le lac de Courcouronnes déverse les eaux de pluie du plateau non dans une énorme canalisation souterraine, comme cela avait été étudié, mais par un ruisseau au nom évocateur : l'Ecoute s'il pleut. C'est plus joli et c'est moins onéreux. Ou encore, pour que les rues ne soient pas perpétuellement éventrées par les chantiers du gaz ou du téléphone, M. Choquet a participé à la conception de galeries techniques qui courent sous le trottoir. Solution agréable et économique, et dont on se demande pourquoi elle n'est pas étendue à toutes les villes de France.

« *Mon métier*, dit-il, *n'est pas seulement planter des arbres, comme on le croit trop souvent. C'est aussi imaginer tout ce qui peut améliorer la vie des habitants : pistes cyclables, terrains de sports ou de jeux...* »

Une évidence, diront certains. Voire. « *Je souhaitais*, raconte M. Choquet, *faire construire un terrain de football à un endroit d'Evry. Les autorités m'ont dit : « Il y a tant d'habitants, vous » devez avoir un terrain de telle » surface avec 6 mètres de recul » derrière les buts. Il sera en » herbe, mais devra être réservé » au club et interdit aux gosses. » J'ai finalement renoncé à l'herbe et employé un procédé allemand en dur ; c'est moins prestigieux, mais il n'y a aucun entretien et tout le monde peut jouer sur le terrain.* »

L'environnement, c'est surtout ceci : une sérieuse attention aux détails.

ALAIN FAUJAS.

CURE DE RAJEUNISSEMENT POUR LE CAFÉ DE LA PAIX

Connu dès la Belle Epoque comme l'un des plus « parisiens » des grands établissements de la capitale, le Café de la Paix, qui partage ses terrasses entre le boulevard des Capucines et la place de l'Opéra, fermera ses portes au mois d'octobre prochain pour environ six mois, le temps de faire peau neuve.

Un peu plus que centenaire, puisqu'il fut ouvert en 1862, comme le Grand Hôtel dont il fait partie, le Café de la Paix n'est plus aujourd'hui techniquement adapté aux normes en cours Avec un effectif de deux cent trente personnes, ce qui est, indiquait-on à ce propos à la direction, « terriblement lourd », face à la concurrence d'établissements de conception plus moderne, le Café de la Paix, s'il veut redevenir rentable, doit modifier ses structures.

Pour l'heure, il ne serait pas dans les projets de la direction de changer le cadre « à l'ancienne » de la vieille maison, mais seulement d'en améliorer le confort, et d'améliorer aussi, par un remaniement complet des équipements techniques, les conditions de travail du personnel.

Pourtant, l'union C.G.T. des hôtels, cafés et restaurants a, dès le 18 juin, attiré l'attention sur « le sort critique des personnels », insistant sur le fait que « rien n'a été jusqu'ici envisagé pour un quelconque dédommagement ou reclassement ». La direction se borne, pour sa part, à indiquer que ses employés bénéficieront bien évidemment des droits qui sont les leurs en pareil cas, c'est-à-dire des habituels dédommagements pour licenciement.

[Comme le Grand Hôtel dont il dépend, le Café de la Paix appartient depuis 1972 au groupe italien C.I.G.A. (Compania Italiana di Grandi Alberghi), qui contrôle également les hôtels Meurice et Prince de Galles (*le Monde* du 7 octobre 1972).]

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LE MÉDECIN MALGRÉ LUI » en version quadrilingue

Le Médecin malgré lui *est l'une de ces choses d'un bonheur rare qui ont de la jeunesse, un air de santé insolent, parce qu'elles ont été écrites comme ça, de chic, sur la lancée, par un grand écrivain qui veut s'offrir une escapade sans s'arracher les cheveux.*

Ces œuvres, enfants de l'amour si l'on veut, sont souvent les plus fortes. L'auteur tient la forme, il est ouvert à tous les vents. Il prend un argument de rien, une blague, qu'il a à sa main. Et il laisse venir. Il met des portraits tout vifs, règle un ou deux comptes, il fait des aveux charmants, il laisse pointer des humeurs.

Il y a dans le Médecin malgré lui *des échappées brusques qui donnent le vertige. Qui est donc cet homme déclassé, qui sait les langues mortes, qui a tenu des emplois et qui en est réduit maintenant à ramasser du bois sec et à battre sa femme lorsqu'il est ivre ? Qui est cette épouse qui n'a pas de quoi vivre, qui reçoit des raclées et qui prend fait et cause pour son homme dès qu'un étranger veut la défendre ? Qui est cette jeune fille devenue muette tant sa famille la persécute ? Le fou rire l'emporte ; le comique des situations est énorme, mais l'étoffe est faite de fils sages, réfléchis, singuliers, affectueux, dramatiques, qui prouvent que Molière est traversé d'idées neuves.*

Voilà donc une œuvre d'une richesse extrême et bon enfant. Le metteur en scène Jean-Louis Thamin et les comédiens du Jeune Théâtre National l'ont appauvrie. Ils lui ont retiré sa fraîcheur.

Ils ont oublié que la pièce a un fond. Que Molière est un génie qui avait un cœur. Ils ont ajouté des effets grossiers, ils ont forcé la gaieté. En tant que comédiens, ils n'ont pas su se tenir, ils ont dépassé la mesure. Bien sûr, ils ils s'amusent entre eux, ils crient, grimacent, font les guignols. Mais tout cela n'a plus de corps ni d'âme.

Voyant ces interprètes « s'oublier » à ce point, je songeais à autre chose, au piano, à Richter. Richter joue parfois de merveilleuses petites pièces de rien, de Scriabine par exemple, qui ont été faites on dirait de chic, comme le Médecin, *qui sont simples, où mille choses affleurent, et il serait facile d'accentuer ces pièces, car elles ont une nuance de folklore, une nuance de romantisme aussi, mais Richter sait toujours garder une réserve parfaite, il ne force rien, il laisse aux choses leur instinct, leur naturel, et alors tout est là, dans son bruissement secret. Voilà comme il faudrait jouer* le Médecin malgré lui. *Que ces comédiens se ressaisissent : ils ne sont pas sur scène pour s'amuser entre eux ni même, tout compte fait, pour amuser la galerie. Ils sont là pour exprimer des choses qui ont été écrites et qui sont, si on les respecte, à la fois drôles et très belles.*

MICHEL COURNOT.

★ Atelier, 20 h. 45 (traduction simultanée en anglais, allemand, espagnol et japonais).

LES PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Les prix annuels de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, qui ont été remis mercredi, ont été attribués :

— Le Grand Prix de la Société des auteurs à Jean-Michel Damase ;

— Le Prix du théâtre à Jean-Claude Grumberg ;

— Le Prix spécial de la commission à Jérôme Savary pour le Grand Magic Circus ;

— Le Prix du cinéma à Yannick Bellon pour son film *la Femme de Jean* ;

— Le Prix de la télévision à Jacques Armand ;

— Le prix Talents nouveaux à Claude Prey ;

— Le prix Courteline à Bernard Minoret et Philippe Julian pour leur pièce *les Morot-Chandonneur* ;

— Le prix Mouezy-Eon à Maxime Weil.

Le théâtre suspendu

Les murs de la galerie du Théâtre d'Orsay sont couverts d'affiches criardes, la radio diffuse sans interruption des airs mielleux ponctués par des « appels personnels » et les tops de l'heure exacte. Deux filles et un garçon reproduisent la brutalité incontrôlée, la logique obsessionnelle, les brusques ruptures agressives des gestes dissociés de la « folie », pendant environ quarante-cinq minutes. Ils ont de la force, de la présence, et provoquent un climat d'inquiétude, de danger. Mais bientôt leur propos par trop simpliste lasse, et on pense à autre chose en attendant qu'ils s'arrêtent. On se croirait revenu plusieurs années en arrière, au temps des happenings. — C. G.

★ Théâtre d'Orsay, 23 h. 15.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

FESTIVAL SOVIÉTIQUE AU THÉATRE DE LA VILLE

« Octobre » de Prokofiev

Succès populaire, mais morosité musicale mardi au Théâtre de la Ville pour l'ouverture du deuxième Festival russe et soviétique, dont l'organisation est incluse dans *« le protocole d'échanges culturels franco-soviétiques »* ; un cadre donc très officiel (1).

Grand chef d'orchestre, Kyrill Kondrachine n'a pu tirer très bon parti d'un ensemble, ce soir-là bien médiocre : l'Orchestre national, avec pas mal de remplaçants, ne ressemblait en rien à celui que dirige Celibidache, surtout les cordes aux sonorités laides et étriquées, dans la fraîche *Kamarinskaïa*, de Glinka, et le *Premier Concerto pour piano*, de Tchaïkovsky. Alexandre Slobodianik, visage pâle sous un flot de cheveux blonds, y démontrait une virtuosité irréprochable et sage, dépourvue de caractère, d'imagination et de véritable éclat.

Heureusement, il y avait du mouvement et de la couleur dans la cantate *Octobre* (1936-1937), sur des textes de Marx et de Lénine, où Prokofiev dépeint gaillardement et activement la grande Révolution en bon musicien de film : terrible ouverture, puis les chœurs murmurent en bougonnant la fameuse phrase liminaire du Manifeste (*« Un spectre hante l'Europe »*), un beau chœur convaincu illustre les *Thèses sur Feuerbach* (*« Il s'agit à présent de changer le monde »*), et l'on s'engage dans la lutte. *« Nous marchons en rangs serrés »* (harmonie imitative), les cors battent la campagne, l'horreur grandit, les chœurs de femmes, perchées sur des nuages prophétiques, chantent : *« La crise est mûre, nous vaincrons. »* Tous discutent allégrement en chantant les articles écrits par Lénine. D'abominables soldats blancs descendent au coude à coude, comme sur les escaliers d'Odessa. Tumulte, cymbales, trompettes, tocsin, les femmes attisent le feu.

L'entrée des accordéons marque que la victoire est proche ; ça cogne dur, la course est effrénée, les sirènes mugissent. Alors, peu à peu l'atmosphère se détend ; on se prend même à rêver comme dans *Roméo* : *« Camarades, nous pouvons fêter la victoire ! La glace est brisée dans tous les coins du monde ! Nous avons besoin que s'avancent au pas cadencé les bataillons du prolétariat ! »* Vigoureux chant d'action de grâces, grande symphonie avec un intermezzo féerique. Une dernière fois les prophètes bougonnent et l'œuvre s'achève par le retour des *Thèses sur Feuerbach* : *« Les philosophes n'ont fait que donner différentes explications du monde ; il s'agit à présent de le changer. »*

Créée seulement en 1966 et non publiée (les parties sont toujours manuscrites) (2), cette cantate a dû éveiller quelque défiance à sa naissance ; elle est maintenant expurgée de deux textes : le serment de Staline sur la tombe de Lénine et le rapport au huitième Congrès, dit « Constitution de Staline ». Telle quelle, elle paraît plus pittoresque que convaincue, loin de la foi et de la grandeur épique d'un Chostakovitch. Mais l'interprétation de Kondrachine fut flamboyante, avec les admirables chœurs d'Alexandre Yourlov, que l'on réentendra *a cappella* ce jeudi et mercredi prochains. Deux concerts à ne pas manquer.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Le premier Festival avait eu lieu en mai 1969.

(2) Il existe un excellent enregistrement (couplé avec la berceuse de *la Garde de la paix*, sous la direction de Kondrachine (Chant du monde, LDX-A-78423), qui a reçu le prix de l'académie Charles-Cros.

« DIDON ET ÉNÉE » de Purcell, à Versailles

Autant la représentation des *Indes galantes*, de Rameau, semblait s'imposer à Versailles, autant cela paraissait une gageure d'adapter à la vaste scène de l'Opéra royal *Didon et Enée*, de Purcell, une tragédie de chambre, presque un drame de poche. Le pari a cependant été tenu — et brillamment — par Dominique Delouche (le metteur en scène de cette co-production du Mai de Versailles et de la fondation Nativelle), par le chorégraphe Adolfo Andrade et par Gabriel Dussurget qui supervisait l'ensemble.

Deux obstacles semblaient s'opposer à leur projet : le resserrement de l'action dramatique en scènes clés et le petit nombre de protagonistes réduits au héros troyen, à la souveraine carthaginoise, à sa suivante et au trio des magiciennes.

Le caractère intimiste de la musique, calqué sur les intentions profondes de la poésie anglaise, semble également en désaccord avec le cadre, traditionnellement associé, dans nos esprits, aux fastes de l'esthétique française. Songeons en effet que Purcell destinait son œuvre à une représentation de pensionnat, à une distribution des prix dans un collège de jeunes filles ! Mais la difficulté a été tournée au prix de quelques artifices : le lieu scénique est totalement utilisé par les chœurs et le corps de ballet, ce qui facilite leur évolution, mais les personnages principaux occupent une surface réduite aux alentours du centre, où une large couche surélevée de quelques marches et surmontée d'un dais de tissu sombre, joue le rôle d'aimant visuel, de pôle d'attraction.

C'est là que Didon avoue son amour à Belinda, c'est là qu'Enée la rejoint et que, pris dans le reflet de la lune, leur couple, au creux des coussins envahis d'ombre, évoque une composition de Delacroix. Mais les amants se quittent sur ordre de Mercure ; Didon s'égare alors à l'avant-scène, déambule à grands pas, sillonne les planches comme un fauve, et cette énergie vacillante prend tout son sens par contraste avec une mise en scène généralement hiératique apesantie par le veours et les brocarts des costumes du dix-septième siècle.

Le mouvement et une fantaisie d'inspiration fantastique (le ricanement des démons, l'évocation des enfers) se concentrent dans les interludes dansés et dans l'épisode des sorcières. Les interprètes auraient peut-être pu mettre un contrepoint en valeur par de franches ruptures de nuances et de style. Mais l'orchestre de chambre Jean-Bernard Thomas a préféré aux teintes vives un dégradé de nuances moyennes, et aux articulations tranchées des rythmes souples, légèrement érodés. Mieux valait, il est vrai, ménager les chanteurs (Ava June et Henri Sie dans les rôles titulaires).

ANNE REY.

★ Prochaine représentation ce jeudi 20, à 20 h. 45.

■ Le bureau de jazz de l'O.R.T.F. organise deux auditions publiques le vendredi 21 juin (orchestre de jazz traditionnel) et le jeudi 27 juin (orchestre de jazz moderne), au studio 105 de la Maison de l'O.R.T.F. Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison de l'O.R.T.F., pièce 6435, ou téléphoner à 224-36-55.

■ Le Sixième Festival d'été de Sceaux se déroulera du 27 juin au 1er octobre. Il débutera par un concert de l'Orchestre de l'Ile-de-France, direction Aviva Einhorn (le 27), auquel succéderont l'Orchestre Paul Kuentz, le Trio à cordes français, le Duo Honegger, le Quintette à vent de Paris, l'Orchestre de chambre de Rouen, etc. (Renseignements : S.M.E.S., château de Sceaux, 92330 Sceaux.)

■ Le Juillet musical de Saint-Germain-en-Laye se déroulera salle Maurice-Denis, place Maurice-Berteaux. Après le concert d'ouverture donné le 27 juin, à 21 heures, par Yvonne Lefébure et le Quatuor de l'O.R.T.F. (Mozart, Schumann, Fauré), les cours d'interprétation dirigés par Yvonne Lefébure et Irène Joachim auront lieu du 1er au 29 juillet et le concours Debussy le 25 juillet. Renseignements : 1, rue Marcel-Aubert, Saint-Germain-en-Laye, de 18 heures à 20 h. 30. Tél. : 973-18-26.

PRESSE

M. SERGE JULY DEVIENT DIRECTEUR DE « LIBÉRATION »

Un nouveau nom fait son apparition dans la manchette du quotidien *Libération*, celui de M. Serge July, qui remplace M. Jean-Paul Sartre au poste de directeur.

C'est la maladie qui a amené M. Jean-Paul Sartre à abandonner ses fonctions. Le 24 mai, il écrivait à la « Une » de *Libération* : *« Vous connaissez mon état, vous savez que je suis malade et que je ne peux assumer mes responsabilités de directeur de notre journal. Mais vous savez aussi que je reste entièrement avec vous (...). »*

[M. Serge July est un ancien dirigeant de la Gauche prolétarienne, mouvement qui a été dissous en mai 1970. Il est co-auteur avec M. Alain Geismar de « Vers la guerre civile » (Denoël). Il a publié, dans « le Monde » du 11 avril 1970, une libre opinion « Pour la cause du peuple » et a été cosignataire avec MM. Jean-Paul Sartre, Philippe Gavi et Bernard Lallemand d'une autre libre opinion « Pour un peu de liberté » qui portait sur les difficultés de « Libération » (« le Monde » daté 23-24 décembre 1973).]

● *Un accord* est intervenu le 19 juin entre l'Union nationale des syndicats de journalistes et les deux syndicats patronaux de quotidiens régionaux (S.N.P.Q.R.-S.Q.R.) sur la révision de la grille hiérarchique des journalistes. Celle-ci doit entrer en vigueur à dater du 1er juin. D'autre part, une augmentation de 2 % de revalorisation sera appliquée le 1er septembre.

● *La parution de trois des principaux journaux britanniques*, le *Times*, le *Financial Times* et le *Daily Mirror* a été gravement perturbée le 20 juin en raison d'un mouvement de solidarité du syndicat d'employés d'imprimerie « Sogat » motivé par les revendications salariales de leurs collègues de province. — *(A.F.P., A.P.)*

GRENOBLE « EN FÊTE » AVEC GUY REIBEL

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Lancée pour la première fois à Grenoble en 1971, la Fête sur les places, rebaptisée depuis Opération ville en fête, se propose jusqu'au 18 juillet de faire sortir l'animation artistique et culturelle dans la rue. Cette manifestation, à laquelle la ville affecte un budget particulier — 150 000 francs cette année, — permet aux créateurs et aux artistes de rencontrer des publics qui ne fréquentent pas habituellement les équipements culturels. Fruit d'un travail essentiellement collectif, la Ville en fête bénéficie davantage encore cette année de la participation des animateurs de quartiers qui ont aidé à sélectionner et à accueillir une série de manifestations théâtrales, musicales, plastiques et cinématographiques.

La plus importante est incontestablement l'opération chorale et électro-acoustique de Guy Reibel, *Rabelais en liesse*, qui, avant d'être présentée en juillet au Festival d'Avignon, sera créée samedi 22 juin, à Grenoble, et offerte gratuitement pendant une semaine à ses habitants. Le compositeur Guy Reibel, du service de recherche musicale de l'O.R.T.F., a découpé dans l'œuvre de Rabelais des passages mettant particulièrement en valeur des idées de l'auteur, *« qui sont*, dit-il, *d'un modernisme extraordinaire »* et révélant son *« délire verbal et son goût du fantastique »*. Le tout étant compatible évidemment avec une illustration visuelle et sonore.

Cette illustration, dont la responsabilité a été confiée à Pierre Barrat, directeur de l'Opéra du Rhin, implique la participation de six comédiens, de huit chanteurs (un ténor solo et sept membres de l'ensemble vocal Stéphane Caillat), de quatre groupes de chœurs (outre l'ensemble vocal Stéphane Caillat, trois chorales grenobloises), ainsi que de formations orchestrales (un groupe de musiciens du Big Band, d'André Anelli, l'orchestre à cordes de l'ensemble instrumental de Grenoble dirigé par Stéphane Cardon, un petit orchestre dirigé par Max Coste et, enfin, plus abstraits peut-être mais tout aussi importants, deux synthétiseurs électroniques du groupe de recherche musicale de l'O.R.T.F. pour la partie électro-acoustique, un spectacle mettant en action deux cent cinquante exécutants qui devrait trouver sur la place Saint-André, au pied du Palais de justice, un cadre correspondant parfaitement à ses dimensions. — B. E.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

TROMBONE. — *Premiers prix* : François Février (à l'unanimité), Alex Perdigon (à l'unanimité), Yohann Theulier (à l'unanimité), Bernard Dejaegher.

SAXOPHONE. — *Premiers prix* : Yves Guichard, Joël Batteau ; *deuxième prix* : Christiane Hecht.

INSTITUT

Académie des beaux-arts

L'APPORT DE LA PHYSIQUE A L'ART ABSTRAIT

Président de l'Académie des sciences et de l'Institut, M. Jean-Jacques Trillat est venu mercredi « en voisin » entretenir ses confrères de l'Académie des beaux-arts sur « L'apport de la physique à l'art abstrait ».

L'orateur pensait surtout, évoquant la parenté comme les différences de l'art et de la science, à l'apport des nouveaux moyens d'investigation de la matière, notamment les rayons X... et le microscope électronique : ils permettent d'explorer des régions invisibles à l'œil et d'y découvrir des formes insoupçonnées et souvent d'une grande beauté. Ils pourraient donc être, et sont parfois, des sujets d'inspiration pour l'artiste. Et de comparer ces formes cachées, dévoilées par les instruments les plus perfectionnés avec les créations de maints artistes non figuratifs. Cette confrontation fait parfois apparaître d'étonnantes convergences entre la photographie scientifique et la production du peintre ou de l'architecte. On les observe surtout, ces convergences, dans des œuvres antérieures à l'invention des récents moyens d'investigation de la matière, comme si l'artiste découvrait en lui, dans sa projection sur la toile, les formes les plus admirables de la nature examinée dans ses plus fins détails.

Quelle est l'origine de cette rencontre ? Hasard, connaissance des progrès de la science, ou révélation intuitive de formes qui correspondent à un sentiment esthétique basé sur un principe d'efficacité et d'équilibre, comme s'il y avait chez l'artiste une sorte de prescience subconsciente qui lui fait deviner l'architecture et l'harmonie de la matière ?

La question reste ouverte.

Variétés

MAKEBA A L'OLYMPIA

Comme les plus grands, Makeba sait remplir une scène et y jeter le soleil, le cœur, l'âme, le corps, et y lancer un cri, l'écho d'autres voix, qui dit la souffrance, l'humiliation et la révolte, la liberté et la confiance même en l'avenir, qui nous rappelle gravement que sur le continent africain des enfants ont faim et que les autres autour d'eux ne peuvent rien faire sinon crever aussi. Makeba, qui a endossé sa négritude avec un soupir d'aise, chante l'Afrique, les richesses volées sans vergogne, se souvient des faubourgs noirs de Johannesburg, où elle est née et où sa mère était femme de ménage et son père instituteur.

On le sait, au début des années 60, le gouvernement sud-africain lui a retiré son passeport. Aujourd'hui elle en a huit, provenant de la Guinée, de l'Ouganda, du Kenya, du Soudan, du Liberia... et, ayant depuis longtemps su dépasser le folklore et retrouver les sources mêmes de la « black-music », elle rend au continent noir son héritage. Avec une voix superbe, cri de douleur, cri de rage, cri du silence, une voix toute en nuances, qui abandonne un instant l'élan passionné pour dire simplement je t'aime dans des chansons d'une étonnante richesse harmonique et qui ont toujours bien entendu le « beat ».

Myriam Makeba est à l'Olympia pour peu de temps. A peine une semaine. Ce qu'elle dit, ce qu'elle chante concerne, touche chacun de nous.

C. F.

★ Olympia, 21 h. 30.

Les Variations à Musicorama

Apparus en France il y a déjà cinq ans, les Variations ont choisi l'exil aux Etats-Unis pour trouver une ambiance propre à laisser courir leur rock and roll et à exprimer pleinement ce qu'ils étaient capables de faire.

Les voici de retour pour quelque temps seulement, car ils ont trouvé outre-Atlantique un public qui les a adoptés, séduit par une musique inscrite dans la bonne tradition du rock and roll, solidement construite, pleine de vigueur et de violence contenue, jouée avec toute l'énergie et toute la simplicité désirables, avec homogénéité et avec une technique plus qu'honorable.

Selon un axiome qui, autrefois, sévissait aussi dans la musique de jazz, *« les groupes français ne peuvent être bons »*. Marc Tobaly, Jacques Grande, Jo Lel et Jacky Bitton administrent aux béotiens la preuve du contraire. — C. F.

■ Dans le cadre du « Hootenanny », l'Olympia présente, le mardi 25 juin à 21 h. 30, un spectacle consacré au banjo américain avec Art Rosenbaum et Bill Keith ; le mercredi 26 juin à 21 h. 30, une soirée de folk anglais, avec John Renbourn et John James et, le jeudi 27 juin à 21 h. 30, un récital de Stefan Grossman.

Cinéma

A la Commission de contrôle cinématographique

● UNE AUTORISATION : « Emmanuelle »

● UNE INTERDICTION : « Mohamed Diab »

La commission de contrôle cinématographique vient de proposer la levée de l'interdiction de sortie du film *Emmanuelle*, réalisé par Just Jaeckin d'après le roman érotique d'Emmanuelle Arsan.

La commission, en revanche, s'est prononcée contre la sortie du film *Mohamed Diab*, qui relate la mort survenue le 29 novembre dernier d'un ouvrier algérien dans un commissariat de Versailles. La procédure d'instruction relative à cette affaire est en cours. Malgré de nombreux témoignages, elle ne paraît avoir fait aucun progrès depuis l'inculpation pour homicide involontaire du sous-brigadier René Marquet. Ces deux propositions de la commission de contrôle doivent être ratifiées par le secrétaire d'Etat à la culture, M. Michel Guy.

■ La cinémathèque française organise du 21 au 25 juin un hommage au réalisateur américain Lionel Rogosin. Le film « Good Times, Wonderful Times » sera présenté en avant-première le vendredi 21 au soir, à Chaillot. Ce film pacifiste mêle des actualités de guerre aux souvenirs nostalgiques de vétérans.

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Cosi fan tutte.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Marrons du feu ; le Légataire universel.
Odéon, 20 h. : Par-dessus bord.
Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Phèdre ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : Troïlus et Cressida.
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Festival de musique russe et soviétique.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Cinéma (Quinzaine des réalisateurs).

Les autres salles

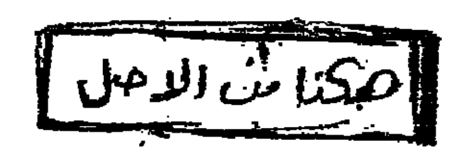
Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h. : la Sexe faible.
Biothéâtre, 22 h. 30 : Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère.
Capucines, 20 h. 45 : Seul le poisson rouge est au courant.
Carré Thorigny, 20 h. : Mon œil.
Cartoucherie de Vincennes. — Atelier de l'Epée-de-Bois, 20 h. 45 : Looca.
Centre culturel suédois, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux sans trois.
Ecole normale supérieure, 20 h. 30 : la Mort du Dr Faust.
Européen, 21 h. : Le Grand-Guignol revient.
Gaîté-Montparnasse, 22 h. : Loretta Strong.
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Inter Club, 21 h. : Cyglamour et le pape.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : les Horsains ; 24 h. : Prison-corps.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.
Montparnasse, 21 h. : Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ?
Mouffetard, 20 h. 30 : Michaux-Artaud.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 15 : En attendant Godot.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Saint-André-des-Arts, 20 h. 30 : Hommage à Pablo Neruda ; 22 h. : Macloma.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Cycle Samuel Beckett. — Grand Théâtre, 21 h. : Antigone. — La Galerie, 21 h. : le Nuage amoureux.
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 20 h. 15 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre de la Fortune, 21 h. : Toujours aussi con ?
Théâtre Fou, 21 h. : C'est du bois qui pourrit.
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : le Jour de la dominante.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; 23 h. : A or J & Cie.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Do you speak martien ? ; 22 h. 15 : Sa négresse Jésus ; 23 h. 30 : la Voix T.P. 74.
Troglodyte, 20 h. 30 : Xâhât.
Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

Les théâtres de banlieue

Ivry, théâtre, 21 h. : la Jalousie du Barbouillé.
Montreuil, salle Marcelin-Berthelot, 20 h. 30 : le Bureau.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Fils Carlos décédé.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. 30 : Feydeau ; 22 h. 30 : La nuit va être longue, Léonor ; 24 h. : Yann B...
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Grand Combat ; 22 h. : Luis Rego ; 24 h. : Jacques Higelin.
Café d'Edgar, 20 h. : Vidéo-théâtre ; 22 h. : les Petites Filles modules.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Coluche ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Café-Théâtre de Neuilly, 22 h. : Paradiville.
Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis Clos ; 22 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 20 h. 30 : Histoire du fabuleux Cagliostro.
Hôtel Herouet, 22 h. 30 : la Maîtresse.
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr Gnaka ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : Douby or not Douby.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Poussez les murs.
Le Sélénite, salle I, 20 h. 45 : les Mille et une Nuits ; 22 h. : la Folie. — Salle II, 21 h. : Dieux nus ; 22 h. 30 : le Dernier Tango dans la jungle.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.
Le Tripot, 20 h. 30 : les Aventures d'Aubergine.
La Vieille Grille, 20 h. 30 : Alan Silva ; 22 h. 30 : Qu'avons-nous fait de Jack Harrisson ?



SPECTACLES

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.

Le cirque

Carré Thorigny (Hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

Les chansonniers

Caveau de la République : On est pris par les sens.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Myriam Makeba.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS
Théâtre, hôtel de Rohan-Strasbourg, 20 h. 45 : Othello ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; hôtel de Marle, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes suédoises ; place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h : le Médecin volant ; square Langlois, 20 h. 30 : Ph. Duval, mime ; 20 h. 45 : Jazz contemporain ; hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Ensemble Bourbon, et 22 h. : Arnaud et Gaël (chansons).
Rue de l'Hôtel-Saint-Paul, 18 h. 30 : Animation populaire.
Musique, église Saint-Nicolas-des-Champs, 21 h. 15 : F. Chapelet, orgue.

FESTIVAL DE SAINT-DENIS
Basilique, 21 h. : Orchestre et chœurs de Brême, dir. H. Heintze (Missa solemnis, de Beethoven).

MAI DE VERSAILLES
Auditorium Claude-Delvincourt, 20 h. 45 : J. Delannoy, piano (Beethoven, Brahms, Liszt) ; Opéra royal du château, 20 h. 45 : Didon et Enée.

Jeudi 20 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34.
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

La danse

Espace Cardin, 20 h. 30 : Peter Gross et sa compagnie.
Palais des sports, 21 h. : Rudolf Noureev.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : les Grands Ballets canadiens.
Musée Guimet, 20 h. 30 : Musique et danse de l'Inde.
Centre américain, 21 h. : The Phoenix, jazz.

Les concerts

Maison de l'O.R.T.F., 20 h. 30 : Orchestre de chambre, dir. N. Bonavolonta (Carissimi, Donati, Schœnberg).
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Chœur académique russe, dir. Y. Oukhov (Wedel, Glinka, Bortnianski, Chostakovitch, Roubine).
Eglise américaine, 20 h. 45 : M. Leclerc et A. Schmid, orgue (Bach, Vivaldi, Mendelssohn, Leclerc).
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Musique contemporaine.
Eglise Saint-Eustache, 20 h. 45 : R. Falcinelli, orgue.
Eglise Saint-Roche, 21 h. : K. Edo, piano, et J Castagner, flûte (Mozart).
Notre-Dame-de-la-Croix, 21 h. : la Passion de Ménilmontant.

Le jazz

Carré Thorigny, 21 h. 30 : Jho Archer.
Théâtre Essaïon, 22 h. : Martial Solal.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Poème de la mer, d'A. Dovjenko ; 18 h. 30 : les Gangsters, de S. Hayers ; 20 h. 30 : Rouge et Blanc, de M. Jancso ; 22 h. 30 : Têtes coupées, de G. Rocha ; 0 h. 30 : The Night the World exploded, de F. S. Sears.
Rue d'Ulm, 19 h. 30 : le Testament du Dr Mabuse, de F. Lang ; 21 h. : Loin du Vietnam, d'A. Varda.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Chps-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive gauche 6e (548-26-36) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-38) ; v f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Liberté, 12e (343-01-59) jusqu'à J., Murat, 16e (288-99-75), Cambronne, 15e (734-42-96)
LA BONZESSE (Fr.) (**) : Marivaux, 2e (742-83-90), jusqu'à J., George V, 8e (225-41-46), Boul' Mich, 5e (033-48-29), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), jusqu'à J., Paramount - Montmartre, 18e (606-34-35), jusqu'à J. A partir de V : Triomphe, 8e (225-45-76).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet 11e (700-51-13)
LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38, Gaumont-Champs-Elysées SF2, 8e (359-04-67).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02), Arlequin, 6e (548-62-25), jusqu'à J., Mistral, 14e (734-20-70).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
IL ETAIT UNE FOIS ZAPATA (Mex., v.o.) : Cinoche de St-Germain, 6e (633-10-82).
JIMY HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33).
1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C., 2e (236-55-54), Clichy - Pathé, 18e (522 - 37 - 41), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13)
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SERPICO (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) jusqu'à J., v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) jusqu'à J.
SWEET MOVIES (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Victor-Hugo, 16e (727-49-76), Caravelle, 18e (387-50-70).
THE NICKEL RIDE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Médicis, 5e (633-25-97), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90)
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Cambronne, 15e (734-42-96).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Tourelles, 20e (636-51-98)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Dragon, 6e (548-54-74) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82).

Les films nouveaux

AU PAYS DE L'EXORCISME, film italien de U. Lenzi. — v.o. : Grands-Augustins (6e) (633-22-13) ; v.f : Marotte (2e) (231-41-39), Scala (10e) (770-40-00), Terminal - Foch (16e) (704-49-53), Méry (17e) (522-59-54).
AXEL, film allemand de R. von Praunbein. — v.o : Marais (4e) (278-47-86).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD, film français de M. Audiard, avec J. Carmet, J.-P. Marielle et S. Audran. — Berlitz (2e) (742-60-33), Wepler (18e) (387-50-70), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Bosquet (7e) (551-44-11), Ambassade (8e) (359-19-03), Victor-Hugo (16e) (727-49-75).
LA COURSE EN TETE, film français de Joël Santoni, avec E. Merckx — Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Pathé-Clichy (18e) (522-37-41), Quintette (5e) (033-35-40), Maxeville (9e) (770-72-87), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16).
LE CUISINIER DE LUDWIG, film allemand de M. Syberberg. — v.o. : Marais (4e) (278-47-86).
FEMMES AU SOLEIL, film français de Liliane Dreyfus, avec Juliette Mayniel, Geneviève Fontanel. — Maxeville (9e) (770-72-87), St-Lazare Pasquier (8e) (387-56-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Gaumont - Sud (14e) (331-51-16), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), Quintette (5e) (033-35-40), Jean-Renoir (9e) (874-40-75).
HOSPITAL, film américain de F. Wiseman. — v.o. : Marais (4e) (278-47-86)
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS, film franco-tchèque de J. Jakubisko. — v.o. : Pagode (7e) (551-12-15).

A PARTIR DU 21 :
OPERATION HONG-KONG, film américain de H. Levin et D. Nowell Rich. — v.o. : Studio Cujas (5e) (033-89-22), Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f. : Rex (2e) (236-83-93), Telstar (14e) (331-06-19), Rotonde (6e) (633-08-22)
Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE, film français de R. André, avec C. Marin et M. Galabru. — Ermitage (8e) (359-15-71), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Paramount-Gobelins (13e) (707 - 12 - 28), Maine - Rive gauche (14e) (567-06-96), Paramount - Orléans (14e) (580-03-75), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26).
APPASSIONATA, film italien de T. Cervi, avec G. Ferzetti, O. Muti et E. Giorgi — v.o. : Arlequin (6e) (548-62-25), George - V (8e) (225-41-46) ; v f : Capri (2e) (508-11-69), Plaza (8e) (073-74-55), Paramount - Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-25), Galaxie (13e) (580-76-86), Paramount - Gaîté (14e) (326-99-34), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), UGC Marbeuf, 8e (225-47-19) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Max-Linder, 9e (770-40-04), Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), jusqu'à J., Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Orléans, 14e, jusqu'à J., (580-03-75), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (747-34-24), jusqu'à J., Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Murat, 16e (288-99-75).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Liberté, 12e (343-01-59)
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-17), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-39) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).

Les grandes reprises

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Denfert, 14e (033-00-11)
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Studio Marigny, 8e (225-20-74), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).

Les séances spéciales

CABARET (A., v.o.) : Châtelet, 1er (236-12-83), à 20 h. 10 et 22 h. 15.
L'ESCAPADE (Fr. - Suis.) : Saint-André-des-Arts (6e) (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) (**) : Châtelet (1er) (236-12-83), à 11 h. 45 et 0 h. 15.
OUT ONE... SPECTRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Châtelet, 1er (236-12-83), à 13 h. 45, 15 h. 50 et 18 h.
TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 12 h. 15 et 24 h.
TOUT VA BIEN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
WILLY BOY (A., v.o.) : Luxembourg, (6e) (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

Les festivals

BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : l'Attente des femmes.
BERGMAN (v.o.). — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : la Fontaine d'Aréthuse.
FELLINI (v.o.). — Dominique, 7e (551-04-55) : Huit et demi.
LA NOUVELLE GENERATION DE COMEDIENS AMERICAINS (v.o.). — Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Billy le Cave.
HOMMAGE A GRETA GARBO (v.o.). — Action Lafayette II, 9e (878-80-50) : Maria Walewska.
CINEMA FRANÇAIS DES ANNEES 50. — New-Yorker, 9e (770-63-40) : l'Horizon.
CINEMA ANGLAIS (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50). — 14 h. : Accident ; 16 h. : la Méprise ; 18 h. : Privilège ; 20 h. : Un dimanche comme les autres ; 22 h. : le Messager.
QUINZAINE DES REALISATEURS. — Théâtre de l'Est parisien : les Dernières Fiançailles ; la Vérité sur l'imaginaire passion d'un inconnu.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

NOUS SOMMES UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

notre industrie concerne la

PREMIÈRE TRANSFORMATION LOURDE DU BOIS

et s'applique au

MARCHÉ DU SECOND ŒUVRE DU BATIMENT

(aménagement, agencement)

Nous renforçons nos structures en recrutant pour les postes ci-dessous

DES ÉLÉMENTS DE TOUT PREMIER PLAN

Administratif

CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Droit, Sup. de Co, Sciences Po, Droit des Sociétés, Droit Commercial, Immobilier, Assurances. —

CONTROLEUR COMPTABLE*

Sup. de Co, D.E.C.S. + expérience Contrôle filiales, consolidation bilan. — Anglais souhaité.

Technique

INGÉNIEUR A. et M. (ou équivalent)*

Etudes techniques nouveaux matériels. Investissements, travaux neufs.

INGÉNIEUR CHIMISTE*

E.N.S.I. + expérience entreprise, chimie organique (colles, liants, ...). — Etudes, recherches, développement.

Commercial

CHEF DES VENTES PROVINCE*

Formation commerciale supérieure. — Expérience organisation et animation, réseau de ventes. — Autorité.

Exportation

CORRESPONDANCIÈRE EXPORT

Contacts commerciaux téléphoniques. — Correspondance, Télex. — Suivi administratif. — Anglais, allemand.

STÉNO-DACTYLO BILINGUE ANGLAIS

Sténo française et anglaise. — Expérience Import appréciée.

N.B. — Tous les postes marqués d'un astérisque comportent des DEPLACEMENTS FREQUENTS de courte durée.

Lieu de travail : PROCHE BANLIEUE NORD PARIS

Nous menons nous-mêmes notre recrutement ; dès réception de votre curriculum vitae (+ photo et rémunération), nous vous ferons parvenir par écrit, ou mieux, en vous téléphonant directement, tous les renseignements souhaités.

Notre annonceur LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle. — 75009 PARIS, nous transmettra vos lettres et curriculum vitae ; veuillez mentionner la référence 4.556.

TECHNIQUE IMMOBILIER

Nous sommes une société de promotion immobilière appartenant à un groupe financier de grande notoriété

Nous développons constamment notre activité et touchons de nombreux secteurs de la construction · immeubles d'habitation, bureaux, entrepôts, usines, hôpitaux et cliniques..

Nous étoffons notre département technique et recherchons

DES INGENIEURS

ayant une première expérience immobilière

DES INSPECTEURS TECHNIQUES

(expérience immobilière T.C.E. plans, prix, surveillance chantiers ou bâtiments industriels et V R.D.)

Si vous êtes intéressés, adressez c.v détaillé et prétentions sous réf. 33549 à Havas Contact, 156 bd Haussmann 75008 Paris Discrétion assurée

HAVAS CONTACT

SOCIETE DE PRODUCTIONS FILMS ET DIAPOS recherche

UN COMMERCIAL

très actif, introduit auprès des responsables de la promotion des ventes et de la formation. Salaire de départ : 40.000 francs l'an + 5 % C.A.

Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae, photo, sous la référence 227, à A.S. CARME. EMPLOIS ET ENTREPRISES, 18, rue Volney – 75002 PARIS.

UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE cherche pour son siège à Paris

un contrôleur de gestion

Nous souhaitons un homme de 30 ans min., de formation supérieure, avec une formation complémentaire en contrôle de gestion, et ayant acquis dans une grande entreprise l'expérience : de l'établissement et du contrôle des budgets, des coûts standards, de la comptabilité analytique, des calculs de rentabilité, des plans de financement. Ce poste offre une carrière intéressante et d'avenir. Anglais souhaité.

Les Cadres intéressés adressent leur candidature (ss réf. 2709 M) à G. BARDOU.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

(INSTALLATION ET FABRICATION)
1.500 personnes - Siège à PARIS
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Diplômé Ecole SUPERIEURE DE COMMERCE (Spécialisation Finances comptabilité) Formation complémentaire souhaitée : I.C.G., I.A.E. ou C.P.A.

Ce poste conviendrait à un candidat âgé au minimum de 30 ans, désireux d'évoluer rapidement au sein d'une équipe de direction pour assumer à terme la responsabilité du contrôle de gestion de l'ensemble de la Société.

Adresser C.V. et prétentions à n° 55.953, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

یکی از شرکتهای معتبر و موفق مصالح ساختمانی ایرانیکه مرکز آن در تهران است
علاقمند بجلب دو نفر کارمند برای امور مربوط به قسمت مدیریت خود میباشد •
۱ـ کمک معاون شرکت در قسمت عملیات
۲ـ معاون رئیس هیئت مدیره
داوطلبان واجد شرایط باید به زبان فارسی تسلط کامل داشته و علاوه دارای تحصیلات
عالی درجه و ترجیحاً مهندس راه و ساختمان یا مهندس مکانیک و یا الکتریک باشند •
تجربه در رشته های مصالح ساختمانی و صنایع مربوطه و همچنین آشنائی به تولید
و ساختن مصالح، امور مالی مربوط به آن در انتخاب داوطلبان نقش موثری خواهد داشت •
داوطلب باید دارای شخصیت و خصائصی باشد که بتواند با قسمت های مختلف
مدیریت بخوبی رابطه برقرار نماید •
اگر دارای شرایط فوق هستید و علاقه به امکانات جالب و حقوق و مزایای چشمگیر و آینده
درخشان در کار خود میباشید لطفاً مستقیماً به زبان انگلیسی با نشانی ذیل مکاتبه نمائید •

Notre client, une Société iranienne basée à Téhéran, proéminente dans le secteur des matériaux de construction, et en pleine expansion, désire engager deux personnes hautement qualifiées pour les postes de direction suivants :

ASSISTANT AU VICE-PRÉSIDENT D'OPÉRATIONS

ASSISTANT AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du farsi (langue iranienne), ainsi qu'une formation universitaire de premier ordre, de préférence comme ingénieur civil, ingénieur en mécanique ou en électricité

Une expérience dans le secteur des matériaux de construction ou dans un secteur annexe, avec activités dans les domaines de fabrication, de construction ou des finances, serait un net avantage. Les candidats devront aussi faire preuve de ces qualités personnelles qui assurent des relations excellentes à chaque niveau de direction.

Si vous possédez ces qualifications et si vous êtes intéressés dans l'un de ces emplois prestigieux qui offrent une très bonne rémunération et un potentiel excellent de carrière, veuillez écrire en anglais, à :

RUSSELL REYNOLDS ASSOCIATES, INC.
EXECUTIVE RECRUITING CONSULTANTS
197, Knightsbridge, London. SW7 1RB, England.

Votre réponse sera traitée en toute confidence.

Société de raffinage pétrolier recherche pour répondre à l'extension de ses usines

CHEF D'ENTRETIEN

Ingénieur diplômé, ayant déjà une expérience de quelques années dans un service similaire, dans les domaines "mécanique et chaudronnerie", dynamique, ayant le sens et le goût de l'organisation et du nouveau.

Outre la bonne marche du service, il aura à assurer une mission de développement et de progrès, en rapport avec l'extension et la modernisation des établissements.

Connaissance de l'Allemand appréciée.

Adresser CV sous référence 20610 à :

GEDEV SÉLECTION
34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

EUROMARCHE

recrute

pour son ouverture de Trappes

RESPONSABLE SERVICE DU PERSONNEL (paye)

CHEF DE RÉCEPTION

CHEF DES SERVICES GÉNÉRAUX

CHEF DE CAISSE

(expérience dans la fonction souhaitée)

CHEF CAFETERIA

DES CHEFS DE GROUPE

(expér. magasin popul. ou hypermarché appréciée)

POUR SES RAYONS :
Bazar - Nouveautés - Epicerie - Liquides - Crémerie - Fruits et Légumes - Boucherie - Charcuterie - Poissons.

Se présenter le mercredi 26 juin de 9 à 12 h. et de 14 à 19 h. : M. Cottret, 180, Route Nat. 7, 91200 ATHIS-MONS, ou écrire au Service Recrutement, même adresse.

DELATTRE-LEVIVIER

16, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
recherche

COMPTABLES 2e échelon

— expérience comptabilité générale ;
— bonne connaissance plan comptable ;
— possibilité vacances 74 ;
— restaurant d'entreprise.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et prétent., au Service du Personnel.

Entreprise de Services implantée sur l'ensemble du territoire

recherche

2 ADJOINTS (TES) AU DIRECTEUR NATIONAL DE L'EXPLOITATION

AFFECTÉS CHACUN A UNE LIGNE D'ACTIVITÉ

Ces postes fonctionnels conviendraient à des cadres :
— Exerçant des responsabilités dans le domaine :
- Commercial ;
- Etudes économiques ;
- ou coordination des activités concernant une ligne de produits.

— Au sein d'une firme d'engineering, de conseil en organisation, en informatique, en recrutement ou dans une société d'audit.

Rémunération de 80 à 95.000 francs par an.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétent., à no 56.013, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.



emplois régionaux

VAL DE LOIRE

UN GROUPE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL cherche pour sa filiale française implantée dans le Val de Loire

un directeur de production

Sous l'autorité du Directeur de l'usine, il a la responsabilité complète des ateliers de fabrication-conditionnement, de l'entretien et du planning de production (200 personnes). Il oriente les programmes de production et contrôle leur exécution. Il prépare les budgets d'équipement. Avec le Directeur de l'usine, il conçoit l'organisation et prévoit les moyens en hommes et en matériel.

Nous le voyons soit pharmacien industriel soit ingénieur AM ou équivalent, 35 ans minimum, ayant l'expérience de la fabrication sur chaînes automatiques soit dans l'industrie pharmaceutique soit dans les industries alimentaires ou chimiques.

Ce poste peut permettre une évolution de carrière à haut niveau.

La connaissance de l'anglais est particulièrement utile.

Les Directeurs intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2704 M) à Mme F. MAXENCE.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

SOCIÉTÉ DE TAILLE INTERNATIONALE

recherche

INGENIEURS SYSTEME

POUR ENSEMBLE I.B.M.

- résidence en province,
- formation sanctionnée par un diplôme en informatique,
- 3 à 4 ans d'expérience.

Écrire avec CV et prét.s/réf.780 à **Pierre LICHAU S.A.**, 50, allée Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE qui transmettra.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

ECOLE REGIONALE DE SERVICE SOCIAL
50, rue Albéric-de-Calonne,
80000 AMIENS

OFFRE CINQ POSTES
CADRES PEDAGOGIQUES
Candidat. avant le 20 JUILLET. S'adresser à la Directrice.

CHEF D'AGENCE

60.000 F

ORLEANS

Sur la région du Centre, nous avons besoin de renforcer nos structures en créant une nouvelle unité pour la distribution de nos produits industriels.

Nous recherchons donc un homme jeune, capable d'organiser, mettre en place et assurer le bon fonctionnement d'une agence.

Une bonne expérience de la vente de produits techniques, jointe à une formation de technicien et de gestionnaire seront vos principaux atouts.

Si, comme nous, vous avez le goût de la réussite, nous aimerions nous rencontrer.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 7.860 à INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE, 6, r. de la Rosière, 75015 PARIS. à qui nous vons confié cette recherche.

Société expertise comptable CAMBRAI recherche expert comptable ou finaliste ESSEC, ESC, DECS, BP, *même début.* Sans des contacts humains. Goût du travail en équipe. Ecr. n° 8.649, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Filiale groupe important C.A. 50 millions, deux usines

recherche

RESPONSABLE

GESTION BUDGETAIRE

Ce cadre sera chargé :
— Du contrôle budgétaire ;
— Des travaux de la comptabilité analytique ;
— Du contrôle des prix de revient.

Il est demandé :
— Bonne formation comptabilité générale ;
— Expérience dans un poste similaire ;
— Minimum 28 ans.

Lieu de travail :
— BRIONNE (27).

Envoyer candidature et C.V. à n° 231, S.N.P. HAVAS ROUEN.

ENTREPRISE ELECTRONIQUE REGION OUEST
recherche

- 2 INGENIEURS développement A. et M. ou E.N.S.M. pr industrialisat. de matériel élaboré da les serv. d'études.
- 2 INGENIEURS technique A. et M. et E.S.E. ou E.N.S.T. pr études de matériel et systèmes de télécommunication.

Ecrire HAVAS, 49300 CHOLET, n° 4.397, qui transmettra.

Importante Société de Services recherche

RESPONSABLE

pour sa filiale de Lyon.
Ce poste conviendrait à un homme possédant une solide expérience de commercial, de gestionnaire et ayant l'habitude du contact clientèle.
Age minimum 25 ans. Niveau études secondaires. — Adresser C. V. manuscrit, photo et prétentions à M. SULGER, 16, avenue Reille, 75014 PARIS.

LE DIRECTEUR TECHNIQUE **d'un grand groupe alimentaire français** CA 3 milliards de F — 12 usines — cherche pour le siège du groupe en **NORMANDIE**

un ingénieur

pour lui confier la responsabilité du

SERVICE CENTRAL D'ENTRETIEN

Il conseille les chefs d'établissements pour le meilleur fonctionnement des installations, au meilleur coût.

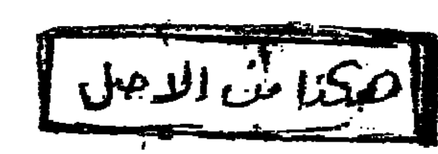
— Il définit les modalités de maintenance (ancien et nouveau matériel), fait réaliser leurs applications :
— contrôle les réalisations ;
— organise l'entretien préventif (modalités, rechange).

C'est un ingénieur AM, ou de formation équivalente, de 35 ans minimum. Son expérience : mécanique, électromécanique, automatisme, production et utilisation d'énergie (vapeur, électricité, froid) dans l'industrie alimentaire.

Les Ingénieurs intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2523 M) à G. BARDOU.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP



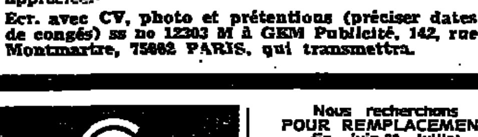
offres d'emploi

emplois féminins

SOCIETE INTERNATIONALE
recherche pour son Directeur du Personnel
SECRETAIRE CADRE
ASSISTANTE DE GESTION
PERSONNEL

Elle œuvrera notamment dans les domaines :
- Formation : documentation, suivi administratif...
- Information : Journal d'entrepr., livre d'accueil
- Statistique de gestion
- Organigrammes et descriptions de fonction

Bonne organisatrice de niveau supérieur, elle aura complété son expérience par une formation aux techniques de personnel. Connaissance de l'Anglais appréciée.
Ecr. avec CV, photo et prétentions (préciser dates de congés) ss no 12303 M à GEM Publicité, 142, rue Montmartre, 75002 PARIS, qui transmettra.



minerve intérim
SECRÉT. BILINGUES
SECRÉTAIRES
STENO-DACTYLOS
138 av. Victor Hugo 16e
11 rue du Havre 8e
727.61.69

Concessionnaire marques étrangères, 15e arrondissement, cherche secrétaire, vacances en août assurées. Téléphone : 250-11-20.

GROUPE FEAU
PROMOTION IMMOBILIERE
Mo MIROMESNIL
recherche IMMEDIATEMENT
SECRET. STENODACTYLO
Pour ASSURER SECRETARIAT CHEFS DE PROGRAMMES DE CONSTRUCTION
— Excellente présentation.
— 2 ans exp. similaire souh.
BNE REMUN. AVT. SX. 13e M.
Vacances assurées.
Adr. C.V. manuscrit + photo (retournée) en indiquant prét. au SERVICE DES RELATIONS HUMAINES 132, bd Haussmann 75008 Paris.

ECRIVAIN
RECHERCHE
SECRET. STENO-DACTYLO
Remplacement août, horaire souple. Haute qualité exigée. Ecrire : FABRE-LUCE 56, avenue Foch, PARIS-16e.

Clinique cardiologique banlieue Ouest Paris cherche :
1o INF. D.E. très bnes condit. de trav. dans cadre agréable. Salaire mens. brut de début : 2.300 F pour 40 h. par sem. Prime d'ancien., journée cont., un W.-E. S/2. Tr. b. stud. grat. à prox. de la clinique ;
2o AIDE SOIGN. av. C.A.P. ;
3o DIETETITIENNE.
Ec. av. réf. no 56437 Contesse, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

Nous recherchons POUR REMPLACEMENT fin juin-30 juillet
INFIRMIERE D.E.
Ecrire ou se présenter LA PROTECTRICE Cie d'Assurances 45, r. de Châteaudun, Paris-9e.

SKF
recherche pour Siège social proximité Rond-Point PETIT-CLAMART
COLLABORATRICE
formation I.U.T./Assistante Ingénieur ou équivalent
pour établissement prévisions de vente dans secteur automobile et travaux statistiques. Débutant s'abstenir.
41 h./5 jours. Restaurant. Avantages sociaux.
Adr. C.V. man. et prétentions au Service du person., no 16/D, B.P. 72, 92140 CLAMART.

EDITIONS INTERNATIONALES
ASTERIX
LUCKY-LUKE
Métro Pont-de-Neuilly
recherchent
SECRET. COMMERCIALES
STENOS-DACTYLOS
Parfaitement bilingues (Français-anglais)
Salaires intéressants
Avantages sociaux.
5X8, 13e mois.
Possibilité vacances.
Tél. pour rendez-vous au 747-77-00, poste 614.

EXPERT-COMPTABLE
quartier Champs-Elysées
RECHERCHE
SECRETAIRE DIRECTION
très qualifiée
travail d'initiative.
Place stable et bien rémunérée. Du 2 sept. et qques heur. en juil. (Cabinet fermé en août) Env. C.V. à M. KRAKOVITCH, 63, rue de Ponthieu, Paris-8e. Tél. : 225-96-37 et 96-39.

demandes d'emploi

Homme, 50 ans, cherche poste de professeur d'anglais dans cours privé ou entreprise en vue formation adultes.
Ecr. no 629 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

JURISTE
H., 31 ans. Doct. en droit., 3 a. enseignement sup. Intérim. contentieux immob., ch. poste. Ecr. no 6.490 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

SPEAKING ENGLISH FRENCHMAN. 31. College graduate. Sales planning. Stock and order backlog administration. Business management. Field experience. Service supervisor. Looks for opportunity in exporting firm. Ecr. no 8630 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

CADRE 40 ANS
15 ans expérience. CHEF des VENTES. Direct. cial., sér. réf. recherche situation.
Ecrire HAVAS Marseille 90956.

Juriste, 26 ans, anc. élève de l'Ecole nationale des impôts. Expér. relations publiques et collectivités locales à l'échelle nationale. Nbreuses relat. ch. situat. en rapport. Ecr. 69444 REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e qui transm.

Homme, 33 a., instituteur. Gde expér., animat. création enfance adolescence cherche emploi. Ecr. no 615 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J. Fille anglaise, licenc., franç.-allem., diplôme secrétaire, ch. poste secrétaire. Organisation culturelle préférence. Libre fin août.
Ecr. à 6.502, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H.E.C. + 3e cycle Dauphine, 24 a., ch. poste de pref. dom. internat. ou finances, fiscalité. Téléphone : 843-45-85.

Secrétaire Direction cadre, 31 ans, excell. prés., éduc., parl. portugais, anglais, espagnol, cherche poste stable respons. Ecr. Mme Normand, 14, villa Croix-Nivert, 75015 PARIS.

ASSISTANTE de DIRECTION 31 a., cadre, 10 a. d'expér. en Direction générale, gestion et organisat. des Serv. commrex France et export. Serv. person. et serv. généraux. Conn. angl. Sér. réf. Habit. respons., initiat. et relat. hum., ch. sit. stable. Libre imméd. Ecr. no 56.267, CONTESSE PUB., 20, av. Opéra, Paris, ou tél. : 366-40-76.

CADRE EN ORGANISATION
31 ans, responsable d'importants contrats d'organisat. administrative, études de postes, réduction des coûts, très bons contacts humains, rech. emploi dans cabinet-conseil ou grosses sociétés. Libre rapidement. Ecr. à no 8.454 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 27 a., lic. sc. écon. + DECS, 4 années expér. prof., jurid., financ., adm., ch. place collab. cab. expert comptable ou poste cadre dans entreprise.
Ecr. à E-5.199 HAVAS, 31002 TOULOUSE CEDEX.

CADRE 33 ans, grande expérience de direction réseau commercial. Références chiffrées, cherche poste Sud-Ouest. Ecrire à no E. 5.182 HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX.

ENSEIGNANT
28 a., 6 a. exp. Enfance inadapt. Diplômé Et. sup. Lettres, Certificat Apt. Péd., libre 15-08-74, cherche poste
DIRECTEUR
(Dir. pédagogique, dir. I.M.P. Dir. centre socio-éducatif, culturel, etc.)
Ecr. FURT 4, r. Plotin ANFA III B XI, A VII, Casablanca, Maroc.

Secrt. dactylo, not. angl., sér. réf. ch. remplac. dispon. act. juillet et août. Interim s'abst. Ecr. no 572 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F., 27 a., maîtrise psycholog., 2 a. expér., ch. emploi en rapport. - Tél. : 904-29-52.

CHEF SERVICE METHODE
Entreprise bâtiment génie civil, 34 ans, ingén. formation gestion direction travaux, prix, marchés, rech. Sud-France ou étranger poste à responsabilités GESTION OU COMMERCIAL. Ecr. à 635, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Français, 36 ans, études supérieures scientifiques et I.C.G. Depuis 2 ans Rio-de-Janeiro, chef service technico-commercial dans entreprise brésilienne, désirerait contact avec entreprise française cherchant homme de confiance. Organisateur dynamique connaissant bien langue et pays.
Ecr. à 634, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

étudiants

ETUDIANTE
17 ans, B.E.P.C., cherche place remplacement août. Sérieuses références morales. Ecrire : no 6.503, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LICENCIEE EN ECONOMIE
dipl. de gestion, comptabilité, MARKETING et ANGLAIS, parl. COURAMM. ANGL., ALLEM., dactylo, perm. de cond., expér. prof., ch. emploi intér., Paris ou banlieue Nord-Est, pour juillet. Téléphone : 797-36-48.

Italienne au pair, expér., ch. fam. Paris ou env. à p. juil. Ec. à Masiello, 43, Sandolt Lane, Saint-Albans, Herts, U.K.

traductions

Demande

Traductr. exp. portug., angl. fr., rech. travx dom. T. BAG. 09-29.

proposit. com. capitaux

POSSEDE CAPITAUX
créerait ou participerait.
Ecr. avec détails à ENTEP S.A. 60, rue de Provence, qui trans.

Exportation vers le CANADA. STE MULTINATIONALE rech. pour son agence de MONTREAL très introduite sur le marché canadien tous produits français à exporter en exclusivité. Faire offre à : C.I.D. France S.A., 2, place MALVESIN 92400 COURBEVOIE. 786-99-77.

Importante Sté de distribution en grande surface et discount rech. lots de tissus d'ameubl. de ttes natures, déclassés pour raison comm. Faire off. d'urgce à GRESSET - CONSULTANT, 7, rue de Monceau, 75008 Paris.

pensions

Touraine. Vces ferme, enfants. Pens. 25 F. Tél. (47) 07-21-46.

Recom., hôtel pens., demi-pens., gd cft, TV, calme, jdin, quart. résident. 149, bd Malesherbes.

L'immobilier

appartements vente

Paris

Appt 2 p., cuis., quart. Voltaire. S'adr. conc., 22, r. Bastroi-11e.

5e. MONGE LARREY, vd appt 2 p., cuis., 1 pte p. ent, wc, 40 m², cave, 5e ét. s/cour, sans ascenseur, état neuf. Libre de suite. Ecr. à 481.931 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur-2e.

PL. ITALIE. Liv. + 2 chbres. Imm. réc. Etg. élevé, balc., tt cft. 580-01-20, préférence matin.

VERNEUIL-UNIVERSITE
Bel appt caract., 6 p., bs, 170 m², époque XVIIIe. Vue s/verdure. Charme exceptionnel. Prix élevé - 265-90-05.

XVIIe - PRES PLACE CLICHY (50 mètres), dans bel imm. restauré, vide-ordures, interphone. Propriét. vend directem. 1 petite CHAMBRE, salle de bains, cuisinette, confort. Gros crédit possible. 325-56-78 + 25-35.

9e. RUE LA ROCHEFOUCAULD 2 p., cuis., dches, wc, moq., ref. nf, 135.000 F - 874-70-47.

SAINT-GEORGES. Immeuble de caractère, clair, bon 5 pièces, cft. belle ch. serv. Facilités. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

NATION. Immeuble récent, étg. élevé, living, 3 ch. - Facilités. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

GUY-MOQUET
Etage élevé, studio, tout confort, plein sud. - Facilités. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

XIIIe
Près place Jeanne-d'Arc
Dans un petit immeuble neuf de grand standing
2 PIECES luxueusement équipé avec balcon.
Disponible immédiatement.
175.000 F.
Sur place : 27, rue Dunois, de 14 à 19 h. (sauf jeudi), ou téléphoner : 256-98-98.

PASSY. S/rue et jdins, 5 p. p., 115 m² + ch. dom., 3e ét., soleil, b. im., 460.000. Pariel, 622-22-56.

ALESIA. 2 min. métro, bus, ORIGINAL, 3 P., ENT. RENOV. Lumineux, spacieux, calme C.C. moq., wc, ent., c., s. bs équip. mat. MODERNES, 245.000. Vis. J.,V.,S. à p. 14 h., 177, b. Brune.

17e. DBLE LIV. 2 ch. + chbre service, ét. élevé, tt conft. TEL. CE JOUR, 13-19 h., 91 bis, rue Truffaut. 333-79-47, le matin.

DAMREMONT-ORDENER
Dble liv. + 2 ch., entr., cuis., wc, bs, ch. cent., tél., 2e ét. S/rue, 225.000 F. Vendr., sam., 14-18 h., 21, r. Achille-Martinet.

PARIS-13e. Bel imm. Vue sur parc, 11e ét., 2-3 p., entrée, c., tout conft, balc., tél., 70 m². Px 245.000 F 580-61-41, 31-87.

PALAIS-ROYAL-BOURSE
Dans immeuble XVIIIe rénové, travaux de qualité.
Très beaux studios, standing, entièrement équipés.
Placement ou habitation.
Pour visiter, me voir 14-19 h. ce jour. Vend., samedi, lundi, 9, RUE HEROLD, PARIS-1er. DID. 98-54, DID. 97-15.

ST-DOMINIQUE. Imm. ravalé, 2 p., cuis., bs, ref. nf. Rentabil. assurée. Av. 27.000 - 556-04-80.

19e Face Parc Buttes sup. Stud. nf. 38 m² gd stdg. 6e étage, cave, park. Rare 144.000 F av. 30.000. 607-20-00

AVENUE BRETEUIL (près)
Lux. imm. nf, tr. grand living, s. à m., 3 ch., 2 bs, 150 m² + log., 2 parkings. - 256-16-87.

Mo VAUGIRARD
EXCEPTIONNEL
Liv. dble, 3 chbres, entr., belle cuisine, 2 wc, bains, salle d'eau, rangem., balcons, bien distrib., impecc., 115 m² env. Px 570.000. Crédit possible. — SEG. 20-26.

Mo CRIMEE (face). Promoteur vd sup. 4 p., stdg, terrasse, 9e étage, double expos., clés de suite. 295.000 av. 60.000 F compt. C.F.T. - 607-36-54 / 607-20-00.

JARDIN DES PLANTES
EXCEPTIONNEL
Ds imm. ravalé, apparts grand stdg, 3/4 P., 85 m², avec vue imprenable SUR JARDIN DES PLANTES. Direct. pror., vendr., sam., lundi, 14 à 19 h., et dim., 10 à 13 h., au 1, RUE LINNE.

P. Montsouris. Im. gd st., stud. 34 m² + box. 175.000. 589-49-34.

CAULAINCOURT
Ds bel imm. P. de T., apparts gd stdg, 4 P. Direct. par propr., vdi, jdi, 14-19 h., et sam., dim., 10-13 h., 173, r. Caulaincourt-18e.

Mo OBERKAMPF
Imm. P de T., séj., S. à M., 3 ch., tt cft, 4e ét., asc., 120 m², s/bd et cour, ch. de service. Prix 42.000 F. Vdi, sam., 15-18 h. 44, BOULEVARD VOLTAIRE.

5e MONGE
Séjour + 2 ch., tt CONFORT, immeuble P. de T. rénové. MED. 99-80.

TRES EXCEPTIONNEL
EMILE-ZOLA
Tr. bel imm. P. de T. Gd stdg., ravalé. Tapis escalier. Ascenseur payé par le vendeur
SPLEND. 5 P., Hall entrée, salon, S. à M. 3 ch., 2 bs., wc., 5e ét. pl. sud
PRIX TOTAL 490.000 avec seulement 190.000. Solde 15 ans possible.
Ds même imm. 6e ét. pl. soleil
3 P. entr., cuis., s. de bns., wc. + GD BALCON
PRIX TOTAL 290.000 avec seulement 100.000. Solde 15 ans possible.
S/pl. 13 h. 30 à 17 h. 30, vend. 36, RUE DU COMMERCE, ou tél. : 553-33-69.

AV. FOCH 2 pièces, immeuble récent, RARE. 580-01-20, préf. matin.

BOUL. VOLTAIRE
Imm. ancien pierre de taille 6e étage, ascenseur neuf
4 PIECES, 95 M2 ENVIRON
Entrée, cuisine, w.-c., bains. Sur boulevard, avec balcon et cour-jardin. Bonne distribution.
Renseign. et visites : 755-85-30.

XVe 73, rue Vasco-de-Gama
MISE EN VENTE EXCEPT.
30 CHBRES INDIVIDUEL.
AV. KITCH., wC INT., S. d'EAU BEL IMM. RAV. PRIX TOTAL A PARTIR DE 49.000 F
Vis. s/place tous les jours, de 12 à 19 h, sauf DIMANCHE. PROMOTIC - 325-11-68.

EXCEPTIONNEL
MONTMARTRE
DANS TRES BEL IMMEUBLE
PIERRE de TAILLE
Propriétaire vend
APPT 30 M² 2 p., cuis., wc, entrée. LIBRE. + STUD. atten. 20 m2 OCCUPE
95.000 F 6e étage très calme, clair.
Me voir jeudi 20 juin, 17-19 h : 2 BIS, RUE COYSEVOX (18e).

HALLES 4 pièces, cuisine, conft, 130 m2 env. 392.000 F, crédit. Tél. 277-41-27.

FRANKLIN-ROOSEVELT - Gd 2 pces, asc., chff. cl, 55 m2 env. T. 277-41-27.

UNIQUE Près NOTRE-DAME-DE-LORETTE
Magnit. appart. 140 m², gd cft, salon, récept. + 3 gdes pièces, bains, tél. + ch. serv. + parking. Possibilité profession libérale. 370.000 F. - 225-35-57.

12e (près) MAISONS-ALFORT
Métro : ECOLE VETERINAIRE
Dans bel immeuble entièrement restauré. Propriétaire vend 3 STUDIOS, bains, cuisine, confort, standing. Placement de 1er ordre. Location immédiate. Prix imbattable. 325-25-25 + 56-78

AUTEUIL R.-de-ch. GD JARD. 5 P., 170 m2, 2 serv., parf. état. 720.000 F. PAS. 51-84.

19e Ds très bel imm. p. de t., confort, appart. 5 pièces, s. de bs, dépendances. Conditions exception. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17e) - 622-40-57 (poste 26).

A vendre par constructeur : splendide appartement 3 Pièces, 5e étage, à :
PASSY
Téléphone : 266-18-65.

Région parisienne

Résid., près Versailles, immeub. récent, double living + cuis. installée + terrasse, tout conft, 105.000 F - 744-73-01.

VILLEJUIF. Part. vend gd 4 p., récent, stdg, 2 s. de bs, balc., parkg, 230.000 F. M. Alexandre, 532 - 58 - 40.

Tr. beau 4 p., living double, 3 chb., gar., tél., moq., 1er ét. imm. bon stdg. Ens. résid. Boulogne (92), 5' Mo et périphér. Vente par propr., 280.500 F. Tél. soir : 727-28-60.

MONTREUIL
Particulier vend 2 pièces, 49 m², tout confort, bien exposé, 5e ét., parking, cave, tél. - Téléph. : 875-14-30, 9 h. à 19 h. Domicile, soir, 858-53-03.

PUTEAUX. 2 P., entr., cuis., toil., wc. Crédit possible 80 %. 260-85-34 - 260-83-04.

BOULOGNE. Entr., séj., 3 ch., tt cft, sur parc 4e étage, soleil, calme, grenier, cave, 310.000 F. Agence s'abstenir - 605-78-67.

COURBEVOIE (gare Bécon). Tr. b. 4 p., tout confort, avec terrasse. Parkg, immeub. réc., 330.000 F - 242-48-01.

ANTONY, METRO
Splend. liv. dble, balc., 3 ch., gd stdg. Petit imm. P.d.T., jdin, 235.000. F 660-44-66 et 49-94.

ANTONY. Quart. calme, 10' Mo, imm. 73, 6 pièces, stdg, gar., parking - Tél. 237-54-52.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Beau 5 p., 100 m², résid. 73, asc., 2' gare, éc., com. 968-38-10.

LE VESINET
PARTICULIER VEND APPARTEMENT DANS PETITE RESIDENCE en pierre de taille, 1967, 3 ch. + séj., tt cft, 8 minutes R.E.R. 250.000 F. Téléphone : 966-50-36.

SEGONDI 874-08-45/46
ST-CLOUD LES COTEAUX
ds résid. gd stand. Tr. bel appt. raffiné 6 P. P., cuis. équip. Plusieurs sanitaires. 150 M2, balc., loggia, 3 park. chb. pers. 15-18 h. Vendredi, 7, rue BORY-D'ARNEX.

NEUILLY-INKERMANN IMM. NEUF
MAGNIF. 6-7 P., 160 M2, gd stdg. Lux. am. Jdin priv. 700 m². Parking. Voir vendredi, 15-18 h. 11, RUE PERRONET.

Province

Part. vd appart., 4 pces, cuis., s. bs, ch. ind., 2 balc., cave, 155.000 F. Vis. 10-16 h., Feuillé, 21, av. Notre-Dame, NICE.

Propr. vend direct. très beau F-5, duplex, centre TOURS. Téléphone soir, 53-87-51.

cours et leçons

P HEC, CLASSES TERMINALES cours d'anglais très sérieux. Pour tous renseignements, Ecr. Aquarium school 2 shulter road Broadstairs Kent Gde-Bretagne.

bateaux

URGENT
Vends classe V construction 1973 plan Philippe Harle inventaire très complet PIERRE LE BAUD 17, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN - BICETRE Téléphone : 589-77-77.

sports loisirs

INSCRIVEZ-VOUS pour :
1 Juillet : cours arts, danse et langue.
2 Août : visite des U.S.A.
3 Septembre : séminaire à Beirut (Liban).
Paris American Academy, 9, r. Ursulines, 5e. 325-08-91 / 35-09.

villégiatures

Loue juill. ds villa 2 p., c., bs. 1 200 F. Pedron, les Oliviers 17, 83190-Ollioules. R. 203-74-01 19 h.

ST-BREVIN-L'OCEAN. Villa à louer, conft. juillet. T. 288-98-62.

CANNES. Part. loue appt 2 p. cft 4 p., résid. ds parc 10' centre et plages. Août : 2.500 F. Tél. : 336-23-84.

TUNISIE. Paris-Paris. Pension complète 2 semaines. Juil. : 1.450 ; Août : 1.560 ; Sept. 1.220. — Tél. : 285-38-32.

Environs Grasse, part. loue juil. belle villa 3 ch., 2 s. de bns, cuis équip. Sur 2.500 m² oliveraie (calme, vue panora.). 962-38-32.

MANCHE, à louer juil. bd mer. villa F3 tt cft. 1.400 F. Tél. : h. bur. 522-37-93, Mlle Lelièvre.

A LOUER
JUIL. LA ESCALA ESPAGNE
VILLA
Jardin 5 personnes : 2.000 F et
APPARTEMENTS
Standing. Perpignan. 1.500 F. MIR 52-44.

locations non meublées

Offre

A 12 minutes de l'Opéra
« LES DAUPHINS »
à PARIS - LA DEFENSE
EN LOCATION SANS COMMISSION
224 appartements neufs

Studio	570 + ch.	Renseignements :
2 pièces	670 + ch.	Bureau d'accueil sur pl.
3 pièces	850 + ch.	de 11 h. à 19 h. sf mardi
4 pièces	1 080 + ch.	et mercredi. - 776-24-61.

Accès R.E.R. sortie av. de la Division-Leclerc.
Emménagement à partir du 1er août 1974
G.F.F. Cedex 11 - 92081 PARIS - LA DEFENSE 776-12-21, poste 45-42
Documentation sur simple demande

A louer F 3, grand standing, 11e étage, téléphone, parking, Olympiades-rue Tolbiac (XIIIe). Tél. à part. 19 h. : 580-97-98.

LOCATIONS SELECTIONNEES DANS IMMEUBLE TT CONFT : Boulogne, 3 P., 4e ét., 1.300 F ; Neuilly, chbre, 500 F, stud. 680 F, 3 P., 8e ét., 1.500 F, 4 P., 4e ét., 1.700 F ; Paris-14e, Villa Brune, ch. 450, stud. 25/33 m², 580/650 ; Paris-16e, Muette, immeub. 1910, 3 P., 85 m², bail 6 ans, 1.800 F. REF, 137, Haussmann, Ely. 02-85.

Mo PLACE D'ITALIE. P. à P., gd studio, stdg, pl. Sud, av. cuis. équip., bains, moqu., terrasse, cave, park. 950 F + prov. charg. Téléphone : 797-86-53.

La Celle-Saint-Cloud, villa 1958, 200 m², pl.-pied, gd cft, calme, séj. dble + 5 P. princip., gar. 2 voit., jard. 1.000 m². 969-41-44.

Mo PASSY. 7 Pces + chbre de serv., refait neuf, tout confort : 3.400 F. - Tél. : AMP. 17-47.

23, rue Bénard
PARIS-XIVe
A louer directement par Société propriétaire studios 2 et 3 pièces tout confort. Tél. 266-18-65.

locations meublées

Offre

17e-Wagram. Imm. récent, stdg, GD SALON, S. à M., 2 CH., TEL. 3.500 francs. - 878-92-38.

appartem. achat

Ch. à Paris 3-4 pièces, même sans conft. Tél. OPE. 40-06.

hôtels-partic.

PARIS-XVIIe - VILLIERS
Hôtel part., parf. état, 1.200 m², à vendre, conviendrait pr siège social société : 4.000 F le m2. VION S.A. Téléphone 266-66-92.

constructions neuves

XVIIe
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX PETIT IMMEUBLE
HABITABLE FEVRIER 1975
PRIX FERMES
2 et 3 PIECES, S. BAINS, CUISINES équipées, décorées, personnalisées, CAVES, PARKINGS en sous-sol. Crédit 80 % sur 20 ans.
S/place ts les jrs 15-19 h. sauf dim. et lundi, ou tél. INF. IMMOBILIERE : 266-56-50.

20e 139, RUE DES PYRENEES
2 à 6 Pièces
Vaste jardin intérieur.
Prix ferme et définitif.
Livraison 3e trimestre 1974.
Appartem. témoin tous les jours de 10 h. à 19 h.
REALISATION SERCO SETAG - 636-04-41.

VILLE-D'AVRAY
34-36, rue de Marnes
Livraison immédiate
Prix fermes et définitifs
DEUX APPARTEMENTS
5 et 6 pièces
TRES GRAND STANDING
MANERA S.A.
Tél. : 720-50-51.

STUDIOS (SUISSE)
Placement de premier ordre.
TRES RARE
Tél. : 645-32-83.

MARAIS
IMMEUBLE GRAND CONFORT façade Pierre de Taille.
Sur 52 appts, reste disponible 14 studios et 4 appts 2 Pièces, PARKINGS.
PRIX FERMES.
Possibilité crédit 80 %.
Actuellement : gros œuvre.
Rens., 81, rue de la Verrerie, Mo Hôtel-de-Ville, tous les jours (sf mardi-dim.), 14 h. 30-18 h. 30. Téléphone : 265-56-50.

LUXUEUX
Petit immeuble d'angle
RESIDENCE DE NANTES
Mo CORENTIN-CARIOU
Seulement 15 APPARTEMENTS de grand confort, DU 2 AU 4 P. terrasses + jardins privatifs. Livraison printemps 75. Lg créd. 80 %, 14, r. de Nantes, angle rue Barbanègre, 19e. Renseign. et Documentation :
S.A. AZED 25-27, Bd
Richard-Lenoir, PARIS-11e. Tél. : 355-35-34 (groupées).

STUDIO AU 5 P.
5e CENSIER - 12e NATION
15e CHARLES-MICHELS
16e POMPE, NEUILLY, MADRID
CH. MAHOUT, 924-74-85,
4, av. Friedland, 8e, même dim.

PARIS-20e, 7, rue F.-Gambon,
6e étage avec terrasse :
BEAU 3 PIECES,
225.000 FRANCS.
Ferme et définit., habit. imméd. Vis. sam. et dim. après-midi. P. Rousso, POI. 27-16/NAT. 55-55.

locaux commerciaux

11e NATION
SUR AVENUE - VENTE ou LOCATION (divisible)
BUREAUX-MAGASIN ou HALL D'EXPOSITION
LOCAUX COMMERCIAUX ou ENTREPOTS
2.500 M2
DANCOURT 24, rue de Lisbonne, PARIS (8e). Tél. : 522-06-45.

EXCEPTIONNEL A PARIS PORTE PANTIN
(100 m. métro et périphérique)
A LOUER 325 F le m2 local commercial 581 m2 (divis. en 2 ou 3 lots) + 75 m2 sous-sol, gd standing, 10 parkings, 10 téléphones. Disponibles immédiatement. Tél. 359-92-30 — 92-79-29-04.

RUE GRENELLE
Cède bail belle boutique angle + appart. 3 pces. MARTIN Dr Droit, 742-99-09.

A VENDRE
brut de décoffrage :
PARIS (16e)
4 bis, rue de l'Assomption LOCAL 100 m2, rez-de-chaussée + réserve atten. - Façade 11 m LIVRAISON IMMEDIATE
PARIS (14e)
angle 22, rue Tombe-Issoire et 26, rue Emile-Dubois LOCAL 90 m2 rez-de-chaussée + 2 sous-sols 170 m2. LIVRAISON AUTOMNE 1974. Renseignem. : TRANSCOMINT, 1, place Boieldieu. RIC. 56-70.

20e NATION. Près INNO et PRINTEMPS. MURS de 2 GRANDS MAGASINS. Importants locataires de réputation mondiale. Affaire rare, gros rapport possible ultérieurement. Emplacement inespéré, face métro. 325-25-25.

fonds de commerce

CHARENTON
Métro Liberté.
Près bois de Vincennes.
LIBRES : BOUTIQUE + locaux attenants EN COPROPRIETE
Sup. 93 m2 env. + cave 25 m2 avec accès direct.
PRIX TR. INTERESSANT.
Vr SANCHEZ, 31 bis, av. De-Tassigny, 94720 - CHARENTON. Tél. 893-23-00.

ACH. COMPTANT HOTEL MURS ET FONDS PARIS Ecr. no 98, Publicité Juge, 10, cité Fleurs, 75017-Paris, q. tr.

16e VENDS
PETIT MAGASIN
dans quartier commerçant
Px 85.000. Tél. matin, 527-31-12.

6e ODEON R.-de-C. s/rue
A vendre ou à louer
70 m². TEL. 567-22-88.

pavillons

SURESNES
4 p. princ., cft, jard., 12, rue Emilien-Colin. Sam. de 15 à 18 h.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
ANTONY 5' Mo Centre rue calme
Pav. s/ss-sol. Liv., 3 ch., cft. Jd. 230.000 F. Cr. p. 655-59-72.

terrains

45' Sud PARIS, cadre forest. Sol. TERR. A BAT. 1.000 m2, ttes viab., permis constr., tr. bx arb. Px 50.000 F. T. 278-02-49.

PARIS-13e
TERRAIN 4.000 m2, conviend. pour magasinage et entrepôts. VION S.A., 266-66-92.

ORNE. 140 km. Paris, superbes terrains viabilisés, plein Sud, vue except. Ecrire J. VIEIRA, VILLIERS. 61400 MORTAGNE.

SACLAY
A vendre terrains viabilisés de 700 m². Rens. : OMEGA PROMOTION 217, r. ST-HONORE, 75001 Paris. Tél. 260-38-31 - Vis. sur place. Samedi 22 de 15 h à 18 h.

5 LOTS BOISES DE 900 M2 A
Boissy-Saint-Léger. R.E.R. Tél. pr r.-v. 222-44-50, 533-31-77.

bureaux bureaux

S.G.M.I. CONSTRUCTEUR
propose :
Livrables immédiatement
13e arrondissement : Bureaux
131, rue Jeanne-d'Arc
187 m2 : 2.460 F. le m2, H.T. H. Red. F. et D.
25, rue Charles-Fourier
210 m2 équipés 3.040 F./m2 H.T., H. red. F. et D.
105 m2 équipés 3.800 F./m2 H.T. H. red. F. et D.
15e arrondissement : locaux commerciaux,
8, rue Dombasle - 26, rue Olivier-de-Serres
84 m2 sur rue et ss-sol : 189.185 F. H.T. F. et D.
70 m2 sur jardin et ss-sol : 131.700 F. H.T. F. et D.
247 m2 sur rue et ss-sol : 525.050 F. H.T. F. et D.
350 m2 sur jardin : 980.000 francs H.T. F. et D.
S.G.M.I., 30, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.
Tél. : 742-17-69 - Mme Carsoule.

BUREAUX MEUBLÉS GRAND STANDING
entre
L'ÉTOILE ET LE TROCADÉRO
Services complets :
- Hôtesses et Standardistes trilingues.
- Salles de conférences.
- Télex - Photocopies.
- Garage visiteurs.

HERSA : 553-50-11

EUROBUILDING
PARIS - PORTE DE PANTIN
100 mètres Mo et Périphérique
RESTE A LOUER :
DEUX BUREAUX
107 et 115 m², grand standing, parkings, téléphones.
Disponibles immédiatement.
Tél. : 359-92-30 - 92-79 - 29-04.

MONTPARNASSE. — Salle de cours équipée, 50 m², 250 F la journée. Tarifs spéciaux selon la durée. Téléphone : 962-94-02.

16e, RUE CHARDON-LAGACHE
Bureaux à louer (4), 70 m².
Téléphone : 525-08-80.

BUREAUX TOUTES SURFACES
Location ss pas de pte ou vente. AG. MAILLOT, 2, r. Pépinière. Tél. : 522-19-10 et 387-14-00.

MONTPARNASSE - RASPAIL
390 m² utiles bureaux + 130 m² archives.
Petit immeuble résidentiel, neuf, livraison pour septembre. Vente - location - leasing. COGELOG : 589-50-10.

Paris-3e - Châtelet-Sébastopol : 1.000 m² de bureaux rénovés soit à louer en tot ou par niv 160 m², 24 lignes tél. Livrais. sept. 1974. HAMPTON AND SONS, Téléphone : 225-50-35.

villas villas

LA CELLE-SAINT-CLOUD
SECTEUR ULTRA-RÉSIDENTIEL
10 VILLAS A CONSTRUIRE
TRÈS GRAND STANDING
sur mesure - terrains boisés de 800 à 1.200 m2
EN TOUTE PROPRIETE
Tél. : 707-08-48 ou 587-33-75. et sur rendez-vous.

13 MIN. OPERA PAR R.E.R., banlieue Ouest, superbe villa de 10 P., piscine, 4.200 m². 1.650.000. Agence MALMAISON : 967-08-30.

SCEAUX
A. l'orée du Parc-Villa 350 m2 habitable, jardin 750 m². Prix : 1.250.000 F. Tél. : ROB. 08-96.

LA VARENNE 5' R.E.R. Pr. Marne
Villa, 6 p. pples., cuis., s. de b., cab. toil. + pavill. gardien. Chf. cent. maz., gar., dépend., jdin 1.300 m², belle façade. Prix : 600.000 F. Gros crédit. Tél. : 883-63-77.

BRUNOY petit manoir de caract. 8 pces, 2 bns, bord rivière, gar., tél., terrasse, jdin. 460.000. Ciaba. 720-63-63.

châteaux

CHATEAU - PRES BLOIS
style Val de Loire, 10 ha parc, 15 P., parf. ét., intér. entièr. ref. Tout cft. Téléphone : 359-48-71.

REGION OUEST
Près de St-NOM-LA-BRETECHE ds parc de 2.000 m², av. bassin.
TRES BELLE DEMEURE ANCIENNE
Salon, salle à manger, bureau, cuisine, office, 6 chambres, 4 salles de bains, salle de jeux, grenier, cave, gar., 400 m² hab. Maison de gardien (3 pièces, cuisine, salle de bains).
— Dans site protégé.
— Prix 700.000 F.
— Tél. 460-35-60 après 17 h.

propriétés propriétés

BOURGOGNE, pr. autoroute.
PRESBYTERE ANCIEN
Jard. Terr. 2.500 m2, dépend. Eau, électr. 65.000 F. 333-23-31.

PRES SAINTE-MAXIME
Sompt. ppté style provençal, parc boisé 3 ha. Vue 180o sur baie. Mais. gard. 567-22-88. GARBI S.A., 80, rue Sèvres, 7e.

VALLEE DE L'ORVANNE.
Splend. PPTE bord rivière, terr. 3.600 m2, cuis., gd living poutre appar., logg., 3 chbres, 2 s. d'eau, ss-sol, ch. cent. maz. Gar. 2 voit. 380.000 F. 423-51-36.

MARLY. Raviss. mais. caract., tt cft, calme et parc touff. 630.000. LE POULAIN. — ODE. 73-37.

45' Sud Paris, b. mais. forest., 2-3-4 Pces, cuis. aménag., parc 1.000 m² envir., site merveill., poss. locat.-vente. T. : 278-09-51.

Montargis, b. mais., entr., vaste séj., 3 ch., bur., chemin. rust., bs, wc, chff. cal, cuis., cell., gar. S/1.239 m² terr. 256.000 F. Avis, 10, av. Gaulle, Montarg. 85-16-28.

Rég. Gallardon, 65 km. Paris, acc. autoroute Chartres, splend. propr. exp. Sud, vaste séj. rust., 50 m², cheminée, S. à M., 5 ch., bns + C. de T., cuis. éq., office, dépend., 1.500 m² parc, bordure rivière. 410.000 F. T. : 23-02-29.

Forêt Lyons, très belle propriété entièrem. restaurée, 5 bel. P., poutr., âtre rust., loggia, cabin. toil., wc, chff. cal, neuf, cuisine éq., gren., parq. am., bel. dép., gar., 2.500 m², tr. b. terr. Prix : 240.000. Avis, Gisors. (18-32) 485.

CALME, VERDURE, RIVIERE
Proximité forêt Fontainebleau, bordure du Loing, site classé et protégé, sortie gros bourg disposant médecin, pharmacie, tous commerces, gare S.N.C.F., dans joli jardin fleuri et ombragé de 2.700 m², maison 4 Pièces, cuisine, S de B., wc, 110 m² sur cave, chauffage central, téléphone, exposition Sud-Est. Prix demandé à débattre : 250.000 F. Possibilités crédit partiel par propriétaire pour 100.000 F cas échéant. Pour visite, sur place, samedi 22, 9-17 h., et dimanche 23, 9-13 h., 13, rue de Grez, Montigny-sur-Loing. T. 424-83-12. Pour traiter, tél. propriétaire à Paris, heures bureau : 522-42-35.

REGION OUEST
Près de MONTFORT-LAMAURY
Maison moderne de 10 pièces, gros œuvre bon, prévoir travaux pour rénover intérieur.
MAISON + 5.400 m2 420.000 F
MAISON + 2.500 m2 320.000 F
Tél. : 460-35-60 après 17 h.

SOLOGNE SAUVAGE
Dans coquet bourg
Magnif. maison Colombages gros cachet, 6 pces princip. + dépendances. Jardin agrément clos 2.500 m2. IMMOB. REMANGEON 18104 - VIERZON, B. P. 132. Tél. : (36) 75-39-91 +

110 km PARIS autoroute Sud. Sur hauteurs vallée luxuriante. Pêche, chasse, calme assuré.
FERMETTE sur 5.200 M2
murs en pierre, toit en tuiles pays., 2 p., écurie et grande grange attenantes. Eau, élect. MARE et bx arbres, 11.500 F. Gâtinais Immob., 16, rue Loing, 45200-Montargis. (38) 85-13-34.

SUD AVEYRON
PROPRIETE agrément 22 ha seul tenant bâtiments typiques à restaurer. Beaux arbres. Isolement garanti. Prix 220.000 F (à débat.). Cabinet REVERBEL 34700 - LODEVE. Tél. : 2-30.

SUD AVEYRON
PROPRIETE rapport agrément 128 ha seul tenant 40 ha arrosables, bénéfice 120.000 F, habitat caractère tout confort, site calme, isolement garanti. Prix 140.000 F. Cabinet REVERBEL 34700 - LODEVE. Tél. 2-30.

VUE SUR FORET PERCHE
138 km Paris-Ouest, solide bâtisse, toit. refaite, 2 p. am. Beau terrain autour, eau, élec. Prix : 39.000 F, av. 8.000 cpt. 21, rue de Paris, Longny-au-Perche.

Vue impren. s/vallée TARN pr vill. impt. mais excel. état. S. à M., 2 ch., c. toil., wc., c., im. gal. am., gr., gar., 5.000 m. terr., arb. 100.000 av. 20.000.
AVIS 3, r. Delcassé, Montauban. T. (15-63) 63-37-36.

BIEVRES : VILLA RECENTE
Vaste séjour avec cheminée, 3 chambres, 2 salles d'eau. Nombreux rangements. Garage 3 voit. Site protégé, vue sur splendide parc de 1.400 m². Prix : 560.000 F. Part. à part. TEL. : 941-14-89.

Rég. **GISORS** charmante MAISON
styl. NORMAND. Ent., séj., c., 2 ch. + 1 bns, ch. maz., gar., jdin. 2.300 m. Nbx. arbres, parf. état. Px. 225.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, GISORS. Téléphone : 620.

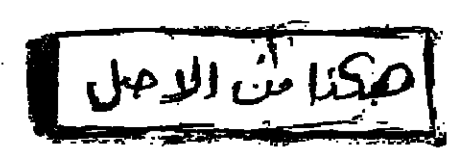
PRES LA FERTE-SOUS-J.
maison campag., vallée Marne, 75 km Paris, 6 gdes p., cuis., sal. d'eau, grenier am., cave, E., El. Garage. Jardin agrém. Prix : 110.000, crédit 80 %.
CHARON 1, pl. Ste-Beuve, Ferté-sous-Jouarre. T. 022-08-59 ou TUR. 24-76.

FORET FONTAINEBLEAU
BARBIZON Chalet Canadien 6 Pièces
dt Séjour 35 m², gd cft., chaut. maz., garage 2 voit. Jdin clos 1.600 m². Px tot. 234.000. Facil. MARLY. 437-13-99.
3 bis, avenue Gallieni à MELUN.

fermettes

Proche Auxerre, fermet. caract., 5 P. pr., cft, dép., 1.300 m², Vue. Px 193.000. T., vendr., 325-53-88, week-end, 24, VENOY, Yonne.

Forêt OTHE, spl. fermet. équer., vaste séj., 2 ch., bs, wc, cuis., gren., grange, écur., four à pain, gar., 1.600 m² terr., 140.000 avec 30.000. Avis, 2, r. Gal-de-Gaulle, Sens. T. (16-86) 65-09-03/277-37-99.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

Pr. PL. St-MICHEL VUE QUAIS - ODE 42-70. IMM. CARACT 4 p., réf. neuf, 78 m. pos. prof. libér. ch. serv.

Me DAUMESNIL. 2 p. caract. ds petit imm. 2e, dernier étg., refait neuf. 126.000 F. - 628-79-40.

16e TROCADERO (pr.) 5 p. 190 m² env., 2 ch. serv. 4e ét. r. Jard. et TOUR EIFFEL. Px : 1.150.000 - 331-77-79.

13e PLACE D'ITALIE (pr.) 70 m² envir. Imm. réc. 3 p., cuis. bo. BALCON, PARKING, TEL. Prix : 315.00 F. 331-77-79.

SOLFERINO. Splend. appt de récept. 235 m². Vue impren., sol. Tél. 266-48-55 ou 742-74-70.

PARC MONTSOURIS. Imm réc. B. appt 177 m² + terr. 80 m². Px : 850.000 F. LAB 13-09.

SIMPLON immeub. neuf, beau 5 pces, bns + s. d'eau, moq., tél. 260.000 F. 254-96-17.

VUE PANTHEON T. EIFFEL 6e. Pr. St-Germ.-des-Prés. LUX. décoré. Tél., asc., park. Appt 160 m² + pos. gd studio. ODE 95-10.

Av. BEL-AIR. B. 4 p., 80 m², impec., tt cft, spl. imm. p. de t. 6e, p. fut. asc. 225.000. 628-79-40.

MARAIS. Rav. Duplex. TEL. Terr. 250.000 F. 704-88-18.

56, RUE BLOMET COQ. 2 P. + 1 petite cuis. am., s/rue et JARDIN. Av. 17.000 F. Vend., sam., 14 h 30 à 18 h 30.

BONBONNIERE 116, bd RASPAIL. ODE 95-10 Sél., chb., bel. cuis., s. de b., tél., asc., sol. 13-18 h. Sam.-Lu.

16e Immeuble récent. Appart. 4-5 pièces, tout confort. Prix 530.000 F. - LAB. 13-09.

18e Bel appt 5 p., 100 m², tél. Prix 298.000 F. LAB. 13-09.

17e Bel imm. p. de t. Appart. 4 pièces, 130 m², décoré. Prix 510.000 F. - LAB. 13-09.

N.-DAME Ds imm. caractère 3 pièces, 63 m² env. Tél. pr renseigts : 681-13-93.

16e PORTE ST-CLOUD. Coquet 2 pièces, entr., cuis., bains, w.-c., véranda vitrée, téléphone. Prix 182.000 F. - LAB. 13-09.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
dans immeuble style Marais entièrement restauré (poutres apparentes)
PROPRIETAIRE VEND
● MINI 2 P. tout confort
● MAGNIFIQUE DUPLEX avec terrass. plafonds tr. hauts.
Pr vis. r.-vs directem. 185, rue Saint-Martin, de 14 à 19 h. 30, ts les jours, dimanche compris, ou tél. PAS. 81-60, KLE. 11-52, ou en cas d'absence TUR. 98-20.

Mº DUROC
APPARTEMENT 200 M2 2e et 4e étage, av. asc., chauff. immeuble. Tél. 874-75-51 et 52.

6e A AMENAG. ODE. 42-70
2, rue Grands-Augustins, 77 m², S/JARDIN, SOLEIL, CALME. Séjour double, 2 ch., tél., 2 entr. SAM., LUNDI, 13 H. à 18 H.

Région parisienne

FONTAINEBLEAU, ds rue rés. 2 p. à rén. DAN 63-98 ap. 18 h.

NEUILLY - INKERMANN IMM. RECENT 4 P., gd conft, balc. s/jardin. Soleil. Vr vend.-samedi, 14-18 h : 6, rue Edouard-Nortier.

appartem. achat

TRES URGENT, cherch. appt CFT. Ag. s'abst. 878-13-65.

Ach. sél. + 3 ch. Vincennes, Fontenay ou proche. Px max. 300.000. 344-43-87, P. 4.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, rech. pr sa client. viagers import. Gde discrét.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

APPARTEMENTS GRAND STANDING
DANS UN PARC DE 4 HECTARES
AU PIED DE LA TERRASSE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
4 pièces 101 m2 + balcon 17 m2
6 pièces 144 m2 + balcon 21 m2
répartis dans dix petits immeubles de deux étages avec ascenseur
PRIX FERMES ET DEFINITIFS
RESIDENCE DE LA GRILLE ROYALE C.D. 157 — 78 Le Belloy-Mesnil-le-Roi Tél. : 962-5823 (de 14 h à 19 h.)

VANVES
16, rue Louis-Dardenne 4 PIECES 108 M2 BOX.
Vis. du mercredi au samedi, de 14 heures à 18 heures. ESNAULT. — Téléph. 266-39-40.

INVESTISSEURS
15e ARRD. STUDIOS
TELEPH. 924 - 75 - 14 ou sur place 62-64, RUE DE JAVEL.

constructions neuves

LE MARAIS THORIGNY
Un hôtel d'époque, la nôtre.
Du studio au 6 pièces
Visite sur place : lundi, jeudi, Vendredi de 10 h à 19 h. Samedi et Dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h.
COGEDIM
266.34.56

A PARIS-12e
Mº PICPUS ou NATION et PORTE DE VINCENNES
22, RUE MOUSSET-ROBERT
(Voie privée et calme entre rue Sibuet et avenue A.-Netter)
LE « 22 » MOUSSET-ROBERT
DU STUDIO AU 4 PIECES
Immeuble résident. 10 ét., balcons, terrass., façade marbre. PX FERMES ET DEFINITIFS. Livraison prévue : été 1975. Bur. de vente sur place tous les jours, 14-18 h. 30 (sauf mercr.), samedi et dimanche, 11 à 18 h. S. I. E. T. R. A., 125, rue du Cherche-Midi, 75015 PARIS. FON. 36-57 — SUF. 24-28.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion
A 8 minutes de Montparnasse
LA RESIDENCE 41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7e ét., 16 appts. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m²; 2 p., 68 m²; studios, 48 m². Livrables immédiatement.
Sur place tous les jours, samedi et dim., 13 - 19 h. (sauf mardi). Tél. 736-33-21 et 359-68-28.

hôtels-partic.

BOURG-LA-REINE. Idéal pr famille artist. Mais. 300 m² dt 2 atel. 100 et 35 m². Calme. Pr. Mº Et. exc. Tél. DAN 63-98 ap. 18 h.

NEUILLY-S/SEINE - H. P. 6 p., cuis., bns, chauff. cent., ss-sol, jard. privé, calme. Crédit. 16, av. Ph.-Le-BOUCHER, 11-19 h.

locations non meublées

Offre

LEDRU-ROLLIN - Bel appart. 160 m². Ch. serv. Imm. stand. TEL. PROF. LIB. 704-88-18.

villas

ST-GERMAIN (pr.). Vue s/Paris MAISON XIXe siècle à restaur. Surf. habit. 280 m², Jard. 800 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

VESINET CENTRE
VILLA. Séjour, 4 chbres, bains. confort, mazout, garage, jardin. AGENCE DE LA TERRASSE, Le Vésinet. — 976 - 05 - 90.

locaux commerciaux

900 m² entrepôts à louer, bail 3-6-9. Droit au bail. 200 m. du périphérique Porte de Saint-Ouen. PROGESCO : 522-24-83.

REG. LYONNAISE, bureau, entrepôt, télex. Vaste maison habitab. indépend., parc. Plans sur demande. T. : (74) 93-30-51.

LIVRY-GARGAN. Imm. r.-ch. + 2 étages très moderne et gd confort, 220 m² au sol + JARDIN 3 tél. Pour industrie non classée et bureaux à louer - 887-87-34.

ACH. COMPT. LOCAL LIBRE avec MURS à PARIS. TEL. 284-64-50, le matin.

VIe LOCAL COMMERCIAL 90 m² sans pas-de-porte Sur rendez-vous : 633-08-11.

bureaux

NEUILLY Boulevard BINEAU + 190 M2 LOCAUX COMMERC. Divis. Très calme, standing. Tél. Prix bureaux 470 F le m2. Locaux commerc. 190 F le m2. FONCIP - ANJ. 90-73

BOURSE Beaux BUREAUX standing 260 m² S/Gds Boulev. 8 lig. tél., asc., ch. cent. Loyer 150.000 F par an. Tél. Gérant : 233-94-90.

BOURSE BURX STANDG 520 m2 16 lig. tél., asc., chauff. cent., salle archives. Loyer 500 F le m2. Subdivision possible. Tél. Gérant : 233-94-90.

pavillons

Ste-Geneviève-des-Bois. 8 pces. Sél. 45 m², terr. 1.200 m². Créd. poss. Tél. : 904-37-04.

Genre H.P., tt cft, parf. état. ASNIERES résidentiel. Séjour 35 m², bureau, 4 chamb., garage 2 voitur. 350 m. terr. 530.000. Gd créd. 788-49-09.

propriétés

VALLEE de l'EURE, 70 km PARIS OUEST, sompt. propr. Directoire, 9 pces, 2 bns, parc 4.000 m², rivière, sans travx. Prix intéressant. DELUCHEY, CHARTRES (37) 21-22-38.

Propriét. vd manoir XVIIIe s. 3 ha., région Lautrec, 81-Tarn. Px : 450.000 F. T. 405-72-30.

PRES LYCEE ENGHIEN Quartier calme et résidentiel Superbe PL.-PIED EN L 200 m2 + ss-sol 200 m² dont partie habitable. Jardin 1.100 m². - 989-31-74

LE TOUQUET Exposit. Sud ELEGANTE VILLA 7 CHAMBRES, 4 bains, chauffage mazout. TELEPHONE PARC ABRITE 8.300 m2 COCHELIN, 44, rue La Boétie, 75008 PARIS. TEL. 359-12-98.

fermettes

130 KM. AUTOROUTE SUD **MAISON de MAITRE** sur 2.000 m² verger clos, plein Sud, gentil hameau bien au calme, entrée, récept., couloir desservant cuis. 20 m², séjour, cheminée, 3 ch., bns, parquet, penderie, beau grenier aménagé, cave sous toute partie. eau, électr. force, chauffage central. A saisir prix total 175.000 F. Traite av. 35.000 F cpt, le créd. LES PEUPLIERS, 27, r. de Vimory, MONTARGIS. T. (15) 38-85-22-92, 24 h. sur 24.

AVEC 9.000 F
Belle fermette indépend. habit. de ste, 4 p. sur cave, grenier + grange et écurie indépend., cour et jard. 1.700 m². Eau, élect. Prix 55.000 F, crédit 80 % poss. Renseignem. : Cabinet PIERRE FRANÇOIS, 13, rue Louis-Blanc, 58300 DECIZE. Téléph. 4-64, heures bureau.

Fermette car., stie bourg, prox. NEMOURS BIEN CHEZ SOI ds joli jardin-verg. clos. Pl.-pied. Séjour rust., cuis., 2 chbres, E., El., gren.+dépend. amén. Tr. b. état. 148.000, facil. G.I.M., face Eglise NEMOURS 428-03-09 et 11-74

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Palais de Justice à Versailles, le mercredi 26 juin 1974, à 10 h
Une PROPRIÉTÉ sise à BOURDONNE
Département des Yvelines
PLACE DE L'ÉGLISE
Avec jardin - Contenance 1.440 m2
LIBRE A LA VENTE
Mise à prix : 100.000 francs.
S'adr. pour rens. à Versailles 1) Me SILLARD, avocat, 36, avenue de Saint-Cloud : 2) Me JOUAS, avocat, 2, pl. Hoche ; pr vis. ts l. j. 14 h. à 15 h. 30

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 11 juillet 1974, à 14 heures
EN SIX LOTS
DANS UN IMMEUBLE A PARIS (10e)
8, BOULEVARD BONNE-NOUVELLE
1er lot APPARTEMENT à usage commercial LIBRE DE LOCATION MISE A PRIX : 60.000 FRANCS.
2e lot UNE CHAMBRE LIBRE DE LOCATION MISE A PRIX : 5.000 FRANCS.
3e lot APPARTEMENT à usage commercial LIBRE LOCAT. ET OCCUPAT. MISE A PRIX : 50.000 FRANCS.
4e lot UNE CAVE MISE A PRIX : 200 FRANCS.
5e lot APPARTEMENT A USAGE D'HABITATION OCCUPÉ MISE A PRIX : 25.000 FRANCS
6e lot LOCAL A USAGE COMMERCIAL MISE A PRIX : 34.800 FRANCS
S'adresser à Me Yves TOURAILLE, ancien avoué, avocat à Paris (9e), 48, rue de Clichy, et à Me Antoine CHEVRIER, syndic à Paris (5e), 16, rue de l'Abbé-de-l'Epée.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à Versailles, 3, place Louis-Barthou, le mercredi 10 juillet 1974, à 10 heures.
PROPRIÉTÉ à SÈVRES (92) 8, rue Jeanne-d'Arc
M. à P. : 125.000 F. Pour rens. s'adr. Me MOURICHOUX, avocat à Versailles, 24, rue des Réservoirs, tél. 950-08-57.

Adj. Chambre Interdépart. Notaires Paris, mardi 2 juillet 1974, à 14 h
PROPRIÉTÉ 4 ha 37 a 70 ca A RAMBOUILLET (78)
ET VIEILLE EGLISE, lieudit « Maison Blanche » en bordure de
L'ÉTANG DE LA TOUR - LIBRE LOCAT. ET OCCUPAT.
Comprenant : GRANDE MAISON PRAIRIE - BOIS **MISE A PRIX : 300.000 F.**
Cons. pr ench. 45 000 F (ch. cert.). S'adr. pr rens. Me CHEVALLIER, not. Paris-1er, 18, r. d. Pyramides. 260-31-77, vis. s. pl. sam., dim., lun., 14-18 h

Vente le 9 juillet 1974, à 14 h., au Tribunal à Corbeil-Essonnes
MAISON neuve à d'HUISON-LONGUEVILLE (91)
2, rue des Monteaux - Rez-de-chaussée et 1er étage - Jardin 643 m2
M. à P. : 100.000 F. Renseignem. à Corbeil-Essonnes S.C.P.A. ELLUL, GRANGER, GRIMAL, 18, avenue Carnot, tél 496-30-14 ; Me HABER, avocat, 20, rue du Général-Leclerc, tél. 496-30-51

Vente sur conversion de saisie au Palais de Justice à Paris, le lundi 8 juillet 1974, à 14 heures
Une PROPRIÉTÉ à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94), 27, avenue Joffre - LIBRE LOCATION ET OCCUPATION
Mise à prix : 50.000 francs.
LOCAUX COMMERCIAUX à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
(94) - 36, avenue Foch et 1, avenue Faidherbe
LIBRES LOCAT. et OCCUPATION - MISE A PRIX : 50.000 F.
S'adresser à Me Yves TOURAILLE, ancien avoué, avocat à Paris, 48, rue de Clichy ; Me Louis JALLES, ancien avoué, avocat à Paris, 36, rue des Petits-Champs ; Me P. MIZON, syndic à Paris, 63, bd de Sébastopol

Etude de Me FIXOIS, notaire à 95380 LOUVRES, tél. 471-60-30. A VENDRE par ADJUDICATION en l'Etude du notaire, le mardi 25 juin 1974, à 15 heures.
EN 4 LOTS - Sur la commune de SAINT-WITZ
1) UN CORPS DE FERME sis en bordure de la R.N. 17, appelé « Ferme de SAINT-LADRE »
Mise à prix : 529.905 francs.
2) UNE PIÈCE DE TERRE face à ladite ferme en bord. R.N. 17 de 57.000 m2 env.
Mise à Prix : 842.240 francs
3) DEUX PARCELLES DE TERRE, lieudit « La Lucarne-Saint-Lazare »
Mises à prix ensemble à 35.064 francs.
4) DEUX PARCELLES DE TERRE, lieudit « Prés les Moulins de Survilliers »
Mises à prix ensemble à 29.326 francs.
Le tout loué par bail expirant le 11 novembre 1980.
Pour tous rens. et prendre connaissance du cahier des charges s'adr. au Not.

Vente au Palais de Justice à Versailles, le mercredi 3 juillet 1974, à 10 h
APPARTEMENT à SAINT-CLOUD (92)
QUAI CARNOT, nº 45, et RUE DU 18-JUIN
Cinq pièces principales au 2e étage
Mise à prix : 100.000 francs.
S'adresser Etude de Mes Roger et Xavier SALONE, société d'avocats à Versailles, 19, rue Sainte-Sophie ; visites lundis et samedis de 16 h. à 18 h

Vente au Palais de Justice à Paris, le lundi 8 juillet 1974, à 14 heures.
BELLE PROPRIÉTÉ A VERSAILLES
(Département des Yvelines)
3, RUE GABRIEL
MAISON D'HABITATION sur sous-sol - Rez-de-chaussée : hall, salle à manger, salon, bureau, office, cuisine, wc ; 1er étage : 4 chambres, lingerie, cabinet de toilette, salle de bains, wc ; 2e étage : 3 chambres
GARAGE - JARDIN
ENSEMBLE 1.231 mètres carrés - LIBRE.
Mise à prix : 750.000 francs.
S'adresser à Me LE SOURD, avocat à Paris, 27, quai Anatole-France ; Me TOUFFAIT, avocat à Paris, 32, avenue Georges-Mandel, et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Adj Chambre Interdépartem. Notaires Paris, mardi 2 juillet 1974, à 14 h 30
APPARTEMENT, CHAMBRE 6e ét., CAVE - PARIS (16e)
21, rue Mirabeau et 30, rue Wilhem, à l'angle de ces deux rues, au 4e étage, comprenant entrée, 3 pièces, cuisine, salle de bains, w.-c., 111 m2 environ, y compris chambre au 6e louée verbalement. Surface corrigée. Catégorie 2 B.
M. à P. : 200.000 F. Consign. pour ench. 30.000 F (ch. certif.). Rens. Me BOURDEL, notaire, 273-277, r. de Vaugirard, Paris (15e), et pour les visites sur place mardi et samedi de 14 h. à 14 h. 30.

Adj. amiable en l'Etude de Me LUCAS-LECLIN et Me ADELINE, notaires associés, LES ANDELYS (Eure), tél. 247, le dimanche 23 juin, à 15 heures.
à 80 km PARIS-Ouest : MAISON NORMANDE DU XVIIIe
entièrement RESTAURÉE avec poutres, cheminée, moquette, comprenant grand hall, cuis., séjour, salon en chapelle de 54 m2, 5 chambres avec bains, wc., vest., MAIS. GARD. Clos planté 5.000 m2. Grand confort.
Mise à prix : 380.000 francs.
Pour renseignements et visites s'adresser à l'Etude.

Vente le 2 juillet 1974, à 14 h., au Tribunal à Corbeil-Essonnes. EN 2 LOTS
VIRY-CHATILLON (91)
1) PROPR. us. HAB. et STAT.-SERVICE AUTOM. - Cont. 1.179 m2
avec plusieurs bâtiments - 3, avenue Hélène-Boucher
2) BATIMENTS USAGE INDUSTRIEL, 56, av. Commandant-Barré
Mise à prix : 250.000 francs CHAQUE LOT.
Rens. Corbeil-Essonnes S.C.P.A. ELLUL, GRANGER, GRIMAL, 18, av. Carnot, tél. 496-30-14, Me CARDONA, syndic, 10, rue du Trou-Patrix, tél. 496-20-98.

Vente s/saisie immob. au Palais de Justice de Corbeil-Essonnes (91), place de Salvandy, le mardi 2 juillet 1974, à 14 heures
UN APPARTEMENT
situé à
VIRY-CHATILLON (91)
30, avenue de Madon.
MISE A PRIX : 10.000 F.
Consignation préalable pour enchérir. Pour les renseignements, s'adresser à Mes TRUXILLO et AKOUN, avoc., 51, r. Champlouis, à Corbeil-Essonnes (91), tél. 496-30-26 et 496-14-18.

Vente s/saisie immob. au Palais de Justice de Corbeil-Essonnes (91) place de Salvandy, le mardi 9 juillet 1974, à 14 heures
UN PAVILLON de 5 Pièces principales,
sis à
BRUNOY (ESSONNE)
73, rue du Chemin-Vert, cadastré sect. AT nº 257 pr 5 a. 60 ca.
MISE A PRIX : 20.000 F.
Consignation préalable pr enchérir. Pour tous renseignements, s'adresser à Mes TRUXILLO et AKOUN, avoc. à Corbeil, tél. 496-30-26 et 496-14-18 ; au greffe du tribunal de Grande Instance d'Evry-Corbeil.

Vente s/saisie immob. au Palais de Justice de Corbeil-Essonnes (91), place de Salvandy, le mardi 9 juillet 1974, à 14 heures
PAVILLON à MASSY
(91), chem. de la Vieille-Rue, sans nº Rez-de-ch. : salle de séj., 2 chambr., cuis., salle de bains et w.-c. ; 1er ét. : 2 chambres, salle de bains, grenier. 11 ares 30 centiares
MISE A PRIX : 2.000 F.
Consignation préalable pr enchérir. Pour tous renseignements s'adr. à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats à Corbeil-Essonnes, tél. 496-30-26 et 496-14-18 ; au greffe du tribunal de Grande Instance d'Evry-Corbeil.

Vente au Palais de Justice à Bobigny, le mardi 2 juillet 1974, à 13 h. 30
UN STUDIO
w.-c., salle d'eau, au rez-de-chaussée.
UNE CHAMBRE au 1er étage et DEUX GARAGES
dans imm. 22 et 34, allée Centrale,
à LIVRY-GARGAN (93)
MISE A PRIX : 11.000 F.
S'adr. Me Marcel BRAZIER, avocat à Paris-8e, 178, bd Haussmann ; ts avoc. pr. Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil

Vente s/saisie immob. au Palais de Justice de Corbeil-Essonnes (91), place de Salvandy, le mardi 2 juillet 1974, à 14 heures
UN PAVILLON
sis à
LEUVILLE-SUR-ORGE (91)
10 « Clos de Leuville »
MISE A PRIX : 40.000 F.
Consignation préalable indispensable pour enchérir. Pour tous renseignem. s'adresser à Me TRUXILLO, avocat à Corbeil, 51, rue Champlouis ; au greffe du trib. de Grande Instance d'Evry-Corbeil.

Vente s/saisie immob., au Palais de Justice de Corbeil-Essonnes (91), place de Salvandy, le mardi 9 juillet 1974, à 14 heures,
D'UN TERRAIN
sis à
ATHIS-MONS (ESSONNE)
av. Jean-Jacques-Rousseau, nº 47 bis d'une contenance de 341 m2.
MISE A PRIX : 10.000 F.
Consignation préalable pour enchér. Pr tous renseignements, s'adresser à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats à Corbeil, tél 496-30-26 et 496-14-18 ; au greffe du tribunal de Grande Instance d'Evry-Corbeil.

Vente s/sais. immob apr. subrogation au Pal. de Justice à Paris, le jeudi 4 juillet 1974, à 14 h. En un lot : Dans un ensemble immobilier sis
au PERREUX-SUR-MARNE (94)
23 et 25, rue Cristino-Garcia rue de la Cascade, sans numéro, 4 à 14, rue Pierre-Barberet
LOGEMENT TYPE F 4
Compr. : s. de séj., 3 ch., cuis., s. eau, w.-c. ; au r.-de-ch., Bât. B, esc. Nord, formant le lot nº 33 régl. copropr et les parties communes y afférentes ; CAVE au s/sol, bât. B, formant le lot nº 60 régl. copropr. et p.c. y aff.
Mise à prix : 52.000 francs.
S'ad. Me G. GONDINET, avoc. pours., anc avoué, 8, r. Blanche, Paris-9e ; Me GASTINEAU, avocat, anc. avoué, 29, rue des Pyramides, Paris (1er).

Vente sur licitation au Palais de Justice à Paris, le lundi 8 juillet 1974, à 14 heures
D'UN IMMEUBLE A PARIS 10e
51, RUE DU FAUBOURG-DU-TEMPLE
Comprenant : 1) BATIMENT, façade sur rue, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, cinq étages carrés, sixième étage mansardé, avec aile gauche, sous-sol, rez-de-chaussée, 1er étage et terrasse ; 2) BATIMENT sur cour, élevé sur caves, parties sur chacun des 3 étages grenier ; 3) PAVILLON sur terre-plein ; atelier et bureau ; jardin sur 2 faces du pavillon ; cour entre jardin et bâtiment avec w.-c..
LE TOUT D'UNE CONTENANCE TOTALE DE 470 m2 environ.
Mise à prix : 500.000 francs.
S'adresser pour tous renseignements à Me André WEIL-CURIEL, avocat à Paris, 7, rue de l'Université ; Me Yves TOURAILLE, avocat à Paris, 48, rue de Clichy ; à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris et sur les lieux pour vis.

LES MESURES SOCIALES

L'ALLOCUTION DE M. GISCARD D'ESTAING

«La réforme conduite dans la liberté est sans doute le meilleur chemin pour la justice»

Voici les principaux extraits de l'allocution du président de la République :

« Pendant la campagne présidentielle. vous m'avez demandé deux choses : le changement et la justice.

» Pour ce qui est du changement, vous avez vu que nous l'avons largement entamé et, bien entendu, nous le poursuivrons. Concernant la justice, le gouvernement a pris, ce matin, un certain nombre de décisions importantes. S'agissant d'engagements que j'avais pris devant vous, il est normal que je vous en rende compte personnellement.

» La justice se réalise par deux séries d'actions. D'abord, des mesures immédiates, qui ont pour objet d'améliorer les ressources des plus défavorisés et, ensuite, un effort à plus long terme qui vise à transformer les structures de notre société. »

M. Giscard d'Estaing passe alors en revue les différentes majorations qui interviendront le 1er juillet. Il poursuit :

« Mais, à côté des mesures immédiates, il y a la transformation de notre société dans le sens de la justice. Le gouvernement pourrait décider tout seul, autoritairement, de ce qu'il faut faire à cet égard, mais vous savez que notre objectif est non seulement de maintenir *la liberté, mais aussi de développer* l'exercice de la liberté, je dirai des libertés en France.

» C'est pourquoi, pour réaliser cette transformation de la société française, il fait appel à la concertation des partenaires sociaux, les syndicats, d'une part, les organisations professionnelles, de l'autre, en les invitant à mener à leur terme leurs négociations sur un certain nombre de sujets fondamentaux.

» D'abord, les sujets qui intéressent les conditions de travail : l'organisation du travail dans les usines, le travail parcellaire, le travail répétitif ; en même temps, la prévention des accidents du travail. D'autre part, les problèmes qui sont liés à la sécurité de l'emploi, ce qui touche la garantie des travailleurs vis-à-vis des licenciements collectifs, concernant la prévention de ces licenciements, l'information des travailleurs, et enfin, la garantie de leurs ressources, dans l'hypothèse d'un licenciement collectif, mais aussi, en allant plus loin, l'ensemble des problèmes de l'emploi, par l'examen de la possibilité de la création d'un Fonds national de l'emploi qui regrouperait, pour la simplicité et pour l'efficacité de son action, l'ensemble des efforts qui sont actuellement consacrés à la prévention du chômage ou à la garantie des ressources des travailleurs privés d'emploi. Une action supplémentaire serait prévue concernant l'emploi des jeunes.

» De façon à ce que ces conversations puissent aboutir à des résultats concrets, pratiques, le gouvernement fixe un délai pour la conclusion de ces négociations et, au-delà de ce délai, il agira par la loi, soit pour rendre obligatoires les décisions qui seraient prises, soit, si elles n'aboutissaient pas, pour prendre lui-même les mesures qui paraîtraient nécessaires.

» Une autre grande transformation des structures de notre société, c'est l'évolution de l'entreprise, évolution qui vise à assurer, dans l'entreprise où vous travaillez, les uns et les autres, une participation plus active, une information plus complète, une démocratisation de la vie de l'entreprise. C'est une réforme fondamentale pour laquelle le gouvernement prévoit un calendrier, en confiant à une équipe de spécialistes le soin d'établir un rapport public d'ici à la fin de l'année, afin d'en tirer lui-même, et sans doute le Parlement le moment venu, les conclusions nécessaires.

» Par rapport à cet effort de justice auquel je me suis engagé publiquement devant vous, et dont vous voyez que nous le respectons, je dirai méticuleusement, vous pouvez vous poser deux questions : est-ce assez ? D'abord. Eh bien, naturellement, ce n'est pas assez, car, par rapport au besoin de justice, à ce besoin qu'on appelle souvent la soif de justice, aucune action n'est suffisante, pas même celle-ci. Mais la question qui se pose à un moment donné de l'histoire d'un peuple, c'est de savoir ce qui est réalisable. Or, je crois que les décisions qui sont prises *à l'heure actuelle*, concernant les personnes âgées, concernant le SMIC, correspondent à ce qui est réalisable, en France, en 1974.

» Mais, bien entendu, avec le développement de notre économie, nous irons ensemble plus loin.

» D'autres se poseront la question différente de savoir si ce n'est pas trop, c'est-à-dire si notre économie a, à l'heure actuelle, la capacité d'assurer une telle progression de la justice et si nos ressources, notamment nos ressources financières, permettent d'en assurer la couverture.

» Ces questions ont été examinées avec soin, dans le détail, par le gouvernement et je peux vous dire que l'économie française a la capacité de supporter, c'est-à-dire de financer, les décisions qui ont été prises ce matin.

» Et d'ailleurs, quand on les rapproche de celles que je vous commentais la semaine dernière concernant la lutte contre l'inflation, qui est pour vous pratiquement la lutte contre la hausse des prix, il faut voir que ces actions vont dans le même sens, car la lutte contre la hausse des prix est un effort de justice et, d'autre part, la meilleure façon de réaliser la répartition entre les Français diminuera les tensions sociales et contribuera, dans une certaine mesure, à la modération de l'inflation.

» Nous sommes engagés ensemble, je dirai c'est la fierté de mon action et de ma responsabilité, dans une œuvre de justice dont je suis persuadé que nous la mènerons très loin. Ce que nous devrons démontrer ensemble, c'est que, dans le monde où nous vivons, dans la France telle qu'elle est, la voie de la réforme conduite dans la liberté, c'est sans doute le meilleur chemin pour la justice. »

PLANTU.

(Dessin de PLANTU.)

LES DÉCLARATIONS DE M. CHIRAC

« Rendre la société plus juste, plus humaine et aussi plus agréable à vivre »

Entouré du ministre du travail, M. Michel Durafour, et du ministre de la santé publique, Mme Simone Veil, le premier ministre a exposé mer*credi 19 juin, devant la presse,* la portée des mesures à caractère social approuvées quelques heures plus tôt en conseil des ministres.

« *Il s'agissait essentiellement,* a dit M. Chirac, *de répondre aux objectifs que s'était fixés le président de la République concernant la transformation des structures sociales dans la société française afin de la rendre plus juste, plus humaine et aussi plus agréable à vivre* »

M. Chirac a souligné que les décisions prises représentaient un premier pas, l'engagement d'un processus de transformation qui a l'ambition « *d'aller vite et d'aller loin* ».

Le chef du gouvernement a indiqué que les mesures arrêtées se développeraient suivant quatre axes différents :

● REPONDRE AUX BESOINS DES PLUS DEFAVORISES laissés à l'écart de l'expansion : personnes âgées et titulaires de bas salaires et de bas revenus.

● REFORMER LE STATUT DES ENTREPRISES. — « *Les démocraties libérales, notamment européennes, ont fait franchir à nos sociétés,* a dit le premier ministre, *un pas important pour réaliser la démocratie politique. Il s'agit pour elles, aujourd'hui, de faire bénéficier de la démocratie le monde du travail. La réforme du statut des entreprises va imposer un effort de réflexion et d'imagination. Selon des procédures et un calendrier déterminé, un groupe de travail va préparer l'ensemble de la transformation souhaitée après consultation de tous les partenaires sociaux.* »

● ASSURER LA SECURITE DE L'EMPLOI — « *C'est à juste titre*, a déclaré M. Chirac, *la condition la plus importante aux yeux de nos concitoyens, qui vivent dans une société marquée par les contraintes de la vie moderne.* » L'idée retenue, « *c'est qu'il ne doit pas y avoir de licenciement sans offre de reclassement* »

● AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EXISTENCE. — « *Pour les conditions de travail, il s'agit de décisions concrètes et rapides, répondant aux exigences du monde moderne. Pour les conditions d'existence, les décisions prises sur la proposition de Mme Simone Veil sont relatives aux orientations concernant les mères de famille, l'enfance en danger, les handicapés et les malades hospitalisés* »

Deux secteurs n'ont pas été traités lors du conseil de mercredi : les travailleurs immigrés et les rapatriés. Le ministre du travail proposera le 3 juillet un ensemble de mesures permettant de mieux insérer les immigrés dans la société française. D'autre part, pour faire face aux difficultés des rapatriés qui ont subsisté après la loi sur l'indemnisation, le premier ministre réunira prochainement les organisations représentatives des rapatriés, et les décisions du gouvernement s'ensuivront.

« *L'ensemble des mesures prises aujourd'hui,* conclut M. Jacques Chirac, *s'insère dans une relance de la politique contractuelle et de la politique de concertation* » « *Le gouvernement,* a-t-il dit, *a l'intention d'utiliser systématiquement les ressources de la concertation. Dès vendredi, le ministre du travail réunira les syndicats ouvriers et patronaux pour examiner un calendrier d'application des mesures décidées aujourd'hui et pour envisager les procédures de consultation qui permettront d'approcher concrètement les différents objectifs.* » « *Dans cette perspective,* a conclu le premier ministre, *le gouvernement fera preuve d'un esprit ouvert et dynamique.* »

Non aux formules d'indexation

Après cette conférence de presse, M. Jacques Chirac s'est rendu de nouveau devant la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, où il avait exposé quelques heures plus tôt les grandes lignes du plan social du gouvernement. Répondant aux questions des parlementaires, le premier ministre a notamment précisé que le coût des mesures prises sera, en 1975, de 5,5 milliards, soit 3 milliards à la charge du budget, et 2,5 milliards environ qui pourront être couverts par les divers régimes sociaux dans l'équilibre

Le premier ministre a souligné que la sélectivité, certes souhaitable, des prestations sociales se révèle très difficile à mettre en œuvre, car elle se heurte à des problèmes politiques comme à des difficultés techniques. Dans cette optique, il n'a pas émis d'avis négatif à une suggestion de M. Bonhomme (app. U.D.R.), qui a souhaité que les prestations familiales soient soumises à l'impôt.

Enfin, M. Chirac a déclaré avec force qu'aucune formule d'indexation ne serait jamais retenue par son gouvernement, car elle lui paraît de nature à amplifier l'inflation et à entraîner des rigidités intolérables dans l'économie.

L'analyse des neuf chapitres

S. M. I. C.

7,56 % d'augmentation

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance sera porté le 1er juillet de 5,95 F l'heure, taux appliqué depuis le 1er mai, *à 6,40 F, soit un relèvement de* 7,56 %. Ce taux correspond à une rémunération mensuelle minimale de 1 213 F pour une durée de travail correspondant à celle qui est actuellement constatée en moyenne (quarante trois heures par semaine) et de 1 110 F pour une durée hebdomadaire de quarante heures. Le SMIC, qui s'établissait à 5,20 F le 1er juillet 1973, a donc progressé de 23,1 % en un an. Selon M. Durafour, sept cent mille salariés environ bénéficieront de la majoration décidée.

Le gouvernement, a dit M. Chirac, souhaite que l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés soit « modulée » de manière à être plus substantiel pour les bas revenus. Dans sa lettre aux dirigeants des organisations professionnelles et syndicales, le premier ministre invite les entreprises à renoncer pendant un an à toute augmentation de leurs dirigeants. Le gouvernement, ajoute-t-il, « *s'inspirera des mêmes préoccupations pour les entreprises publiques et pour les plus hauts traitements de la fonction publique* ».

* * *

[Jamais depuis sa création en 1970 le SMIC n'avait été majoré aussi souvent — cinq fois — et aussi fortement qu'au cours des douze derniers mois. Pourtant, si l'on tient compte de l'accélération de la hausse des prix, le progrès réel du salaire minimum en un an sera vraisemblablement inférieur, cette fois, à 7 %, alors qu'entre le 1er juillet 1972 et le 1er juillet 1973 il avait été de 12,6 %. Les syndicats avaient d'ailleurs révisé leurs revendications en fonction de l'inflation et demandé le 18 juin, lors de la réunion de la Commission supérieure des conventions collectives, que le SMIC soit porté à 1 300 F par mois sur la base de quarante heures de travail hebdomadaire. Cela impliquerait un relèvement de l'ordre de 26 %, c'est-à-dire trois fois et demie supérieur à celui qui a été décidé.

Combien de Français bénéficieront-ils de l'augmentation qui vient d'être arrêtée ? A vrai dire, aucune enquête récente ne permet de connaître le nombre des smicards. Le chiffre de sept cent mille avancé par le ministère du travail paraît en tout cas très sous-évalué. Si l'on tient compte des salariés dont le revenu se situait en avril entre l'ancien et le nouveau taux du SMIC (trois cent mille personnes environ), ainsi que des apprentis, dont les salaires sont calculés à partir du SMIC, le chiffre donné par M. Durafour doit vraisemblablement être doublé pour correspondre à la réalité. En outre, on sait que l'augmentation du SMIC a toujours un effet d'entraînement sur les salaires immédiatement supérieurs.

En ce qui concerne le plafonnement des hauts salaires, M. Chirac ne fait que reprendre une recommandation faite aux chefs d'entreprise par M. Messmer en avril 1973, dont rien ne permet de penser qu'elle ait été suivie d'effet ailleurs que dans le secteur public. Le premier ministre n'a pas indiqué mercredi comment il comptait la faire respecter mieux que la précédente.]

Familles

Majoration de 12,2 % des allocations familiales

● **Les allocations familiales.**

Elles seront accrues de 12,2 % le 1er août dans les départements d'outre-mer au même taux qu'en France métropolitaine. Plus de cinq millions de familles bénéficieront de la majoration, qui entraînera une dépense supplémentaire de l'ordre de 350 millions de francs. « *Traditionnellement,* a indiqué le ministre du travail, *le taux de revalorisation est déterminé par référence à l'évolution de l'indice calculé par l'INSEE, constaté de décembre à décembre.* » Cette fois, la période de référence est plus rapprochée, puisqu'elle porte sur la période de mars à mars. En outre, le ministre du travail a confirmé que des négociations seront entamées pour envisager ultérieurement une nouvelle augmentation des allocations d'ici à la fin de l'année, afin d'assurer un accroissement du pouvoir d'achat, comme cela a été annoncé en 1971, lorsque M. Pompidou avait parlé d'un « *contrat de progrès avec les familles* ».

* * *

[Les précisions apportées par le gouvernement ne sont pas nouvelles. Le précédent gouvernement avait, en effet, décidé de changer la période de référence, pour mieux ajuster l'évolution des allocations familiales à celle des prix. Les syndicats et associations familiales pensaient que, lors de la première application de cette formule, on tiendrait compte de la période de décembre 1972 à mars 1974 puisque la dernière revalorisation, celle d'août 1973 (+ 6,95 %), était basée sur l'évolution des prix de décembre 1971 à décembre 1972. Le premier ministre en a décidé autrement ; les familles perdent la compensation de trois mois de hausse des prix, ce qui se traduira par une perte d'environ 3 % de pouvoir d'achat.]

● **Les allocations maternité et l'aide à la rentrée scolaire.**

Ces mesures étaient déjà prévues par le gouvernement Messmer dans un projet de loi qui a été adopté avant les élections présidentielles et déposé au Parlement, mais qui ne pourra pas être voté avant la fin de l'année. Toutefois, le ministre du travail a indiqué, en réponse à une question d'un journaliste, qu'il étudierait les moyens d'extraire du projet de loi les mesures qui devraient être appliquées avant décembre 1974, et notamment l'aide à la rentrée scolaire

Pour l'enfance en danger

Le gouvernement, a précisé Mme Veil, ministre de la santé, entend mettre l'accent sur un objectif tout à fait prioritaire : « *Eviter, chaque fois que ce sera possible, de sortir un enfant de son milieu naturel constitué par sa famille, son école, son quartier* », quand celui-ci se révèle déficient ou quand il présente des dangers. Dans ce but les services départementaux d'aide à l'enfance disposeront de « *possibilités nouvelles* »

Ils pourront, en particulier, recruter des travailleuses familiales susceptibles « *non seulement d'aider mais d'éduquer les mères de famille dans des domaines très élémentaires mais essentiels tels que le budget, les achats, l'alimentation familiale, l'utilisation rationnelle d'un équipement* ». Ils pourront aussi développer et diversifier le placement familial, qui doit être considéré « *comme la solution de dernier recours* ».

Selon Mme Veil « *la véritable prévention consiste dans ce domaine à empêcher les familles de devenir dangereuses pour les enfants* ». Il faudra pour cela « *développer encore le service familial dit polyvalent, c'est-à-dire à la disposition de toutes les familles dans un secteur urbain ou rural déterminé* ». L'idéal serait de pouvoir affecter en moyenne « *une assistante sociale pour cinq à six mille habitants* ».

Rappelant que la rémunération des assistantes sociales de l'Etat vient d'être revalorisée par le décret du 12 avril dernier, Mme Veil a ajouté qu'il convenait à présent « *de donner aux départements les moyens d'assurer ce service social non spécialisé ; les caisses d'allocations familiales seront associées à cet effort* »

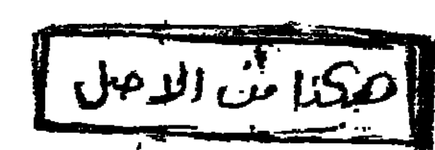
Personnes âgées

Relèvement de 21 % du minimum vieillesse

Les allocations minimales versées aux personnes âgées les plus démunies sont portées, à compter du 1er juillet, de 5 200 F par an à 6 300 F, soit une augmentation de 21,1 % (17,26 F par jour, au lieu de 14,25 F). Cette augmentation se décompose ainsi: pour l'allocation aux vieux travailleurs, 3 000 F au lieu de 2 450 par an, et pour l'allocation supplémentaire versée par le Fonds national de solidarité 3 300 F au lieu de 2 750.

Cette majoration, la seconde en un an (la précédente datait du 1er janvier) porte à 31 % l'accroissement de la retraite minimale opéré dans l'année (17,26 F au lieu de 13,15 F le 1er juillet 1973). En douze ans, le minimum vieillesse a été multiplié par 5,35 (3,22 F par jour le 1er janvier 1963).

Le plafond de ressources ouvrant droit à ces allocations n'est cependant majoré cette fois que de 800 F ; « *un très léger freinage* » aura donc lieu, a admis le ministre du travail. Devraient bénéficier de ces allocations : pour l'allocation aux vieux travailleurs, environ 4 200 000 personnes âgées et 2 400 000 pour l'allocation supplémentaire. Par rapport aux prévisions établies



SOCIAL

neuf chapitres

DU GOUVERNEMENT

du dispositif adopté par le conseil des ministres

…ur 1974, la dépense supplemen…ire sera de 1 230 millions de …ncs, dont 730 à la charge de …tat.

* * *

[*Comme l'a indiqué le premier …nistre, le relèvement très sen…le des allocations minimales …duit la volonté du gouverne…ent de réaliser les promesses … M. Giscard d'Estaing qui s'est …gagé à augmenter ces presta…ns de 40 % d'ici à mai 1975. … peu plus de la moitié du che…in est accompli. On notera ce…ndant que le coup de pouce …nsi réalisé (+ 21 %) s'ajoutant … la revalorisation de janvier …74 (+ 8,4 %) se traduit par un …croissement de 40 % en deux …s (seulement 6,63 % en 1973), soit un rythme de progression égal à celui annoncé par M. Messmer à Provins, qui avait promis un doublement du minimum en cinq ans, avant que l'inflation ne prenne, il est vrai, des proportions aussi graves. Autre nuance, ces mesures ne bénéficieront, allocation aux travailleurs et allocation supplementaire comprise, qu'à un peu plus de deux millions de personnes, alors que plus de trois millions pourraient les recevoir si, depuis plusieurs années, on n'avait augmenté le plafond des ressources d'un montant égal à celui des allocations. L'effort consenti est en outre inférieur à la fois à ce qu'avait promis M. Mitterrand et à ce qu'avaient réclamé les syndicats (20 F, voire 22 F par jour immédiatement).*]

Pensions : + 6,7 %

…es pensions, rentes de vieil…se, d'invalidité et d'accidents … travail seront augmentées le …juillet de 6,7 %, soit 15,4 % …puis le 1er janvier 1974. Le …mbre des personnes intéressées …r cette mesure est évaluée à …atre millions cinq cent mille. …ela entraînera pour le régime …néral une dépense de 530 mil…ons de francs pour l'année 1974. …omme l'a précisé le ministre du …avail, ces avantages faisaient …bjet, auparavant, d'une revalo…sation chaque année, soit au … avril, soit au 1er mars. Un …cret du 29 décembre 1973 a …évu une double revalorisation …nuelle prenant effet le 1er jan…er et le 1er juillet, afin de per…ettre aux pensions et aux rentes … suivre de plus près l'évolution des salaires. Selon le ministre, les nouvelles règles de calcul auraient conduit à fixer l'augmentation au 1er juillet à 4,1 %. Toutefois, le gouvernement a décidé d'appliquer « *libéralement le nouveau mécanisme en retenant un coefficient plus élevé, celui de 6,7 %* ».

* * *

[*La majoration qui vient d'être décidée n'est pas une novation, puisque déjà, à la fin de 1973, le gouvernement avait fixé les nouvelles règles de majoration et de calcul. Les services du ministère de la santé et de la sécurité sociale nous avaient alors indiqué que les pensions seraient revalorisées en deux étapes pour l'année 1974 de 14,9 %.*]

Handicapés

L'application du projet simplifiant la réglementation est différée d'un an

« *Si mon ministère est appelé …inistère de la santé*, a déclaré …me Simone Veil, *il est en même …mps celui de l'action sociale, en …e de réaliser une société plus …lidaire et en même temps plus …maine.* » C'est parmi les …esures « *de nature plus qualita…ve* », décidées « *pour l'améliora…on de l'existence* », que le …inistre de la santé a placé le …apitre relatif aux handicapés.

Rappelant que le gouvernement …st engagé à faire inscrire à …rdre du jour de la prochaine …ssion parlementaire le projet de … d'orientation en faveur des …rsonnes handicapées, « *de façon … assurer son application à par…r de 1975* ». Mme Veil a précisé …e ce projet, déjà déposé sur le …reau de l'Assemblée nationale …ar le gouvernement précédent, « *s'efforce de dégager en un texte unique un ensemble de grandes orientations et de moyens qui doivent permettre à chaque handicapé d'atteindre un degré d'autonomie, d'épanouissement personnel et d'intégration sociale le plus élevé possible* ».

Il s'agit à la fois d'affirmer les droits du handicapé (éducation, soins, droit au travail, disposition d'un minimum de ressources, intégration sociale) et de simplifier une législation devenue au cours des ans extrêmement complexe. « *C'est ainsi que toutes les allocations actuellement existantes seront fusionnées ; il n'y aura plus qu'une allocation spéciale pour les mineurs et ensuite une allocation pour les adultes, qui pourra être complétée le cas échéant d'une majoration pour tierce personne.* »

Le ministre de la santé espère que l'adoption de ce projet par l'Assemblée au cours de la prochaine session permettra rapidement sa mise en application « *dès janvier pour savoir qui en bénéficiera et dès juillet pour que les bénéficiaires puissent percevoir leurs droits* ».

* * *

[*Le projet de loi d'orientation en faveur des personnes handicapées avait été adopté le 5 avril dernier en conseil des ministres* (le Monde *du 11 décembre 1973 et du 6 avril 1974.*

La mort du président Pompidou n'avait pas retardé le dépôt du projet devant l'Assemblée. Or le débat se trouve à présent reporté à la rentrée de septembre. Si le texte est voté à cette époque, son application réelle pour les bénéficiaires n'aura lieu, nous dit-on maintenant, qu'en juillet... de l'an prochain, c'est-à-dire avec un an de retard.

Plus de deux cent mille enfants handicapés pourraient bénéficier de la nouvelle allocation spéciale aux mineurs et environ deux cent soixante-cinq mille adultes recevraient la nouvelle allocation de base au titre du revenu minimum garanti.

Généreux dans l'exposé des motifs, le projet reste imprécis sur ses modalités d'application. Sur le plan de l'emploi, des décrets détermineront dans quelle mesure les entreprises et collectivités du secteur « normal » pourront échapper à l'obligation d'embauche des handicapés (3 %) en passant des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail.]

Immigrés

Des mesures en juillet

« *Notre première préoccupation*, a déclaré M. Jacques Chirac, au cours de sa conférence de presse, *aura été pour ceux que certains observateurs appellent « les oubliés de l'expansion » :* personnes âgées, titulaires de bas salaires. Mais ni les travailleurs immigrés, ni les handicapés ne figurent dans le train de mesures proposées dans l'immédiat.

Pour les immigrés, M. Chirac s'est contenté de souligné que, « *à la demande du président de la République, le gouvernement a tenu à marquer l'importance de ce problème : M. Michel Durafour, ministre du travail, proposera, dès le 3 juillet, un ensemble de mesures permettant une meilleure insertion de ces travailleurs dans notre société* ».

Emploi

Pas de licenciement sans offre de reclassement

Les mesures en faveur des travailleurs privés d'emploi ou menacés de l'être doivent être améliorées, a dit M. Chirac, soit par accords contractuels, soit par voie législative. Les dispositions actuellement en vigueur doivent donc être renforcées sur les deux points suivants :

— Pas de licenciement collectif sans que les moyens de reclassement préalables aient été mis en place.

— Accélération des négociations engagées entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales sur l'amélioration de l'accord concernant la sécurité de l'emploi du 10 février 1969 de façon à aboutir à un accord avant le 30 octobre prochain. A défaut, le gouvernement reprendrait l'initiative à son compte. La révision des textes en vigueur, a précisé M. Chirac, doit porter sur le contenu de l'information que l'employeur est tenu de donner au comité d'entreprise ainsi que sur les délais dits de prévenance qui doivent précéder le licenciement collectif.

[*La formulation employée par M. Chirac ne permet pas d'affirmer qu'il répond nettement à la revendication pressante des syndicats selon laquelle il ne doit pas y avoir de licenciement sans reclassement préalable. L'employeur, qui licencie un salarié, peut lui proposer (ou faire proposer) un nouvel emploi sans que celui-ci soit acceptable par le travailleur licencié (salaire plus bas, éloignement du domicile, sous-qualification...). De plus, M. Chirac prend soin d'écrire aux organisations syndicales qu'il ne faut pas* « risquer de créer des rigidités, préjudiciables à notre développement économique et incompatibles avec notre société, où chacun souhaite conserver la liberté de choisir un emploi ou éventuellement d'en chercher un meilleur ».]

Réforme du droit de licenciement

Un projet de loi sera déposé par le gouvernement pour être voté avant la fin de l'année. Il reprendra et incorporera dans le droit du travail les dispositions minimales qui auront été prévues dans l'accord patronat-syndicats. Faute de cet accord, il fixera après consultation ses règles minimales. En toute hypothèse, il améliorera le délai actuellement de sept jours renouvelables accordé à l'inspecteur du travail chargé d'examiner la demande d'autorisation de licenciement.

Des « observatoires régionaux » de l'emploi seront créés pour renforcer les mécanismes destinés à prévenir les licenciements collectifs. Ils seront chargés de détecter au plus vite les menaces de licenciement et de permettre la mise en œuvre de moyens propres soit à les éviter, soit à les réduire, soit encore à en limiter les conséquences sociales.

Couverture du risque de perte d'emploi

Le gouvernement entend simplifier, harmoniser et améliorer les différents systèmes d'aide aux travailleurs sans emploi, qui sont actuellement caractérisés par une grande complexité due à la coexistence du régime d'assurance paritaire Unedic et du régime d'aide publique, lui-même complexe. Il envisage à cet effet deux mesures :

● **Création du Fonds national de l'emploi.**

Le ministre du travail va engager les consultations en vue de la création de ce fonds, qui serait chargé de la gestion de l'ensemble des prestations servies dans le domaine de l'emploi. Si les organisations gestionnaires le souhaitent, le fonds sera lui aussi géré paritairement. Les négociations à ce sujet devront aboutir avant le 1er novembre prochain. Le fonds aura la mission de gérer les indemnisations de chômage partiel, de chômage total pendant une période déterminée, l'indemnité compensatrice en cas de reclassement entraînant une perte de salaire et l'indemnité de préretraite aux travailleurs de plus de soixante ans non reclassables.

● **Création d'une indemnité d'attente pendant un an (ou garantie de ressources).**

Elle sera versée aux travailleurs victimes de licenciements collectifs de façon à leur assurer un revenu égal à leur salaire antérieur. Cette indemnité pourra être modulée selon l'âge et la situation. Elle pourrait aussi être servie aux travailleurs qui se reclassent à un salaire inférieur à celui qu'ils percevaient antérieurement. Le gouvernement souhaite que le patronat et les syndicats concluent un accord en ce sens avant le 1er novembre prochain.

[*M. Chirac n'a pas précisé comment seraient dégagées les cotisations nécessaires.*]

● **Contrats d'emploi-formation.**

Un projet de loi sera déposé, après consultation des partenaires sociaux, pour être discuté à la session d'automne. Ce contrat devrait permettre aux jeunes de recevoir pendant les premiers mois de leur activité salariée une formation professionnelle à mi-temps. Les jeunes, considérés comme des salariés à part entière de l'entreprise, pourront recevoir une formation concrète directement rattachée à leur expérience professionnelle quotidienne.

● **Création d'une indemnité de meilleur emploi ou indemnité d'attente.**

Elle donnerait aux jeunes une « *seconde chance* », selon l'expression de M. Chirac, en leur garantissant, pendant un trimestre, un pourcentage du salaire de leur premier emploi, s'ils abandonnent celui-ci. Un délai minimum de fonction dans l'emploi initial sera exigé ; l'indemnité d'attente ne sera attribuée que sur la proposition des services publics d'orientation compétents auxquels l'intéressé sera tenu de s'adresser.

Conditions de travail

Le gouvernement tirera les conclusions des négociations paritaires en cours

Après avoir rappelé que les organisations d'employeurs et de travailleurs ont engagé depuis plus d'un an une négociation sur l'amélioration des conditions de travail, le premier ministre a indiqué qu'il avait adressé « *une recommandation aux organisations intéressées afin que les négociations puissent parvenir à leur conclusion avant la fin de l'année* ». Le gouvernement, a-t-il ajouté, « *est prêt à tirer à ce moment les conclusions du résultat des négociations et à prévoir en tant que de besoin l'intervention des pouvoirs publics pour faciliter la mise en œuvre de certaines modalités* », notamment la limitation du salaire au rendement, la limitation progressive du travail de nuit et la suppression progressive du travail à la chaîne.

● **Renforcement de l'inspection du travail.**

L'amélioration des conditions de travail exige que soient appliquées correctement les dispositions législatives et réglementaires. Un renforcement des moyens de l'inspection du travail va être entrepris. Le budget de 1975 comportera un important effort. Le nouveau statut de l'inspection du travail sera publié avant le 1er septembre.

Équipements collectifs

CRÈCHES : cent vingt-cinq établissements supplémentaires

« *La solidarité de notre société*, a déclaré Mme Simone Veil, ministre de la santé, *va se manifester de façon plus large au profit de mères qui, lorsqu'elles doivent travailler, sont obligées de faire garder leurs jeunes enfants. Un crédit de 20 millions de francs sera dégagé sur les fonds dont dispose le ministère en 1974 afin de subventionner un programme supplémentaire de construction de crèches. La totalité des crédits à engager en 1974 est ainsi portée à 50 millions de francs.* »

Grâce à l'apport d'une dotation supplémentaire (10 millions viendront des allocations, dix autres des collectivités), il sera possible d'engager en 1974 la réalisation de cent vingt-cinq crèches, qui s'ajouteront au patrimoine déjà existant, évalué à mille cent crèches. « *Dans cinq ans*, a précisé Mme Simone Veil, *il y aura, à ce rythme, deux mille crèches.* »

HOPITAUX : suppression des salles communes

Pour « *humaniser les hôpitaux et les hospices* » des ressources particulières seront dégagées en 1975. L'effort portera en priorité sur une « *charte du malade* » hospitalisé : « elle sera promulguée d'ici le 1er novembre 1974, de telle façon que les budgets des hôpitaux puissent pour 1975 en tenir compte dans la fixation du prix de journée ».

Parmi les objectifs contenus dans le projet de « *charte du malade* » figurent « *l'amélioration des conditions de séjour grâce à une meilleure qualité de la nourriture, l'installation du téléphone à proximité des malades, un plus grand respect du repos et surtout de la dignité et de la personnalité du malade, de son droit à l'affection, une meilleure organisation des tâches matérielles ainsi que le renforcement des moyens du secrétariat médical, de façon à permettre aux médecins privés de recevoir communication du dossier hospitalier du malade.* »

D'autre part, les mesures prises constituent la « première étape d'un plan qui doit permettre d'ici à 1980 la suppression des salles communes et des deux cent quinze mille lits qui s'y trouvent à l'heure actuelle ». Priorité sera donnée dans l'attribution des crédits aux hospices et aux maisons de retraite « qui regroupent près de la moitié des lits en salles communes ».

Le programme minimum pour 1975 devrait porter sur la rénovation de vingt-cinq mille lits dont la moitié dans les établissements recevant des personnes âgées. Cet effort d'humanisation par rapport à 1974 « marquera une progression très nette puisque la rénovation prévue cette année ne porte que sur neuf mille lits ».

Réforme de l'entreprise

Création d'une commission restreinte

Conformément aux déclarations faites pendant la campagne électorale sur la participation des travailleurs aux responsabilités dans l'entreprise, le gouvernement a l'intention de charger une commission restreinte, « *composée de personnalités d'expérience diverse et qualifiées par leur connaissance des problèmes de l'entreprise, de procéder aux investigations et aux consultations nécessaires* » sur la réforme de l'entreprise. Son rapport devra être rendu public avant la fin de l'année, de façon que le gouvernement soumette ses propositions au Parlement « *avant la session du printemps 1975* ».



LES MESURES SOCIALES

LE P

A LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

« Où trouverez-vous l'argent ? »

Les députés U.D.R. n'étaient pas moins sévères que les élus de gauche après que M. Jacques Chirac eut présenté mercredi après-midi 19 juin, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, le plan social du gouvernement. M. Robert Boulin, ancien ministre, interpellait le premier ministre : « J'admire votre largesse, mais je fais mes comptes : où trouverez-vous l'argent ? » Le député de la Gironde se demandait comment les mesures nouvelles — qu'il évaluait à 2,2 milliards — pourraient être financées par des régimes sociaux déjà en déficit. M. Jean Falala, vice-président du groupe U.D.R., exprimait la crainte de voir ces libéralités remises en cause par l'inflation. Crainte partagée par M. Jean Bonhomme, qui jugeait « attendrissantes » les mesures envisagées mais se disait « méfiant » sur leur réalisation. « Il n'est pas certain, ajoutait-il, que tout cela soit entièrement financé ». Le député de Tarn-et-Garonne, qui redoutait une relance de l'inflation, regrettait aussi l'absence de sélectivité en matière de prestations sociales. Ces « distributions égalitaires » lui paraissaient aller à l'encontre d'un véritable esprit de justice. Bref, pour lui, le plan gouvernemental manifestait un certain « manque de génie ».

Il ne peut pas y avoir de génie, devait répondre M. Chirac, lorsqu'il s'agit de parer au plus pressé ; cependant, ces mesures immédiates constituaient au moins, selon le premier ministre, « un tour de force ». Le successeur de M. Messmer affirmait que les réformes à long terme porteraient la marque d' « un génie qui lui serait propre ».

En attendant, notait M. Claude Peyret, « j'ai horreur du bluff ». Pour le député de la Vienne, l'augmentation du minimum vieillesse sans relèvement du plafond du Fonds national de solidarité relevait d'un tel « bluff ». Quant à l'humanisation des hôpitaux, promise par Mme Veil, elle serait déjà assurée, disait-il, si la loi hospitalière votée il y a quatre ans était appliquée. M. Pierre Caurier (Union centriste), suppléant de M. Bernard Stasi, disait la même chose de la réforme de l'entreprise : « Cela aurait dû être fait depuis longtemps. » Les mesures immédiates lui inspiraient ce seul commentaire : « Ce n'est pas cela qui calmera les gens. »

La gauche tenait un langage comparable. M. Jean Bernard (P.S.) constatait que le gouvernement semblait incapable de se poser « les vrais problèmes ». « Nous sommes dans une société qui se bloque », soulignait-il, « et c'est la navigation à vue qui continue. » M. Jacques-Antoine Gau, au nom du groupe socialiste, après s'être dit « sceptique » sur les intentions à long terme du gouvernement, notait que les relèvements des prestations sociales étaient en général « d'un taux inférieur à la progression du coût de la vie ». Il précisait : « Aucune formule d'indexation des salaires n'est retenue, donc le maintien du pouvoir d'achat n'est pas garanti. »

Un simulacre

Selon le député de l'Isère, « dans le domaine de l'emploi, aucun engagement concret n'est pris qui permette de traduire dans les faits le droit à l'emploi justement revendiqué par les travailleurs. Enfin, pour les « exclus » — mères de famille, handicapés, — les mesures annoncées étaient déjà contenues dans le programme de Provins ».

Les communistes, par la voix de M. Maurice Andrieux, dénonçaient le caractère « timoré » de ces mesures. En dépit de « quelques concessions, disait-il, le gouvernement se borne à un saupoudrage de décisions qui ne sont pas à la mesure des difficultés ». M. Pierre Juquin constatait en particulier l'absence de garantie de l'emploi comme l'absence de toute référence aux droits syndicaux. Le député de l'Essonne, indigné de voir M. Chirac présenter son plan social à la presse sans même attendre les observations des députés, condamnait ce « simulacre de concertation ». « Si nos observations ne peuvent être prises en compte avant la publication des décisions de l'exécutif, lançait-il au premier ministre, à quoi sert le travail du législatif ? » Le chef du gouvernement faisait observer, en réponse, que les premières mesures relevaient du seul domaine réglementaire. « Parodie », répliquait M. Juquin, qui jugeait indispensable de dénoncer, sur ce point comme sur les autres, la « tentative de mystification » du gouvernement.

T. F.



LES RÉACTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

● C.G.T. : des mesures qui seront vite effacées par l'inflation.

M. René Buhl, secrétaire de la C.G.T., a déclaré, au nom du bureau confédéral, que l'effet des mesures arrêtées « serait très vite effacé par les conséquences de l'inflation, contre laquelle le gouvernement n'a pris aucune mesure efficace et sur laquelle il compte d'ailleurs pour financer les quelques améliorations consenties ».

« Après le coup de semonce du 19 mai et dans la foulée du plan d'austérité élaboré il y a une semaine, a ajouté M. Buhl, le pouvoir se trouvait dans l'obligation de prendre un certain nombre de mesures destinées à masquer le caractère antisocial de sa politique et à tenter d'apaiser le profond mécontentement qui en résulte. »

Les « améliorations » décidées en conseil des ministres, a poursuivi M. Buhl, « sont à mettre au compte de la volonté clairement exprimée par treize millions d'électeurs de la gauche de mettre un terme à l'injustice sociale ». Le secrétaire de la C.G.T. estime toutefois que « les mesures prises sont loin des exigences immédiates justifiées par la hausse accélérée des prix ».

● C.F.D.T. : un progrès sensible mais insuffisant.

M. Robert Bono, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T., considère que « les mesures annoncées par le gouvernement étaient rendues inévitables à la fois par la hausse galopante des prix et par la volonté manifestée par les travailleurs et par l'opinion publique de faire disparaître les inégalités.

» Bien qu'insuffisants et parcellaires, ces résultats sont à mettre à l'actif de la lutte syndicale à laquelle la C.F.D.T. a pris une grande part, ainsi qu'à la progression importante de la gauche aux élections présidentielles.

» Bien qu'un progrès sensible soit enregistré à propos du SMIC, la C.F.D.T. estime que le minimum décent n'est pas atteint » et que pour les allocations familiales, « 12 % n'épongent pas la hausse des prix intervenue depuis la dernière augmentation ».

● F.O. : l'économie permettrait d'aller au-delà de ce qui a été décidé.

Le bureau de F.O. a pris connaissance des mesures sociales. « Sans nier l'importance de l'augmentation du SMIC, F.O. la juge pourtant insuffisante, étant donnés les effets de l'inflation sur les petites catégories de salariés. La réalité actuelle de l'économie permettait d'aller au-delà de ce qui a été décidé. »

Le bureau de F.O. recommande donc aux organisations de F.O. de revendiquer dans les conventions collectives ce qui n'a pas été obtenu à travers l'augmentation du SMIC.

A propos de la lettre du premier ministre envoyée aux syndicats, F.O. estime qu' « elle contient des points intéressants, déjà indiqués par M. Chirac le 17 juin, lors de l'audience accordée au bureau confédéral. F.O fera connaître sa position sur l'ensemble des problèmes indiqués dans cette lettre ».

● C.G.C. : nous ne pouvons accepter une nouvelle modulation des salaires.

« La Confédération constate que la plupart de ces mesures ne concernent pas directement le personnel d'encadrement, à l'exception néanmoins de la majoration indispensable des allocations familiales.

» Nous ne pouvons accepter la recommandation gouvernementale demandant une nouvelle modulation des salaires. Cela signifie, en effet, que l'on continuerait à augmenter les bas salaires plus rapidement que les nôtres. Nous devons être libres dans le cadre des conventions collectives, et une fois définies les classifications d'appliquer les augmentations en pourcentage sur les salaires réels. Le personnel d'encadrement est victime, depuis 1973, d'une réduction de son pouvoir d'achat du fait de l'inflation. De plus, les augmentations d'impôt sur le revenu accentuent ce phénomène.

» Sensible à l'intention du gouvernement d'assurer une indemnité annuelle pour ceux qui perdront leur situation par suite de licenciement collectif, la C.G.C. désire « néanmoins qu'il soit clairement entendu que le personnel d'encadrement n'aura pas à faire les frais de l'opération » et regrette « que l'on renvoie à une commission le problème de la réforme de l'entreprise ».

● C.F.T.C. : décevant pour l'immédiat, et des projets de réforme positifs.

« Les indications du premier ministre concernant le programme des discussions à venir, notamment en matière de garantie de l'emploi, de couverture des ressources en cas de chômage, de formation des jeunes, d'amélioration des conditions de travail et de réforme de l'entreprise, présentent un caractère positif et vont dans le sens de ce que la C.F.T.C préconise depuis des années.

» La C.F.T.C. souhaite, en tout cas, que le gouvernement donne l'exemple de la concertation dans les secteurs publics ou sa responsabilité est directement engagée.

» Par contre, les mesures concrètes immédiates, annoncées comme exceptionnelles, sont en général décevantes, car elles doivent s'apprécier en tenant compte d'une situation inflationniste qui en atténue sensiblement la portée. »

● C.F.T. : des progrès qui supposent une lutte énergique contre l'inflation.

Selon la Confédération française du travail : « Les décisions gouvernementales vont dans le sens des préoccupations sociales de la C.F.T. dans l'immédiat, elles améliorent le pouvoir d'achat des plus défavorisés et des familles. Il s'agit d'un progrès dont l'efficacité ne sera réelle que si cet effort est poursuivi et une lutte énergique contre la hausse des prix engagée.

» Dans le domaine des relations sociales, seuls des projets sont énoncés. Afin de les transcrire dans les faits le gouvernement devra tenir compte des réalités en en associant plus particulièrement à ces actions les partisans de la participation dans la C.F.T. »

● UNAF : un nouveau retard pour les familles.

L'Union nationale des associations familiales constate que : « Depuis la dernière période de référence (janvier 1973) au 30 avril 1974, l'indice du coût de la vie, selon l'INSEE, a augmenté de 14,8 %. Les mesures d'augmentation de 13,2 % des allocations familiales consacrent donc un retard de 2,6 % sur les prix.

» Par ailleurs, les familles ne percevront cette augmentation qu'en septembre prochain. Entre-temps, pendant cinq mois, l'inflation se fera sentir et rien ne laisse espérer un ralentissement sensible dans l'immédiat. »

● C.N.P.F. : le SMIC posera des problèmes sérieux à de nombreuses entreprises

M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F. et président de la commission sociale, a déclaré mercredi soir au micro d'Europe 1 : « Sans mettre en cause l'origine et l'objectif de ces mesures, je suis obligé de constater que le taux d'augmentation du SMIC posera des problèmes sérieux à de nombreuses entreprises, et notamment en ce qui concerne la définition d'une politique de salaires pour les salariés qui sont aux alentours du SMIC. »

M. Chotard a ajouté que le plan gouvernemental « avait pris effectivement comme objet les grands problèmes qui préoccupent les salariés et les chefs d'entreprise depuis plusieurs mois ». Il a ajouté : « Dans une négociation, il faut être plusieurs pour aller vite. En ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait décidés à aller plus vite. Nous répondons donc à l'appel qui nous est lancé. »

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE QUOTIDIENNE

LE FIGARO : un vaste chantier d'idées.

« Les querelles idéologiques — capitalisme, socialisme — sont dorénavant dépassées. A la vérité, nous sommes entrés dans un système mixte où les moyens efficaces du capitalisme peuvent être mis au service d'un socialisme de répartition — déjà entré dans les faits — et qui correspond à cette société « plus égale, plus ouverte, » plus humaine » recherchée unanimement.

» Les mesures ponctuelles d'aujourd'hui annoncent donc inéluctablement les recherches structurelles de demain. Plus qu'un « Grenelle » à froid, dont M. Chirac semble cependant reconnaître l'opportunité relative, c'est un vaste chantier d'idées qu'il faut ouvrir où la qualité de la vie commande et aménage les impératifs du rendement ... »

(MICHEL-P. HAMELET.)

LA NATION : du bon, du mou.

Le quotidien gaulliste la Nation titre en première page sur trois colonnes : « Du bon, du mou », et l'analyse du plan social est accompagnée du commentaire suivant :

« Est-ce vraiment un « plan social » qu'a adopté et présenté hier le gouvernement ? On peut se le demander. C'est sûrement un ensemble de mesures dont certaines sont très précises et d'autres très nébuleuses. Ce n'est sûrement pas un projet marquant un net engagement dans le sens de la transformation des rapports sociaux. Ce n'est pas le signal du départ de l'ère nouvelle que nous attendions, et que nous continuons donc à attendre. (...)

» Sur la base de tout ce que M. Chirac a présenté hier, nul ne peut lui faire un procès d'intention. Il y a du positif et de l'efficace dans ce dossier. Il y a de quoi accorder un large crédit à ses intentions, et porter à l'actif du gouvernement le travail déjà effectué et le travail entrepris. Mais il n'y a pas tout à fait de quoi apercevoir le seuil d'une nouvelle ère sociale. »

(JEAN-CLAUDE BUANIC.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : pas de stratégie.

« Les mesures immédiates contenues dans le programme social défini hier par le gouvernement représentent un appréciable effort. (...)

» Ce que l'on retient des déclarations [du président de la République et du premier ministre], et est positif, c'est qu'ils ont une claire conscience des problèmes sociaux qui se posent à la France, certainement une réelle volonté de leur apporter des solutions, et aussi le désir de ne pas limiter leur action à une générosité de dame d'œuvres (...) C'est l'ensemble des problèmes sociaux que la nouvelle équipe donne l'impression qu'elle veut prendre à bras-le-corps.

» Ce qui déçoit, c'est que ces intentions ne soient appuyées sur aucune espèce de doctrine, qu'elles ne soient pas la traduction d'un clair projet social, qu'elles n'indiquent aucune direction précise à l'action engagée, sinon que celle-ci va vers la justice et le progrès. Mais qui parlerait autrement aujourd'hui ? (...)

» En fait, il n'y a pas de stratégie. Il n'y a qu'une démarche pragmatique, qui va osciller au gré des événements, et des pressions qui s'exerceront. Là est le piège : cette politique élastique risque de ne pas résister à de trop fortes pressions. »

(PHILIPPE TESSON.)

COMBAT : le dû de la crise.

« Le gouvernement et Valéry Giscard d'Estaing parent au plus pressé, en donnant des coups de barre à bâbord ou à tribord pour éviter les écueils les plus visibles.

» Car il est vrai que les « rallonges » accordées hier aux smicards, aux familles et aux vieux, c'était en quelque sorte le dû de la crise. Avant la fin de l'année, tout aura été pratiquement digéré par l'inflation. (...)

» Peut-être les circonstances empêchent-elles Valéry Giscard d'Estaing d'aller plus loin, plus vite. (...)

» Se dégageant de la gestion du quotidien, il est temps que le président nous annonce enfin où il a l'intention de nous amener. Si le peuple français a jamais eu le besoin d'un grand dessein, c'est bien aujourd'hui.

» Et du même coup, les Français pourraient au moins apercevoir le bout de leurs peines. »

L'HUMANITE : le pilote paraissait mal à l'aise.

« M. Giscard d'Estaing poursuit à l'Elysée la politique qu'il a fait subir douze ans durant à la France lorsqu'il siégeait rue de Rivoli.

» Une politique constamment profitable au grand capital, et de ce fait non moins constamment dommageable au pays, à son peuple tout entier. Une politique qui, au bout du compte, aboutit à briser l'outil économique indispensable tant à l'indépendance nationale qu'à la prospérité de tous. (...)

» Hier soir, en exposant son plan, le pilote paraissait mal à l'aise. Le grand bourgeois jouait des mots simples pour mieux abuser les « petites gens » sur lesquelles il se penchait, en prenant bien garde de tomber.

» Il était d'autant moins dans son assiette qu'il devait rentrer les griffes et payer de sourires. (...)

» Et ce n'est pas en accaparant le micro et le petit écran, en prenant le métro, voire en allant à pied, qu'on en finit avec cette légitime bataille nationale. »

(JEAN MÉROT.)

M. FAJON : le résultat positif de l'aspiration au changement.

M. Etienne Fajon, membre du secrétariat du P.C.F., a déclaré mercredi 19 mai :

« Ces mesures, outre qu'elles ne concernent qu'une partie de la population laborieuse, sont nettement insuffisantes. On sait que tous les syndicats réclament le SMIC mensuel à 1 300 F avec la semaine de 40 heures, que l'Union nationale des associations familiales demande une augmentation des allocations de 15 % à titre provisionnel et que les organisations intéressées se prononcent pour le minimum vieillesse à 22 F par jour et pour une amélioration de 15 % des retraites.

Et, de surcroît, la hausse continue des prix risque de rogner très vite les avantages acquis.

Ces avantages ne sont pas négligeables pour autant. Ils sont le résultat positif de l'aspiration au changement et de la volonté de mieux vivre qui ont dominé la récente élection présidentielle. (...)

Le vent du boulet a frôlé le chef de l'Etat d'assez près pour l'obliger à tenir compte des nouvelles réalités. »

LIBERATION : des déclarations d'intention vagues et ambiguës.

« On n'attendait pas des miracles. Mais on pouvait se poser des questions après tout le battage entretenu autour du « plan social » qui devait constituer la contrepartie positive des mesures décidées la semaine dernière pour juguler l'inflation. Ces questions ont trouvé hier une réponse. C'est trop peu dire qu'elle est décevante (...). Quant aux perspectives à moyen terme, elles semblent pour le moment se limiter à des déclarations d'intentions vagues et ambiguës. »

L'AURORE : la petite phrase.

« La concertation et la participation font leur rentrée par la grande porte de la doctrine officielle. (...)

» Vieilles idées, dira-t-on, vieilles et vagues qui depuis le gaullisme ont surtout alimenté le verbalisme du sommet. Mais le nouveau président de la République semble vouloir les traiter comme on ne les a pas traitées jusqu'à présent, en fixant un délai — si l'on comprend bien — au dialogue avec les centrales syndicales. (...)

» Et si les pourparlers échouent ?

» En ce cas, toujours si l'on comprend bien, le pouvoir n'hésiterait pas à prendre lui-même les mesures qui lui paraîtraient nécessaires.

» A propos, n'a-t-on pas cueilli au vol cette allusion très claire à ce qui pourrait être, éventuellement, décidé par le gouvernement « tout seul, autoritairement » ?

» La « petite phrase », n'allons pas la chercher ailleurs, ce doit être celle-là. »

(ANDRÉ GUERIN.)

OUEST-FRANCE : parer au plus pressé.

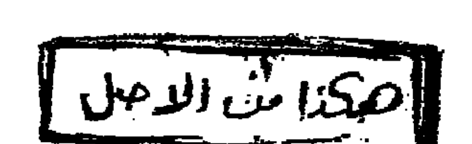
« Le gouvernement se contente de parer au plus pressé, sans trop aller au fond des choses. Certes, la « conjoncture », comme on dit, ne favorise guère les audaces, et l'assoupissement estival laisse quelque délai à une utile réflexion. D'où la distinction que M. Giscard d'Estaing a établie lui-même entre les « mesures immédiates » et celles qui concourront à la « transformation de la société ». En d'autres termes, les réformes de fond sont pour plus tard. On imagine effectivement que ces réformes-là demandent à être soigneusement préparées. Il est fâcheux, toutefois, qu'on ait plus ou moins donné l'impression avant, et même après la période électorale, qu'elles seraient plus rapides. »

(PAUL-JACQUES TRUFFAUT.)

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST : réduire les tensions avant la rentrée.

« A la tête de l'Etat, il existe désormais un homme dynamique qui paraît décidé à faire progresser les problèmes, quitte à bousculer les milieux politiques, patronaux et syndicaux. Peut-être est-ce une nécessité. En effet, si les problèmes n'avancent pas, la rentrée sociale de l'automne risque d'être sujette à des troubles profonds : les prix n'auront pas eu le temps de se stabiliser, mais certains secteurs connaîtront des difficultés. Déjà, les commerçants en gros prévoient une diminution de leurs ventes. Au contraire, si la mise en chantier de profondes réformes de structures tient en haleine les différents partenaires, le dialogue et la promesse d'améliorations rapides, d'une plus grande justice, devraient réduire les tensions sociales. »

(MICHEL GUERIN.)



S SOCIAL / DU GOUVERNEMENT

LE PRIX DE LA CRÉDIBILITÉ

(Suite de la première page.)

Question de loyauté et de crébilité politiques : M. Giscard 'Estaing n'a fait que tenir *méticuleusement* » — et dans es délais rapides, il est vrai — s promesses qu'il avait faites urant la campagne présidenelle. Celles-ci reprenaient ou rolongeaient d'ailleurs les engaements inscrits dans le programme de Provins, sur lequel a té élue la majorité parlemenaire actuelle. Question de justice ussi : la hausse accélérée du oût de la vie touche plus graement les titulaires de revenus xes — familles, retraités, penonnés — et les salariés du bas e l'échelle, en majorité des femes, des jeunes, des immigrés, 'est-à-dire des personnes qui nt souvent peu de moyens de aire pression sur le pouvoir polique ou patronal pour faire rendre en compte leurs revendiations.

Les pourcentages de majoraons de revenus promis aux uns t aux autres ne doivent d'ailurs pas faire illusion : si effort en faveur de quelque eux millions de personnes âgées ui bénéficient des allocations inimales est particulièrement nportant (+ 21 %), l'augmenation du SMIC en pouvoir 'achat est sensiblement inféieure à ce qu'elle avait été l'an ernier. (Voir page 36.) Quant ux majorations des pensions et, urtout, des allocations familias, elles seront, dans le meilleur as, égales et, plus vraisemblablement, inférieures à la hausse es prix cette année.

Les entreprises paieront

Qui va payer cette première tape du plan social ? L'État pour ne faible partie — un tiers envion —, les entreprises pour 'essentiel, que ce soit directement n ce qui concerne le SMIC ou ndirectement à travers le budet social de la nation, qu'elles limentent pour la plus grande art. Et c'est ici qu'on trouve une ohérence entre les mesures écoomiques du 12 juin et les mesues socialse du 19.

*Déjà, M. Fourcade a fait supporter l'essentiel des dispositions nti-inflationnistes aux entrepri*es : prélèvement fiscal supplébentaire de 5 milliards de francs, aintien d'un encadrement strict u crédit, dont le coût a d'ailleurs epuis encore augmenté. La maoration du SMIC, qui a des effets e contagion sur les salaires nmédiatement supérieurs, va ontraindre les firmes à faire reuve d'une rigueur accrue dans eur gestion. Elles seront vraisemlablement conduites — comme le ouhaite d'ailleurs le gouvernebent — à freiner l'augmentation es salaires les plus élevés et à éduire leurs investissements.

Certaines petites entreprises de nain-d'œuvre ou sociétés travaillant dans des secteurs d'activité raditionnelle, celles-là mêmes qui mploient souvent un grand nomre de « smicards » et ne dispoent pas d'une trésorerie solide, e résisteront peut-être pas à la onjonction des mesures éconoiques et sociales de ces dernières emaines. Mais les pouvoirs pulics qui souhaitent favoriser la oursuite de la restructuration ndustrielle autour de grands groupes ne paraissent pas s'inquiéter de la « *sélection naturelle* » qui risque de s'opérer ainsi au cours des prochains mois. Ils semblent même prendre leurs dispositions pour que les retombées sociales d'une telle évolution soient le moins explosives possible.

Car, est-ce un hasard? Le deuxième volet du plan social, le plus original et peut-être le plus ambitieux, accorde une place déterminante aux problèmes de l'emploi, en particulier à la protection contre les licenciements collectifs. Des conflits spectaculaires récents, comme ceux de Lip ou de Rateau, y sont aussi certainement pour quelque chose. Le gouvernement sait bien que, s'il veut poursuivre et encourager une politique de modernisation industrielle, il doit en assurer l'accompagnement social.

Dans ce domaine, il se déclare déterminé à *« aller vite et loin »*. Vite : il a convoqué pour le vendredi 21 juin une réunion de l'ensemble des représentants patronaux et syndicaux en vue d'arrêter les modalités d'une « concertation » sur les problèmes de l'emploi et de définir un calendrier suffisamment « serré » pour être prêt à faire entrer en vigueur un certain nombre de mesures dès l'automne. Il est vrai que le terrain est déjà préparé, puisque, depuis l'automne dernier, patronat et syndicat poursuivent des négociations sur l'emploi notamment. Aller loin : le gouvernement veut non seulement simplifier, harmoniser et améliorer les diverses formes d'aides aux travailleurs privés d'emploi, il lance les bases d'un nouveau droit : « pas de licenciement sans offre de reclassement ». Un tel slogan ne peut que sonner agréablement aux oreilles d'un certain nombre de syndicalistes, même s'ils restent sceptiques sur la portée des réformes envisagées en la matière. Il est vrai que dans les déclarations faites mercredi par MM. Chirac et Durafour, se retrouvent pêle-mêle des projets audacieux, mais vagues, et des suggestions concrètes mais tellement modestes qu'elles font douter des intentions profondes de réforme.

Tantôt il n'est question que d'amender sur quelques points de détail un accord paritaire sur l'emploi qui date de plus de cinq ans et dont les syndicats contestent l'efficacité; tantôt de bâtir un vaste système de prévention et de protection en matière de licenciements collectifs. On parle de supprimer à terme le travail au rendement et le travail posté, mais on ne dit pas un mot de la réduction de la durée maximale du travail, mesure concrète que l'on s'attendait à voir figurer dans le plan.

« *Nous sommes restés volontairement imprécis sur bien des points*, a expliqué le premier ministre, *car nous n'avons pas l'intention d'imposer des solutions mais de les élaborer en commun avec les partenaires sociaux. Nous voulons relancer, donner une impulsion nouvelle à la politique contractuelle* » D'évidence, le gouvernement paraît soucieux de ne pas laisser s'élargir le fossé qui s'est creusé pendant la campagne présidentielle entre la majorité et les petits salariés, massivement ralliés au candidat de la gauche. M. Chirac, qui, comme secrétaire d'État à l'emploi, a vécu les négociations de Grenelle du printemps 1968, puis, comme ministre de l'agriculture, a pratiqué la discussion permanente avec les organisations professionnelles, est bien armé pour tenter de relancer une politique de concertation avec les syndicats.

Profiter de la trêve des vacances

Il a su en quelques jours multiplier les gestes propres à susciter sinon la confiance du moins un certain dégel chez les syndicalistes. Les longs entretiens qu'il a eus la semaine dernière avec les dirigeants des confédérations se sont déroulés dans un climat de franchise qui a favorablement impressionné plus d'un d'entre eux. Le souci qu'il a eu d'adresser *à chaque organisation une longue* lettre présentant les mesures sociales arrêtées par le gouvernement, et cela avant même qu'elles soient rendues publiques, a été remarqué ; de même que sa décision de présider personnellement au ministère du travail le début de la réunion qui aura lieu vendredi 22 juin pour définir un programme de discussions avec les syndicats et le patronat. Ce style de contacts directs comme cette volonté affirmée à plusieurs reprises d'encourager l'accord entre partenaires sociaux, plutôt que de chercher à imposer par la loi, ne sont pas sans rappeler les méthodes chères à M. Jacques Delors, à l'époque où M. Chaban-Delmas était à l'hôtel Matignon.

Mais le courant sera cette fois plus difficile à remonter. Le président de la République a trop été présenté pendant toute la campagne électorale comme le symbole de la droite, les syndicats se sont trop engagés dans le combat de la gauche pour qu'un certain climat de confiance nécessaire à tout dialogue puisse s'instaurer facilement. M. Chirac le sait et ne veut pas perdre de temps. La trêve des vacances sur le terrain des luttes sociales arrive à point. Elle peut permettre au gouvernement d'approfondir le travail engagé avec les partenaires sociaux et de donner à l'automne de nouveaux gages de sa volonté d'ouverture et de réformes. Ainsi serait démontré — ce qui n'a pas été tout à fait le cas cette fois — que le pouvoir est bien décidé, en matière de justice sociale, à aller au-delà du programme de Provins défini il y a seize mois par M. Messmer, et que, dans le domaine de la démocratie économique, il ne se contente pas de déclarations d'intention.

Pour relativement modestes qu'elles soient, les mesures sociales prises le 19 juin, comme les efforts d'équité manifestés huit jours auparavant dans le plan anti-inflation, ont, autant que le style du premier ministre et du ministre du travail, contribué à lever déjà quelques-unes des réticences des syndicats à l'égard du pouvoir. Une porte est entrouverte.

JEAN-MARIE DUPONT.

LA DIRECTION D'USINOR-DUNKERQUE PREND UNE NOUVELLE DÉCISION DE LOCK-OUT

Après l'échec de nouvelles négociations sur la sécurité dans l'entreprise (*le Monde* des 19 et 20 juin), la direction d'Usinor-Dunkerque — qui avait appelé le personnel à reprendre le travail la veille — a renvoyé chez eux, le mercredi 19 juin, vers 13 heures, les ouvriers des aciéries et du train à bandes (près de deux mille salariés). De leur côté, les fondeurs n'ont toujours pas repris le travail après les deux accidents mortels survenus dans cette partie de l'usine.

A ce sujet, la mission d'enquête du ministère du travail avait rencontré mercredi la direction puis, pendant plus de trois heures, les organisations syndicales. Cette mission devait participer ce jeudi matin à une réunion entre la direction, les syndicats et la commission d'hygiène et de sécurité.

● *L'Association générale des producteurs de blé (A.G.P.B.)* fête ce jeudi son cinquantième anniversaire. La veille, les délégués céréaliers réunis en assemblée générale à Versailles ont demandé une dévaluation du « franc vert » (définition du franc en unité de compte) du même ordre que la dépréciation de la monnaie nationale (6 %). Une telle opération, qui vient d'être réalisée en Italie, permettrait une revalorisation des prix agricoles exprimés en franc, et la suppression des montants compensatoires sur les exportations. Les céréaliers souhaitent, en outre, que le gouvernement obtienne une augmentation des prix agricoles européens au 1er août prochain. Enfin, l'A.G.P.B. espère que la Commission de Bruxelles adoptera une position plus marchande sur les marchés internationaux qui, selon elle, pourraient être stabilisés par la création de stocks mondiaux.



LA VIE ÉCONOMIQUE

RÉUNIS EN CONGRÈS A PARIS

Les jeunes dirigeants cherchent à définir l'entreprise de demain

« Un projet d'entreprise pour 1985 », tel est le thème central du quinzième congrès national du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (C.J.D.), qui s'est ouvert ce jeudi 20 juin au Palais des congrès du centre international de Paris. Voici maintenant dix-huit mois que les quelque trois mille membres du C.J.D. travaillent à ce projet. Leurs réflexions et leurs propositions ont été rassemblées dans un Livre blanc : l'Autorité dans l'entreprise, *qui vient d'être publié.*

Le C.J.D. a donc « *mis dans le mille* ». Pourquoi avoir choisi ce thème, et surtout l'horizon 1985 ? Le Livre blanc répond : « *L'entreprise de 1985 sera fondamentalement différente de celle d'aujourd'hui (...). Si le mot révolution s'applique à une remise en cause de ce qui semble intangible, l'évolution à laquelle nous allons assister sera si rapide, si profonde qu'elle aura le caractère d'une révolution. Cette révolution ne sera pacifique que dans la mesure où les dirigeants d'entreprise en auront pris eux-mêmes l'initiative.* »

Pour le Centre des jeunes dirigeants, la démarche est claire : il s'agit de rompre le couple capital = pouvoir et de reconnaître que ce sont les hommes qui sont l'essentiel de l'entreprise. Partant de là, ce C.J.D. a élaboré un schéma de propositions.

Constatant que « *la taille de l'entreprise influe sur la motivation des hommes qui, de moins en moins, se sentent concernés par la vie et le développement du projet à mesure que s'agrandit l'entreprise* », le C.J.D. se prononce dans un premier temps pour une entreprise à dimension humaine : « *une unité de relations* » constituée par des hommes qui, en contact direct les uns avec les autres, œuvreront pour la réalisation d'un même projet.

Le C.J.D. va même plus loin qui, au sein de ces « *unités de relations* », prévoit des « *centres de réalisation* » (ateliers, services, bureaux). Qu'adviendra-t-il au cas où la nécessité économique implique des unités de forte dimension ? Seront alors mises en place des « *fédérations d'entreprises* » regroupant les « *unités de relations* » entre lesquelles se répartiront les éléments de mise en œuvre, répond le C.J.D.

Ayant déterminé la dimension de son entreprise, le Centre des jeunes dirigeants se prononce ensuite sur l'exercice du pouvoir en son sein. Une affirmation dès l'abord : « *Dans un groupe d'hommes qui se donnent les moyens d'entreprendre, le pouvoir fondamental ne peut émaner que de l'assemblée réunissant ces hommes.* » Une assemblée générale rassemblant tous ceux-ci déléguera donc son pouvoir pour une durée déterminée (trois à six ans) à un conseil d'entreprise dans lequel pourront siéger avec voix consultative des représentants des apporteurs de moyens financiers, des consommateurs et des pouvoirs publics.

Les tâches de ce conseil ? Le choix du « leader » de l'entreprise, le contrôle de la réalisation des objectifs, l'arbitrage d'éventuels conflits. Au leader il appartiendra de former une équipe avec les « décideurs » des centres de réalisation, les objectifs à atteindre étant négociés avec ces derniers.

Restait à déterminer la place de l'argent. Là encore, une déclaration de principe. « *Les hommes de l'entreprise louent ou empruntent la totalité du moyen financier nécessaire à sa création, son fonctionnement, son développement.* » Comment seront rémunérés les apporteurs de moyens financiers qui se feront remettre des parts d'investissement négociables ou remboursables en cas de cession d'actions de l'entreprise ou éventuellement, si l'assemblée générale le décide ? Par un pourcentage fixe, auquel viendrait s'ajouter éventuellement une rémunération variable déterminée par un contrat sur les résultats de l'entreprise.

Revaloriser le rôle du Plan

Cette entreprise d'un type nouveau sera appelée à répondre aux besoins d'une collectivité dont les centres de préoccupation changent. Cette constatation amène le Centre des jeunes dirigeants à formuler de nouveaux types d'objectif pour les entreprises, en fonction de l'utilisation sociale des biens et services produits, de la contribution à l'innovation technologique, enfin de l'amélioration de la qualité de la vie dans et hors de l'entreprise. « *Il est incontestable que ces voies se fondent sur une croissance plus qualitative orientée par une planification réduisant les inégalités sociales, les gaspillages et les incertitudes économiques* », conclut le C.J.D. qui, ayant toujours affirmé la primauté du politique sur l'économie, estime qu' « *il est nécessaire de revaloriser le rôle du Plan, instrument d'action du pouvoir politique* ».

Ce projet a déjà suscité maintes critiques dans les milieux patronaux et ailleurs. On a parlé de « rêverie généreuse », d'« irréalisme ». S'il se prête dans une certaine mesure à ce genre de remarques, il a, du moins, l'immense mérite d'exister.

Une figure attachante du patronat

M. MARCEL DEMONQUE EST MORT

Avec M. Marcel Demonque, mort le 19 juin, disparaît l'une des grandes figures, et des plus attachantes, du patronat français.

[Né le 12 mars 1900 à Alger, il était diplômé de l'École nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy. Secrétaire général, puis président de la Fédération des fabricants de chaux et ciment de 1940 à 1946, il devient en 1946 directeur général des Ciments Lafarge, puis P.-D.G. en 1959. Administrateur de nombreuses sociétés, M. Demonque a été jusqu'en 1973 président du Syndicat national des fabricants de ciment et de chaux, conseiller honoraire du commerce extérieur de la France et président de la chambre de commerce France-Canada.

Plus encore que par sa réussite industrielle — il a fait des Ciments Lafarge l'un des trois premiers producteurs mondiaux de ciment, — M. Demonque était connu par l'originalité et la générosité de son action en matière sociale. Chaud partisan de la concertation, de la participation et de la réforme de l'entreprise bien avant que ces idées ne deviennent à la mode, M. Demonque avait mis en place dès 1946 des structures d'intéressement et de concertation dans son entreprise, et s'était déclaré, dès 1963, favorable à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, ce qui ne devait être admis par le législateur que cinq ans plus tard, après les « événements » de mai 1968. En 1965, opposé à la déclaration en quatorze points du C.N.P.F., dite « de Calan », il déclare : « Cette plongée dans le passé me consterne. » Il démissionne alors avec éclat du bureau et du conseil national de l'organisation patronale. Il n'y reviendra qu'en 1971 pour présider la commission de l'environnement.

Membre de 1959 à 1963 du « comité Rueff-Armand », constitué par le général de Gaulle pour cerner les rigidités de l'économie française, il participe aussi au « comité 1985 », constitué par le premier ministre en vue de la préparation du Ve Plan. M. Demonque a été l'un des animateurs de la cellule de réflexion du patronat français, le fameux C.R.C. (Centre de recherche et d'études des chefs d'entreprises) ; il compte aussi parmi les fondateurs du Centre d'études prospectives. Maniant la critique et l'autocritique avec talent au travers de livres, de conférences, d'interviews, M. Demonque s'était imposé comme l'un des dirigeants les plus imaginatifs et les plus écoutés de l'aile marchante du patronat, un de ceux qui ont toujours pensé qu'il n'y avait de propositions sérieuses que celles que l'on appliquait soi-même dans son entreprise. — Ph. L.]

"... les benefices de 1974 seront probablement bien superieurs à ceux de 1973."

Sir Val Duncan
Président et directeur général, à l'assemblée générale annuelle du 20 mai 1974

1973

1973 a été l'année du centenaire de RTZ. Elle a été caractérisée par des bénéfices record ; le bénéfice d'exploitation du Groupe était de £240 millions contre £102 millions en 1972 et le bénéfice net attribuable aux actionnaires de £69,6 millions contre £29,5 millions en 1972.

Chaque secteur important du Groupe, à l'exception d'Anglesey Aluminium et d'Hamersley, a vu croître ses bénéfices en termes réels.

Perspectives pour 1974

Les prix du cuivre sont actuellement d'environ £1.200 par tonne et pour les quatre premiers mois de l'année la moyenne ressort à £1.095.
Le niveau actuel des prix du cuivre est à mon avis trop élevé. Toutefois, nous pourrions enregistrer une baisse dans le courant de l'année car je considère qu'il existe une position spéculative sur le cuivre, due à l'absence actuelle de confiance dans la valeur des monnaies. Les activités du Groupe dans le domaine du cuivre continueront d'être la source principale de notre bénéfice net attribuable et avec des prix du cuivre presque certainement supérieurs à ceux de l'année dernière (£727 la tonne), nos bénéfices de 1974 seront probablement bien supérieurs à ceux de 1973.

A Bougainville il existe des possibilités de changement dans la mesure où ce pays récemment développé de Papouasie-Nouvelle Guinée fait face aux problèmes qui se posent aux pays qui acquièrent le statut de nation adulte. Le Premier Ministre a indiqué que son gouvernement souhaite discuter les termes de l'Accord avec Bougainville Copper négocié avant l'accession à l'auto-administration. Nous avons toujours bien précisé que nous sommes disposés à discuter et j'ai confiance que ces discussions refléteront la compréhension par le gouvernement et la société de leurs positions mutuelles et qu'une solution satisfaisante sera trouvée.

Responsabilité sociale

Nous consacrons de plus en plus de temps et d'idées à ces domaines de la responsabilité sociale sans laquelle l'industrie ne peut être considérée comme jouant un rôle entier et vital dans la société, sur une base constructive ; et, en particulier, nous avons étudié les moyens grâce auxquels nous puissions informer régulièrement nos actionnaires sur ces questions. A titre d'exemple, nous avons procédé à une étude des travaux réalisés dans l'ensemble du Groupe sur les problèmes d'environnement. De 1970 à 1973 inclus, le Groupe a consacré quelque £40 millions à la préservation de l'environnement, en moyenne £10 millions par an ; et les dépenses projetées pour 1974 sont de £20 millions.

A RTZ, nous avons le privilège et le devoir de ne pas considérer ces zones de responsabilité sociale sous le seul angle britannique mais aussi sous celui des possibilités grandissantes que nous pouvons contribuer à offrir aux peuples de nombreuses races différentes qui travaillent pour nous dans le monde entier. A cet égard de grands progrès de caractère multi-racial ont été réalisés en Afrique Australe vers l'amélioration du bien-être et la compréhension entre toutes les races. Nous ne pouvons être de l'avis des personnes bien intentionnées qui critiquent notre présence dans ces régions, en particulier en Afrique du Sud-Ouest. Nous pensons que nous apportons une contribution majeure à la mise en valeur de la richesse de ces pays et que nous ouvrons de nouveaux horizons pour les peuples qui y vivent.

Perspectives pour la Grande-Bretagne

Aujourd'hui nous devons poser la question : assistons-nous à un assaut contre l'ensemble du système de la libre entreprise, ce qui aurait les conséquences les plus sérieuses, ou reconnait-on encore que, bien que nous vivions dans une économie mixte, la prospérité de chacun, au Royaume-Uni, dépend de la formation et de la perpétuation d'un climat dans lequel puisse fleurir la libre entreprise et soit encouragée la responsabilité personnelle ? Le Chancelier paraît accepter cela, mais il y a des signes inquiétants que d'autres cherchent à suivre une politique diamétralement opposée. Il est tout à fait essentiel que l'investissement, dans les sociétés de libre entreprise, soit rémunéré sur les bénéfices, sans quoi les actionnaires – qu'il s'agisse de porteurs privés ou d'institutions financières – seront déçus de leurs investissements et les sociétés ne parviendront pas à réunir les capitaux nécessaires pour les nouvelles usines, machines et équipements si vitaux pour moderniser la Grande-Bretagne.

Le système consistant à puiser de temps à autre dans les bénéfices non distribués ne peut assurer les capitaux nécessaires pour y parvenir.

Disons bien clairement que rien ne peut empêcher une réduction du niveau de vie dans les prochaines années à moins qu'une proportion importante des milieux dirigeants de ce pays, à tous les niveaux et dans l'ensemble de la société, se montre beaucoup plus efficace qu'elle ne l'est actuellement. Dans le courant de l'année écoulée nous avons assisté à un changement radical des termes de l'échange au détriment de pays comme la Grande-Bretagne qui sont essentiellement des ateliers de transformation – c'est à dire qui importent des matières premières et les améliorent en vue de l'exportation ainsi que de la consommation intérieure. Ces exportations, ainsi que les revenus invisibles de la Grande-Bretagne, constituent les moyens d'existence de la Grande-Bretagne. Une forte augmentation du prix du pétrole a été accompagnée d'une vive hausse du coût des produits alimentaires importées et autres matièrs premières importées, et nous avons besoin de toute notre intelligence, de notre énergie et d'un travail effectif pour compenser ces désavantages. En d'autres termes, nous devons pratiquer un effort plus unifié de la nation toute entière, par opposition à la division et je dirais même à l'égocentrisme, qui caractérisent certaines sections de la communauté, au détriment des autres.

Nous consacrons beaucoup trop de temps et d'efforts à essayer de redistribuer la richesse existante plutôt que d'encourager les hommes et les femmes de ce pays – qui sont notre véritable richesse – à accroître l'efficacité de leur travail et conséquemment la croissance de l'économie, ce pour quoi ils devraient recevoir de plus fortes rémunérations. Nous sommes criblés de pratiques restrictives – qui ne se limitent nullement aux syndicats.

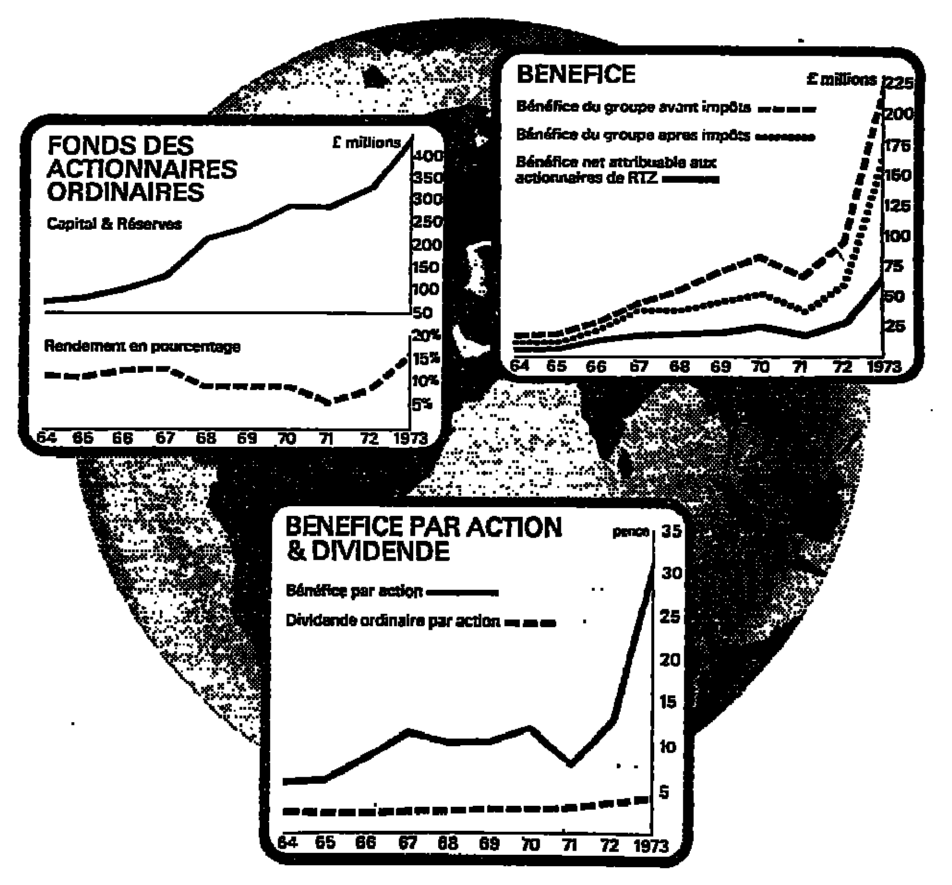
Nous autres, industriels, devons réellement oeuvrer d'une manière beaucoup plus étroite avec le mouvement syndical, mais cela ne peut être basé sur un effort à sens unique. Nous devons faire de la prospérité future de notre pays et de tous ses habitants l'objectif essentiel dont chacun bénéficiera – le faible aussi bien que le fort.

Europe

Les possibilités qui nous sont offertes sont aussi grandes que le climat actuel paraît sombre. Avec quelque compréhension de la part de nos partenaires d'Europe Continentale de la C.E.E., et la promesse, dans quelques années, du pétrole de la Mer du Nord, nous avons – si nous travaillons efficacement – la perspective d'une grande association européenne jouissant de la prospérité et d'une influence dans le monde ; mais, là encore, il faut faire preuve d'imagination pour comprendre clairement que nous parlons d'oeuvrer dans le sens d'une union de nations conçue pour avoir une influence majeure dans les conseils du monde et, en même temps, pour perpétuer l'identité et la culture de chaque pays membre.

Nous devons, en bref, élever notre vision. Aucune nation digne de ce nom ne peut être galvanisée par le prix du beurre, mais elle peut être inspirée par une équipe dirigeante qui a le courage d'être prête à partager la souveraineté sur les questions essentielles au bien-être d'un grand continent. Evidemment nous avons à jouer pleinement notre rôle dans la réalisation d'une performance économique effective, nous devons être tournés vers l'extérieur sans être entravés par la bureaucratie. Ainsi nous pouvons renverser la tendance actuelle de la Grande Bretagne à devenir l'homme pauvre de l'Europe et assurer une prospérité matérielle qui est l'accompagnement essentiel de ces aspects moins tangibles et qui, ensemble, contribuent à permettre la plénitude de la vie pour tout notre peuple.

Des exemplaires de l'exposé complet de Sir Val Duncan ainsi que du rapport annuel pour 1973 peuvent être obtenus auprès du Secrétaire Général: 6 St. James's Square, London SW1Y 4LD Angleterre.



Analyse par Produits

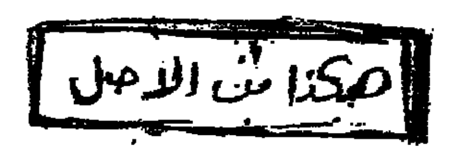
en millions de £	1973	1972	1973	1972	1973	1972
	chiffre d'affaires du groupe		bénéfice du groupe avant impôts		bénéfice net attribuable	
Cuivre et or	275,8	103,6	155,7	36,9	50,7	11,0
Plomb et zinc	126,2	76,9	24,8	14,4	7,7	4,7
Borax et produits chimiques	89,7	69,4	11,0	8,2	6,7	5,0
Uranium	25,3	22,2	10,1	9,1	4,2	3,9
Minerai de fer	109,7	86,0	15,0	25,8	3,2	5,9
Aluminium	212,5	141,5	13,8	9,3	2,6	3,7
Acier	70,6	56,8	4,8	0,3	2,1	0,1
Etain	27,9	18,6	0,9	0,8	0,4	0,4
Pétrole	0,2	–	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres produits et produits divers	40,4	38,6	0,2	0,4	(1,4)	(1,3)
	978,3	613,6	236,6	105,5	76,5	33,7
Revenu (net) d'intérêts divers			2,7	0,9	2,0	0,6
Dépenses d'exploration et de recherche			(14,5)	(10,4)	(8,9)	(4,8)
			224,8	96,0	69,6	29,5

Analyse Geographique

	1973	1972	1973	1972	1973	1972
Australie	330,5	196,2	131,4	54,6	45,0	15,2
Amérique du Nord	268,2	176,9	41,4	13,1	15.5	6,3
Afrique Australe	79,4	49,5	42,0	22,0	8,9	4,7
Royaume Uni	238,7	150,0	6,9	3,2	(0,6)	1,5
Europe Continentale	42,4	31,4	1,5	2,0	(0,5)	0,8
Autres pays	19,1	9,6	1,6	1,1	1,3	1,0
	978,3	613,6	224,8	96,0	69,6	29,5

Notes:
1. Les sommes indiquées ci-dessus pour le chiffre d'affaire des sociétés du groupe sont calculées avant déduction des ventes aux compagnies associées du groupe.
2. La taxe à la source et l'impôt du Royaume Uni sur les sociétés résultant de la répartition des bénéfices des sociétés à l'étranger sont déduits dans le calcul par produits ou par régions géographiques du bénéfice net attributable aux actionnaires de RTZ.

RTZ The RioTinto-Zinc Corporation Limited



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT GÉNÉRAL INDUSTRIEL (C.G.I.)

L'assemblée générale ordinaire, qui est tenue le 18 juin 1974, sous la résidence de M. Maurice Deldique-oulemonde, a approuvé les comptes e l'exercice 1973.

Le montant des crédits délivrés ar le C.G.I. et ses filiales C.G.L. et EGEBAIL au cours de l'année 1973 été de 692 millions de francs, soit 1 % de plus qu'en 1972.

Le chiffre d'affaires du groupe, eprésenté par les agios, loyers ncaissés et produits divers, s'est levé à 190,5 millions de francs, en rogression de 32 % sur 1972.

L'exercice s'est soldé par un bénéice net de 6,5 millions de francs, eprésentant 16 % du capital social.

L'assemblée a fixé le dividende et à 9 F, auquel s'ajoute l'impôt éjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 50 F.

Ce dividende sera payé, à partir u 20 août 1974, sur présentation :s certificats nominatifs, ou contre :mise du coupon n° 14 pour les :tions au porteur.

En dépit de la conjoncture imprévue et fluctuante qui a caractérisé année 1973, les objectifs qui raient été fixés ont pu être teints, grâce à la diversification s activités et à la ferme discipline u réseau d'agences.

Au niveau du C.G.I., le crédit utomobile et d'équipement, subisnt directement l'encadrement du édit, progresse peu. Les prêts pernnels, dont la nature du risque st de moindre qualité, ont été olontairement réduits, aidés en ela par la réglementation restrictre à leur sujet.

Au niveau des filiales, C.G.L., spécialisée dans le leasing automobile, a pu, au cours de l'exercice, progresser considérablement. Ses investissements ont plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

CEGEBAIL, filiale de Crédit-Bail récemment créée, a vu ses ambitions fortement limitées par la réglementation : ses investissements ont été limités à 20,4 millions de francs.

L'exercice 1974 devrait être caractérisé par une certaine limitation de l'expansion, occasionnée essentiellement par les différentes mesures d'encadrement.

Toutefois, la société n'a pas à craindre une récession éventuelle au niveau de la demande, disposant à la fois d'un réseau commercial relativement sous-employé, et de produits nouveaux en préparation, dont le lancement peut être réalisé rapidement.

Le montant des crédits délivrés par le C.G.I. et ses filiales, au cours des cinq premiers mois de 1974, s'est élevé à 331,59 millions de francs contre 283,35 millions de francs pour la période correspondante de 1973, soit une progression de 17 %.

Sur le plan des résultats, l'exercice 1974 se présente favorablement. Le relèvement des barèmes de vente, parallèlement à celui du taux de rendement des obligations, assure une meilleure rentabilité aux opérations.

D'autre part, les récentes décisions gouvernementales n'ont pas aggravé les mesures de restriction en vigueur et favorisent, au contraire, la société en supprimant les réserves ordinaires.

cedis

L'assemblée générale de Cedis s'est tenue samedi 15 juin à Besançon.

Elle a adopté les résolutions proposées, et notamment la limitation du dividende nominal de 1973, répondant ainsi aux recommandations du ministre de l'économie et des finances. Le dividende sera donc identique au précédent, soit 12,75 F par action, avoir fiscal compris, mais distribué sur un capital augmenté de 16 %.

Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Jean Mathey, Bernard Puy et Charles Urbain.

La première résolution proposée à l'assemblée générale extraordinaire donnant pouvoir au conseil d'administration de porter le capital en une ou plusieurs fois à 60 millions de francs a été adoptée.

La deuxième résolution prorogeant d'un an l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de francs, convertible en actions, caduque du fait du lancement de l'émission le 4 juin, n'a pas été soumise au vote.

La troisième résolution autorisant le conseil à porter de 600 000 à 1 million de francs le montant maximum de l'augmentation de capital consécutive aux options sur actions consenties en faveur des cadres et agents de maîtrise a également été adoptée.

Le président a fait part à l'assemblée des derniers résultats de la société qui se concrétisent à fin mai par une augmentation du chiffre d'affaires de 30 % sur la même période de l'an passé.

Il a souligné le très grand succès rencontré par le nouvel hypermarché Mammouth de 10 000 mètres carrés de surface de vente. Ouvert à Dijon-Chenove, qui a réalisé pour les quatre premiers jours d'ouverture un chiffre d'affaires de 5 338 000 francs, ce qui constituerait actuellement un record national.

Il a confirmé l'ouverture, avant la fin de l'année, d'un nouveau supermarché en Alsace et la détention de plusieurs permis de construire pour des magasins à créer en 1975.

Il a insisté sur le succès rencontré par la branche nouvelle des minimarchés Cedis, magasins modernes de proximité issus de la transformation de succursales traditionnelles.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires dépassera 2 milliards de francs en 1975.

LEGRAND

Chiffre d'affaires des cinq premiers mois :
+ 30,8 %

Pour la période du 1er janvier au 31 mai 1974, le chiffre d'affaires groupe hors taxes s'est élevé à 224,1 millions de francs contre 171,3 millions pour la période correspondante de 1973, soit une progression de 30,8 %.

Le montant consolidé des ventes à l'étranger (exportations plus ventes des filiales) est en hausse de 68,5 % par rapport à 1973.

LE NICKEL

Les actionnaires de la société réunis en assemblée générale le 18 juin 1974 ont approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui se soldent par une perte de 107 813 847 francs et décidé de porter cette perte au report à nouveau qui, compte tenu du report existant au 31 décembre 1972, s'élèvera à un montant déficitaire de 179 083 289 francs.

L'assemblée générale a d'autre part renouvelé les mandats des administrateurs de la société pour une durée d'un an, conformément aux statuts.

Dans son allocution, le président Guy de Rothschild, après avoir souligné que l'exercice 1974 s'annonçait bon pour les filiales Penarroya et Mokta, a indiqué que l'exploitation du nickel subissait l'impact du très lourd accroissement du prix de l'énergie ainsi que des méfaits de l'inflation généralisée. Il a précisé que, en contrepartie, des éléments positifs venaient compenser ces charges nouvelles et notamment : les deux hausses successives du prix en dollars du métal, l'appréciation en francs de la parité du dollar et l'accroissement de production de l'outil industriel de la société dans un marché qui pour l'instant absorbe sans peine les tonnages offerts. Au total, la perte de l'exploitation nickel sera très sensiblement réduite par rapport à celle de l'année passée.

Après avoir rappelé le projet de mise en commun avec la S.N.P.A. des activités nickel, le président a précisé que l'importance de cette opération justifiait de la soumettre, pour décision définitive, à une assemblée spécialement convoquée à cet effet.

En conclusion, M. Guy de Rothschild devait estimer que pour la société l'avenir offrait désormais des perspectives plus favorables.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES CHAUSSON

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 juin 1974 sous la présidence de M. Jacques Feron, a approuvé les comptes de l'exercice 1973, ainsi que les résolutions proposées.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 25 872 000 F après prélèvement d'une somme de 45 868 000 F destinée à couvrir les amortissements et les provisions pour dépréciation. La marge brute d'autofinancement ou « cash-flow » se totalise donc à 71 740 000 F contre 66 263 000 F pour l'année précédente.

Au niveau du compte de pertes et profits, il a été en outre prélevé, pour un montant de 18 315 000 F, les sommes nécessaires pour couvrir la part de l'Etat, au titre de l'impôt sur les sociétés, soit 10 991 000 F, et une dotation exceptionnelle aux provisions, soit 7 324 000 F.

Après ces diverses imputations, le bénéfice net ressort au bilan à 9 359 486 F.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende global de 5 597 759 F, identique à celui de l'exercice précédent. Chaque action « B » recevra ainsi un dividende de 4 F, soit un revenu global de 6 F avec avoir fiscal ; les actions « A », amorties de 20 F, percevront un dividende unitaire de 3 F, soit un revenu global de 4,50 F avec avoir fiscal. La mise en paiement de ce dividende a été fixée au 16 septembre 1974 contre remise du coupon n° 33.

L'assemblée a nommé un nouvel administrateur, M. Jean Baratte, directeur général adjoint des Automobiles Peugeot, en remplacement de M. Paul Perrin, démissionnaire.

CREDINTER

L'assemblée générale, réunie le 18 juin sous la présidence de M. Ph. Aymard, a approuvé les comptes de 1973 et fixé le dividende à 5,30 F (plus 0,77 F de crédit d'impôt), soit une augmentation de 10 % sur celui de l'exercice précédent. Il sera payé le 28 juin 1974.

Les actionnaires auront la possibilité, jusqu'au 30 septembre 1974, de remployer le dividende en souscrivant à des actions nouvelles en franchise de droit d'entrée.

Enfin, l'assemblée générale a procédé au renouvellement des premiers administrateurs et censeurs de CREDINTER et a nommé administrateurs, l'Abeille-Vie, le Secours-IARD et la Providence-Vie, en remplacement du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, de la France-Vie et du Crédit industriel de l'Ouest, qui ont été nommés censeurs.

(Publicité)

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE
Société Nationale des Matériaux de Construction (S.N.M.C.)

AVIS INTERNATIONAL DE PRÉQUALIFICATION

Un Avis de Préqualification est lancé en vue de la réalisation en ALGÉRIE de plusieurs Complexes de Préfabrication d'Agglomérés selon formule « Clés en main ».

Le Complexe type aura une capacité nominale de 140.000 T/an d'éléments de construction manufacturés en béton destinés au développement de l'habitat. Ce Complexe sera en outre étudié pour fabriquer le maximum d'éléments intégrés pour des habitations de type individuel et collectif.

Le texte des modalités concernant cette présélection est à demander d'urgence à S.N.M.C., Direction Technique, B.P. 45, Gué de Constantine, Kouba, ALGER, Télex 52-861 DLH. Service : Unités Nouvelles d'Agglomérés.

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés par ces réalisations sont informés que leur dossier de préqualification devra être adressé à la S.N.M.C., Direction Technique, avant le 31 juillet 1974.



béghin-SAY

Société Anonyme au Capital de 333.657.415 Francs

EXERCICE 1973

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 1974

Présidée par Monsieur Ferdinand BEGHIN, l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1973, premier exercice social de la nouvelle société qui a pris la dénomination "BEGHIN-SAY" à la suite de la fusion réalisée en Juin 1973 de la Société des Raffineries et Sucreries SAY dans la Société F. BEGHIN.

Après 213 952.102,58 F d'amortissement, et 18.208.913,64 F de provision pour fluctuation de cours et 21.120.110 F de provision pour impôts, le bénéfice de l'exercice ressort à 2.096 200 F. L'importance du report à nouveau et des réserves de la Société a permis à l'Assemblée de décider l'attribution à chacune des 5.133.191 actions d'un dividende global de 11,02 F dont 7,35 F directement distribués et 3,67 F correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) contre respectivement 10,50 F, 7,00 F et 3,50 F pour l'exercice précédent.

CHIFFRES D'AFFAIRES COMPARES

DIVISION SUCRE

La campagne sucrière 1973-1974 n'a pas réalisé les espoirs fondés sur l'accroissement de 14,5 % des emblavements, en raison des mauvaises conditions atmosphériques. L'accroissement de 25 % des tonnages de betteraves traitées n'a apporté qu'une augmentation de 13 % de la production de sucre. Les 14 sucreries de BEGHIN-SAY ont produit un total de 789.000 tonnes de sucre, contre 681.000 tonnes en 1972, ce qui représente 26,4 % du tonnage produit en France métropolitaine.

DIVISION PAPIER-CARTON

Les livraisons de papier ont porté sur 244 000 tonnes, dont 118.000 tonnes de papier couché. Les cartonneries ont produit 126.000 tonnes et les caisseries 94.200 tonnes. Dans le domaine du papier domestique, la part de BEGHIN-SAY dans la production nationale est passée de 37 % en 1972 à 38,7 % en 1973.

	1972	1973	Variations
	(en millions de F)		(en %)
Chiffre d'affaires, hors taxes			
• Division Sucre	1.421,7	1.721,1	+ 21
• Division papier-carton	721,3	852,6	+ 18,2
	2.143	2.573,7	+ 20
Exportations			
• Division Sucre	280,6	383	+ 33,6
• Division papier-carton	59,3	91	+ 53,4
	339,9	474	+ 39,4

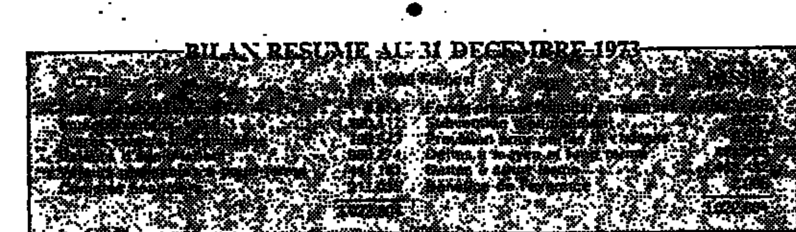
(Les chiffres de 1972 sont les chiffres consolidés de la Société BEGHIN et des Sucreries et Raffineries SAY).

LES INVESTISSEMENTS

En 1973, les dépenses d'investissement industriel ont atteint 160 millions hors taxes dont 61 % pour la division sucre et 39 % pour la division papier-carton.

LE PERSONNEL

L'effectif du personnel permanent est voisin de 10000 personnes et le personnel saisonnier de 2500 environ.
Les charges salariales atteignent 448 millions de francs dont 148 millions au titre des avantages sociaux.



Une Assemblée Extraordinaire tenue à l'issue de l'Assemblée Ordinaire a apporté diverses modifications aux statuts. Elle a décidé notamment d'accorder un droit de vote double aux Actionnaires nominatifs inscrits depuis plus de deux ans sur les registres de la Société.

OMNIUM-PRODIL

LA VIE ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

L'économie japonaise est entrée dans une période de récession

MAIS LA CRISE DEVRAIT ÊTRE COURTE

Tokyo. — Le Japon avait traversé presque brillamment l'épreuve de deux années de crise monétaire. La crise du pétrole, doublée d'une période d'inflation galopante, l'a plus durement secoué, et le pays est entré, avec les premiers mois de 1974, dans une période de récession économique. La crise s'annonce cependant moins sérieuse qu'elle ne l'avait été, par exemple, en 1965. Après un moment de panique en décembre, le Japon découvre que ses craintes ont été exagérées et qu'il doit pouvoir se tirer d'affaire.

De notre correspondant

La production industrielle y connaît depuis peu un ralentissement plus sensible que dans les autres pays. Le taux de croissance réelle du P.N.B. (produit national brut) est tombé en un an de 13 à 2 %. L'indice de la production industrielle et minière est en baisse depuis mars. La plupart des industries accusent des baisses de production allant de 2 % à plus de 7 %. Les stocks s'alourdissent considérablement. La production d'acier, qui était passée de 88 millions de tonnes en 1971 à 120 millions en 1973 — le plus haut chiffre atteint par la sidérurgie nippone, — voit sa courbe retomber cette année, pour la première fois depuis trois ans.

L'industrie commence à subir les effets de la hausse des prix des produits pétroliers, un moment retardée par le gouvernement, et du relèvement concomitant des tarifs d'électricité. Elle devra absorber également les effets de l'augmentation considérable des salaires, que lui ont arrachée les grèves ouvrières du printemps : entre 25 et 30 % par an.

En fait, l'inflation annule le progrès des salaires et, au début de 1974, pour la première fois depuis des années, la consommation intérieure, longtemps moteur de l'économie nippone, a commencé à fléchir. Les ventes d'autos sont en baisse de 40 %. Sont atteints également les productions d'articles électroménagers, de textiles, le commerce des grands magasins, etc.

Les profits de l'industrie et du commerce accusent une baisse à partir de mars, pour la première fois depuis deux ans et demi, après une courte période où beaucoup d'affaires ont fait d'énormes, et souvent scandaleux, bénéfices en profitant de la panique pétrolière.

Les entreprises se plaignent de la politique de resserrement du crédit, que le gouvernement paraît cependant résolu à maintenir encore plusieurs mois. La Banque du Japon a relevé son taux d'escompte à 9 % en décembre. L'industrie, toujours très endettée, souffre de taux d'intérêt très élevés. Elle réduit, retarde ou annule ses investissements.

Inflation galopante

Au niveau des particuliers, la population ressent plus que jamais le fléau de l'inflation galopante. Celle-ci, après avoir prolongé quelque temps, par une fièvre d'achats, l'illusion de la prospérité, a commencé à durement éroder les budgets familiaux, en dépit des augmentations de salaires du printemps. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, le revenu réel des salariés est en baisse de plus de 8 % par rapport à 1973.

Un rapport de la Banque de Tokyo qualifie de frénétique la montée des prix d'octobre 1973 à mars 1974. A Tokyo, déjà la ville la plus chère du monde, la hausse pour l'année fiscale 1973-1974 a été de 23,9 %, à Osaka de plus de 25 %, disent les statistiques de la présidence du conseil. Ce n'est pas fini : l'on craint que la hausse n'atteigne ou ne dépasse encore 20 % pendant l'année fiscale 1974-1975, ouverte en avril.

Déficit extérieur

L'inflation et la récession, combinées avec la crise pétrolière, ont complètement changé la situation de la balance des paiements du Japon. Après cinq années de surplus, celle-ci a enregistré fin 1973 un déficit de 13 milliards de dollars, dû notamment à l'accroissement brutal du prix du pétrole. Le surplus de la balance commerciale est tombé de 9 milliards à 3,7 milliards de dollars en 1973. Il y a à peine plus d'un an, le yen était une monnaie trop forte, et, pour éviter sa réévaluation, les Japonais faisaient tout pour accroître leur déficit et réduire leur surplus, spécialement du côté des Etats-Unis. Ils freinaient leurs exportations, encourageaient les sorties de capitaux et interdisaient l'entrée de capitaux étrangers spéculant à la hausse du yen. Tout est maintenant renversé ; on défend de nouveau le yen, on freine les investissements au dehors, et le vieux casse-tête que l'on croyait durablement disparu est là de nouveau : la perspective de difficultés chaque année renouvelées de la balance extérieure.

Les réserves monétaires n'allaient-elles pas du même coup fondre dangereusement ? On l'a craint un moment quand du sommet de 19 milliards de dollars qu'elles avaient atteint en février 1973 elles ont commencé à redescendre pour n'être plus loin, en janvier 1974, du niveau de 10 milliards, considéré comme la cote d'alarme au-dessous de laquelle il ne faut pas tomber. Heureusement, elles ont commencé à remonter à partir de février.

On a vu en effet apparaître et se développer, depuis le début de cette année, une nouvelle poussée des exportations japonaises. Pour payer le pétrole à son prix plus que doublé, il faut bien que le Japon exporte davantage. Il y est conduit aussi par le ralentissement interne de son économie et par une forte demande à l'extérieur. L'accroissement de ses exportations est sensible notamment pour l'acier, les produits chimiques, les automobiles. On peut difficilement prévoir, cependant, quels seront les succès de cet effort.

La remontée des exportations est du moins un signe, parmi d'autres, de l'adaptabilité de l'économie japonaise dans les périodes de difficultés, et de sa solidité. En dépit de la récession actuelle, on reste assez optimiste au Japon, où l'on pense que la mauvaise passe sera de courte durée. La crise du pétrole fut exagérée. Le Japon en aura un peu plus en 1974 qu'en 1973 et cela suffira : ses prévisions de besoins étaient excessives et ne tenaient pas compte de la récession. Le pays a su également économiser. Il a reconstitué une bonne partie de son stock pétrolier.

D'autres facteurs atténuent le pessimisme de la fin de 1973. La baisse de la production industrielle a été inférieure à ce qu'on avait craint. Les restrictions à la consommation d'énergie ont pu être atténuées en mars. Les goulets d'étranglement et les disettes de certains produits s'atténuent ou disparaissent. Fait majeur, le chômage reste très faible, et la grande majorité des travailleurs est à l'ouvrage six jours par semaine. La croissance n'est pas tombée comme on l'avait craint au niveau zéro, mais dépasse probablement 4 % et devrait remonter à 7 %, calcule-t-on, pour le reste de la décennie.

Faut-il ajouter que la crise politique un moment redoutée pour cet été — si le parti gouvernemental devait être battu aux élections sénatoriales — paraît écartée, et que le Japon demeure un des grands pays industriels les plus stables politiquement. En somme, il se tire mieux de la crise pétrolière qu'il ne l'avait pensé à l'automne, et peut espérer que, sauf imprévu, il aura maîtrisé avant un an ses principales difficultés. Cela dit, il y aura dans son rétablissement quelque chose de très nouveau par rapport aux crises antérieures : le furieux rythme de croissance des quinze dernières années sera terminé.

ROBERT GUILLAIN.



Pour une nouvelle doctrine

(Suite de la première page.)

De plus, derrière la doctrine keynesienne, se dissimule une conception restrictive du rôle de l'Etat, dont l'action est limitée au contrôle des grands équilibres économiques par les seuls instruments de la régulation conjoncturelle. On a ainsi, depuis trente ans, prétendu donner un sens à des termes abstraits (P.N.B., consommation, épargne, investissement), masquant ainsi les conflits d'intérêts et empêchant les réformes des structures.

Une telle doctrine n'est donc pas neutre : son usage interdit tout changement réel dans la conduite de l'économie, justifie pseudo-scientifiquement l'abandon au marché des grands choix économiques et condamne l'Etat à l'impuissance. Ainsi continuera-t-on en toute tranquillité à faire confiance à l'évolution des prix relatifs pour réorienter l'appareil industriel. La théorie et l'expérience dénoncent pourtant cette illusion : il suffit pour s'en convaincre de tirer les leçons de la crise de l'énergie, dont les prix ont été si bas pendant vingt ans, que la substitution du pétrole n'a pas été préparée par des investissements nouveaux.

Dans cinq directions

Il faut en finir avec cette conception anachronique de l'économie qui complète la théorie du laisser-faire par la doctrine du laisser-aller et la politique du coup par coup. Mais cela n'est pas simple à faire comprendre : tout programme économique sortant de cette logique est évidemment, au regard de la doctrine, peu cohérent, et il est difficile d'en faire admettre la crédibilité. Il faut donc penser à une nouvelle doctrine. Elle doit se fonder avant tout sur la maîtrise des cinq dynamiques économiques essentielles.

● La dynamique d'évolution de la population active et de l'adaptation permanente de sa formation aux besoins sociaux est la plus fondamentale. A l'équilibre du marché du travail, il faut ainsi substituer une dynamique de la formation. Le problème n'est plus en effet celui du plein-emploi global, que l'on sait assurer, et auquel on peut substituer un revenu de remplacement, mais de la résorption des crises locales et sectorielles. Il est aussi celui des rapports entre la qualité de la main-d'œuvre disponible, la nature des biens produits et l'organisation de la production. Un grand objectif doit donc être l'orientation permanente de la formation de tous vers le savoir technique et économique, gage de leur participation réelle aux choix économiques.

● La dynamique de la dévolution des richesses, du savoir et des pouvoirs joue un rôle majeur, tant dans la marche de l'entreprise que dans celle de l'Etat. Suivant son sens et son rythme, le modèle de consommation et le rythme de l'inflation évoluent différemment.

Or la dynamique actuelle accentue la concentration des pouvoirs et des richesses économiques, maintient l'inégalité des secteurs industriels et rend plus rigides les hiérarchies sociales. Ainsi s'aggravent les contradictions et les déséquilibres de l'économie moderne, s'exacerbent les frustrations, se multiplient les revendications, se fortifient les rentes de situation. Ainsi est impossible, en définitive, tout développement équilibré. La réduction énergique des inégalités de toute nature est donc un objectif majeur de toute politique économique.

● La dynamique de l'économie marchande et la part réservée aux consommations collectives déterminent l'évolution du modèle de consommation et l'efficacité réelle, en termes de bien-être, de la croissance économique. Là encore, si la théorie commence à s'affirmer, la doctrine qui en découle, faisant de la gratuité progressive de certains services aujourd'hui marchands un objectif à moyen terme, est loin d'être familière aux citoyens. De sa mise en œuvre découlera une politique réelle de l'écologie et un usage plus égalitaire des biens collectifs.

● La dynamique de l'investissement et ses rapports avec l'épargne déterminent la puissance industrielle réelle d'une nation. Le financement ne peut plus et ne doit plus être assuré par l'autofinancement, car cela étouffe toutes les sources d'innovation des petites entreprises et accentue une orientation superficielle de la production. Par exemple, le développement d'une très puissante industrie de biens d'équipement peut drainer une part croissante de l'épargne, et exige donc une politique sélective du crédit.

● Enfin, dernière dynamique essentielle, celle des relations économiques extérieures. Il est absurde d'escompter de la croissance des exportations de chaque pays développé vers les autres le rétablissement de leur équilibre extérieur. Au lieu d'une croissance tirée illusoirement par l'exportation, l'objectif doit aujourd'hui être une croissance tirée par la demande intérieure, les exportations devant s'orienter prioritairement vers les secteurs à haute technologie, gage d'un équilibre durable du commerce extérieur.

Les économistes dans l'arène

Ces cinq dynamiques sont aujourd'hui si profondément interdépendantes que, suivant que leur sens et leur rythme d'évolution relative sont ou non contrôlés, l'avenir économique d'un pays pourra ou ne pourra pas déboucher sur une crise majeure. Ainsi, par exemple, pour ce qui regarde la lutte contre l'inflation : aucune politique de type keynesien ne permet plus de contrôler le type nouveau d'inflation, révélateur d'une crise des structures sociales de l'Occident. Seule la mise en œuvre cohérente d'une politique de contrôle de ces dynamiques économiques pourra être efficace : la formation technique, l'investissement, augmenteront l'offre ; la réduction des inégalités, le développement de la consommation collective et des exportations inélastiques au prix réorienteront la demande. Mais, bien évidemment, une doctrine ainsi rénovée ne trouvera son sens plein que si elle peut s'appuyer sur des moyens d'action efficaces : réguler des mouvements aussi complexes exige des instruments puissants, cohérents, prospectifs et légitimes pour la puissance publique.

C'est ainsi que le Plan trouvera une raison d'être (qu'il n'a plus dans l'autre corps de doctrine) pour prévoir, organiser et légitimer les dynamiques de la formation, de l'investissement et de la consommation. C'est ainsi qu'un secteur public puissant sera nécessaire à la régulation des dynamiques de l'investissement, de la diffusion des richesses et du pouvoir. A l'évidence, la mise en œuvre de ces objectifs exigera des politiques sélectives et structurelles afin de prendre en compte les interdépendances subtiles et complexes de ces mécanismes. Hors de ces réformes, les politiques globales d'inspiration keynesienne ne font que renforcer les inégalités parce qu'elles ne pourront s'attaquer aux structures sociales et industrielles.

Un immense effort d'imagination théorique, d'explication pédagogique et de persuasion politique est donc aujourd'hu condition première de la stabili sation des économies occidentale: Un nouveau langage économiqu est nécessaire, moderne, plus pro che des problèmes concrets et de aspirations de tous. Il faut pou cela que les économistes cessen de discourir dans l'abstrait e interviennent, à leur place, dan le débat politique. La force de l conviction et la magie des mot devront s'efforcer ainsi d'organi ser la diffusion des idées nouvel les au lieu de participer, comm elles l'ont trop fait jusqu'à au jourd'hui, à la pérennité des idée mortes.

On peut se demander où e dans quelles circonstances s'opé rera cette indispensable mutatio de doctrine économique. Si, aprè bien des refus du corps électoral les Etats-Unis furent les pre miers à percevoir dans les année 30 la nécessité d'un renforce ment de l'action publique, aujour d'hui certains pays d'Europe sem blent beaucoup mieux préparés à mettre en œuvre une conceptio économique impliquant une nou velle distribution des pouvoirs Nul ne saurait dire cependan sous la pression de quels événe ments cette évolution aura lieu Je doute qu'un débat d'idées y suffise. L'expérience et le manie ment de l'histoire apporteront la réponse. L'heure est venue, en tout cas, pour les économiste d'apprendre et de parler le lan gage politique.

JACQUES ATTALI.

ECHANGES INTERNATIONAUX

Durant le premier trimestre

L'U.R.S.S. A DOUBLÉ SES VENTES AUX ÉTATS-UNIS

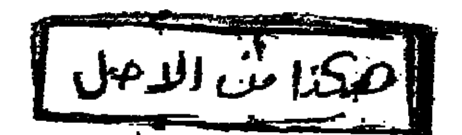
Moscou (*A.F.P.*). — Les échanges commerciaux américano-soviétiques ont diminué de 26 % pendant le premier trimestre de 1974 par rapport à la période correspondante de 1973, ayant atteint 264,5 millions de dollars contre 356,1 un an plus tôt à pareille époque.

Les exportations américaines en U.R.S.S. ont enregistré une baisse de 47 % s'établissant à 165,3 millions de dollars au lieu de 309,7 millions au premier trimestre 1973. A l'inverse les ventes soviétiques aux Etats-Unis ont plus que doublé dans le même temps, passant de 46,4 millions à 99,2 millions de dollars.

La forte diminution des exportations américaines est due au fait que, en 1973, les résultats avaient été gonflés par les livraisons de 15,3 millions de tonnes de céréales à l'U.R.S.S. Quant à l'augmentation des ventes soviétiques, elle provient sans doute de la livraison d'or aux Etats-Unis pour une valeur de 45,99 millions de dollars.

L'an dernier, les Etats-Unis avaient enlevé à la République fédérale d'Allemagne la place de premier fournisseur de l'U.R.S.S., avec 1 190 millions de dollars d'exportations contre 1 153 millions pour la R.F.A. Cette année, les Etats-Unis ne garderont pas cette place, mais se classeront probablement au troisième rang après la R.F.A. et le Japon. Le volume global des échanges américano-soviétiques, qui avait atteint 1 404 millions de dollars en 1973, serait en régression de 29 % pour se situer à 1 000 millions de dollars en 1974.

● LES RESERVES OFFICIELLES DE LA GRANDE-BRETAGNE ont diminué de 3[illegible] millions de dollars en mai retombant à 6 920 millions de dollars après deux mois consécutifs de hausse. En avril, ces réserves avaient augmenté de 512 millions, et en mars de 478 millions de dollars.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
19 JUIN

La baisse se ralentit

Les ventes se sont poursuivies sur les valeurs françaises, mais elles ont été moins importantes que la veille et surtout quelques points de résistance, voire de fermeté, sont apparus çà et là : la bonne tenue, toute relative, de Rhône-Poulenc, a été remarquée.

Les opérateurs ont, toutefois, continué à s'alléger en cette séance de réponse des primes — veille de liquidation : les départs en vacances commencent à la fin du mois, et les soldes débiteurs pour le terme de juin, très lourds, devront être soldés. Sur la rente 4 1/2 % 1973, la baisse atteint 8 % en un mois sur une masse d'engagements à terme dépassant le milliard de francs.

Les dégagements ont paru, néanmoins, être mieux absorbés, les investisseurs institutionnels mettant à profit les bas cours pour procéder à quelques achats.

Cela n'a pas empêché les valeurs de crédit de fléchir à nouveau (B.C.T., SOVAC, Compagnie bancaire) ainsi que l'Auxiliaire d'Entreprise, Perrier, C.G.E., Radiotechnique, Vallourec, Nickel, Clindidy.

Avance de Carrefour, Pricel, Arjomari, Redoute à Roubaix.

Aux valeurs étrangères, effritement des américaines et meilleure tenue des allemandes, et repli des hollandaises.

Aux pétroles internationaux, reprise de Norsk Hydro.

Irrégularités des mines d'or.

Sur le marché du métal, baisse du lingot à 25 020 F contre 25 240, et stabilité du kilo en barre (25 164 F contre 25 115) et du napoléon (254,60 contre 255), avec un volume d'affaires en augmentation (26 millions de francs contre 18 millions).

La rente 4 1/2 1973 s'est maintenu au voisinage de 460 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	18 juin	19 juin
Valeurs françaises ..	87,6	87,1
Valeurs étrangères ..	93,7	95,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	73,9	73,6

LONDRES
Mieux orienté

Légèrement mieux disposé à l'ouverture, le marché parvient difficilement à maintenir son avance initiale, et, au bout d'une demi-heure de transactions, les industrielles et les fonds d'État avaient reperdu un peu de terrain. Progrès des banques, de assurances et des pétroles. Tassement des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 153 50 contre 153 50

VALEURS	CLOTURE 19/6	COURS 20/6
War Loan 3 1/2 % ..	24 ...	24 ...
Beechamps	201 ...	202 3/4
British Petroleum ..	408 ...	403 1/2
Shell	180 ...	184 ...
Vickers	198 ...	97 ...
Imperial Chemical ..	201 ...	203 ...
Courtaulds	87 ...	88 3/4
De Beers	232 ...	231
* Western Holdings ..	24 1/2	24 5/8
Rio Tinto Zinc Corp. ..	126 ...	125 ...
* West Driefontein ..	35 ...	34 1/2

(*) En livres.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19/6	20/6
1 dollar (en yens) ..	282 88	282 94

NOUVELLES DES SOCIETES

C.G.E. — Les résultats consolidés globaux pour 1973 reviennent de 222 millions de francs à 188 millions de francs, en raison des mauvais résultats d'Alsthom, filiale à 56,5 %, partiellement compensés par la bonne marche de la plupart des entreprises. La part du groupe, à l'exclusion des tiers, marque, en revanche, une légère avance avec 159 millions de francs contre 157 millions de francs grâce au redressement « important » de plusieurs filiales entièrement contrôlées, comme le Joint français et les Câbles de Lyon. La marge brute consolidée est pratiquement stable à 608 millions de francs contre 605 millions de francs.

THOMSON - BRANDT. — Bénéfice net consolidé global pour 1973 : 269,8 millions de francs contre 182,5 millions de francs (+ 48 %), soit 3 % du chiffre d'affaires consolidé contre 2,4 %. Part du groupe, à l'exclusion des tiers : 217,2 millions de francs contre 131,8 millions de francs, et, par action, 44,35 F contre 27,68 F (+ 60 %), la marge brute par action s'élève à 124 F.

NEW YORK
Morosité

L'excédent record de la balance des paiements américains pour le premier trimestre a produit le même effet sur Wall Street qu'« un cautère sur une jambe de bois ». Les cours ont, en effet, continué de s'effriter mercredi dans un marché toujours aussi dépourvu d'affaires. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 826,11, soit à 4,15 points au-dessous de son niveau de la veille. L'activité est restée faible : 10,55 millions d'actions ont changé de mains contre 10,11 millions précédemment.

Le marché n'a, semble-t-il, retenu de la situation exceptionnelle des paiements de la nation que son caractère artificiel et, par conséquent, passager. En revanche, il continue de suivre avec la plus grande attention l'évolution des taux d'intérêt et redoute que la First National City Bank ne soit amenée à relever son « prime rate ».

Recul des cuivres, des ordinateurs et des constructions mécaniques. Tendance irrégulière d'autre part.

Sur 1 704 valeurs traitées, 899 ont baissé, 383 ont monté et 422 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 169,03 (— 1,08) ; services publics, 70,14 (— 0,48).

VALEURS	COURS 18/6	COURS 19/6
Alcoa	41 3/4	42 ...
A.T.T.	48 1/2	48 1/4
Boeing	18 ...	18 ...
Chase Manhattan Bank ..	39 3/4	39 ...
Du Pont de Nemours	168 3/4	168 1/2
Eastman Kodak	110 3/4	109 ...
Exxon	72 5/8	71 3/8
Ford	52 7/8	52 3/8
General Electric	48 1/2	48 5/8
General Foods	24 3/4	24 1/4
General Motors	50 3/8	50 3/8
Goodyear	16 5/8	16 5/8
I.B.M.	216 ...	216 1/2
I.T.T.	20 1/8	20 3/8
Kennecott	34 1/8	33 1/2
Mobil Oil	41 1/8	40 3/4
Pfizer	38 3/4	37 7/8
Schlumberger	103 5/8	102 3/4
Texaco	25 1/2	25 5/8
U.A.L. Inc.	27 3/8	26 7/8
Union Carbide	40 3/8	40 1/2
U.S. Steel	43 3/4	43 1/8
Westinghouse	15 5/8	15 3/4
Woolworth	15 1/2	15 1/4

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics...	....	....
Effets privés....	....	13 3/4 %
Moyen terme......		5 %

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

BOURSE DE PARIS — 19 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %...........	37 80	2 15	France (Vie).....	495 ..	495 .	Séquanaise Banq.	284 ..	274 ..	Acier Investiss. .	101 ..	100 50
5 %...........	0 62	1 90	Préservatrice S.A.	325 ..	325 .	SLIMINCO.......	158 50	158 .	Gestion Sélect. ..	205	d213 .
5 % 1920-1960.	131 80	1 90	Prévoyance.....	748 .	743 .	Sté Cent. Banque	75	75	Invest. et Gest. .	127 50	125 50
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]			Financière Sofal.	140 .	135	Voitures à Paris.	360	355 -	Fin. Bretagne ...	.. ..	40 30
			Finextel........	124	121 10				Fin. Haussmann .	38	38 50
E.D.F. parts 1950.	... ..	331 ..	Foncia-Crédit....	203 50	204	Cogifi.........	122 ..	120 80	Financière Iéna .	160	168 .
— parts 1959	...	326	Fr. Cr. et B. (Cie).	88 .	90 10	Foncina........	111	111 .	Gaz et Eaux	397	397
Ch. France 3 %..	98 50	98 95	France-Bail.....	212 .	205	Gr. Fin. Constr..	116	116	La Mure	70 70	73 50
Abeille-I.G.A.R.D..	485 .	495 .	Génér. occident. .	270	278	Immindo........	113	112 10	Lebon et Cie	222	222
Abeille (Vie)....	317 ..	317 ..	Hydro-Energie...	70	67 20	Immoinvest.	89	89	(My) Lardex	...	115
A.G.P..........	405 .	403 .	Immobanque....	139	139	Cie Lyon. Im. ...	o104	101 .	Cie Marocaine ..	30 50	30 50
Concorde.......	370 ..	370 .	Immoffice	125	125	Sagimo	107	106	O.V.A.L.M.	56 30	56 90
Epargne France..	398	402 ..	Interbail........	135 20	135 20	UFIMEG	95	95 50	OPB-Paribas	106	106 50
Fonc. T.I.A.R.D...	95	95 ..	Locafinancière...	130	125	U.G.I.M.O.	111	109 50	Goenza	.. ..	29 40
Foncière (Vie)...	351	351 ..	Lyon-Alemand...	119	123 20	Union Habit. ..	124	122	Providence S.A. .	308	309 ..
France (I.A.R.D.).	370 ..	361 .	Soc. Mars. Crédit.	260	260	Un. Imm. France.	116	113	Révillon	522	501 ..

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

COMPENSATION	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	COMPENSATION	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
498	4,50 % 1973	461 10	460 10	458 80	460 10	640	Cie Gle Eaux	585	575 ..	578	575
1030	C.N.E. 3 %..	1001	1006	1024 50	1020 ..	106	Electro-Méc.	95 80	95	94 70	96 80
						255	Eng. Matra..	265	265	264	261 .
						220	E. L. Lefebvre	198	185	195	198 20
225	Afrique Occ..	225 30	219 50	218 10	220 .	103	Esso S.A.F..	91 50	92 50	91 50	92 50
290	Air Liquide..	280	277 50	282 80	280 ..	186	Euratrance..	168	163	160	165 .
73	Als. Part. ind	72 10	71 50	71 50	72 80	325	Europe n° 1..	301 .	303	303 .	308 .
[illegible]											

COMPENSATION	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
138	Paris-France	131 20	131	[illegible]	[illegible]
135	Part. Etudes	122 50	125 50	[illegible]	[illegible]
165	Patern. S.A..	163 80	163 50	[illegible]	[illegible]
70	Pechelbronn.	70 05	70 .	[illegible]	[illegible]
132	P.O.K......	131 30	131	[illegible]	[illegible]
80	Penarroya..	78	77 10	[illegible]	[illegible]
345	Penhoët....	308 20	307	[illegible]	[illegible]
520	Pernod.....	460 ..	450 20	[illegible]	[illegible]
[illegible]					

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT.

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 881	4 921	4 92
Canada ($ can. 1).......	5 106	5 094	5 08
Allemagne (100 DM)	195 350	195 500	194 75
Belgique (100 fr.)......	12 990	12 997	12 80
Danemark (100 Krd.)....	82 720	83 100	82 90
Espagne (100 pes.)......	8 615	8 606	8 64
Grande-Bretagne (£ 1)....	11 770	11 777	11 80
Italie (100 lires).......	0 755	0 755	0 68
Norvège (100 krn.).......	91 850	90 850	91 10
Pays-Bas (100 fl.)......	186 ...	185 950	185 ..
Portugal (100 esc.)	19 950	19 280	20 25
Suède (100 krs.)	112 450	113 150	112 ..
Suisse (100 fr.)........	164 200	165 000	165 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/6
Or fin (kilo en barre) .	25115 ..	26000 ..
Or fin (kilo en lingot)..	25240 ..	25020 .
Pièce française (20 fr.)..	255 .	254 60
Pièce française (10 fr.)..	193 50	194 ..
Pièce suisse (20 fr.)....	283 ..	260 ..
Union latine (20 fr.)....	234 ..	238 ..
Souverain	257 50	254 90
Pièce de 20 dollars....	1248 40	1233 20
Pièce de 10 dollars....	659 ..	655
Pièce de 5 dollars.....	387 50	388 50
Pièce de 50 pesos.....	1080 ..	1065 ..
Pièce de 10 florins	222 70	222 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1974 a été tiré à 565 627 exemplaires.

A B C D F G H

L'avenir de la C.I.I.

« C'est à l'État de savoir ce qu'il veut » déclare M. Richard, président de Thomson-Brandt

L'avenir de la Compagnie internationale pour l'informatique (C.I.I.) constitue l'un des dossiers les plus importants que le nouveau ministre de l'industrie et de la recherche, M. d'Ornano, a trouvé sur son bureau. Depuis plusieurs mois, on a assisté à des grandes manœuvres autour de cette société. Longtemps silencieux, afin de ne pas attiser la querelle avec la C.G.E., M. Paul Richard, président de la société Thomson-Brandt, est sorti de son mutisme mercredi 19 juin. Au cours d'une conférence de presse, il a longuement expliqué sa position, laissant entendre que l'État pourrait être amené à prendre des responsabilités de plus en plus importantes dans la C.I.I.

« *Nous avons porté la C.I.I. au stade qui nous avait été assigné. Cela nous a coûté beaucoup d'efforts, pas mal d'argent* », a déclaré M. Richard, président de Thomson-Brandt, au cours d'une conférence de presse. Ce faisant, il rompait un silence de plusieurs mois, silence « *volontaire, approuvé par les pouvoirs publics* », qui visait à ne pas alimenter la polémique avec la C.G.E. On sait, en effet, que depuis maintenant un an les deux groupes ne sont pas d'accord sur l'orientation donnée à la C.I.I., la C.G.E. reprochant à Thomson d'avoir signé les accords européens avec Siemens et Philips créant Unidata.

La prédominance de Thomson s'exerçait à travers la holding Fininfor, dont elle possédait 52 %, et la C.G.E., 48 %, Fininfor contrôlant la C.I.I. à 62 %. Le groupe de M. Ambroise Roux avait demandé à M. Huvelin, choisi comme arbitre en 1969, lors de la signature des accords de non-concurrence entre C.G.E. et Thomson, de se prononcer sur le bien-fondé de ces revendications, à savoir la dissolution de Fininfor, Thomson n'ayant pas « *respecté les avis de la C.G.E.* ». M. Huvelin a rendu sa sentence dernièrement (*le Monde* du 5 juin), donnant raison à la C.G.E. Fininfor sera-t-il dissous après cet arbitrage ? Les deux partenaires ne sont évidemment pas d'accord.

Mais ce débat sur l'avenir de Fininfor reste, au fond, secondaire. Ce qui importe, c'est de savoir si les actionnaires privés actuels veulent et peuvent contribuer au développement de la C.I.I. au sein d'Unidata. Si M. Roux reste fidèle à ses propos antérieurs : « Nous voulons redonner à la C.G.E. une place dans la C.I.I. qui doit être importante », a-t-il déclaré mercredi lors de l'assemblée de la C.G.E., il y met une restriction : il faut que l'expérience Unidata soit viable, sinon son groupe ne s'associera pas à la prochaine convention du plan-calcul qui doit intervenir en 1975. Mais qu'entend-il pas viabilité ? Personne ne se fait d'illusions. Unidata coûte et coûtera très cher. Alors ?

M. Richard, pour sa part, est réaliste. Pour lui, l'avenir de la C.I.I. déborde largement le niveau des sociétés-mères. Une solution doit intervenir dans le cadre de l'État, principal bailleur de fonds de la C.I.I. par le biais du plan-calcul. L'État français, mais aussi les États européens, car la réussite d'Unidata est en fait une question de « volonté européenne ». Sans s'exprimer ouvertement, M. Richard pense vraisemblablement que, face aux sommes considérables mises en jeu, les États doivent jouer maintenant un rôle prépondérant, non seulement par des subventions, mais aussi en prenant une place directe et importante dans le capital des sociétés engagées dans Unidata. C'est une idée qui commence à cheminer dans les esprits. Thomson, qui n'a pas « *de désirs de prestige* », souhaite donc qu'un « *statut clair intervienne pour la C.I.I.* ». « *C'est à l'État de savoir ce qu'il veut.* »

M. YAMANI DEMANDERAIT AUX ÉTATS-UNIS DE FAIRE PRESSION SUR L'IRAN POUR ABAISSER LES PRIX DU PÉTROLE

Washington (A.F.P.) — Revenant de Quito (Equateur), où s'est tenue la réunion de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), M. Yamani devait rencontrer ce jeudi à Washington M. Kissinger, secrétaire d'État, et M. Simon, secrétaire au Trésor des États-Unis. Le ministre saoudien du pétrole s'apprêterait, selon les observateurs, à demander à ses interlocuteurs de faire pression sur l'Iran, pour que, comme l'Arabie Saoudite, ce pays prenne position en faveur de la baisse des prix du « brut ».

D'autre part, M. Yamani pourrait évoquer avec M. Simon l'achat éventuel par l'Arabie Saoudite de bons du Trésor américain, émis spécialement à cet effet et non négociables. Le département du Trésor a démenti les bruits — circulant depuis le début de la semaine dans les milieux financiers américains — selon lesquels un tel accord aurait déjà été conclu, prévoyant l'utilisation du stock d'or américain comme garantie. Des émissions spéciales de bons du Trésor américains ont déjà été faites — à destination de l'Allemagne et du Japon, notamment — ces dernières années.

NOUVEAUX RAIDS ISRAÉLIENS AU SUD-LIBAN

Saïda (*A.F.P.*). — L'aviation israélienne a repris, ce jeudi matin 20 juin, ses raids au Liban, bombardant les camps de réfugiés palestiniens de Aïn-El-Helou, de Rachidiyeh et de Bourj-El-Chamali, dans le sud du pays.

Une formation de quatre avions a largué des roquettes, dont certaines ont explosé près de l'hôpital gouvernemental de Aïn-El-Helou, où sont soignés les blessés des raids de la veille. Selon les premières évaluations, le nombre des blessés s'élèverait à une cinquantaine. On ignore s'il y a des morts.

Des fruits et légumes importés sont détruits par des agriculteurs

M. GOURVENNEC REPREND LA TÊTE DES PRODUCTEURS DU LÉON

Deux wagons de pêches espagnoles détruits à Perpignan ; 2[?] tonnes d'artichauts déversées dans la cour de la sous-préfecture de Morlaix ; 120 tonnes d'oignons en provenance d'Israël incendiées à Cavaillon ; 1 500 tonnes de pommes de terre en provenance du Maroc détruites à Châteaurenard. La colère des producteurs de fruits et de légumes s'allume en divers points de France : alors que les récoltes ont souffert du gel, les agriculteurs voient importer en France des quantités importantes de produits à des prix très inférieurs à ceux qu'ils sont en mesure de pratiquer, et les marchés s'engorgent.

Le président de leur Fédération nationale (F.N.P.F.L.), M. Perret du Cray, a demandé à être reçu « *d'extrême urgence* » par M. Bonnet. Les producteurs pensent encore qu'il est possible de régler les problèmes des importations par la concertation. Ils demandent notamment des subventions aux exportations.

Un fait significatif toutefois de la dégradation de la situation : M. Alexis Gourvennec, qui dirigea en 1960 un « coup de main » contre la sous-préfecture de Morlaix, a repris la tête des producteurs d'artichauts. Il a appelé les producteurs du Nord-Finistère à la « mobilisation générale ». La remontée en ligne du président de la SICA (Société d'intérêts collectifs agricole) de Saint-Pol-de-Léon, qui s'était « installé » dans les affaires, pourrait être le signal d'une reprise de la contestation violente dans le monde paysan.

● *M. Denis Baudouin*, délégué général à l'information, vient de se voir confier par M. Chirac, premier ministre, le dossier de l'Agence France-Presse. Un conseil d'administration extraordinaire de l'A.F.P. s'est tenu mercredi matin pour évoquer les différents problèmes en suspens, notamment l'équilibre du budget de l'Agence.

La grève de l'O.R.T.F. se poursui[t] malgré les progrès des négociations

Le gouvernement étudierait le dossier de l'Office le 3 juil[let]

En dépit de négociations « techniques » qui se sont poursuivies mercredi tard dans la soirée, la direction de l'O.R.T.F. — malgré « *une volonté de négociation* » qui n'a pas échappé aux délégués syndicaux — n'a pas réussi à faire revenir les grévistes sur leur décision, prise le matin, de poursuivre le mouvement. Le « service minimum » est assuré sur l'ensemble du réseau national ce jeudi 20 juin.

M. Giscard d'Estaing a évoqué la situation de l'O.R.T.F. au conseil des ministres. Le président de la République a notamment précisé que « *les Français avaient droit à une radio et à une télévision qui soient vivantes, permanentes, ouvertes et de qualité* ».

Pour sa part, M. Pierre Sabbagh, directeur de la régie deuxième chaîne, a déclaré au quotidien *Sud-Ouest* : « *Chaque heure d'antenne vide est une fissure dans le monopole que tant de gens prétendent sauver.* » « *Le blocage qu'elles entraînent*, poursuit-il, *est une négation de la notion de service public.* »

Le dossier complet de l'O.R.T.F. serait étudié au conseil des ministres du 3 juillet.

Les comités pour la défense de la République (C.D.R.) pensent que « *s'il est nécessaire désormais de trancher dans le vif, on saura qu'on le doit essentiellement au comportement irresponsable et suicidaire d'une minorité des personnels de l'O.R.T.F. qui, pour conserver leurs privilèges, auront été les plus sûrs fourriers de la privatisation.* »

De son côté, la C.G.T.-Force ouvrière « *se refuse à croire q[ue] l'action irréfléchie de syndica[ts] corporatifs irresponsables [de] l'O.R.T.F. pourrait faire obstac[le] à l'application de la loi et ser[vir] de prétexte au démantèleme[nt] d'un service public auquel le go[u]vernement avait publiqueme[nt] pris l'engagement de ne pas lai[s]ser porter atteinte.*

» *En accord avec l'Intersynd[i]cale des journalistes, la secti[on] de l'O.R.T.F. du Syndicat nati[o]nal des journalistes (S.N.J.) [a] convoqué pour le 24 juin u[ne] assemblée générale pour exig[er] l'ouverture de réelles négoci[a]tions* ».

Plusieurs organisations synd[i]cales représentant les personne[ls] hors statut, réunies mercredi so[ir] et qui réclament notamme[nt] qu'un nouveau quota limite l'inv[a]sion des productions extérieures [à] l'O.R.T.F., « *constatent que c[e] fait des menaces qui se précise[nt] sur l'Office, les conditions da[ns] lesquelles se déroulent leur mou[]vement ont changé* ». En cons[é]quence, « *tout en maintena[nt] l'intégralité de leurs revendica[]tions, elles s'interrogent sur l'op[]portunité d'une action de grè[ve] dans l'immédiat* ».

Rappelons enfin que l'Assem[]blée nationale, sur la propositio[n] de M. Vivien — et contrairemen[t] à ce qu'une erreur d'interpréta[]tion nous a fait écrire mercred[i] — se prononce ce jeudi 20 jui[n] à 15 heures, sur l'autorisation d[e] rendre public le rapport (secret) établi par la commission d[e] contrôle de la gestion de l'O.R.T.F. M. Chinaud, rapporteur de l[a] commission, donnera une conférence de presse.

Trois dirigeants du Home artisanal sont inculpés d'abus de confiance

Chargé depuis huit mois d'une information contre X. pour infractions à la législation sur les sociétés, les banqueroutes et la construction, escroquerie et abus de confiance, M. Leclercq, juge d'instruction à Paris, vient d'inculper trois dirigeants de la société le Home artisanal, dont le siège était 5, rue Danville (14e), spécialisée dans la construction de pavillons : M. Hans Mantz, trente-sept ans, d'origine allemande, naturalisé français, officiellement directeur technique mais véritable animateur de l'entreprise ; sa femme Anne-Marie, trente-deux ans, gérante, et M. Léon Lénal, quarante-sept ans, directeur financier. Tous trois ont été laissés en liberté, les époux Mantz (assistés de Mes Ollivier et Leinekugel-Lecoq) étant placés toutefois sous contrôle judiciaire, avec interdiction, notamment, d'exercer une activité de direction dans une entreprise de construction.

Le Home artisanal fut créé en octobre 1971 au capital de 20 000 F. Il proposait à des clients ne disposant que de modestes ressources de leur édifier un pavillon à u[n] prix très intéressant. Mais le client, ayant signé une procuration en vue des diverses démarches à effectuer auprès de l'administration et de la perception directe des prêts, était ensuite amené à signer des attestations en blanc d'avancement des travaux, afin d'obtenir le déblocage des aides à la construction.

Quatre-vingts souscripteurs environ signèrent un contrat. Mais quelques pavillons seulement ont été achevés. Plusieurs n'étaient pas encore commencés quand la société déposa son bilan, au mois de septembre dernier, les caisses étant vides.

Certaines victimes ont eu à faire face à des endettements dramatiques. Leur préjudice s'élèverai[t] au total à plus d'un million de francs. Dix d'entre elles se son[t] constituées parties civiles pa[r] l'entremise de Me Francis Ramognino.

L'Assemblée de l'U.E.O. rejette un texte britannique sur les consultations entre l'Europe et les États-Unis

L'Assemblée de l'U.E.O., qui devait achever ses travaux le vendredi 21 juin à Paris, les abrégera de vingt-quatre heures, un grand nombre de ses membres, notamment les Belges et les Britanniques, étant rappelés dans leur capitale en raison de situation intérieure. Avant de se séparer, elle devait discuter jeudi matin le rapport de M. Hubert Leynen, social-chrétien belge, sur les obstacles à l'union politique de l'Europe.

Mercredi, l'Assemblée de l'U.E.O. a mis en échec une nouvelle offensive britannique pour institutionnaliser les consultations de l'Europe avec les États-Unis. Une recommandation dans ce sens, présentée par M. Julian Critchley (conservateur) au nom de la commission des questions de défense, a provoqué une levée de boucliers et a été vidée de toute substance par un amendement. La recommandation aurait pratiquement donné un droit de veto aux États-Unis dans la politique étrangère européenne par des consultations régulières à dix (les États-Unis et les Neuf). L'amendement — qui a été adopté par 34 voix contre 10 et 7 abstentions — invite seulement « *les Neuf à procéder à des consultations avec les États-Unis à propos des problèmes d'intérêt commun, à un moment où l'élaboration d'une décision sera suffisante pour permettre aux Neuf de défendre un point de vue commun* ».

L'Assemblée a supprimé, d'autre part, un paragraphe de la recommandation préconisant des « *rencontres atlantiques « au sommet » plus fréquentes* ».

Difficultés politiques aux Jeux olympiques d'échecs

Le championnat du monde (individuel) aura peut-être lieu à Nice en 1975. La capitale de la Côte d'Azur a en tout cas posé officiellement sa candidature par la voix de son député-maire, M. Jacques Médecin. Il reste à la Fédération internationale des échecs, qui tient actuellement son congrès à Nice, à se prononcer, ce qu'elle pourrait faire dans les jours prochains. Les Soviétiques, dont le poids est considérable à l'intérieur de la FIDE, seraient favorables à une candidature française. Mais il reste l'inconnue Fischer. Nul ne sait ce que fera le champion du monde, dont on espère encore ici une visite surprise.

Un autre problème inquiète le comité d'organisation des Jeux : certaines équipes refusent d'en rencontrer d'autres. L'Inde avait ainsi déclaré forfait peu avant l'ouverture des Jeux, à cause de la présence de représentants de la Rhodésie. Or, plusieurs États arabes viennent d'annoncer qu'ils ne rencontreront pas Israël ni les pays pratiquant la discrimination raciale : l'Afrique du Sud et la Rhodésie.

Le règlement de 1972, accepté par toutes les nations participantes, interdit de récuser un adversaire « sauf pour cause d'état de guerre ». Mais il semble que certaines rencontres prévues n'auront pas lieu.

La cinquième ronde n'a donné lieu à aucune surprise notable dans le groupe A. Les Hollandais ont bien résisté aux Soviétiques, obligeant Stassky et Petrossian à concéder la partie nulle. L'U.R.S.S. est toujours en tête avec 13,5 points (sur 16) devant la Bulgarie (11), la Yougoslavie (10,5), la Hongrie et les U.S.A. (9,5). Dans le groupe B, une grande émotion pour les Français : dans la partie ajournée de Seret contre le Cubain Rodriguez, le Français avait deux pions et une qualité de moins. On le pensait perdu. Mais le jeune Rouennais, qui joue merveilleusement bien depuis le début de ces Jeux, prouva par une combinaison superbe que l'avantage dynamique et positionnel était de son côté, et remporta une victoire digne d'un grand maître. Contre le Portugal, mercredi, Puhm a fait partie nulle et Bessnay a perdu. Les parties de Todorsevic et de Seret sont ajournées dans des positions favorables au Français.

Le classement après quatre rondes est le suivant : 1) Israël et Italie, 11 points ; 3) Danemark et Autriche, 10 points. La France compte 8 points.